



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : agrégation externe**

**Section : Histoire**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par Jean-Marie Le Gall, président du jury

## Table des matières

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX.....	3
REMERCIEMENTS.....	3
BILAN D'ENSEMBLE DE LA SESSION 2024.....	4
LA SESSION 2025 .....	7
Nouveauté : Le document audiovisuel à l'épreuve de l'explication de document (Arnaud Houte).....	7
STATISTIQUES .....	10
EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE.....	11
Première dissertation d'histoire .....	11
Deuxième dissertation d'histoire.....	25
Commentaire de document historique.....	63
Composition de géographie.....	79
EPREUVES D'ORAL.....	101
Étude de document historique EDH.....	101
Leçon d'histoire LGH .....	123
Étude de documents de géographie EDG.....	132

## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX<sup>1</sup>

Le rapport rédigé par le jury de l'agrégation externe d'histoire répond à trois objectifs :

- permettre aux candidats de la session 2024 et à leurs préparateurs d'inscrire leur travail et leurs résultats dans un ensemble ;
- guider dans leurs efforts candidats et préparateurs de la session 2025, en précisant notamment les capacités attendues de la part de futurs professeurs et les critères essentiels retenus par le jury pour les évaluer ;
- annoncer d'éventuels changements ou ajustements pour la session 2025.

La consultation des rapports du jury concernant les sessions antérieures à 2024 est vivement recommandée. Ces rapports sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/ressources>

Les candidates et candidats n'ayant pas été déclarés admissibles à l'issue des écrits de la session 2024 peuvent demander l'envoi de leurs copies numérisées en suivant la procédure sur le site devenir-enseignant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/comment-obtenir-vos-copies-de-concours-de-recrutement-d-enseignants-1413>

## REMERCIEMENTS

La session de 2024 s'est bien déroulée.

Je tiens à remercier pour leur dévouement et disponibilité les appariteurs dont l'équipe s'est presque totalement recomposée suite aux retards de paiement de l'année 2023. Ils sont entrés rapidement et sérieusement dans leurs fonctions diverses.

J'exprime ma gratitude à l'ensemble des membres du jury que j'ai l'honneur de présider, et leur suis reconnaissant pour leur engagement. Je remercie notamment les membres du jury d'oral de géographie et notamment Leïla Vignal (PR, Ulm) qui ont pris collectivement en main l'organisation de la session alors que Serge Weber était hospitalisé, peu de jours avant le début des épreuves. J'adresse également mes plus vifs remerciements aux membres du directoire du concours qui ont fait preuve d'une disponibilité exceptionnelle et d'un investissement qui ne le fut pas moins. Il était composé de Mesdames et Messieurs Nicolas Matthieu (PU, Marne La Vallée), Élodie Lecuppre (PR, Univ. de Lille), Anne-Valérie Solignat (Inspectrice générale de l'Éducation Nationale, docteure en Histoire), Arnaud Houte (PU, Sorbonne Université), Serge Weber (PU, Univ. Marne La Vallée) et le nouveau secrétaire général du concours, Gaëtan Bonnot

---

<sup>1</sup> Par souci de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin et masculin (exemple : « candidat.e ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes (même chose pour les termes « enseignant », « professeur », etc.). Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

pour sa compétence en numérique, son dévouement au service et sa capacité à animer l'équipe des appariteurs et à travailler avec les collègues. Et je salue avec émotion le départ d'Élodie Lecuppre et Serge Weber qui exerçaient avec constance, franchise et talent les fonctions de vice-présidente de leur section depuis cinq ans.

Je remercie à l'Institut de Géographie, la directrice et les personnels de la Bibliothèque comme les personnels de l'UFR de géo de Paris 1 qui ont permis d'accueillir les épreuves orales de cette discipline. J'adresse mes remerciements et ceux de l'ensemble du jury à Monsieur le Proviseur, Madame la Provisseur-adjointe et les personnels de Louis Le Grand qui ont accueilli avec efficacité et disponibilité les candidats et jury lors des épreuves orales. Leur hospitalité est très appréciée. Enfin ma gratitude va aux personnels de la bibliothèque Lettres et Sciences humaines de l'École normale supérieure, de la bibliothèque Cujas, de la bibliothèque Lavis et de Sainte-Geneviève, ainsi qu'envers Madame la Directrice, le Département de l'Accueil des Publics et de la Communication des Documents, et l'ensemble des collaborateurs de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) ainsi que les agents du rectorat de Paris qui contribuent à l'organisation et au bon déroulement des épreuves orales, et sans l'appui desquels celles-ci ne pourraient se tenir.

## BILAN D'ENSEMBLE DE LA SESSION 2024

Lors de la session 2024, 102 postes ont été ouverts au concours retrouvant le niveau de 2013.

Session	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de postes	80	91	96	90	72	72	73	73	74	83	102

La chute des inscriptions a été inversée puisque 974 candidats se sont inscrits contre 797 en 2023, 920 en 2022 sans retrouver pour autant les chiffres de 1 240 en 2021, 1 314 en 2020 ; 1352 en 2019 ; 1 467 en 2018 ; 1 599 en 2017 ; 1 663 en 2016. L'augmentation significative du nombre de postes offerts a créé un choc d'attractivité. Le jury reste cependant inquiet devant la baisse de vocation pour un métier jugé difficile, pas assez rémunéré et mal reconnu.

Le déséquilibre du *sex ratio* au moment des inscriptions s'est un peu résorbé, mais il reste préoccupant : Le nombre d'inscrites est de 398 sur 974 en 2024 (40,86 %) : il était de 37,5 % en 2023 et de 41 % en 2022. En 2024, parmi les 179 admissibles, il y a 104 hommes et 75 femmes. Et en définitive 63 admis et 39 admises sur 102 postes (38,2 %). C'est un peu mieux qu'en 2023 où il y avait eu 57 admis et seulement 26 admises (35,6 %). L'augmentation du nombre de postes offerts a peut-être joué. Mais on ne retrouve pas la situation de 2022 où le rapport des sexes était de 46 admis pour 38 admises (45 %). Il faudrait comparer avec le *sex ratio* au CAPES afin de déterminer si la différenciation des programmes qui entrave le passage simultané des

deux concours n'a pas conduit à des choix qui sont fonctions des horizons d'attente et des autoévaluations des candidates et candidats.

Les inscrits aux concours sont nés entre 1956 et 2002. Mais les admis ont entre 22 ans (3) et 35 ans (1). La plupart ayant entre 24 et 27 ans. On notera que sur les 21 candidats issus des Inspe, aucun n'a été reçu. De même pour les 28 docteurs candidats, dont aucun n'a même été admissible.

L'érosion des inscrits est atténuée par la progression de leur participation à la totalité des épreuves. À l'issue des écrits, 577 candidats et candidates ont passé toutes les épreuves soit 59,2 % (58,9 % en 2023, 53,2 % en 2022, 51,5 % en 2021 : 606 en 2020 ; 638 en 2019 ; 679 en 2018 ; 735 en 2017 ; 817 en 2016). L'abandon demeure faible entre les différentes épreuves : 606 candidats le premier jour, 587 le deuxième puis stabilisation à 577.

Au terme de la correction des épreuves écrites, sur 577 candidats ayant accompli toutes les épreuves, 179 candidats et candidates, soit 31 % ont été déclarés admissibles avec une barre d'admissibilité de 9,5/20 contre 11,45/20 en 2023 et 9,13/20 en 2022.

Un candidat admissible a abandonné lors des épreuves orales, ce qui est regrettable. Le jury invite les candidats à ne pas se sous-estimer et à se battre jusqu'au bout, y compris lors des épreuves orales, après leur exposé. De sorte qu'à l'issue de celles-ci, 56,4 % des admissibles ont été déclarés reçus au concours (49,4 % en 2023, 47,4 % en 2022, 48 % en 2021). Le seuil d'admission est en 2024 à 10/20 (10,5/20 en 2023). L'agrégation externe d'histoire demeure un concours très exigeant. Près d'un sur six des candidats réalisant la totalité des épreuves écrites est finalement admis.

L'obtention de l'agrégation ne repose pas seulement sur une bonne maîtrise des règles de la dissertation, de l'analyse de documents, des questions mises au programmes et de l'expression écrite et orale. Elle repose aussi sur une culture historique et géographique acquise au cours des cinq années d'étude. Les candidats tendent à l'oublier, en ne mobilisant pas assez ce qu'ils ont acquis hors de leur année de préparation au concours. En témoigne l'écart entre la moyenne d'étude de documents à l'oral, 11/20, et la moyenne de la leçon d'histoire générale, 9,14/20. L'oral de géographie qui porte sur des questions de programme a pourtant une moyenne faible, 9,62/20.

La liste des admis laisse apparaître encore un profond déséquilibre des territoires que l'augmentation du nombre de postes n'a pas entamé. Les trois académies d'Île-de-France totalisent 72 des 102 reçus (70,58 %) contre 67,46 % en 2023. Le jury ne peut qu'encourager les universités de province à maintenir des préparations à l'agrégation et notamment du hors programme qui est l'épreuve qui discrimine le plus candidats d'Île-de-France et de province.

L'usage du numérique lors des épreuves orales contribue à la professionnalisation des futurs enseignants. Lors de celles-ci, outre un ordinateur équipé d'un logiciel permettant la réalisation d'un support à leurs trois présentations orales, les candidats ont eu accès aux sites suivants pour les deux épreuves d'histoire (cette liste, donnée exclusivement à titre d'information, évoluera en fonction des nouvelles questions inscrites au programme de la session 2025). En revanche, pour l'épreuve de géographie, aucune ressource électronique n'est proposée aux candidats.

Liste des sites :

- Catalogue de la Bibliothèque de la Sorbonne
- Catalogue de la Bibliothèque de l'ENS (Ulm, Lettres et Sciences Humaines)
- Catalogue de la Bibliothèque Cujas
- Catalogue de la Bibliothèque Lavis
- SUDOC
- PERSÉE
- CAIRN
- JSTOR
- HAL – SHS
- Open Edition Journals
- Open Edition Books
- La revue *L'Histoire*
- Encyclopedia Universalis
- *Encyclopaedia iranica*
- Encyclopédie de l'Islam
- *Encyclopaedia Judaica*
- *Webgallery of Art*
- Collections du Louvre
- British Museum
- *Oxford Encyclopedia of Ancient Greece and Rome*
- *The Encyclopedia of Ancient History*
- Brepols e-books
- Brepols Revues
- Dictionnaire de moyen français atilf
- SIGILLA : base numérique des sceaux conservés en France
- *The Gough Map of Great Britain*
- *Treccani – La cultura italiana – Biografie*
- *E-codices* : bibliothèque virtuelle des manuscrits en Suisse
- Mandragore : base des manuscrits enluminés de la BnF
- *Regesta Imperii* (RI-OPAC)
- *Dizionario biografico degli Italiani*
- Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle
- Revue d'histoire culturelle, XVIIIe-XXIe siècles
- Le Maitron, dictionnaire biographique. Mouvement ouvrier, mouvement social
- Les archives d'outre-mer
- EHNE - Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe

## LA SESSION 2025

80 ans après la disparition de Marc Bloch qui en 1937 plaidait pour l'inscription du commentaire de documents historiques au concours de l'agrégation, le jury a estimé qu'on ne pouvait plus limiter le périmètre de ceux-ci aux documents écrits ou iconographiques. Aussi a-t-il été décidé d'introduire à l'épreuve orale de documents (EDH) les sources audiovisuelles. À cet effet le jury propose un sujet zéro.

### **Nouveauté : Le document audiovisuel à l'épreuve de l'explication de document (Arnaud Houte)**

L'utilisation de l'image filmée comme source historique est devenue un classique dans les pratiques pédagogiques et de recherches des collègues historiennes et historiens. Elle a donc toute sa place dans les documents proposés aux épreuves orales de l'agrégation externe et y fera son entrée, pour l'histoire contemporaine, à partir de la session 2024-2025.

Afin de faciliter le travail des candidats et des préparateurs, nous proposons un « sujet zéro » consultable sur le site de l'INA : <https://www.ina.fr/ina-eclairer-actu/video/vdd10045479/de-la-foret-a-la-moisson>

Visionnable à volonté sur ordinateur, pendant toute la durée de la préparation, le document vidéo est fourni avec un paratexte :

#### *De la forêt à la moisson (1932)*

Film silencieux en noir et blanc produit par le ministère de l'Agriculture, 7 minutes et 14 secondes. Scandés par des textes, de nombreux plans se succèdent, présentant les travaux de mise en valeur des terres. Des terrains sont défrichés (« Voici encore des souches bien gênantes : comment les arracher ? » ; « La dynamite vient à notre aide » ; « Le charroi des souches est pénible. Les chevaux s'y épuisaient. Le tracteur les remplace »). On observe ensuite le travail des nouveaux engins agricoles : « Tracteur et charrue ont tôt fait de changer en champs productifs des forêts séculaires » ; « Le pulvérisateur entre en action » ; « Le culti-tasseur, rouleau perfectionné, complète le travail » ; « Ce matériel ensemeince vingt hectares en un jour ». Après des images de travaux agricoles anciens (« Les moissonneurs, naguère, étaient forts à la peine »), on retrouve ces machines : « La lieuse est venue, leur tâche est plus aisée » ; « Cent quatre-vingts hectares de blé coupés et mis en herbe en une seule journée » ; « Soixante-dix hectares de labour en un jour ! ». Le film s'achève par des images de coucher de soleil : « Économique et sûr, le tracteur a bien rempli son rôle. Il rentre à la ferme tandis que le soleil couchant empourpre de ses rayons la campagne qui s'endort ».

Ce petit film réalisé en 1932 par le Ministère de l'Agriculture invite à comprendre les enjeux d'un discours sur les campagnes et les questions des pratiques agraires et agricoles. Si la logique de la production, la mise en valeur des terres et l'apport de la mécanisation sont au cœur du

récit, un tel discours modernisateur et productiviste correspond bien à la propagande de l'État au début des années 1930, période marquée par les effets induits de la crise économique mondiale de 1929. Au même moment les États-Unis comme l'URSS s'emploient à promouvoir des thématiques assez proches : mécanisation, utilisation des produits chimiques et production, productivité et rendements accrus. On s'interroge même sur la nature des images qui ne semblent pas forcément filmées en France...

De la même manière que l'on ferait pour un texte, il s'agira de proposer une lecture critique du document : ici, par exemple, le parti pris comme celui d'une vision « modernisatrice et productiviste » ne doit pas masquer la question de l'appauvrissement des sols ou encore celle des logiques de l'emploi et du temps de travail.

La structuration du commentaire s'inscrit totalement dans les méthodes qui sont déjà connues des candidats (tant pour un texte qu'un document iconographique), à savoir pour l'introduction : la nature du document, l'auteur et les destinataires, le contexte de production, une analyse rapide et la problématique. Le développement peut être aussi bien thématique que chronologique, suivre la structure du document ou la réorganiser en fonction des choix opérés pour le commentaire.

Une analyse du film, qui saura intégrer également les codes du cinéma (plans, *travelling*, etc.) pour mettre en valeur certains aspects, comme cela est habituellement demandé pour le style d'un texte littéraire ou juridique, participera aussi de l'évaluation, comme le minutage remplaçant la citation des lignes dans un texte (chaque film parlant sera accompagné d'une retranscription).

Les candidats auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de faire des captures d'écran afin de citer directement l'image et d'illustrer leur diaporama.

Outre l'INA ([www.ina.fr](http://www.ina.fr)), dont on ne saurait trop vivement conseiller le site remarquable par la diversité de ses ressources, outre les ressources cinématographiques et télévisuelles mobilisables dans le cadre du programme, le jury signale quelques sites où l'on peut facilement retrouver des images filmées (liste indicative et non limitative) :

- Cinémathèque du ministère de l'Agriculture (une partie via Youtube) : <https://agriculture.gouv.fr/decouvrez-les-bobines-de-lagriculture> (depuis au moins 1920).
- Les cinémathèques régionales ; exemples :
  - Cinémathèque de Bretagne : <https://www.cinematheque-bretagne.bzh>
  - Cinémathèque des Pays de Savoie et de l'Ain : <https://www.letelepherique.org>
  - Cinémathèque d'images de montagne : <https://www.cimalpes.fr/Accueil-1166-0-0-0.html>
  - Mémoire filmique Pyrénées-Méditerranée : <https://www.memoirefilmiquedusud.eu>

Sans oublier également, le site CANOPE, réseau de formation des enseignants : <https://archivesaudiovisuelles.reseau-canope.fr> (productions liées à la documentation pédagogique).

**Par ailleurs**, pour la session 2025, deux nouvelles questions sont inscrites au programme d'histoire, en histoire moderne et en histoire contemporaine. Et les deux questions de géographie changent. Le programme complet est accessible en ligne :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2025-1374>

Au terme de ces remarques générales, je félicite les nouveaux professeurs agrégés recrutés lors de la session 2024 et prodigue mes vœux de réussite aux candidats de la session 2025.

Jean-Marie Le Gall

## STATISTIQUES

Table 1 – Origines des candidats 2024 (inscrits, admissibles et admis)

Académie	Inscrits	Admissibles	Admis
Académie d'Aix-Marseille	37	0	0
Académie d'Amiens	10	0	0
Académie d'Orléans-Tours	19	1	1
Académie de Besançon	17	2	1
Académie de Bordeaux	43	2	2
Académie de Clermont-Ferrand	10	0	0
Académies de Créteil, Paris, Versailles	448	126	73
Académie de Dijon	11	3	3
Académie de Grenoble	20	2	0
Académie de Guyane	1	0	0
Académie de La Réunion	8	0	0
Académie de Lille	34	3	2
Académie de Limoges	4	0	0
Académie de Lyon	69	12	6
Académie de Martinique	2	0	0
Académie de Mayotte	1	0	0
Académie de Montpellier	25	3	0
Académie de Nancy-Metz	21	2	1
Académie de Nantes	22	2	2
Académie de Nice	14	1	1
Académie de Normandie	38	6	2
Académie de Poitiers	18	1	1
Académie de Reims	5	0	0
Académie de Rennes	37	6	4
Académie de Strasbourg	24	3	0
Académie de Toulouse	36	4	3

Table 2 – Indicateurs statistiques quant aux épreuves écrites

Épreuve	Moyenne	Moy. admissibilité	Note minimale	Note maximale
Dissertation 1 (ancienne)	7,36/20	10,80/20	0/20	20/20
Dissertation 2 (contemporaine)	7,61/20	11,47/20	1/20	19/20
Commentaire (médiévale)	8,13/20	12,51/20	1/20	19/20
Géographie	7,92/20	11,33/20	1/20	18/20

# EPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

## PREMIÈRE DISSERTATION D'HISTOIRE

### Histoire romaine

#### *Ordonner pour gouverner*

#### **Remarques générales**

Pour être lu, il faut être lisible : l'écriture de certaines copies est si négligée que la compréhension est incertaine pour les lecteurs. Outre que c'est une incorrection, c'est inquiétant pour de futurs enseignants qui devront corriger eux-mêmes les copies des élèves et être lisibles pour eux, pour les faire progresser.

Sur le plan formel si une majorité de copies a été écrite dans une langue correcte, fluide, les correcteurs ont relevé trop souvent des fautes de conjugaison (comme s'il n'existait pas d'autres types de verbes que ceux du premier groupe et des plus courants du deuxième), des confusions entre des verbes différents mais proches en apparence (renvoyer, conjugué comme le verbe voir, dans des copies différentes) et d'orthographe, même dans de bonnes copies. Le plus inquiétant est qu'il ne s'agit pas d'erreurs, d'oublis ou de coquilles à la fin qui trahiraient un manque de temps et une absence de relecture. Parmi les fautes récurrentes, relevons « suite à » au lieu de « à la suite de » ; s'accaparer qui n'existe pas ni comme verbe pronominal ni comme verbe réfléchi ; « bien que » ou « quoique » qui ne sont pas suivis du subjonctif ou inversement « après que » qui est suivi du subjonctif là où il faut obligatoirement l'indicatif (puisque les faits ont eu lieu).

On a relevé des faux sens dans des copies différentes ou des confusions de sens (numismatique et monnaie, ce n'est pas la même chose). Pour certains candidats, dissenter signifie aligner des mots ou des formules creuses.

Le sujet a favorisé l'utilisation erronée (par contamination journalistique et politique) du mot gouvernance - qui a un sens très particulier et réduit, hors de tout propos pour le sujet - en lieu et place de gouvernement, façon de gouverner.

Sur l'accroche : les meilleures ont été fondées sur un fait ou une source coïncidant avec l'arc de temps du programme. Il en a été ainsi par exemple de l'utilisation d'une monnaie, décrite et interprétée : elle était un exemple de source, un exemple de médium du pouvoir, incarnait le pouvoir, s'inscrivait dans le temps et l'espace géographique impérial etc. Il en a été de même avec l'exemple de l'arc de Théodose à Constantinople. Les accroches consistant en de l'historiographie ne sont pas pertinentes (et lorsque des auteurs contemporains sont nommés, mieux vaut les nommer avec le bon prénom). De même commencer le sujet avec Voltaire et Constantin est inutile.

Il faut penser aux sources, non comme un passage obligé ou un morceau de bravoure mais pour éclairer le sens même des deux verbes du sujet : comment savons-nous ce que nous savons des ordres, de la façon dont ils sont donnés, reçus ; qui les donne et les reçoit etc.

Il convenait, bien sûr, de définir les termes du sujet, de préférence en respectant l'ordre de la formulation du sujet (des copies commencent par le verbe gouverner !).

### **Définition d'ordonner**

Il fallait partir du latin, c'est-à-dire d'abord penser à *ordo*, aux *ordines* (sénatorial, équestre, décursional etc.). Ordonner est donc d'abord ranger, classer, mettre en ordre. C'est l'idée de hiérarchie, de classement. C'est aussi mettre en code. C'est encore remettre en ordre : les structures, les provinces, les carrières. Bref, ordonner c'est classer (les habitants, les recenser ; de même pour les provinces). Du classement initial au reclassement, on doit envisager aussi qu'ordonner, c'est réformer.

Dans un deuxième sens seulement, ordonner, c'est donner des ordres : c'est la chaîne de commandement, de gouvernement. Elle doit s'envisager dans le domaine civil, dans le domaine militaire.

Il faut penser la chaîne des hiérarchies et des délégations de pouvoir : qui gouverne l'empire, les deux parties de l'empire : empereur(s), gouverneurs, chefs des armées, dans le domaine provincial et local les notables et avec quels moyens.

Par ailleurs, la question est à analyser à différentes échelles depuis le pouvoir central jusqu'au pouvoir local : ordonner à chacun des niveaux et d'un niveau à l'autre pour gouverner.

- Échelle étatique et impériale,
- Échelle étatique et provinciale,
- Échelle provinciale et locale.

Il faut envisager d'abord une étude des structures administratives et de leurs évolutions en partant du sommet de l'empire (empereur / *officia palatina*) pour penser ensuite les effets à différentes échelles (l'échelon régional puis local) et sur les chaînes de commandement civil et militaire.

Il fallait penser l'empire comme un territoire et des populations, des peuples, non en rester au point de vue technique, administratif, législatif. L'empereur s'appuie sur une administration centrale, sur une administration provinciale ou locale. Dans les trois cas, derrière le mot général d'administration, il y a des hommes. Beaucoup de copies étaient désincarnées, n'avaient pas d'épaisseur humaine. Cette absence d'humanité est souvent allée de pair avec l'absence d'évocation ou de citation de sources mentionnant des noms d'individus, de peuples, de groupes statutaires ou sociaux.

Ordonner revient à établir un espace ordonné de paix donc à penser la stabilité et la lutte contre l'instabilité. Il convenait de s'interroger également à la fois sur la capacité de l'Empire à transmettre concrètement les ordres et à les faire appliquer et, en corollaire, sur les difficultés à les faire appliquer. Pouvait découler de cela l'idée de maintien de l'ordre, au sens le plus courant de police et éventuellement de répression. Cependant, le sujet n'était pas la question du maintien de l'ordre. Et si cette question avait sa place dans le sujet, ce n'était pas la première. La plupart des copies qui ont d'abord défini ordonner de cette façon se sont ensuite

fourvoyées en parlant de la répression et en oubliant toutes les autres dimensions et thématiques.

Devait découler de cela une question ou une réflexion sur la diversité des moyens de montrer l'autorité de l'empereur ou des empereurs sur les territoires. En cela, les bornes milliaires sont un support matériel qui marque l'emprise romaine au sol avec un texte écrit qui contient des noms qui illustrent l'autorité. C'est un affichage public visible de celle-ci de la même façon que les copies de textes officiels ou les monnaies avec leurs légendes et leurs images.

Dans cette perspective, il ne fallait pas non plus oublier la mise en relation des deux verbes à l'infinif. « Pour » pouvait signifier qu'il y avait un préalable à l'action de gouverner aussi bien que l'ordre était le but du gouvernement. La formulation à l'infinif impliquait de penser le sujet de façon dynamique. La réflexion s'entendait pour l'ensemble de l'arc de temps du programme. Deux écueils étaient à éviter : un plan seulement thématique avec retour, dans chacune des parties, de la chronologie du début à la fin, c'est-à-dire avec inévitablement des répétitions ; un plan seulement chronologique mettant en avant deux ou trois moments : la tétrarchie, la période constantinienne par exemple ou pire encore une première partie de Dioclétien à Constantin, une deuxième de Constantin à Théodose et une troisième sur « la survie de l'empire », le tout dans une perspective qui était la seule obéissance car ordonner a été pensé comme le fait de donner des ordres avec pour conséquence l'idée d'obéir ou de désobéir.

### **Définition de gouverner**

Détenir, exercer le pouvoir politique sur des territoires en y imposant son autorité sur les hommes qui y vivent, c'est-à-dire établir un système de domination qui repose sur une organisation sociale et politique dont le but est de diriger, contrôler pour organiser l'ordre public. L'empereur est celui qui tient le gouvernail (*gubernator*) de l'Empire.

Ont été valorisées les introductions qui ont défini les mots du sujet en indiquant non seulement leur polysémie mais ce qui est sous-entendu : par exemple l'idée de légiférer (quels moyens sont utilisés pratiquement pour ordonner), celle de réformer (ordonner c'est aussi reclasser, recomposer...); celles qui auront pensé aux populations. Bref celles qui auront pensé en chaînes d'actions, relais etc. et celles qui auront intégré les populations.

Les domaines qui devaient être envisagés :

- La législation (c'est de l'empereur qu'émane toute législation, la nomination des fonctionnaires), le droit : cette période produit beaucoup de texte ; c'est le début de la codification et de la compilation.
- La justice (est toujours rendue au nom de l'empereur et en présence de son image par les juges même en première instance. Même réorganisée par Constantin, dans les cadres régionaux, les fonctionnaires exercent la justice avec le titre accolé de « juges à la place du prince », *vice sacra iudicantes*).
- L'administration (centrale / provinciale)
- Les carrières et l'armée
- La question du contrôle de l'application des ordres (les *agentes in rebus*).

- Les limites : quelles résistances face aux ordres ? Refus des assujettis à se soumettre aux ordres.

- La question de la religion a sa place pour peu que l'articulation soit faite avec les termes ordonner et gouverner : donc la question du culte impérial, du christianisme, des affrontements religieux est possible s'il y a lien institutionnel : édits de tolérance, application ou non application de décision de conciles car ce qui est en jeu peut être le maintien de l'ordre, mais non les aspects doctrinaux ou idéologiques

La question des sources, de leur diversité, doit être abordée à un moment ou à un autre. Ont été valorisées, dans l'introduction (et bien sûr tout au long de la dissertation), les copies qui ont eu une accroche fondée sur une source contextualisée et expliquée qui permettait de mettre en valeur soit un paradoxe soit une logique articulée avec le sujet. Trop peu de copies contenaient des exemples précis (citation, description d'une source, analyse, interprétation). La démonstration, l'argumentation en histoire doivent être fondées sur des réalités, non des généralités résultant de la littérature et des manuels.

Il n'y a pas de « plan type » : la copie doit montrer que le candidat ou la candidate est capable de faire une synthèse de toutes ces questions, étayée évidemment par de solides connaissances, et dans laquelle on retrouve les différents éléments mentionnés.

Sont proposées ci-dessous quelques indications de ce qu'on pouvait s'attendre à trouver dans une bonne copie.

**- Pour la problématique, il y avait plusieurs façons d'aborder le sujet**

Exemple 1

Dans l'intervalle entre 284 - assassinat de Numérien, acclamation de Dioclétien, mise en place de la Tétrarchie qui résultent des bouleversements engendrés par situation militaire et politique du III<sup>e</sup> s. – et 410, l'empire, réorganisé en profondeur institutionnellement, politiquement, militairement., territorialement puisqu'il y a désormais deux capitales, Rome et Constantinople, a tenu malgré les invasions et les évolutions religieuses. Au cœur de ce paradoxe apparent il y a les populations de l'empire, leurs réactions et leurs actions. Ordonner pour gouverner c'est voir comment les modifications institutionnelles et politiques permettent de les contrôler et maîtriser au plus près en s'interrogeant sur l'acceptation ou non de l'autorité impériative, sur l'application même du droit et de ses injonctions dans tout l'empire et à tous les niveaux.

Exemple 2

Comment les réformes, les réorganisations de l'empire ont pu accompagner ou favoriser une forme de rationalisation du gouvernement au plus près des populations et des territoires et quelles limites elles ont rencontré. Autrement dit jusqu'où les mises ou remises en ordre ont permis ou non de gouverner l'empire.

**- Pour le développement, un plan possible**

**I – Transformer les ordres et les fonctions / Mettre de l'ordre dans les structures de gouvernement**

## A – Les structures du gouvernement central

### 1 – La cour impériale

Réforme et restructuration des bureaux : initiées par Constantin, elles firent des sénateurs les principaux responsables des structures administratives auliques qui se trouvaient au cœur du gouvernement impérial. Ces réformes entreprises par Constantin et poursuivies par Constance II permirent par ailleurs la mise en place d'une hiérarchisation au sein des milices palatines où il était possible de faire carrière avec, dans certains cas, de véritables possibilités d'ascension sociale. C'est ainsi que les notaires avaient tous rang de sénateur *spectabilis* à leur sortie de charge avant la fin du IV<sup>e</sup> siècle et les scriniaires de sénateur *clarissime* en 410.

Quatre dignitaires dirigeaient l'administration aulique : le maître des Offices, le questeur du Palais, le comte des largesses sacrées et le comte de la *res privata*. Tous de rang *perfectissime* au moment de la création de ces fonctions, ils deviennent sénateurs de rang *clarissime* sous le règne de Constantin ou de ses fils.

Par rapport au sujet, il convient d'insister sur le rôle du questeur du Palais et du maître des Offices. Héritier du questeur impérial du Haut-Empire, le porte-parole de l'empereur pour qui il met en forme les projets de loi dont il assure également la diffusion ainsi que la conservation dans les archives. Des profils divers : littéraire (ex. : Ausonius fait questeur par Valentinien I<sup>er</sup> après avoir été le tuteur de Gratien), d'autres juristes ou encore bureaucrates. Il dirige les bureaux palatins où officient les *scrinia*, qui l'assistent dans la rédaction des lois, des rescrits ou de la correspondance personnelle de l'empereur. Seul comte du consistoire à avoir été d'emblée sénateur de rang *clarissime*, il devint *spectabilis* en 372 puis *illustre* en 380.

Le maître des Offices, d'abord appelé tribun et maître des Offices, est la seule réelle invention de Constantin lors de ses réformes. À la tête de tous les services civils et militaires du Palais il est le chef de la chancellerie. D'abord *perfectissime*, il devint lui aussi sénateur de rang *illustre* un peu avant 384. L'étendue de ces attributions en fait, sans conteste, la personne la plus puissante de la cour (vérification des lois émises par les bureaux du questeur du Palais / délègue dans les provinces enquêteurs et chargés de mission / relais entre l'administration provinciale et les services centraux de l'Empire / compétence juridictionnelle sur les fonctionnaires qui dépendaient de lui et plus largement dans tous les cas de mauvais usages des services palatins / organisation de toutes les séances du consistoire, y compris lors de la réception d'ambassades étrangères ou de légations venant des provinces et des cités).

### 2 - La disparition de l'ordre équestre

Second en dignité depuis la première moitié du I<sup>er</sup> siècle, l'ordre équestre est en réalité le vivier potentiel de l'ordre sénatorial en ce sens que la condition pour en être membre est un niveau de fortune et qu'à l'origine avant de devenir un ordre héréditaire, l'ordre sénatorial était composé de membres de l'ordre équestre qui étaient les plus riches avec un niveau de fortune égal ou supérieur à 1 million de sesterces, condition pour être élu aux magistratures qui donnaient accès au Sénat.

Second en dignité, l'ordre équestre est aussi important que l'ordre sénatorial pour la gestion de l'empire.

À la fin du III<sup>e</sup> s. les chevaliers sont à la tête des légions où ils ont généralement remplacé les sénateurs. Ils sont aussi gouverneurs de provinces, souvent des provinces qui, autrefois gérées

par des sénateurs, étaient de rang prétorien. Souvent aussi l'expérience militaire a fait que des chevaliers issus de la légion ont été placés à la tête de telles provinces. C'est le cas pour des primipiles en 317 comme nous l'apprend un rescrit de Licinius transmis par le *Code théodosien* (VIII, 4, 3 ; XII, 1, 5).

→ Dioclétien a transféré systématiquement le gouvernement des provinces aux chevaliers, à l'exception de l'Afrique et de l'Asie qui ont toujours été des provinces sénatoriales de rang consulaire, les deux plus prestigieuses de l'empire.

→ Changement cependant à partir de 323/324 : Constantin intègre les fonctions civiles équestres dans le cursus sénatorial. Puis, avec l'élimination de Licinius, beaucoup de provinces d'Orient sont désormais confiées aux sénateurs, y compris l'Égypte qui avait toujours été depuis Auguste sous l'autorité d'un chevalier. Le premier sénateur préfet d'Égypte attesté l'est en 335 : Flavius Philagrius.

### 3 - Les évolutions du Sénat et des responsabilités des sénateurs

292-293 réforme de Dioclétien qui introduit de nouvelles fonctions pour les sénateurs : les *correctores*, pour l'Italie que Dioclétien provincialise. Ce point était à mettre absolument avant de traiter des réorganisations des provinces comme la réorganisation de l'Italie elle-même.

Augmentation des effectifs de 600 à 2000 entre 312 et 326 sous Constantin, avec recrutement parmi les chevaliers, parmi les élites municipales, celles-ci jusqu'en 326, année où une loi (*Code théodosien*, XII, 1, 14) interdit aux décurions d'entrer au Sénat. La procédure d'intégration au Sénat est probablement entre autres l'*adlectio inter consulares*.

La carrière des sénateurs connaît durant cette période de nombreuses évolutions qui sont parfois des transformations contradictoires ou paradoxales. Il semble qu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle, les sénateurs n'exercent plus de commandements ou de fonctions militaires du type légations de légions ou gouvernements de provinces ayant une légion sur leur sol pour se consacrer uniquement aux charges et fonctions civiles à travers tout l'empire. Les guerres du milieu du III<sup>e</sup> s. ont probablement entraîné des morts en nombre parmi les sénateurs ce qui pourrait expliquer en partie ce recul de leur activité dans ces fonctions.

En 293-294, Dioclétien, en réorganisant l'Italie qu'il divise en sept circonscriptions, les *regiones* à la tête desquelles il institue la fonction de *corrector*, confiée aux sénateurs, offre une nouvelle charge civile aux sénateurs.

Au début du IV<sup>e</sup> s., sous Dioclétien, la carrière sénatoriale consiste en gouvernements provinciaux (les proconsulats de rang consulaire dans les provinces dites du peuple et correctures italiennes) et des curatelles, en Italie ou à Rome (curatelle des voies en Italie : curatelle urbaine du Tibre et préfecture de la ville à Rome).

Sous Constantin, à partir de 312, la carrière sénatoriale s'enrichit de fonctions équestres civiles et de la disparition, en 326, de l'ordre équestre : préfecture de l'annone, des vigiles, du prétorien, de l'Égypte deviennent des fonctions sénatoriales. Des provinces qui étaient gouvernées par des chevaliers (par ex. la Lyonnaise, la Sardaigne) sont désormais confiées à des sénateurs. Entre les correcteurs et les proconsuls, sont créés des *consulares* (sing., *consularis*) qui sont des gouverneurs de provinces qui ont déjà revêtu le consulat. La Belgique Seconde et la Numidie ont eu à leur tête un tel gouverneur. L'augmentation importante du nombre des sénateurs par suite de l'intégration des chevaliers a aussi eu des conséquences sur les carrières.

Les anciens chevaliers ont eu des responsabilités de sommet de carrière sénatoriale, car ils entraient parmi les anciens consuls, tandis que les fils de sénateurs géraient les magistratures antérieures. Au sommet de celle-ci, avant le consulat reste la préture qui est cependant revêtu à la vingtaine d'années alors que c'était la trentaine au III<sup>e</sup> s. Venait ensuite le consulat, d'abord suffect. Le consulat ordinaire est au sommet de la carrière sénatoriale vers 324-326, au même niveau que la préfecture du prétoire ou la préfecture de la Ville. Seuls les sénateurs des anciennes familles originaires de Rome reçoivent de l'empereur cet honneur.

→ Au IV<sup>e</sup> s., la carrière sénatoriale est organisée en trois blocs successifs reconnaissables au titre que portent les sénateurs :

- *Vir clarissimus* pour les questeurs, les préteurs et les gouverneurs de province,
- *Vir spectabilis* pour les vicaires et les proconsuls (gouverneurs de rang consulaire),
- *Vir illustris* pour les préfets du prétoire, préfet de la Ville ou consuls ordinaires.

Ex. : C. Caelius Saturninus, un chevalier, adlecté dans l'ordre sénatorial entre 324 et 337.

#### B – Les adaptations provinciales et locales

##### 1 – Évolutions des rapports entre État central et cités

Sous Dioclétien, nouveaux rapports entre état et cités : l'État augmente sa mainmise sur les cités tout en uniformisant leur statut. Pas de disparition de l'autonomie des cités mais un affaiblissement (inflexion ?) de cette autonomie en particulier avec les curateurs de cité (logistes). Le pouvoir impérial accroît son emprise ; partout il nomme des curateurs (dits en Orient logistes), extérieurs à la cité et disposant de pouvoirs étendus, alors que jusqu'à présent cette fonction n'était que temporaire, exceptionnelle et justifiée par des problèmes conjoncturels de gestion ; les magistrats municipaux perdent la réalité des responsabilités le budget tombant sous le contrôle de l'État.

Les gouverneurs de provinces également contrôlent de façon plus étroite les finances municipales et peuvent exercer une sorte de tutelle. On débouche ainsi sur l'idée d'ordonner à l'échelle de la province.

Le statut des cités s'uniformise (*ciuitas* devient le terme employé dans les textes juridiques avec disparition progressive des termes *municipe* et *colonie*). Il y a « romanisation » des statuts y compris en Orient à la fin du III<sup>e</sup> siècle.

Sous Constantin les curateurs subsistent et conservent des pouvoirs étendus, mais ils sont désormais choisis parmi les notables municipaux et sans doute avec l'accord de la curie municipale ; si le contrôle de l'État sur les finances municipales par l'entremise du gouverneur et des fonctionnaires impériaux est étroit, la curie a récupéré une partie de son autonomie.

Le contour du cercle dirigeant se modifie : un nombre restreint de curiales détient le véritable pouvoir, désigné par des termes divers : *principales*, *primates*, *viri primarii*, *decemprimi*. Sans doute s'agit-il des plus compétents et des plus riches, qui ont seuls les moyens du genre de vie aristocratique. Ainsi se crée un clivage interne, qui a peut-être constitué le prix à payer pour sauvegarder une partie de l'autonomie municipale. Les cités redeviennent prospères et retrouvent les traits traditionnels de la vie municipale : évergétisme, construction ou réparation de bâtiments, fêtes et spectacles, attestés par des inscriptions.

L'Album municipal de Timgad qui date de 362-364 permet de saisir le fonctionnement de la vie des cités.

## 2 – Les élites locales comme relais et pivot (de pouvoir / du pouvoir)

Relais avec le gouverneur dont le rôle n'est plus qu'administratif et civil (les troupes sont sous le commandement du *dux* de la province, nommé par l'empereur) : la multiplication des provinces augmente en quelque sorte la proximité entre gouverneurs et élites locales. Il y a un contrôle plus important à cause de cette proximité : par exemple, les bureaux avaient un œil sur la perception et son organisation par les curiales des cités de l'impôt. Ils pouvaient également contrôler leurs finances. Le rôle de plus en plus important du gouverneur se traduit dans les pratiques évergétiques qui sont de plus en plus liées au gouverneur. C'est un phénomène que l'on voit en particulier, mais non uniquement, en Afrique ou en Asie où les gouverneurs sont désormais les principaux dédicants. À l'inverse, de nombreuses dédicaces sont offertes aux gouverneurs par les curiales des cités

Voir par exemple une Lettre de Libanios au gouverneur de Syrie qui vante sa capacité à administrer sans faire usage de la force lors de son passage dans la cité d'Apamée ou une dédicace d'une statue honorifique de la cité d'Éphèse (début V<sup>e</sup> siècle) au proconsul d'Asie Stéphanos (*SEG*, 33 940).

Dans le même temps, problème des *munera* (particulièrement ceux liés à la perception des impôts ou à l'entretien du *cursus honorum* ; pour une liste des *munera* à la fin du III<sup>e</sup> siècle : Arcadius Charisius donné par le *Dig.* 50.4.18) : ordonner les curies en légiférant pour éviter les « fuites » ou « évasions curiales » (cf. les nombreuses doléances de Libanios, en particulier dans le *Discours II*, 33-36).

Un paradoxe : si les curies sont essentielles en tant qu'elles gèrent au quotidien les plus petites unités administratives de l'Empire (levée des impôts, maintien de l'ordre par ex ; *Code Théodosien XII, 1 de decurionibus*), dans le même temps, elles fournissent à l'empereur des sénateurs pour le Sénat de Constantinople et des membres de l'administration centrale.

L'inscription d'Orcistus (324-331) montre les différents niveaux d'ordre donné, d'exécution des ordres.

Les élites provinciales sont aussi un relais (ou pivot) par l'envoi d'ambassades à l'empereur ou au gouverneur : nous sont parvenus des discours prononcés à cette occasion comme le *Panegyrique Latin VIII*, celui qui a été adressé par la cité d'Autun à Constantin à la cour impériale de Trèves en 311 où l'auteur remercie l'empereur pour les privilèges fiscaux accordés à sa cité. Les élites locales ont pu être force d'application ou inversement se montrer sinon hostiles du moins résistantes. Dans tous les cas, elles sont à l'articulation entre l'espace local et l'espace impérial. Ex. : l'affaire de Leptis Magna (364-265) rapportée par Ammien Marcellin avec comme protagoniste le comte d'Afrique Romanus qui monnaie son aide militaire, les curiales de la cité de Leptis Magna, le gouverneur de Tripolitaine corrompu par Romanus, les *Austuriani* un peuple frontalier (inscription trouvée à Arykanda rapportant la pétition adressée à **Maximion** par l'assemblée provinciale de Lycie et de Pamphylie pour demander la poursuite des persécutions contre les chrétiens à l'empereur Licinius. Cette pétition a peut-être d'ailleurs été suggérée par l'empereur lui-même...).

Apparition de la fonction de *defensor civitatis* ou *defensor plebis*. Une loi de Théodose I<sup>er</sup> et Valentinien II (CJ 1.55.4) en 385 leur donne la possibilité de s'opposer aux gouverneurs et leur donne la possibilité d'être reçu par l'empereur quand ils le souhaitent.

### C – Les soldats et l'armée comme reflet

Il y a un lien étroit, ne serait-ce que symbolique entre l'empereur et les soldats. Cela est assez constant depuis le début de l'empire. Les différentes réformes des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> s. n'ont pas apporté de changement de ce point de vue. Les évolutions tiennent aux transformations internes à l'empire, à la place faite aux populations étrangères à l'empire.

De même le recrutement est plus « local », il y a une proximité entre les lieux de recrutement et les lieux protégés (voir partie 1 présentée du point de vue des structures). La stèle de Lepontius de Strasbourg peut être mentionnée ici. Le nom est gaulois et il y a tout lieu de penser que ce soldat est d'origine locale. Le nom de son unité est inconnu.

Pour cette partie, il faut penser à la réforme de Dioclétien qui augmente le nombre des légions, penser à celle de Constantin avec reclassement des troupes palatines et *comitatenses* d'une part (qui sont sous l'autorité du maître de l'infanterie et de la cavalerie), et d'autre part les *limitanei* sous l'autorité des *duces*.

Dioclétien inscrit dans le droit la tendance à l'hérédité du service militaire.

Il existe un lien étroit et fort entre l'empereur et les soldats et inversement aussi. Cela passe par le serment pour les nouvelles recrues, par le statut privilégié accordé aux unités *comitatenses* et palatine, cela passe par l'exaltation de la *fides militum*.

Sur la question de l'articulation entre le pouvoir central et les autorités locales, voir l'exemple de la carrière de l'officier Abinnaeus (*P. Abinn.*).

## II – Mettre en ordre, donner l'ordre et contrôler

### A – Produire le droit

Les lieux de production du droit sont dans les services des offices palatins où officient des juristes qui continuent, comme cela était déjà le cas sous les Sévères, à faire des *responsa* signées de la main de l'empereur.

Il faut ici penser aux constitutions impériales : édit / décret / mandat / rescrit (insister sur leur rôle pour gouverner l'empire. Exemple : réponse à un *libellus*. Voir le dossier d'Orcistus). La période a vu la mise en ordre dans les différents textes de lois : ce sont les premiers codes de loi (Grégorien vers 292, avec les rescrits depuis Hadrien, complété par le Code Hermogénien vers 295, les constitutions impériales de 294-295 puis le Code Théodosien).

Il convient de relever l'importance des rescrits dans les pratiques de gouvernement de l'Empire en réponse à un *libellus*.

Importance des juristes dans les *officia palatina*. En 370, Valentinien I<sup>er</sup> donne l'ordre au préfet de la Ville, Olybrius, de renvoyer les jeunes gens chez eux après leurs études sauf pour les meilleurs. Ces derniers devaient être désignés pour intégrer la chancellerie. (*CTh.* 14.9.1).

Les gouverneurs eux-mêmes sont entourés de juristes. Sur ce point, voir l'*ordo salutationis* du gouverneur de Numidie **Ulpius Mariscianus** sous le règne de Julien.

## B – Organiser les provinces et les gouverner

Dans les années 290, il y a un morcellement des provinces pour rapprocher le gouverneur de ses administrés. L'idée était déjà présente sous les Sévères, que l'administration serait plus efficace, les instructions des bureaux centraux mieux appliquées, les impôts mieux perçus et la justice mieux rendue. Ex : Narbonnaise : Narbonnaise I, Narbonnaise II et Viennoise). Voir le *Laterculus Veronensis* (314) liste officielle qui donne le nom de 108 provinces (47 lorsque Dioclétien prend le pouvoir).

Ces gouverneurs sont pour la plupart des chevaliers, appelés *praesides* (des chevaliers) ou *correctores* (chevaliers ou sénateurs). Seule Afrique et Asie conservent des proconsuls, sénateurs de haut rang mais dont le territoire est beaucoup plus réduit.

Disparaissent les différences entre provinces sénatoriales et impériales : l'empereur nomme tous les gouverneurs.

Tribunaux et administration s'implantent dans de nouvelles capitales, nouveaux pôles économiques et lieux de résidences pour les élites locales (vecteur de romanisation). Ces bureaux avaient un œil sur la perception et son organisation par les curiales des cités de l'impôt. Ils pouvaient également contrôler leurs finances. Il y a augmentation du rôle administratif et civil des gouverneurs, disparition de leur rôle militaire (pour ceux qui en avaient encore un). Dorénavant les troupes sont sous le commandement du *dux* (*duces* au plur.) de la province, nommé par l'empereur.

Ce tableau doit mentionner Préfecture du prétoire et diocèse

313 : création des vicaires des diocèses régionaux après l'accord entre Licinius et Constantin qui divisait l'empire en deux (« édit de Milan » en réalité deux rescrits, c'est-à-dire des lettres). Le diocèse est créé à cette occasion. Le diocèse est dirigé par un vicaire (*vir spectabilis*) et devient le niveau et le lieu de l'administration fiscale de référence, intermédiaire entre l'échelon provincial et les grandes préfectures régionales. La liste de Vérone (314) donne 12 diocèses : 6 en Occident 6 en Orient.

Pendant ce temps jusqu'en 324, le préfet du prétoire est toujours un par empereur et membre de la cour, même si la dissolution des cohortes prétorienne en 312 par Constantin (elles avaient soutenu Maxence) annonce la perte de leurs attributions militaires. Elles sont remplacées par les *scholes* palatines dont le recrutement est germanique et les *protectores* (puis domestiques), dont le recrutement est romain sous le contrôle du maître des Offices.

En 324, après sa victoire contre Licinius, Constantin attribue un préfet du prétoire à chacun de ses fils mais c'est une fonction civile sédentarisée dans les différentes capitales (fonction sénatoriale alors qu'avant elle était équestre). Les préfets du prétoire deviennent les chefs des vicaires des diocèses et responsables de la branche fiscale de l'annone (impôt en nature pourvoyant à l'approvisionnement de Rome). Ils furent également responsables de la diffusion des lois impériales dans les provinces.

Selon le nombre d'Augustes, le nombre de préfet du prétoire change pour se fixer finalement à 4 au début du V<sup>e</sup> siècle (Gaules, Italie, *Illyricum*, Orient). Ils sont installés à Trèves, Milan, *Sirmium* ou Antioche). Ces Bureaux sont uniquement tenus par des fonctionnaires civils comme pour les gouverneurs.

Séparation stricte entre administration civile et militaire (duces, ou des comtes)

Le préfet demeure responsable du recrutement, de l'approvisionnement et de l'équipement de l'armée, mais perd la conduite des troupes qui est confiée à deux militaires, le *magister peditum* et le *magister equitum*. C'est la plus haute fonction, même si elle est purement civile, juste en-dessous de l'empereur.

Les réformes administratives menées par Constantin ne connaissent pas de grandes modifications, si ce n'est quelques retouches.

Par exemple dans les grandes préfectures : après Constantin, il y avait d'ordinaire au IV<sup>e</sup> siècle trois grandes circonscriptions : Italie-Illyrie-Afrique, Gaule-Espagne-Bretagne, Orient. La *partitio* de l'Empire après 395 a pour conséquence qu'on distingue en Occident une préfecture d'Italie-Illyrie-Afrique (avec son siège à Milan, Ravenne, ou Rome), une préfecture des Gaules (siège à Trèves puis à une date discutée à Arles) ; et en Orient une préfecture d'Orient (siège à Constantinople) et une préfecture d'Illyricum (siège à *Sirmium* puis après 454 à Thessalonique).

Le poids des préfets au sommet de l'État demeure important, en particulier lorsqu'ils sont en résidence à la cour et notamment à Constantinople mais privés de toute autorité sur des troupes, ils ne peuvent plus être impliqués dans des usurpations.

#### C – Faire circuler / diffuser / connaître les ordres dans l'empire

Le *cursus publicus* : un réseau vaste, avec des *stationes*, des *mansiones* pour permettre la transmission des décisions impériales aux personnes concernées. On compte une centaine de lois dans les Codes Théodosien et Justinien qui précisent le fonctionnement de cette poste impériale.

Depuis 316-318 : *cursus velox* pour les agents devant se déplacer rapidement (ex. de Julien auprès duquel arrive le *notarius* Decentius qui, lui, transmet l'ordre de Constance II en 360 de faire route vers l'Est avec ses troupes (Ammien Marcellin XX.4.11) / *cursus clabularius* pour le transfert de denrées en chariot.

Les messagers : les *beneficiarii* qui peuvent être détachés de leur corps d'origine (parfois appelés *frumentarii*) / les *agentes in rebus* placés sous le contrôle du maître des offices, chargés de vérifier le fonctionnement correct du *cursus publicus* et de réprimer, si nécessaire, les abus et les fraudes (Cth. VI.29.6).

Pour utiliser le *cursus publicus*, il faut détenir une *euectio*, c'est-à-dire une autorisation officielle permettant seule d'emprunter la poste publique.

Quelques exemples :

Les envoyés des peuples barbares : CTh VII.1.9 : cette loi de 367 pose l'interdiction faite aux officiers en poste le long du Rhin de fournir aux *regales* ou aux *legati* voyageant depuis leur territoire des animaux et des véhicules. Ils devaient, en effet, se déplacer par leurs propres moyens jusqu'à la première station de poste romaine, où ils voyagent alors avec le *cursus publicus*. Les comtes et les officiers devaient cependant veiller à ce que leurs bêtes aient suffisamment de fourrage jusqu'à ce qu'ils atteignent la première étape du *cursus*. La loi VIII, 5, 57 de 397 autorise clairement les légats des *gentes* à utiliser le *cursus publicus* lorsqu'ils se rendent auprès de l'empereur. La première partie de cette loi revient sur l'interdiction plus générale d'utiliser le *cursus publicus* sans autorisation impériale.

Les sénateurs : *CTh VIII.5.32* : datant de 371 cette loi autorise les sénateurs à avoir une *evectio* pour venir voir l'empereur.

Les évêques : Ammien Marcellin note de façon très ironique le nombre d'évêques qui utilisent la poste publique pour aller dans les synodes (*AM XX.4.11*). Sur l'autorisation d'utiliser la poste publique pour se rendre au concile d'Arles dès 314 : Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique X.5.21-24*. Sur l'utilisation de la poste publique pour se rendre à Nicée : Eusèbe de Césarée *Vie de Constantin III.5*

Les provinciaux : *CTh VIII.5.32* : datant de 371, cette constitution autorise les *provinciales* portant des acclamations prononcées pour les empereurs avaient, à cette époque, le droit d'utiliser le *cursus publicus* (*CTh 8.5.32*).

Le *cursus publicus* manifeste la capacité impériale à contrôler le territoire de l'Empire. C'est une manifestation concrète de la capacité de l'empereur à faire régner l'ordre sur ce territoire qui s'appuie sur les cités.

#### D – Évaluer les hommes et les richesses

Volonté de taxer efficacement nécessite à la fois des recensements mais aussi une mise en ordre des registres fiscaux en fonction de leur *origo* et leur groupe social. Les *papyri* permettent de comprendre cette mise en ordre.

*Origo* : ville et quartiers, village et domaine foncier auquel les personnes non propriétaires étaient rattachées

Groupes en fonction des activités : associations professionnelles qui doivent lever le chrysargyre créé par Constantin entre 314 et 318 (*CTh XII, 19.1*) / groupes de villageois responsables de la *capitatio-iugatio* et *munera personalia* et *sordida* / curiales responsables de l'impôt foncier sur leurs terres et des *munera* attachés à leur fonction. / aristocratie sénatoriale responsable de l'impôt sur ses terres, de la *gelba*, une taxe foncière créée par Constantin (*CTh I, 29.5*).

La fortune et les biens des membres de ces groupes furent évalués et vérifiés avant d'être enregistrés. À chaque groupe, ses impôts et ses exemptions.

[Ce point sur l'évaluation des hommes et des richesses pourrait aussi commencer la partie II qui serait alors suivie de la production de droit. Évaluer, c'est en effet classer, ordonner.]

→ Un empire entre universalité et régionalisation

### III – Gouverner en remettant de l'ordre / réordonnant

#### A – Une unité dans la division entre Occident et Orient

Cette partie est celle qui est la plus facile à traiter : qu'il s'agisse de l'idéologie de la Tétrarchie ou de l'existence d'une nouvelle capitale, Constantinople. Sources textuelles littéraires et épigraphiques, sources iconographiques doivent être convoquées. Il faut les connaître et les maîtriser. Les titulatures impériales montrent la constance des titres et de leur hiérarchie mais aussi les inflexions. Elles sont gravées dans une grande diversité de monuments, parmi lesquels les bornes miliaires ou leugaires illustrent la réalité de l'emprise du pouvoir sur le terrain, les limites..

## B – Gouverner en intégrant

### 1 – Intégration du christianisme :

Après les dernières persécutions lancées par Dioclétien dans quatre édits (le premier de ces édits date du 24 février 303). Fin des persécutions en Occident avec l'abdication de Dioclétien et Maximien mais poursuite en Orient où Galère et Maximin Daïa qui redoublent d'ardeur (Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique* VIII, II, 4-VI,10). Finalement édit de tolérance le 30 avril 311 (texte transmis par Lactance *De la mort des persécuteurs* 34 et Eusèbe de Césarée *Histoire ecclésiastique* VIII.11.21. Constantin a progressivement intégré le christianisme inventant ainsi un nouveau modèle de gouvernement autour du prince chrétien.

=> 313 création de l'*audiencia episcopalis* 313 : *CTh* I, 27.1

313 clergé exempté des *munera* + exemption fiscale (chrysargyre, foncier etc.) : *CTh* XVI, 2.1-2 ; Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique* X, 5.15-7.2 qui rapporte une constitution à Anulinus qui exempte les clercs de toutes les charges publiques ; *CTh* XVI, 2.15 revient sur certains avantages. *CTh* XVI, 2.6 datant de 381 renouvelle cette immunité

320 les curiales et membres des *collegia* ne peuvent être ordonnés prêtre pour ne pas diminuer le nombre de cadres disponibles dans les cités/administrations : *CTh* XVI, 2.3.

Faire appliquer les actes conciliaires : depuis Constantin, l'empereur est celui qui fait appliquer les décisions conciliaires.

Continuation de cette politique : parmi toutes les lois religieuses du *Code Théodosien*, rassemblées pour la plupart dans le livre XVI, par ex. : 341, Constant interdit les sacrifices (*CTh* XVI, 10.2) / 355 : constitution de Constance qui fait échapper les évêques à la juridiction impériale car ils ne peuvent désormais être jugés que par des évêques *CTh* XVI, 2.12.

391 : interdiction du paganisme par Théodose I<sup>er</sup> (*CTh* XVI, 10.10 ; *CTh* XVI, 10.12).

### 2 – Intégration des barbares : les *foedera*

Depuis le Haut-Empire, l'Empire romain avait été amené à négocier des traités (*foedera*) avec des groupes barbares. Ces traités, indépendamment de la réalité du rapport de force, étaient toujours présentés comme une soumission (*deditio*) de ces groupes. Certains de ces *deditices* étaient alors installés dans l'empire en même temps que les unités tribales et familiales étaient séparées et devenaient esclaves, d'autres devenaient *coloni*, d'autres encore *laeti*. D'autres encore pouvaient être incorporés dans des garnisons le long des frontières comme *gentiles*. Dans la continuité des pratiques alto-impériales, des groupes barbares deviennent au IV<sup>e</sup> siècle des alliés de Rome après avoir effectué une *deditio*. La conclusion de traités avec des chefs barbares fit de ces derniers des alliés de l'Empire, acceptant d'obéir aux ordres de l'empereur et de remplir des obligations militaires en échange d'une rémunération. En retour, ils gardaient une autonomie politique, administrative, et militaire sur leur territoire, en-dehors des frontières de l'Empire. Ammien Marcellin loue d'ailleurs Julien pour les nombreux traités conclus avec les Alamans et les Chamaves (AM 17.10.13 ; 17.8.3).

*Foedus* conclu en 382 est un tournant car s'il ressemblait par certains aspects aux traités précédents, les Goths étaient installés ensemble dans l'empire, toujours placés sous l'autorité de leur propre chef.

### C – Gouverner par la force ou en se soumettant

Peut être abordée ici la question de la résistance aux ordres sous deux angles : celui de révoltes et celui des évolutions religieuses. On attend une capacité à montrer les interrelations entre autorité centrale et échelons locaux, entre l'intérieur de l'empire et l'extérieur de l'empire, entre peuples de l'empire ou dans l'empire.

- Les Bagaudes (en Gaule, une révolte violemment réprimée qui montre la conséquence de l'ordre fiscal et les limites du pouvoir impérial.

- Les circoncensions

- Dans cette partie peut être envisagée la religion et les problèmes liés au christianisme (donatisme).

Quand les ordres de l'empereur ne sont pas respectés : *deditio* de Fritigern après avoir demandé avec Alaviv à l'empereur l'autorisation d'entrer dans l'Empire. La gestion de cette entrée et les exactions qui l'accompagnèrent de la part des troupes aboutirent à la révolte des Goths qui conduisit à la défaite d'Andrinople en 376. C'est un exemple de la volonté impériale, qui vise à approvisionner en troupes une future campagne perse *versus* les agents de terrain (armée, personnel du diocèse).

Rencontres diplomatiques où les barbares contestent l'ordre romain (Ammien Marcellin).

Audrey Becker et Nicolas Matthieu

## DEUXIEME DISSERTATION DHISTOIRE

### HISTOIRE MEDIEVALE

#### ***Moines et laïcs dans la Chrétienté latine dans la Chrétienté latine (910-début XIII<sup>e</sup> siècle)***

Le jury avait opté pour un sujet délibérément large et sans surprise situé au cœur du programme. Il n'en fallait pas moins poser le sujet de façon précise notamment quant à la chronologie, qui n'englobe pas la totalité de l'arc chronologique du programme (ce dont un nombre important de copies n'a pas tenu compte), et quant aux termes précis de l'énoncé : « moines et laïcs » étaient entendus comme des catégories (ce qui impliquait évidemment que l'on y inclut les femmes) dont les interactions constituaient le cœur du sujet (ce qui impliquait de ne pas réduire les laïcs à la seule aristocratie même si celle-ci est privilégiée par la documentation).

Si la masse et la qualité de l'information sont globalement satisfaisantes pour les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, elles déclinent brutalement pour le XII<sup>e</sup> siècle, le monachisme cistercien et plus globalement le Nouveau Monachisme, de même que les ordres religieux-militaires, ayant été en général très mal traités, sinon franchement oubliés. Quant au fait d'avoir inclus le plein épanouissement des ordres mendiants, alors que le sujet s'arrêtait au début du XIII<sup>e</sup> siècle, il souligne une mauvaise appréciation de la chronologie de développement de ces ordres et de l'évolution de leurs rapports avec la société. De même, si les enjeux sociaux et politiques ont été assez convenablement envisagés (encore que les pratiques liturgiques et mémorielles soient souvent sous-estimées), cela n'a pas été le cas des enjeux économiques et seigneuriaux, pourtant étroitement liés aux précédents et qui permettaient d'élargir le spectre des laïcs considérés.

Du point de vue de la méthodologie de la dissertation, il faut rappeler quelques principes fondamentaux fréquemment évoqués dans les rapports des années précédentes.

La *captatio benevolentiae* ou accroche, présente dans la plupart des copies, doit avoir un rapport évident ou clairement explicite avec le sujet; elle doit par ailleurs ne pas être trop longue et faire preuve d'efficacité rhétorique, ce qui exclut des références tellement galvaudées qu'on les trouve dans un nombre considérable de copies: en l'occurrence le rouleau d'*Exultet* du Mont-Cassin (qui au demeurant présentait le risque de faire glisser le sujet de "moines et laïcs" à "clercs et laïcs") l'emporte haut la main.

La problématique doit soulever de façon synthétique et claire les enjeux historiques du sujet, ici la nature des relations entre moines et laïcs et leur rôle dans l'organisation sociale, ainsi que leur redéfinition en lien avec les transformations de la société et de l'institution ecclésiale, tant pour ce qui est des rapports de domination sociale que des échanges économiques ou de la médiation avec le sacré.

Si la réflexion sur les sources mobilisables pour traiter le sujet relève bien de l'introduction, elle doit être adaptée au sujet et contribuer à la réflexion sur le caractère largement univoque de notre documentation qui révèle le pouvoir des moines dans la société. En tout cas, une liste non problématisée de typologies documentaires n'était pas pertinente. De même, si une réflexion sur la façon dont l'historiographie a affronté la question peut contribuer à donner de

la profondeur au traitement du sujet, s'en débarrasser en introduction comme d'une obligation ou la réduire à l'énumération incantatoire de citations d'historiens et d'historiennes, souvent très approximatives, y compris dans l'orthographe de leurs noms, ne présente aucun intérêt, voire attire l'attention sur les lacunes du ou de la candidate.

Les développements mobilisent en général des exemples, mais si certaines copies tombent dans le défaut du catalogue d'exemples, d'autres au contraire n'en font un usage que trop ponctuel. Il faut choisir ses exemples de façon à ce qu'ils se répartissent harmonieusement dans l'espace du programme et dans sa chronologie, mais surtout les exemples mobilisés doivent être précisément datés et localisés. Ils doivent enfin être relativement développés pour étayer le raisonnement (en prenant soin d'associer assez systématiquement une idée à un exemple) et non relever de l'argument d'autorité.

Enfin, même si l'orthographe et la syntaxe constituent rarement un obstacle à la lecture et un élément éliminatoire, la multiplication des incorrections stylistiques ou des fautes de syntaxe ou d'orthographe (trop fréquentes sur des noms propres comme Clervaux pour Clairvaux) doit retenir l'attention. Une copie bien écrite est d'ailleurs souvent une bonne copie. On peut en outre rappeler qu'il n'est pas d'usage d'introduire des titres de parties ou de sous-parties et que le soulignement doit être réservé aux titres des œuvres citées.

L'intitulé du sujet a essentiellement posé problème de deux points de vue. D'abord du point de vue de la chronologie en raison d'un déséquilibre global au détriment du XII<sup>e</sup> siècle, largement négligé, et de la réticence à couper le sujet au début du XIII<sup>e</sup> siècle (le concile de Latran IV pouvait constituer un terme commode, d'ailleurs utilisé par beaucoup de bonnes copies), ce qui supposait d'intégrer des phénomènes aboutissant dans les premières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle (l'engagement des cisterciens dans la lutte contre l'hérésie par exemple), mais certainement pas d'autres dont les prémisses ne se déploient réellement qu'au milieu du XIII<sup>e</sup>, voire dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Ensuite du point de vue de l'interprétation des termes de l'intitulé, trop souvent caractérisée par un manque de réflexion sur le caractère central des interactions entre les deux catégories d'une part, et sur la nécessité d'interroger de façon problématisée la cohérence de chacune des deux catégories d'autre part ; sans parler de la confusion, heureusement rare, entre moines et clercs.

De façon générale, rares sont les copies ayant adopté un plan thématique à être parvenues à traiter le sujet de façon convaincante, dans la mesure où, comme on le verra dans la proposition de corrigé ci-dessous, le phasage chronologique assez net des relations entre moines et laïcs l'emportait largement dans le traitement du sujet sur toute autre logique, y compris régionale. Ce qui devait être souligné en premier lieu est le passage d'un monachisme profondément imbriqué dans la société seigneuriale à de nouvelles formes de monachisme qui recomposent progressivement les relations entre moines et laïcs et gagnent en autonomie notamment seigneuriale. Une progression chrono-thématique comme celle proposée ci-dessous permettait de rendre compte des évolutions, d'embrasser la totalité de l'arc chronologique du sujet, mais aussi de faire la part belle aussi bien au rôle central des réformes monastiques du X<sup>e</sup> siècle qu'aux changements de paradigmes induits par les nouvelles formes de la *vita religiosa* s'épanouissant au XII<sup>e</sup> siècle.

## Définition et enjeux du sujet

- Dès le III<sup>e</sup> siècle, le mouvement monastique se définit en termes de fuite du siècle ou de retrait du monde (*monos* = seul), mais le paradoxe – pour ce qui est de la période étudiée – est que les moines et moniales appartiennent pleinement à la société et y occupent même une place croissante entre le début du X<sup>e</sup> siècle et la fin du XII<sup>e</sup> siècle, devenant **des acteurs centraux déterminants** des profondes évolutions économiques, sociales et idéologiques.
- Dans cette perspective, le cœur du sujet concernait les **interactions/rerelations** entre moines et laïcs :
  - le sujet est formulé dans le sens moines et laïcs (en partie pour des raisons documentaires explicitées *infra*), mais il était essentiel de souligner la circularité des rapports qui implique de considérer les deux pôles comme des acteurs.
  - les interactions/rerelations qu'il fallait envisager embrassent une grande variété de questions à commencer par la recherche du salut, la domination sociale, les rapports de pouvoir (collaboration / conflit) etc., souvent intimement mêlés.
- Moines et laïcs étaient à comprendre comme des **catégories** englobant dans les deux cas les femmes et les hommes ; des catégories dont la cohérence pose plusieurs questions :
  1. Du côté des **moines** :
    - certains moines sont des laïcs, en dépit de la cléricisation très poussée du monachisme depuis l'époque carolingienne (les clercs forment entre 2/3 et ¾ des communautés dans la première moitié du IX<sup>e</sup> s.) et, à partir de la fin du IX<sup>e</sup> s., d'une réflexion sur les *ordines* qui, en soulignant la séparation clercs/laïcs, tend à aplanir les distinctions au sein des *continentes* qui prient et célèbrent les sacrements
    - la définition de la catégorie des "moniales" est complexe pour la période envisagée et surtout change beaucoup selon les espaces et en lien avec la diversification du monde monastique :
      - les *sanctimoniales* sont longtemps pour la plupart des "chanoinesses".
      - il existe toutefois des expériences ponctuelles de monastères féminins, comme Marcigny à l'intérieur de la congrégation clunisienne dès le XI<sup>e</sup> siècle
      - bien que le nouveau monachisme soit très ouvert aux demandes religieuses féminines (avec une multiplication des monastères doubles au XII<sup>e</sup> s.), ce n'est qu'au début du XIII<sup>e</sup> s. que les rapports moines/moniales se fixent juridiquement (alors que les Cisterciens ont

de multiples rapports avec des *mulieres religiosae* tout au long du XIIe s., ce n'est qu'à partir du XIIIe s. qu'apparaît une solution à l'institutionnalisation de ces rapports par l'incorporation dans l'ordre cistercien de monastères de moniales cisterciennes *stricto sensu*);

- avant le XIIIe s. ce qui définit les femmes dans et hors du cloître est aussi (surtout ?) le vieux modèle augustinien des trois genres de vie (vierges/veuves/mariées)

## 2. Du côté des **laïcs** (hommes et femmes) :

- il était important de penser à englober la diversité des fonctions sociales : ceux qui exercent le pouvoir (défense des faibles par les armes et par la justice = les rois et l'aristocratie, elle-même hiérarchisée en divers niveaux de noblesse : les princes pourvus de titres [ducs, comtes, vicomtes], l'aristocratie châtelaine, les petites lignées chevaleresques); le travail en général agricole des non nobles (penser aussi aux ministériaux, agents des seigneuries monastiques recrutés parmi les laïcs).
- parmi les laïcs, les plus haut placés (empereur, rois, princes) disposent ou revendiquent un rôle dans la médiation du sacré qui en fait des laïcs un peu particuliers, ce qui influence leurs rapports avec les clercs en général et les moines en particulier.
- les biais de la documentation tendent à ne pas distinguer très nettement dans les rapports avec les moines la part des hommes et celle des femmes (sauf peut-être dans le domaine de la direction spirituelle)
- L'intitulé privilégie les moines en communauté (**cénobitisme**), c'est-à-dire une forme de vie définie par le fait de vivre en communauté selon une règle, souvent accompagnée de textes normatifs de divers types qui adaptent la règle et réglementent notamment le rapport avec les laïcs ; mais il est important de tenir compte des évolutions dans le cadre de l'institutionnalisation cénobitique d'expériences nouvelles souvent de nature érémitique (fin XIe-XIIe s.), mais collective, qui conduisent à une diversification du monde monastique au XIIe s. (cf. « nouveau monachisme ») qui affecte aussi le rapport avec les laïcs.

### **Problèmes et enjeux documentaires**

- On lit cette présence massive et tous azimuts dans la **pluralité** et le **caractère massif des sources** documentant les rapports entre moines et laïcs :
  - On relève d'abord une grande diversité typologique qui recoupe les grandes modalités de l'action des moines dans la société : diplomatiques (chartes de donation/fondation/conversion, règlements d'avouerie...), hagiographiques (notamment les Vies de saints guerriers et nobles : Géraud, Gengoul, Guillaume,

Simon de Crépy...; puis Vies cisterciennes et *exempla* présentant des chevaliers convertis), historiographiques (nombreux chroniqueurs monastiques : Raoul Glaber, Hugues de Flavigny, Sigebert de Gembloux...), nécrologiques (livres de mémoire, puis nécrologes et obituaires, clunisiens notamment, rouleaux des morts), normatives (règles, coutumes, canons conciliaires), théologico-ecclésiologiques (sermons, traités dont le public n'est pas toujours directement les laïcs mais qui en définissent la fonction dans la société et les voies de salut), iconographiques (enluminures du Décret de Gratien, des manuscrits de Cîteaux...) et monumentales (abbayes et granges connues en élévation et grâce à l'archéologie, notamment pour les secondes)

- Cette diversité s'accompagne d'une croissance exponentielle des corpus textuel :
  - les moines sont des acteurs importants de la production et de l'archivage de l'écrit documentaire et « littéraire », même s'ils ne sont plus les seuls à la fin de la période envisagée, ni surtout les plus inventifs (en Italie et dans le Midi français la « révolution documentaire » est largement opérée, à partir du milieu du XIIe s., par les notaires laïcs).
  - cela explique un déséquilibre quantitatif et qualitatif qui confère à la documentation un caractère univoque : on a presque exclusivement une version monastique de ce que sont ces rapports entre laïcs et moines, mais des exceptions toutefois : quelques actes privés qui ont pu être intégrés à des cartulaires monastiques ou aristocratiques ; des éléments de culture profane, telle la poésie des troubadours et des trouvères dont une bonne part sont des laïcs et qui peuvent véhiculer une représentation polémique des chevaliers à l'égard des moines...

## Plan

- Le phasage chronologique assez net des relations du monachisme avec les laïcs oriente le traitement du sujet, en dépit de la nécessaire prise en compte des variations régionales et des résistances à certaines évolutions: on passe *grosso modo* d'un monachisme « seigneurial » (fin IXe-milieu XIe s.) à un monachisme « grégorien » (milieu XIe-début XIIIe s.) avec une double phase: celle des congrégations monastiques et de la tentation de la rupture (fin XIe-XIIe s.) et celle de la refonte des relations entre moines et laïcs dans le cadre des expérimentations débouchant sur le « nouveau monachisme » (XIIe-début XIIIe s.). Le sujet s'arrête au moment où l'apparition de nouvelles expériences et leur institutionnalisation sous la forme de nouveaux ordres (mendiants) vient à nouveau recomposer les rapports entre réguliers (et plus seulement moines) et laïcs. L'apparition des ordres mendiants et/ou le concile de Latran IV (1215) constituaient le terme naturel du sujet.

- Il en découle un plan en trois parties chrono-thématiques :

(1) Le temps de la collaboration seigneuriale dominée par l'intégration sociale et une forme de coopération traditionnelle entre moines et laïcs ; temps de l'*amicitia*, où la compétition et la conflictualité font partie du fonctionnement social (fin IXe-milieu XIe s.) ;

(2) Le temps des congrégations monastiques, de l'engagement dans la réforme et de la tentation de la rupture (milieu XIe-milieu XIIe)

(3) Le temps du « nouveau monachisme » et de la recomposition des relations entre moines et laïcs (fin XIe-fin XIIe)

## **I. Le temps de la collaboration seigneuriale (v. 910-milieu du XIe siècle)**

Le Xe et la première moitié du XIe siècle voient à la fois l'essor considérable du monachisme bénédictin, son renouvellement à travers toute une série de "réformes" et la recomposition de la société et des pouvoirs laïcs après la disparition de l'empire carolingien, tantôt au bénéfice d'une nouvelle autorité royale ou impériale (en Germanie notamment, mais aussi en Angleterre), plus souvent à celui des princes et des seigneurs locaux dans le cadre d'une fragmentation croissante des pouvoirs (Francie occidentale, Bourgogne-Provence, Italie, Espagne). Dans ce contexte, les relations entre moines et laïcs sont à la fois très étroites et indispensables au déploiement du pouvoir des uns et des autres.

### **A) Moines et laïcs dans la société : distinctions, hiérarchies, circulations**

#### **1) Moines et laïcs : distinction et convergence des modes de vie**

- L'héritage du modèle carolingien : des moines de plus en plus clercs. La proportion de moines ordonnés : prêtres, diacres et sous-diacres, est considérable au sein des communautés monastiques ; plus des ¾ dès le IXe siècle ; et tend à se renforcer aux Xe-XIe siècles, les réformes monastiques encourageant le sacerdoce des moines et les c
- +élébrations de messes votives en faveur des défunts (cf. l'essor du nombre des autels dans les abbayes)
- Les réformes du Xe siècle tendent à souligner la distinction de modes de vie entre moines et laïcs (et surtout entre moines et grands laïcs sachant que la plupart des moines se recrutaient dans l'aristocratie) : perceptible dans le régime alimentaire (pas de viande pour les moines car la nourriture est emblématique de l'aristocratie guerrière), l'habit (rejet des vêtements et ornements luxueux), le rapport à la violence (rejet de la violence physique et de toute effusion de sang), le rapport à la terre et aux biens (pas de biens propres)
- Pour autant, les deux modes de vie se rapprochent à travers les notions de *servitium* (le *servitium Dei* [*Domini Dei*] des moines fait écho au *servitium* du vassal à son seigneur [*dominus*]) et de *militia* (à la fois service et combat), dont de nombreux textes révèlent les ambivalences : les moines réformateurs soulignent la dimension agonistique de la vie monastique (conçue comme un combat contre le mal) et par certains côtés la

continuité des combats des différents types de *milites* (dès lors que les *milites* du monde se conforment aux prescriptions morales des *milites* du cloître) ; mais ils posent en même temps la supériorité de la *militia Dei* sur la *militia secularis* (cf. *Vie de Géraud I* par Odon de Cluny, vers 927-931).

## **2) Les "moines idéologues" et l'ordonnement hiérarchique du monde**

- Les moines figurent parmi les principaux artisans des réflexions sur l'ordonnement de la société (= les différentes théories des *ordines*/ordres qui composent la société chrétienne), ses divisions, ses hiérarchies, en particulier en France, de l'école d'Auxerre à la fin du IXe siècle aux "moines idéologues de l'an mil" autour de Fleury et surtout Cluny
- Hormis en Germanie ottonienne et salienne, héritière des hiérarchies carolingiennes, les moines tendent à supplanter ou éclipser les clercs/évêques au sommet de la hiérarchie des ordres, en revendiquant l'excellence de leur état de vie (lié à la pureté sexuelle et au retrait du monde). Ce modèle est très présent, sous des formes diverses, dans les écrits des abbés clunisiens d'Odon (abbé 927-942) à Odilon (abbé 994-1048), mais aussi chez Abbon, abbé de Fleury (988-1004), qui rapprochent les moines des anges. Certains milieux monastiques cherchent à influencer la production des normes canoniques : cf. influence clunisienne (notamment sous l'abbatiate d'Odilon, dans les années 1020-1030) sur certains conciles de la paix puis de la trêve de Dieu (législation sur la protection des *inermes* - veuves, orphelins, clercs et moines - et des biens ecclésiastiques)
- Promotion chez certains (par exemple Odon de Cluny) d'une société duale où sont privilégiés des rapports étroits entre les puissants (fondateurs, donateurs et convertis tardifs) et les moines (bénéficiaires de la charité des puissants) ; dans ce cadre, un rôle privilégié est souvent attribué au roi dans certains espaces (par exemple en Navarre sous le règne de Sanche le Grand, 1004-1035, principal artisan de la diffusion de la réforme clunisienne dans son royaume), *a fortiori* s'il est sacré (cf. cas anglais : valorisation du rôle du souverain – Æthelstan, Edgar, Cnut puis Édouard le Confesseur - dans la restauration/réforme du monachisme après les crises scandinaves de la fin IXe-début Xe ou du début du XIe siècle)
- L'hagiographie comme vecteur d'un disciplinement du comportement des grands laïcs assujettissant la puissance armée aux impératifs monastiques : exemples de la *Vie de Géraud I* (v. 927-931) ; d'Odilon et les épitaphes d'Adélaïde et Otton II (au début du XIe siècle)

## **3) L'intégration sociologique : moines et conversion des laïcs à la vie monastique**

- L'essor du nombre de moines aux Xe-XIe siècles est directement lié à l'entrée de très nombreux laïcs au monastère.

- L'oblation en constitue la forme la plus courante depuis l'époque carolingienne et demeure le principal mode d'entrée au monastère aux Xe-XIe siècles, le nouveau monachisme s'y opposant ensuite résolument : don d'enfants d'environ 7 ans, issus de familles aristocratiques, à des établissements familiaux, accompagné d'une donation particulière. Les enfants seront élevés au monastère (c'est pourquoi ils sont aussi appelés les nourris/*nutriti*) et y feront profession une fois parvenus à l'âge adulte. Les monastères apparaissent ainsi comme des sortes de prolongement de la famille aristocratique : les oblats conservent des liens avec leurs parents ; devenus moines profès, ils peuvent être élus abbés (et renforcer d'autant le lien avec leur famille charnelle).
- Une autre forme de conversion se diffuse à partir de la fin du Xe siècle : la conversion tardive ou *ad succurrendum* ("au secours" de son âme, c'est-à-dire au soir de sa vie) de grands laïcs encouragés par les moines (notamment dans les milieux clunisiens où les textes hagiographiques valorisent la fuite du siècle dès le Xe siècle) à finir leurs jours sous l'habit monastique, ce qui leur assurait une sépulture parmi les moines et des prières en plus grand nombre. La cérémonie prévoyait la prise d'habit monastique (la coule noire ou brune), la tonsure, l'émission de vœux (pauvreté, chasteté et obéissance à l'abbé) ; le converti abandonnait ses biens personnels à la communauté où il entrait et ses attributs laïques étaient symboliquement déposés sur l'autel (armes, baudrier - c'est-à-dire le ceinturon et le fourreau de l'épée - et chevelure), mettant en scène son passage d'une *militia* à l'autre, perçue comme supérieure.

Exemple de la conversion en 1004 de Guillaume, vicomte de Marseille, qui sacrifie sa chevelure et prend l'habit selon la règle de saint Benoît à Saint-Victor de Marseille, abbaye à laquelle il avait fait plusieurs donations au cours de son existence, qu'il confirme et accompagne d'une autre.

## **B) Au cœur de la collaboration entre moines et laïcs : le système de la commémoration**

### **1) Circulation des biens spirituels et matériels entre moines et laïcs et memoria des ancêtres**

- Dès le VIIe siècle, mais surtout depuis les VIIIe-IXe siècles, la principale activité des moines est la prière en faveur du salut de leurs bienfaiteurs et de leurs ancêtres. Ces prières s'inscrivent dans un système complexe de circulation des biens spirituels (les prières, les bénéfices des célébrations de messe) et des biens matériels (les biens fonciers et les droits seigneuriaux) entre une multitude d'acteurs interdépendants, système dont les actes de donation et les documents nécrologiques sont les témoins et les supports privilégiés : les moines, intercesseurs, médiateurs de salut et "pauvres de Dieu" (c'est-à-dire vrais pauvres aux yeux de l'Église et des puissants) ; Dieu et les saints, auxquels sont adressés les prières ; les donateurs laïques, seuls ou en couple, souvent avec leurs enfants et leurs parents, qui accordent des dons (donations *pro anima*) aux moines pour qu'ils intercèdent en leur faveur ; les indigents ou nécessiteux, eux aussi laïcs, qui sont secourus par les moines et associent leurs suffrages à leurs prières. A

travers ce système de don-échange, les biens matériels sont transformés par les moines, intercesseurs indispensables, en biens spirituels

- Ces prières et célébrations des moines sont perçues comme les plus efficaces en vue du salut en raison de l'état de vie supérieur reconnu aux moines (continence, voire virginité avec la prépondérance des oblats, retrait du monde, pauvreté personnelle). Les fondateurs/donateurs sont intégrés à la « *societas* » ou la « *confraternitas* » des moines qui les fait participer aux bénéfices spirituels des prières et activités liturgiques des moines. Par exemple : à Marmoutier, au XIe siècle, une cérémonie présidée par l'abbé et réservée aux plus grands bienfaiteurs manifestait l'intégration à la « société des bienfaits » et le statut d'« ami » de la communauté.
- Mais à côté de l'œuvre de salut et du lien social qu'elle entretient, ces pratiques et les écrits qui les soutiennent (chartes de donation, livres nécrologiques...) assurent également le souvenir et la mémoire des individus qui en bénéficient et de l'ensemble indifférencié de leurs "ancêtres" qui leur sont souvent associés, contribuant à ancrer la légitimité de la domination dans le temps long des relations entretenues avec les moines et à enraciner l'autorité dans la tradition. C'est à ce titre que la pratique de la donation, voire pour les plus puissants la fondation d'une abbaye ou d'un prieuré, participent de l'exercice de la domination aristocratique.
- La notion de *memoria* ou de "commémoration" (à la fois oraison et commémoration) entrelace ces dimensions eschatologiques et socio-politiques du système du don-échange
- Ce système, réservé aux souverains et aux très grandes familles à l'époque carolingienne, s'étend aux Xe et XIe siècles à toute l'aristocratie, des princes aux chevaliers en passant par les seigneurs châtelains ; ce qui suscite quelques évolutions dans les pratiques et leurs traces écrites.

## **2) L'évolution des pratiques**

- L'ampleur des pratiques commémoratives entraîne la création en milieu monastique de livres liturgiques appropriés : après les "livres de mémoire" et "livres de confraternité" carolingiens et ottoniens, qui reposaient sur la conservation et la mise à jour de listes de bienfaiteurs morts et vivants, se diffusent les nécrologes et obituaires, des calendriers liturgiques dans lesquels sont inscrits les noms des bienfaiteurs défunts au jour de leur mort (obit = date anniversaire), qui est celui des prières monastiques (dont les différents types sont parfois inscrits) célébrées en leur faveur ; les moines font usage de ces livres lors du chapitre quotidien et au cours des liturgies à l'autel de l'église abbatiale.
- Les monastères, surtout s'ils ont été fondés par le groupe de parenté, deviennent les lieux de sépulture privilégiée des grands, sortes d'abbayes lignagères : d'abord fréquent

chez les princes (comtes de Flandre à Saint-Pierre de Gand ou Saint-Bertin dès le Xe s. ; comtes de Toulouse à Saint-Sernin fin Xe-XIe s.), puis par imitation extension aux grandes familles nobles (les seigneurs de Fougères inhumés au prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes = prieuré de l'abbaye de Marmoutier, à partir de sa fondation dans les années 1040)

- La spécialisation clunisienne : Cluny et l'ensemble des abbayes qui en dépendent apparaissent comme particulièrement spécialistes de ces services funéraires, amplifiant considérablement en volume les liturgies en faveur des défunts (cf. les 48 000 noms de défunts conservés par les 9 nécrologes conservés pour *l'ecclēsia cluniacensis*) ; jusqu'à la création d'un jour de commémoration de tous les défunts, le 2 novembre, lendemain du jour consacré à tous les saints, par Odilon de Cluny, vers 1030, qui relance une pratique déjà apparue dans quelques abbayes germaniques à l'époque carolingienne (le succès de cette commémoration clunisienne est assuré par la papauté qui la reprend à son compte pour toute la chrétienté sous Léon IX, 1049-1054).

### **3) La part des femmes**

- Dans les familles aristocratiques, les femmes étaient traditionnellement les dépositaires de l'entretien de la mémoire au sein de la parenté. L'essor de la commémoration monastique est donc aussi le récit d'une concurrence/dépossession de la fonction mémorielle des femmes.
- Les femmes investissent cependant également la relation avec les moines : il existe de nombreuses donations de couples (par exemple : 910, Cluny par Guillaume d'Aquitaine et son épouse Engelberge), de princesses (par exemple : Emma, femme du duc Guillaume IV d'Aquitaine, qui fonde Bourgueil peu avant 990) ou de veuves.
- Les femmes sont particulièrement associées à la fondation de quelques communautés de moniales bénédictines de haut rang (par exemple Sainte-Marie à Marseille, par les vicomtes et leurs épouses, vers 1030 ; Saint-Georges à Rennes, par le duc de Bretagne et sa femme, vers 1024-1032), dont les sœurs sont des filles de la haute aristocratie et les abbesses, le plus souvent, des membres des dynasties princières. Les pratiques commémoratives de ces communautés ne se distinguent pas fondamentalement de celles des communautés masculines (si ce n'est qu'elles ne peuvent célébrer des messes). En Espagne (abbaye de Tábara fondée à la fin du IXe siècle par l'évêque et le roi de León, détruit en 988 par les troupes d'Al-Mansur) et en Germanie (Souabe, Saxe), ces communautés féminines sont associées à des communautés masculines au sein d'abbayes doubles dans la tradition du premier Moyen Âge.

## **C) La collaboration seigneuriale entre moines et laïcs : emprise institutionnelle et cogestion des patrimoines**

### **1) Fondations, réformes et usages des reliques : des moments de collaboration privilégiée**

- Dans la postérité de l'époque carolingienne, le modèle royal et l'ethos aristocratique imposent aux grands laïcs de protéger les églises et les communautés monastiques. Cette protection revêt deux formes principales : la fondation et la réforme.
- La fondation ou la refondation d'un monastère (c'est-à-dire favoriser la création d'une nouvelle communauté pourvue d'une dotation seigneuriale) est un événement majeur pour un groupe aristocratique (exemple de la fondation de Cluny par Guillaume d'Aquitaine et Engelberge, en 910, témoin de la pacification des relations entre Guillelmides et Bosonides). C'est instituer un lieu de mémoire familial, disposer d'une *familia* spirituelle susceptible d'accueillir des membres de la parenté, mais aussi constituer une seigneurie qui peut agréger des liens sociaux (à travers conversions et donations) et conforter les réseaux de fidèles ou de clientèles des fondateurs = des monastères familiaux (plus que des monastères privés, car toute fondation revêt une dimension publique) ou de simples prieurés, souvent proches topographiquement de certains lieux centraux de la domination familiale (cité, château, résidence majeure...)
- Ces monastères familiaux sont souvent maintenus sous emprise à travers le contrôle de l'élection de l'abbé et/ou de l'investiture abbatiale (exemple des comtes d'Angers à Saint-Aubin après le retour des moines en 966), ou l'exercice d'une protection plus ou moins institutionnalisée (cas des vicomtes de Marseille qui se présentent comme les « *defensores* » de l'abbaye jusqu'au milieu du XIe siècle et brandissent le *vexillum* de l'abbaye dans les plaids judiciaires qu'ils président en son nom) qui permet au fondateur d'intervenir comme un représentant de sa fondation et d'avoir des privilèges tant dans le domaine spirituel (accès aux trésors sacrés de la fondation comme les reliques : cf. *infra*) que matériel (rétrocession de parts donation); exemple des comtes de Toulouse à Saint-Gilles (perception d'une part de revenus du pèlerinage).
- Dans certains cas, l'abbé peut même être choisi au sein de la famille. Exemple d'Oliba, fils du comte de Cerdagne, lui-même d'abord comte de Berga et Ripoll de 988 à 1002, puis moine (1002) et abbé de Ripoll (1008), mais aussi de Saint-Michel de Cuxa (1008) et de Saint-Martin du Canigou (1009), abbaye fondée par son frère Guifred.
- L'engagement des princes ou des grands dans les réformes monastiques produit les mêmes effets. Toute une gamme de situations figurent derrière ce terme de réforme, de la substitution de moines à des chanoines - comme au Mont-Saint-Michel en 966 par exemple - jusqu'à l'adoption de nouvelles coutumes monastiques - comme la diffusion des coutumes de Gorze ou de Saint-Vanne en Germanie ou en Flandre dans la deuxième moitié du Xe siècle, ou l'adoption des coutumes de Fleury à Ramsey à la fin du Xe siècle - en passant par la recherche de l'exemption épiscopale et/ou de l'immunité - comme à Fleury et Cluny dans les années 990).
- Cet engagement concerne différemment le groupe aristocratique selon les grands ensembles géopolitiques : princes et grands laïcs favorisant les réformes en faisant

appel à des abbés reconnus (par exemple Maïeul de Cluny ou Guillaume de Volpiano) se rencontrent surtout en France occidentale et médiane, où œuvrer à la réforme monastique contribue à légitimer l'autorité et le prestige des grands. En Germanie en revanche, les réformes furent plutôt conduites par les évêques. En Espagne et en Angleterre, ce sont les rois, avec le soutien des évêques, qui sont les principaux artisans de la réforme monastique. Cas anglais : fondation du *New minster* de Winchester par le roi Elder (901-924), du *New minster* d'Exeter par Æthelstan; réforme monastique sous le règne d'Edgar : promotion de la *regularis concordia* (adoption de la règle bénédictine et de coutumes inspirées des monastères réformés du continent) par Æthelwood, évêque de Winchester (963-984), Dunstan de Canterbury (960-988), Oswald de York (971-992).

- Cet engagement prolonge souvent un investissement dans la fondation du monastère que l'on entend réformer : c'est parce qu'ils estiment avoir des droits sur un monastère, parce que leurs ancêtres l'ont fondé, parce le monastère est intégré à l'*episcopatus*... que les grands, laïcs ou évêques qui leur sont apparentés, engagent le processus de réforme
- Cet engagement peut également se manifester dans la prise en charge du culte des reliques par les princes ou les grands laïcs en relation étroite avec des communautés monastiques (mais pas seulement). Les réseaux aristocratiques favorisent l'accueil des moines et des reliques qui se replient face aux raids scandinaves (cf. les tribulations des moines et reliques de saint Philibert, qui partis de Hiero finissent par se fixer à Tournus), ou leur éventuel retour une fois ceux-ci terminés. Les princes (par exemple les ducs de Normandie avec saint Ouen, les ducs d'Aquitaine avec saint Jean-Baptiste ou saint Martial, les vicomtes de Marseille avec saint Victor...) utilisent les cérémonies de translation et les diverses manipulations de reliques pour assoir leur autorité sur certains pôles de pouvoir et capter une part de la sacralité du saint en nouant des relations étroites avec les communautés qui les détiennent ou les reçoivent.

## **2) Une variété d'emprises socio-institutionnelles**

- En dehors des monastères familiaux, il existe toute une série de modalités d'emprise institutionnelle et patrimoniale des grands laïcs sur les monastères. Les principales, héritées de l'époque carolingienne mais qui se diffusent à grande échelle, sont l'avouerie, l'abbatiate laïque et les contrats de précaire.
- L'avouerie : l'avoué représente l'abbaye dans différents domaines d'activité (judiciaire, pour exercer la justice au nom de l'abbé, ce qui lui confère un pouvoir de police et de contrainte sur les territoires couverts par l'immunité ; militaire, comme chef du contingent armé dû par l'abbaye à l'armée royale ou princière ; financier, pour lever les impôts au nom du bénéficiaire de l'immunité). Les avoués peuvent également influencer la gestion des patrimoines monastiques, voire peser sur l'élection des abbés.

Exemple d'Otte-Guillaume, duc de Bourgogne, avoué de Saint-Bénigne de Dijon au tournant des Xe-XIe siècles ;

- L'abbatiate laïque : il s'agit d'un abbé non moine, le plus souvent laïc (mais parfois évêque), extérieur à la communauté, qui se charge de sa protection et de ses relations avec le monde extérieur, et qui en contrepartie dispose d'une partie des ressources de l'abbaye et en retire de la richesse, de la puissance (des terres où installer des vassaux, des contingents militaires) et du prestige (tiré notamment de la protection du saint et des reliques abritées dans le monastère, autorise les titulaires à reprendre le titre de *domnus*, seigneur, jusque-là réservé au roi). Exemples : au Xe siècle, les ducs des Francs robertiens sont abbés de Saint-Germain-des-Prés et Saint-Denis, c'est-à-dire les principales anciennes abbayes royales en Ile-de-France; les ducs de Bourgogne sont abbés laïques de Saint-Germain d'Auxerre et Sainte-Colombe de Sens...
- Les précaires : il s'agit de concessions temporaires mais à longue échéance (de « une à trois vies ») d'une terre par une institution ecclésiastique (le plus souvent une abbaye) à la demande/prière (*precaria*) de laïcs ; l'abbaye conserve son droit de propriété et reçoit un cens reconnaissant annuel (modique) de celle-ci (et de rien d'autre : aucun service notamment). Très souvent la terre donnée en précaire provient d'une donation antérieure par le laïc (moyen de donner et donc de se lier, sans perdre l'usage du bien), ou bien associe un bien donné par le laïc et un bien issu du patrimoine abbatial : ces contrats mixtes ne portent pas fortement atteinte au patrimoine des laïcs et contribuent à la circulation des biens entre laïcs et moines au service de la création d'un lien social.
- Dans l'empire ottonien et salien, où les grandes abbayes impériales carolingiennes (Fulda, Lorsh, Corvey) et les quelques nouvelles fondations royales (Quedlinburg, Hersfeld, Wissembourg) restent sous le contrôle des souverains dans le cadre de l'Église impériale : concession de l'immunité et de droits publics sont la contrepartie de la nomination de l'abbé par l'empereur et du *servitium regis* militaire. Ces abbayes sont unies par des confraternités de prières pour le salut de l'empire et de la famille impériale et sont des foyers de discours d'éloge de l'empire (exemple de Corvey et des écrits de Widukind vers 968-973). Mais la plupart des abbayes fondées avant le milieu du XIe siècle par des aristocrates obéissent au même schéma qu'à l'ouest (exemple des fondations souabes de Muri - par les Habsbourg - en 1027 et de Allerheiligen - par les Nellenburg - en 1049)
- Dans ce contexte, la réforme monastique de type clunisien, qui repose sur le tissage de liens privilégiés avec la papauté et une émancipation progressive mais radicale des tutelles laïques ou épiscopales (premiers privilèges en faveur de Cluny dès 927 et 931, puis acquisition de l'exemption épiscopale de concert avec Fleury dès 997-998),

constitue plus une exception que la règle ; d'autant que les clunisiens savent s'adapter aux contextes locaux et s'accommoder du maintien de certaines prérogatives des laïcs.

### 3) Seigneurie monastique, *familia* et dépendants laïcs

- Les seigneuries monastiques sont par ailleurs engagées dans d'autres relations avec d'autres laïcs, non nobles ni chevaliers : des relations seigneuriales qui les unissent aux dépendants qui travaillent leurs terres dans un contexte où la plupart des moines se consacrent aux activités liturgiques ou intellectuelles. Ces dépendants peuvent être des membres de la *familia* monastique au sein du complexe abbatial (artisans, domestiques...) ou des dépendants serfs ou libres installés sur les domaines (dans certaines régions, la Lotharingie par exemple, ces dépendants sont également considérés par les moines comme faisant partie de leur *familia*, dans la tradition du premier Moyen Âge)
- La fragmentation en différents royaumes et principautés, jointes aux raids scandinaves, hongrois et arabes, ont entraîné la fin des grands patrimoines monastiques dispersés à très vaste échelle : à l'échelle locale, bon nombre de domaines éloignés d'anciens grands monastères carolingiens passent entre les mains des évêques ou d'aristocrates laïques (ex des biens de l'abbaye de Prüm passés entre les mains des seigneurs bretons ou mayennais au début du Xe siècle). Les patrimoines des nouveaux monastères fondés ou refondés aux Xe-XIe siècles se déploient dans des horizons plus étroits, souvent à l'échelle d'une principauté seulement.
- La structure domaniale globale est toutefois souvent à peu près la même et distingue les dépendants travaillant en faire-valoir direct sur la réserve (souvent les terroirs les plus proches du monastère), qui sont souvent de statut servile, et les tenanciers de statut variable (libre ou servile) tenant des manses en échange de cens (rentes) et d'un travail gratuit sur la réserve (corvées), d'ampleur très variable d'une région à l'autre. Le recul du faire-valoir direct peut conduire, dès le XIe siècle, à l'importance croissante des rentes dans l'économie monastique, faisant de bon nombre de seigneuries monastiques des seigneuries rentières (cas de Cluny notamment)
- La gestion de ces domaines suppose l'existence au sein des communautés monastiques d'offices spécifiques et le recrutement d'agents laïcs (ministériels) pour encadrer les dépendants et rendre la justice pour ceux de statut servile. Ces agents, recrutés parmi les plus aisés des dépendants, peuvent eux-mêmes être de statut servile : c'est souvent le cas dans le nord et l'est de la Francie ou en Germanie, ce statut représentant *a priori* pour les moines une garantie de stabilité et de soumission. Libres ou non, ils sont parfois également liés aux communautés monastiques par des relations de don-échange comparables à celles qui les unissent aux aristocrates.
- L'essor des patrimoines monastiques à partir de la deuxième moitié du Xe siècle peut entraîner l'adoption d'une gestion décentralisée sous la forme d'un réseau de

dépendances ou prieurés, qui assure également le rayonnement du monastère auprès des milieux laïcs locaux éloignés. Exemple des nombreux prieurés de Marmoutier fondés dans les diocèses du Mans, de Rennes ou Dol dans les premières décennies du XIe siècle ; deviennent des vecteurs de l'influence de Marmoutier dans ces régions, y recrutant une partie des moines de l'abbaye (et non seulement de ses prieurés locaux).

- Dans ce contexte, à l'échelle locale, la seigneurie monastique peut déborder sur d'autres dépendants que ceux liés à leur seigneurie foncière, en particulier dans le domaine de la justice. Ces prétentions peuvent être la cause de conflits avec les seigneurs laïcs des environs.

Conclusion intermédiaire : des relations plurielles mais privilégiées entre moines et grands laïcs, qui relèvent à la fois de l'*amicitia* et du "pacte seigneurial" (une collaboration sociale, politique et économique). Les conflits qui opposent parfois les moines aux grands doivent se comprendre dans ce cadre : ils sont rarement violents et visent surtout pour les laïcs à réaffirmer leurs droits sur un bien donné pour pouvoir le redonner et relancer l'*amicitia* ; ils participent d'une relation de « voisinage », qui fait le lien social et religieux entre les moines et l'aristocratie locale, unis dès lors dans un entrelacs d'échanges multiples fondant en grande partie leur autorité sur le peuple des laïcs.

## **II. La transformation "grégorienne" : engagement des congrégations bénédictines et tentation de la rupture (milieu XIe-milieu XIIe siècle)**

A partir du milieu du XIe siècle, le tournant grégorien est porté par de larges secteurs du monachisme bénédictin qui en avait amorcé certaines des évolutions dans le cadre de la réforme monastique dès la fin du Xe siècle et la première moitié du XIe siècle. Les moines bénédictins prennent une part active à la réforme, aussi bien dans la refonte de l'institution ecclésiastique sous l'égide de la papauté, dans laquelle ils s'intègrent de plus en plus, parfois aux dépens de leurs attaches locales, que dans le projet de remodelage de la société qui l'accompagne et suppose toujours une forme d'auxiliarisation des laïcs.

Ce tournant conduit les bénédictins à s'éloigner des formes traditionnelles d'interactions sociales et de collaboration seigneuriale avec les grands laïcs, au prix souvent d'une certaine conflictualité. Mais il les amène en même temps à s'appuyer sur certains grands pour obtenir leur soutien et à s'engager plus que jamais dans l'encadrement pastoral des populations.

### **A) L'engagement des moines dans la réforme "grégorienne"**

#### **1) Les moines à la pointe des combats réformateurs : la "liberté" monastique contre l'emprise laïque**

- Les moines sont nombreux parmi les réformateurs, qu'il s'agisse des polémistes et propagandistes (Pierre Damien, Humbert de Silva Candida, Jean Gualbert, Geoffroy de Vendôme, Lanfranc du Bec...), des cardinaux et des légats, qui sont parfois les mêmes (Pierre Damien, Humbert de Moyenmoutier, Hildebrand, Bernard et Richard de Saint-Victor...), ou des papes eux-mêmes (Nicolas II, Grégoire VII, moine de Saint-Paul de Rome, Urbain II, ancien grand prieur de Cluny, Pascal II, Eugène III, premier pape

cistercien...) ; Gratien, auquel on attribue le *Décret* (vers 1140-1160), aurait été moine bénédictin.

- Ils alimentent le combat pour la *libertas* de l'Église contre l'emprise laïque sur les charges ecclésiastiques, dont les charges abbatiales (au nom de la lutte contre l'hérésie simoniacque" : cf. Hugues de Die, légat du pape, au concile de Poitiers de 1078 : « nul évêque, abbé, prêtre ou clerc ne doit recevoir de la main d'un roi, d'un comte ou d'un laïc, un évêché, une abbaye, une église ou un quelconque bien d'Église ») en exigeant notamment la liberté des élections abbatiales et la fin du rôle des patrons laïcs dans les procédures d'investiture et les diverses formes de contrôle ou d'accès aux patrimoines monastiques.

Exemple : acquisition de la liberté d'élection par Hirsau à l'initiative de l'abbé Guillaume en 1075, aux dépens du comte de Calw : le comte remet tous les biens du monastère au saint patron, renonce à ses droits de seigneurie qu'il confie à l'abbé, donne aux moines la liberté d'élire leur abbé et de procéder à son installation (investiture) ; l'abbaye est placée sous la protection du Saint-Siège ; le comte ne conserve qu'une réserve de l'avouerie pour ses descendants, qui devait être reçue du roi sur proposition de l'abbé. Sert de modèle à toute une série d'abbayes bénédictines de Souabe à la fin du XIe et début du XIIe siècle.

- Les moines s'engagent aussi contre la possession par les laïcs des églises et des dîmes, et contre le contrôle de biens ecclésiastiques par les laïcs, dénoncés comme autant de "mauvaises coutumes" imposées par les laïcs aux dépens de la "liberté monastique". S'agissant des églises, le combat s'engage dans certains milieux de la réforme monastique dès la fin du Xe et le début du XIe siècle. Exemple d'Abbon de Fleury (m. 1004) qui dénonce la dissociation faite par certains évêques entre l'église (appropriable par les laïcs) et l'autel, c'est-à-dire les droits ecclésiastiques attachés à l'église : oblations, prémices, parfois la dîme, les taxes épiscopales des synodes et des visites (inappropriable) ; mais son discours restait globalement assez traditionnel, dénonçant surtout les abus et dérives. Avec le tournant grégorien, église et autel ne sont plus dissociés et les interdits faits à leur possession par les laïcs sont beaucoup plus radicaux.
- Entre 1060 et 1150, les ecclésiastiques, mais principalement les moines, dénie aux laïcs le titre de *dominus*, sauf cas exceptionnels (transferts d'église) : participe de la volonté de priver les grands laïcs de toute légitimité en matière de médiation du sacré (également perceptible dans certains discours hostiles à la royauté sacrée, comme chez Humbert de Moyenmoutier par exemple)

## **2) Structuration des congrégations et liens privilégiés avec la papauté : intégration dans l'Église et éloignement des réseaux laïcs locaux**

- La réforme favorise l'assimilation des clercs et des moines face aux laïcs, ce qui conduit à atténuer la spécificité monastique de fuite du monde au profit de l'engagement des moines dans la médiation du sacré et leur revendication du *dominium*

- De nombreuses abbayes et congrégations monastiques bénédictines se font ainsi dans la durée les principaux relais des idées "grégoriennes" : Cluny bien sûr, en Bourgogne, Provence, Languedoc et Espagne, mais aussi le Mont-Cassin en Italie centrale, Saint-Victor de Marseille, de la Provence à la Catalogne en passant par la Sardaigne, Hirsau en Allemagne méridionale, Fruttuaria et Vallombrosa, en Italie du Centre et du Nord, Fleury, Marmoutier, Saint-Florent de Saumur dans l'ouest de la France et en Angleterre...
- Leur combat est servi par la centralisation croissante de leurs réseaux de dépendances (abbayes soumises) et de leur organisation domaniale, à l'image de la *Cluniacensis ecclesia* structurée à partir du privilège d'exemption de 1024 (désormais étendu à tous les monastères de Cluny où qu'ils se trouvent) et surtout sous l'abbatit d'Hugues de 1049 à 1109 (organisation des dépendances en prieurés et sous-prieurés) : renforcement de l'autorité des abbés à la tête des congrégations, diffusion plus rapide des modèles et des textes, unification croissante des coutumes et des pratiques... tous éléments qui facilitent une certaine prise de distance d'avec les réseaux et protections laïques à l'échelle locale
- Leur combat s'appuie également sur les liens privilégiés tissés avec la papauté et la curie romaine, à l'image des abbayes pionnières de Cluny et Fleury, liens qui contribuent à insérer les monastères dans l'institution ecclésiastique en cours de centralisation rapide, aux dépens souvent des liens traditionnels tissés localement : liberté d'élection de l'abbé, liberté du choix de l'évêque pour les consécutions/ordinations, rejet des tutelles laïques (informelles ou formalisées à travers l'abbatit laïque ou une avouerie trop pesante) et placement sous l'autorité du Siège apostolique. Des privilèges semblables à ceux obtenus par Cluny et Fleury se multiplient dans les premières décennies de la réforme : Hirsau en 1075, Saint-Victor de Marseille en 1079, Vallombrosa en 1090... En tout, entre 1073 et 1100, 270 privilèges sont concédés par les papes à des monastères bénédictins = immunité et exemption, « *tuitio et defensio* des apôtres Pierre et Paul », c'est-à-dire du pape (qui se substitue aux patrons laïcs traditionnels), en échange du versement d'un cens symbolique (enregistrés dans des listes confectionnées dès le début du XIIe siècle, reprises et compilées dans le *Liber censuum* de l'Église romaine en 1192) = moyen de se dégager de l'emprise des groupes aristocratiques locaux (laïcs et évêques issus des mêmes parentés). Leur permet également de pouvoir souvent compter sur le soutien de la papauté dans les conflits qui les opposent aux laïcs. En retour, ces abbayes et congrégations réformatrices fournissent des évêques réformateurs et des légats pontificaux (cf. Richard, moine de Saint-Victor, devenu archevêque de Narbonne et légat de Grégoire VII puis Urbain II, ou de Gebhard, moine d'Hirsau, devenu évêque de Constance et légat d'Urbain II)

### **3) Réseaux réformateurs et réseaux aristocratiques**

- En même temps, les abbés réformateurs n'hésitent pas à s'appuyer sur leurs parents et réseaux de parenté pour favoriser la cause de la réforme.

Exemple des abbés de Saint-Victor de Marseille, Bernard et Richard, issus de la famille vicomtale de Millau : mobilisent leurs nombreux parents dans le Midi en faveur de la réforme

Exemple des sires de Peyre en Gévaudan, qui parviennent ainsi à conserver leur domination sur le siège épiscopal de Mende de 1048 à 1151, en soutenant les moines réformateurs

- ...ou pour les inciter à s'engager dans la croisade en Espagne et en Terre sainte

Exemple des réseaux tissés par l'abbaye de Conques, en Rouergue, dont deux moines deviennent évêques en Navarre (Pierre d'Andoque à Pampelune 1083-1115) ou en Aragon (Pons en 1100 à Barbastro où en 1101 le roi Pierre I<sup>er</sup> d'Aragon fonde un monastère dédié à sainte Foy).

Exemple des réseaux clunisiens en Espagne : le royaume de Castille accueille de nombreux moines clunisiens issus de Bourgogne, d'Aquitaine ou du Languedoc (exemple : Bernard de la Sauvetat, ancien moine de Cluny et de Saint-Aurens d'Auch devenu abbé de Sahagun en 1080 ou 1081 - abbaye particulièrement choyée par le roi Alphonse VI - puis archevêque de Tolède en 1086, premier de cette ville tout récemment reconquise), qui conservent souvent des liens avec leur région d'origine et leurs réseaux aristocratiques. Entretiennent le flux de nobles venus de ces régions en Espagne, à l'image d'Henri, frère du duc de Bourgogne Eudes I<sup>er</sup>, qui rejoint Alphonse VI, l'aide à conquérir la Galice et devient comte de Portugal en 1093 avant de mourir en 1112.

- Dans ce cadre, certains abbés tentent parfois de jouer les intermédiaires ou les pacificateurs entre papes et empereurs (cf. abbé Hugues de Cluny, parrain d'Henri IV, essaie d'user de ce lien de parenté spirituelle pour rapprocher Henri IV et Grégoire VII au moment de Canossa 1077).
- De grands laïcs se font les champions de la réforme dans le cadre d'une logique d'auxiliarisation, soutenant les congrégations monastiques qui y sont engagées : la comtesse Mathilde de Canossa en Italie à partir de 1076 et jusqu'à sa mort en 1115 (cf. ses donations en faveur des dépendances de Cluny : Saint-Apollonius de Canossa, Saint-Benoît de Polirone, Nonantola), le duc Rodolphe de Rheinfelden en Souabe, champion de Grégoire VII face à Henri IV entre 1075 et sa mort en 1080 (cf. ses donations en faveur des dépendances de Fruttuaria, notamment Saint-Blaise, qui adopte les coutumes de Fruttuaria vers 1070), de nombreux grands nobles d'Allemagne méridionale favorables à la réforme (cf. leurs faveurs au bénéfice d'Hirsau, de Cluny), les comtes de Barcelone en Catalogne et en Provence (actions en faveur de Ripoll, Saint-Victor de Marseille, Saint-Pierre de Montmajour), les comtes de Besalù...
- Ces soutiens ne sont pas toujours dépourvus d'ambiguïté du côté des laïcs : certains soutiennent la réforme, notamment la diffusion des libertés monastiques, mais en s'inscrivant dans une perspective idéologique traditionnelle, de type néo-carolingien, à l'exemple de Guillaume le Conquérant en Normandie puis, après 1066, en Angleterre :

soutien à Lanfranc, abbé du Bec, nommé archevêque de Canterbury, promoteur des idées romaines et d'une première unification canonique ; soutien à l'implantation de congrégations monastiques réformatrices en Angleterre (Marmoutier, Cluny, Saint-Florent de Saumur...) ; mais conservation d'une "*prerogativa regis*" forte sur les évêques et non négligeable sur les grandes abbayes (qui sont considérées comme vassales du roi).

- Ces soutiens sont essentiels à la cause de la réforme et suscitent un débat au sein du clergé réformateur : faut-il, de manière traditionnelle, encourager la conversion des laïcs à la vie monastique, jugée meilleure, ou bien encourager leur maintien dans le siècle pour y défendre l'Église et soutenir les réformateurs dans leurs combats contre d'autres laïcs ?

Exemple : lettre du pape Grégoire VII cherchant à dissuader le duc Henri de Bourgogne de se faire moine à Cluny en 1079.

Exemple : le modèle élaboré à Saint-Oyend dans le Jura (Vie de Simon de Crépy), qui fait d'un ancien laïc, Simon de Crépy-en-Valois (m. 1082), un converti tardif modèle, qui ne devient moine que graduellement, lorsque la paix dans le siècle est assurée, mais qui ressort du cloître lorsque les intérêts de la réforme de l'Église le nécessitent (en 1078 à la demande Grégoire VII pour négocier avec Robert Guiscard, duc de Pouille et de Calabre, en 1079 pour arbitrer le conflit entre Cluny et le roi de France Philippe Ier).

## **B) Tensions entre moines et laïcs et recomposition seigneuriale**

### **1) La dénonciation des "mauvaises coutumes"**

- À partir des années 1060, parfois dès la première moitié du XIe siècle dans certains foyers de la réforme monastique (Cluny, Fleury, Marmoutier, Saint-Victor de Marseille), les actes diplomatiques monastiques, comme les traités réformateurs et les canons conciliaires, diffusent l'idée que la possession d'églises et de dîmes par les laïcs est illégitime, illicite et qu'ils doivent s'en dessaisir en faveur des institutions ecclésiastiques (en 1078, le concile de Rome donne un fondement canonique rigoureux à cette dénonciation).
- De manière plus large, on assiste à l'essor d'un discours monastique dénonçant les "mauvaises coutumes", c'est-à-dire délégitimant certains droits exercés par les laïcs sur les lieux (les églises mais aussi les aires funéraires et cimetières, qui font l'objet d'un processus de sacralisation dès le Xe siècle en Angleterre, à partir du milieu du XIe siècle sur le continent), les terres et les hommes relevant des seigneuries et domaines ecclésiastiques/monastiques : ce discours émerge en milieu réformateur dès la fin Xe-début XIe et se diffuse largement avec la réforme "grégorienne". Exemple : notice de Saint-Victor de Marseille de 1079-1080 au sujet de l'église de Saint-Jean-Baptiste de Salles, qui révèle que les droits que les moines rejettent sous l'appellation de "mauvaises coutumes" ne sont pas de nouveaux droits abusifs mais des droits traditionnels de

nature militaire ou fiscale (l'albergue notamment) dont les moines cherchent à obtenir l'exemption pour leur seigneurie

- Dans ce contexte, les donations d'églises ou de dîmes par les laïcs sont considérées comme des "restitutions", c'est-à-dire comme un juste retour à un patrimoine ecclésiastique dont elles auraient été originaires (ce discours relaie ainsi une histoire des rapports entre les laïcs et l'Église qui fait des laïcs des Xe-XIe siècles des accapareurs et des usurpateurs de biens d'Église)
- Elles sont également considérées comme devant être définitives, ce qui entraîne la disparition des rétrocessions viagères et des précaires (ces dernières disparaissent massivement en Provence comme en Picardie ou en Bourgogne dans la deuxième moitié du XIe siècle et les actes des Xe-XIe siècles qui en rendaient compte ne sont pas copiés dans les cartulaires monastiques qui se multiplient à partir de la deuxième moitié du XIe siècle)
- Ce discours diplomatique se retrouve également dans l'hagiographie monastique : cf. *Miracles de saint Benoît* à Fleury (plusieurs rédactions du début XIe au début XIIe), *Vie d'Isarn* à Saint-Victor de Marseille (v. 1060), *Vie de Géraud* par Bernard de Moissac devenu évêque de Coimbra (v. 1140) = récits de miracles de châtements contre les mauvais seigneurs et leurs agents.

## **2) Des laïcs dépossédés des églises et des dîmes au profit des moines**

- Que ce soit en raison de l'adhésion des laïcs au programme réformateur et/ou le résultat de la pression morale exercée par les moines et les clercs (parfois associé à une pression pastorale : menace de privation des sacrements, anathème, excommunication...), les transferts sont massifs :
- des églises d'abord (celui-ci démarre dès les années 1020-1030 dans le cadre de la réforme monastique ; l'apogée des transferts se situe généralement entre 1070 et 1140 ; et il n'y a presque plus d'églises possédées par des laïcs après 1130-1150)
- des dîmes ensuite (celles-ci peuvent s'étaler sur un temps beaucoup plus long, jusqu'au XIIIe siècle ; on relève souvent des phases de transferts : fin XIe, qui profitent surtout aux moines bénédictins, fin XIIe-début XIIIe, qui profitent aussi aux chanoines) tous ces transferts profitent principalement aux moines. Ex : diocèse du Mans : fin XIIe, 80% des églises des laïcs sont passées aux mains des moines (Saint-Vincent, La Couture, Marmoutier, Saint-Aubin, Mont Saint-Michel).
- Les conséquences de ces transferts sont majeures :
  - enrichissement des communautés monastiques ; notamment grâce aux dîmes (cf. le témoignage indirect de la multiplication des granges dîmières, des entrepôts urbains dépendants des monastères, de la floraison monumentale...)

- appauvrissement de certains milieux laïcs pour lesquels les revenus et droits ecclésiastiques étaient essentiels (petite aristocratie, lignées chevaleresques, souvent très dépendantes des droits ecclésiastiques) ; ce qui a pu susciter l'apparition de nouvelles taxes proportionnelles aux récoltes à l'initiative des laïcs dans certaines régions (Quercy, Languedoc), par souci de compensation.

- les bénédictins se retrouvent en possession de la plupart des églises paroissiales, en particulier dans les campagnes : ils désignent les desservants (même si celui-ci doit être examiné/validé par l'évêque ou l'archidiacre) et perçoivent les taxes versées par tous les laïcs = dîmes, oblations, prémices, funérailles.

### **3) L'affirmation de seigneuries monastiques d'un nouveau type**

- La captation/appropriation par les moines des églises et des dîmes et le rejet des droits exercés par les laïcs sur les seigneuries monastiques s'accompagnent d'un redéploiement seigneurial et spatial des rapports avec les laïcs :
  - sur le plan seigneurial : essor de la rente paroissiale aux dépens de la rente foncière et banale : les laïcs des paroisses monastiques passent indirectement sous la domination monastique et contribuent de plus en plus aux ressources des communautés monastiques, notamment à travers la dîme, qui constitue le principal prélèvement en volume le plus lourd pesant sur les paysans et les artisans. La dévalorisation continue des cens (accentué par l'inflation) conduit par ailleurs de nombreuses abbayes à imposer leur remplacement par des champarts, proportionnels aux récoltes, et donc bien plus rentables en période de croissance agraire (politique de l'abbé Suger à Saint-Denis dans le deuxième quart du XIIe siècle)
  - sur le plan spatial et social : prise en charge différenciée (en termes de prélèvements et de services liturgiques) des laïcs aux statuts divers : on peut distinguer des parties des monastères réservées aux dépendants laïcs (les membres de la *familia*) ; des bourgs et villages peuplés de laïcs sous l'emprise seigneuriale et pastorale des abbayes ; des chevaliers auxquels est confiée la garde des châteaux en possession des abbayes ; sur les exploitations, des tenanciers paysans libres, des ministériaux et des serfs non libres.
- Les espaces centraux des seigneuries monastiques peuvent faire l'objet d'une délimitation spatiale et d'une sacralisation par des rituels et des marqueurs monumentaux spécifiques. Cas exemplaire de Cluny à la fin du XIe siècle, où l'espace monastique est réorganisé en différents cercles de domination : au centre, l'abbaye et un premier ensemble de domaines sanctuarisés et entièrement soustraits aux pouvoirs des grands laïcs ; au-delà des zones ou des axes (routiers) où sont interdits les châteaux ou les péages contrôlés par des laïcs ; puis le reste du monde. La papauté joue un rôle majeur dans la distinction/séparation spatiale des centres monastiques. A Cluny, la zone centrale, polarisée par l'abbatiale, est instituée par le légat Pierre d'Albano en 1080 puis par le pape Urbain II en 1095 (le premier à utiliser l'expression « ban sacré ») ;

elle revêt une dimension matérielle concrète (définition de *termini* repérables dans la topographie locale).

Tout ceci définit une seigneurie monastique séparée de son environnement, complétée par un espace intermédiaire entre le cœur monastique et le reste du monde d'où sont exclus les droits seigneuriaux laïcs. Ceci explique que l'on ait pu parler de la fabrique d'"un espace hors espace", propre aux moines et qui les relie au ciel plus qu'à leur environnement matériel.

- Le cas clunisien, pour être exceptionnel par son ampleur, n'est pas unique. Autre exemple : l'église abbatiale de Saint-Gilles et ses environs immédiats, définis par les papes dans les années 1110-1120 (peut-être dès Urbain II en 1095) : un lieu de pèlerinage très important ; cette seigneurie séparée et sacralisée est aussi moyen d'écarter le comte de Toulouse/Saint-Gilles qui entend conserver ses taxes sur les revenus du pèlerinage (tenter de l'écarter... : à la fin du XIIe, les comtes font construire plusieurs châteaux à Saint-Gilles et dans les environs qui contreviennent au projet monastique)
- Lorsque les laïcs parviennent à conserver des droits sur les terres et les hommes des seigneuries monastiques, ce qui arrive notamment dans l'espace germanique (mais aussi en Flandre), ces droits font l'objet d'une codification précise qui est mise par écrit, et les églises en sont toujours soustraites. Ce phénomène participe du processus plus large de généralisation de la "seigneurie régulée" au cours du XIIe siècle. Exemple : les règlements d'avouerie (Flandre, Picardie, Champagne, Lotharingie, Germanie), qui limitent et encadrent les droits des avoués, en particulier en matière militaire (contrôle des châteaux, levées militaires) et judiciaires (limitation des causes relevant de son autorité, impossibilité à l'avoué de présider une cour en l'absence de l'abbé, limitation des taxes de justice...).

## **C) Les moines et l'encadrement paroissial des laïcs**

### **1) La desserte des paroisses par les moines**

- Au XIe siècle, de nombreux évêques ont approuvé ou même encouragé les transferts d'églises en faveur des moines, jugés plus aptes à en assurer l'entretien matériel et la desserte spirituelle (dans le nord de la France, c'est le cas des évêques du Mans, de Chartres, Paris, Reims, Laon, Amiens...) et cela s'intensifie à partir des années 1040-1050 ; cela accroît l'orientation des donations aristocratiques vers les moines
- Cette desserte peut s'exercer selon deux modalités :
  - collation du desservant (qui échappe ainsi à la juridiction de l'ordinaire/l'évêque, même si celui-ci se réserve souvent le droit de valider le choix des moines ; il en va de même pour les revenus du bénéfice ecclésiastique ; si les moines sont exempts, la paroisse est dégagée de toute forme de contrôle épiscopal car ils peuvent eux-mêmes ordonner les desservants avant de les investir d'une cure).

Ces desservants sont souvent choisis dans la *familia* monastique.

Exemple : vers 1060, Marmoutier les recrute parmi ses serfs affranchis : l'abbé destine à la cléricature des serfs laïcs méritant de ses seigneuries

Ces concessions de cure sont l'occasion pour les moines d'imposer au passage le respect par le nouveau prêtre des prescriptions grégoriennes en matière de continence et de célibat

Exemple : vers 1070 l'abbé de la Trinité de Vendôme concède la cure d'une de ses églises à un *famulus* à condition qu'il s'engage à "mener une vie chaste"

- desserte directe : un moine endosse la tâche de prêtre de paroisse (ce cas pratiquement inexistant aux Xe-milieu XIe siècles se pose de plus en plus avec les transferts massifs d'églises aux mains des moines ; d'autant que la plupart sont prêtres). Les grandes abbayes fondent de nombreux prieurés dans les villages et bourgs dont ils acquièrent l'église paroissiale : on parle alors de prieurés-cures

Exemple : les 20 prieurés-cures créés sous l'abbatit d'Albert de Marmoutier (v. 1032-1064) à la suite de donations d'églises de la part de seigneurs châtelains de Touraine, Anjou, Maine

- Les moines s'efforcent d'acquiescer tous les droits paroissiaux lorsque ceux-ci ont été fragmentés et distribués à de multiples seigneurs et chevaliers. Concerne notamment les droits sur les funérailles et les cimetières, signe que les moines cherchaient à diffuser auprès des simples laïcs leur pastorale funéraire et sans doute des pratiques de commémoration collective.

## **2) Les prétentions monastiques et les tensions qu'elles suscitent**

En théorie canonique, les rapports des moines et des laïcs en termes sacramentels (administration du baptême, de l'eucharistie, pénitence, mariage et extrême onction) sont liés à une délégation épiscopale, mais certaines congrégations, notamment exemptes, semblent s'en être affranchies.

Exemple de la lettre de Pascal II aux moines de Saint-Denis leur reprochant de s'ingérer dans l'encadrement pastoral et d'administrer la pénitence aux laïcs, ce que le pape considère comme un "renversement de la discipline ecclésiastique" (1107).

- La papauté grégorienne tend à limiter la desserte directe des églises paroissiales par les moines : sous l'égide d'Urbain II, le concile de Clermont (1095), après avoir renouvelé l'interdiction du ministère pastoral par les moines, établit que le desservant investi de la cure par les moines maîtres de l'église devra répondre du spirituel devant l'évêque, du temporel devant l'abbé
- Le concile de Latran I (1123) impose la présence minimale de 2 ou 3 moines dans les prieurés associés aux églises paroissiales, ce qui est de fait compliqué à réaliser dans de nombreux cas ; la mesure est confirmée par Innocent III qui interdit l'isolement des moines et confirme l'autorisation nécessaire de l'évêque.

- Le ministère de la prédication reste toutefois assez fréquemment exercé en ville, ou quand l'église entre les mains des moines est un but de pèlerinage.

Conclusion intermédiaire : importance majeure des transformations grégoriennes, parfois anticipées dès le Xe siècle par certaines formes radicales de la réforme monastique (Cluny, Fleury). Ces transformations modifient les rapports des moines au monde et aux laïcs, dans une logique d'investissement et de domination plus que de retrait. Affectent aussi bien le sens et les modalités des conversions, du don, de la coopération seigneuriale... Divisent les laïcs (entre partisans et adversaires de la réforme), alimentent une conflictualité plus radicale entre moines et laïcs (car les conflits mettent fin aux collaborations traditionnelles au lieu de les entretenir) et déploient le *dominium* monastique dans des proportions inédites (notamment sur le plan pastoral). Ce qui suscite une réaction monastique plus favorable à un certain retour aux fondamentaux (le retrait du monde), elle-même porteuse de nouveaux équilibres.

### **III. La transformation "grégorienne" : nouveau monachisme et nouveaux équilibres entre moines et laïcs (fin XIe-début XIIIe siècle)**

Le tournant grégorien favorise une rupture avec le siècle qui se traduit dans le monde monastique par une recherche accrue de l'isolement géographique et le refus de rapports trop étroits avec l'aristocratie laïque et plus généralement avec les laïcs. S'y ajoute une volonté de retour à l'ascèse de la pauvreté qui remet en cause une économie seigneuriale reposant sur la circulation des biens matériels et spirituels entre laïcs et moines et sur leur redistribution sous forme charitable.

Cette volonté de rupture débouche sur des mises en œuvre très variables, d'autant que la période coïncide avec une explosion des formes de vie religieuse et monastique, inégalement représentée selon les régions, et, en revanche, sur la part écrasante de certains modèles d'institutionnalisation (en premier lieu le modèle cistercien) encouragés pas la papauté désormais centrale dans le processus de contrôle de la *vita religiosa*.

#### **A) Nouveau monachisme et nouveaux modèles de conversion laïque**

##### **1) De nouveaux modèles de conversion pour les aristocrates**

- Abandon des modèles traditionnels de conversion :
  - refus de l'oblation des jeunes enfants par les Chartreux et Cisterciens et disparition canonique de l'oblation irrévocable dans le courant du XIIIe s. en tant qu'elle est désormais identifiée comme une pratique relevant de la simonie (les images d'oblation dont on dispose émanent d'ailleurs de manuscrits du *Décret* de Gratien et dénoncent la simonie : représentation de l'abbé recevant simultanément d'un père ou d'un couple parental un enfant et une bourse).
  - valorisation de la conversion *in vita* (voir *infra*) par rapport d'une part à la conversion à l'article de la mort, et d'autre part aux donations comme principal moyen de salut (avec toutes les conséquences sur les flux de donations)
- Passage d'un modèle de conversion relevant d'une "morale statutaire" à un modèle relevant d'une "éthique absolue".

- valorisation de la conversion des jeunes adultes : non plus l'aboutissement d'une vie passée dans le siècle, mais le choix d'une vie passée hors du siècle, ce qui implique un durcissement de l'opposition entre vie monastique et vie laïque (exaltation de la supériorité en termes de salut de la *militia Christi*, face à la *militia* dans le siècle)
  - Exemple de Bernard de Fontaine et de sa conversion à Cîteaux en 1113, où (selon la *Vita Prima*) les recrues étaient peu nombreuses "à cause de l'excessive rigueur de la vie et de la pauvreté qui s'y pratiquait"; entrée avec son oncle, trois de ses frères mais aussi d'autres chevaliers (jeunes et moins jeunes parfois mariés) dont Hugues de Mâcon; le monastère de Jully (Champagne) fonctionne comme un asile pour les épouses privées du soutien de leurs maris convertis
  - Exemple des multiples figures de chevaliers convertis dans les *exempla* cisterciens et l'hagiographie (*Vie d'Amédée d'Hauterive*, moine de Bonnevaux, rédigée v. 1160 ou 1185 ; *Vie de Jean de Montmirail* † 1212, rédigée v. 1240)
- Concurrence entre Cluny et les monastères cisterciens autour de la conversion des laïcs : exemple de Robert de Châtillon, cousin de Bernard de Clairvaux, élevé à Cluny comme oblat, puis qui passe de l'ordre cistercien à Cluny (lettre 1 de la correspondance, v. 1119); *Vie d'Amédée de Hauterive*: Amédée, le fils d'Amédée, quitte momentanément Bonnevaux pour Cluny où on lui aurait promis moins d'austérité et une carrière plus rapide et conforme à son rang.
- Les effets sur la réorganisation des pratiques de commémoration :
  - le fait même (chez les Cisterciens par exemple) de considérer la conversion *in vita* comme le seul parcours de salut valable contribue à placer au second plan les prières, offices et anniversaires en tant que voie principale de l'accès au salut ; par ailleurs refus initial des sépultures de laïcs dans le cimetière des moines et dans l'enceinte monastique
  - perte de la dimension individuelle de la commémoration (chaque défunt à sa date d'où la création de livres *ad hoc*) mais commémoration collective un jour fixé du calendrier et au chapitre général (avec distinction de la commémoration des moines, novices, convers et familiers d'une part et celle des parents proches des moines le dernier jour)
- Mais une demande de services funéraires qui ne fléchit pas de la part des laïcs, ce qui entraîne des adaptations rapides à l'échelle des abbayes singulières, voire des ordres :
  - l'investissement des Cisterciens dans l'élaboration et la diffusion du purgatoire comme troisième lieu de l'au-delà dans la continuité des innovations théologiques de l'école de Pierre le Chantre : cf. *Vie cistercienne d'Ide de Nivelles* comporte une longue description de ce lieu intermédiaire. Au tournant des XIIe et XIIIe s. notamment dans le nord de la France et en Flandre, la prière collective pour les âmes des défunts du Purgatoire constitue pour les moines le prolongement de

l'activité caritative et pénitentielle (œuvres de miséricorde) exprimée dans le soin des malades, l'aide aux mourants, le soin des corps morts, souvent délégués aux laïcs proches spirituellement des monastères

- rôle de la commémoration de puissants laïcs fondateurs, selon des formes traditionnelles, par exemple :

- Louis VI fondateur de l'abbaye de *Caroli Loci* à Chaalis fondée en mémoire de son cousin Charles 1er de Flandre assassiné en 1127

- 1187 fondation par Alphonse VIII du monastère cistercien de femmes de La Huelgas de Burgos qui devient ensuite le panthéon de la dynastie

- Rouleau des morts de Bertrand des Baux, confectionné en 1181 à l'abbaye de Sénanque, dont il se revendique le fondateur et où il est inhumé

- De façon générale, distinction entre diverses échelles d'associations de prière:

- au niveau de l'ordre : association des laïcs aux bénéfiques spirituels des prières des moines de l'ordre tout entier, en tant que membres de la *familia* : souvent le fait de souverains (cf. demande par Frédéric II au chapitre général cistercien en 1215 d'être associé au consortium des prières et bonnes œuvres de l'ordre) et grands;

- au niveau des abbayes singulières où la confusion entre ceux qui sont associés aux bénéfiques spirituels et matériels est très grande, y compris à des niveaux sociaux médians.

## **2) Un nouvel idéal monastique offert aux laïcs : la croisade et les ordres religieux militaires et hospitaliers**

- Les établissements bénédictins soutiennent l'engagement des laïcs dans la croisade, dès la première croisade, en particulier sur le plan matériel et financier (octroi massif de prêts gracieux ou en mainmorte). Avant leur départ comme à leur retour, les croisés sont nombreux à effectuer des donations pénitentielles en leur faveur (parallèles entre les pics de départs et les pics de donations) ; à leur retour, ils rapportent parfois des objets (des palmes, parfois des reliques) qu'ils offrent aux communautés monastiques lors de rituels spécifiques.

- En termes de justification de cet engagement des laïcs, l'*Éloge de la nouvelle chevalerie (De laude novæ militiæ)* de Bernard (1129-1136) constitue un point de départ :

- écrit de circonstance, à la demande d'Hugues de Payns, fondateur du futur ordre du Temple.

- une nouvelle chevalerie : Bernard commence par critiquer durement la chevalerie (*malitia* mondaine) auquel il oppose un nouveau genre de *militia*, celle des Templiers, à savoir des chevaliers pauvres combattant pour la gloire de Dieu et non pour leur propre gloire, ni le butin ou la vengeance.

- un nouveau modèle de guerre : ni un passe-temps (en ce sens, une sorte d'anti-modèle du tournoi par ailleurs objet de critiques monastiques et cléricales: cf.

*exempla*); ni un moyen de mesurer sa force, ni d'exercer sa domination, mais une forme de sacrifice de soi et d'*imitatio Christi*.

- Concile de Troyes (1129) admet l'idée d'une règle spécifique (d'inspiration bénédictine) pour le Temple en tant que *novus genus religionis*. Reconnaissance pontificale (Innocent II, 1139) aux « pauvres chevaliers du Christ et du Temple de Jérusalem » qui rappelle le lien des vœux de pauvreté, chasteté et obéissance (pas de stabilité monastique) et accorde une forme d'exemption.
- Spécificité de l'ordre du Temple où les Templiers, fidèles aux principes du monachisme primitif et à leur vocation guerrière, ne reçoivent pas pour la plupart les ordres sacerdotaux et demeurèrent donc des laïcs (sauf chapelains). Succès dans la classe moyenne de l'aristocratie chevaleresque, y compris urbaine dans les villes du Midi français.
- Parallèlement, développement d'autres ordres chevaleresques en Terre sainte et ailleurs, qui privilégient pour certains le modèle canonial, mais pas seulement :
  - en péninsule Ibérique où la pénétration cistercienne reste modeste, rôle de médiation des Cisterciens locaux dans l'apparition de nouveaux ordres militaires comme Calatrava: dans un premier temps (décennies 1150-60) coexistence de moines cisterciens (moines de chœur et frères convers) et de chevaliers vivant ensemble; puis, à la mort du fondateur, conflits et départ de moines, mais l'ordre reçoit les chevaliers comme de vrais frères et charge les Cisterciens du lieu de la rédaction d'une règle, approuvée par Alexandre III (1164); en 1187 insertion sous la tutelle de Morimond.
  - la question du modèle adopté interroge la capacité du modèle monastique à absorber certaines initiatives laïques, ce qui est bien visible aussi dans le champ de la charité et de l'hospitalité, avec le développement d'ordres hospitaliers.
  - Exemple des Antonins nés du développement du sanctuaire de saint Antoine entre Grenoble et Valence à partir de la fin du XIe s.: accueil des pèlerins d'abord par une confrérie s'étant développé auprès d'une église priorale, dépendant du monastère bénédictin de Montmajour; le développement de la première communauté (qui fonde de nombreux hôpitaux) dans le courant du XIIe s. rendit inévitable un processus d'institutionnalisation qui s'étendit (avec de nombreux conflits) sur tout le XIIIe s. et consacra le détachement progressif de la communauté de Saint-Antoine et ses dépendances constituées en ordre du monachisme bénédictin représenté par Montmajour.
- Rôle parallèle des Cisterciens dans la prédication et l'organisation des croisades pontificales :
  - Bernard de Clairvaux pour la deuxième croisade (1146-49): effort de disciplinement, y compris contre d'autres prédicateurs (ermite Raoul dans pays germaniques) dont il critique l'antijudaïsme; appel à une aventure spirituelle

adressé aux laïcs de la *militia*, mais aussi aux autres (pauvres, femmes et même voleurs qui pourront expérimenter les vertus pénitentielles de la croisade) conformément à une représentation très spiritualisée de la croisade qui peut être salutaire pour les laïcs et surtout pour les grands pécheurs auxquels il fournissait une occasion de se racheter.

- pour la quatrième croisade, rôle des abbés cisterciens en remplacement du séculier Foulque (nommé par Innocent III en 1198 et qui avait pris la croix au chapitre général de Cîteaux en septembre) qui meurt dès 1199 : Gui des Vaux de Cernay († 1225) ; Adam de Perseigne etc.

- Pierre des Vaux de Cernay pour la croisade albigeoise ; mais aussi Hélinand de Froimond prédicateur au concile de Toulouse (1229)

- début XIIIe s. cisterciens et croisade de Livonie : ils fournissent l'armature épiscopale, mais sont aussi parti prenant d'un processus "missionnaire" depuis que Bernard a envisagé la substitution des slaves païens aux infidèles de Terre sainte comme objectif des chevaliers germaniques

- Une alternative à la conversion pour les *milites*:

- une opportunité du point de vue des chevaliers de valoriser la *militia* chrétienne par la légitimation de la pratique guerrière, d'où un grand succès ;

- du point de vue des moines : débats internes aux ordres sur la hiérarchie de perfection (l'idéal de la croisade ou la conversion dans les nouvelles milices des ordres militaires).

- réserves de Guigues (v. 1129), de Pierre le Vénérable (v. 1150) et chez les Cisterciens d'Isaac de l'Etoile (v. 1160)
- même pour Bernard, la conversion à Clairvaux reste le meilleur port de salut et la vraie Jérusalem.
- réticence à fonder des monastères cisterciens en Terre sainte.

## **B) Nouveau monachisme et nouveaux modèles seigneuriaux**

### **1) De nouvelles pratiques de donations**

- De multiples formes de refus de l'économie seigneuriale traditionnelle (exploitation des domaines par l'intermédiaire de dépendants, perception de cens sur les terres et de taxes sur les fours et moulins) dictent des rapports renouvelés entre moines et laïcs que ce soit par un refus des droits sur les églises et les hommes, ou par une réflexion sur la nature et le nombre des dons reçus. Divers exemples pouvaient être mobilisés pour souligner les multiples solutions adoptées :
- L'extrémisme grandmontain (selon la règle mise en forme v. 1156 par le quatrième prieur de la communauté fondée par Étienne de Muret v. 1078) :

- Pas de refus absolu de la propriété foncière collective, mais des propriétés contenues dans des limites très nettes (bornes au-delà desquelles est interdite toute possession) et pas de bétail.
- Cela s'articule à une réflexion sur les revenus licites et au refus de tout contact avec les laïcs (sauf par l'intermédiaire de frères laïcs, convers), y compris en rupture avec la vocation monastique traditionnelle de l'aumône aux pauvres : au contraire, le *pauper Christi* est dans un tel état de dénuement qu'il est dans l'impossibilité de faire des aumônes ; c'est éventuellement à lui d'en recevoir, mais en dehors de tout lien d'échange. En définitive, la seule forme de revenus acceptée consiste dans les dons de rente par des propriétaires laïcs, à cette limite qu'il faut se garder de toute forme de conflictualité éventuellement induite par ces dons (« C'est la seule sorte de revenu que nous vous permettons : aussi longtemps que leurs possesseurs donnent, acceptez. S'ils les retiennent, patience, laissez faire »).
- Le « désert » chartreux :
  - la définition d'un espace autour des établissements chartreux apparaît dans les chartes dès le XIe s., puis dans les coutumes et les bulles pontificales du XIIe s. et par des signes matériels ; il s'agit de limiter en théorie l'expansion patrimoniale (au-delà des limites aucune possession de champs cultivés, dîmes, offrandes ou quoi que ce soit de ce genre) et de définir des espaces hors du monde
  - une telle pratique suscite parfois des conflits avec les communautés paysannes locales : à la Grande Chartreuse (diocèse de Grenoble), les frères font appel au pape dans les années 1170 à propos des pacages proches des *termini* où les risques de dépassement étaient les plus importants.
- Le contrôle collectif de l'ordre cistercien :
  - les abbayes cisterciennes ont une autonomie de gestion de leurs patrimoines, mais les *Instituta* (c'est-à-dire l'une des premières collections de décisions) définissent strictement la nature des patrimoines, un sujet qui fait ensuite l'objet d'un contrôle collectif par le chapitre des abbés puis chapitre général, même si l'incorporation de réseaux préexistants (comme Savigny en 1147 ou les grandes abbayes du Latium, de Campanie et Maritima sous Innocent III) introduit des formes en théorie interdites de biens: dîmes, droits sur autels, sépultures, domaines, serfs, cens des terres et banalités.
  - On pouvait également souligner la mise en œuvre d'une forme de contrôle du processus de fondations: en théorie, les fondations de nouvelles abbayes cisterciennes par un donateur laïc sont confiées par le chapitre général à au moins deux abbés qui doivent enquêter sur la pertinence de la fondation et contrôler son processus.

- Du côté des laïcs :
  - évolution de la sociologie des donateurs : le « nouveau monachisme » attire bien plus qu'auparavant une moyenne et petite aristocratie (familles chevaleresques), voire les bourgeoisies urbaines
  - évolution dans la nature des donations : recul des donations concernant des parts de seigneurie (terres et droits qui leur sont liés) au profit de donations de droits sur les vacants (bois, marais, landes), de droits de péages, d'exemption de péages ou de pacages ; conséquence à la fois du souci des donateurs de préserver leur assise seigneuriale et de la volonté des nouveaux moines (mais aussi des ordres militaires) de limiter le système seigneurial classique avec dépendants au profit des seigneuries en exploitation directe avec convers ou des seigneuries tournées vers l'élevage notamment ovin (cf. les monastères cisterciens anglais, flamands ou provençaux, les templiers et hospitaliers dans tout le sud de la France et en Espagne)

## **2) De nouveaux modèles de production et de consommation : entre autarcie, ségrégation et marché**

- Le modèle érémitique de la quête (ermites ; Grandmont, mais seulement dans les cas exceptionnels pour éviter toute forme de stabilisation des liens avec les donateurs) comme refus du pouvoir sur la terre et les hommes et comme occasion d'échanges avec les laïcs (d'où les critiques des ermites mondains de la part de clercs ou du monachisme traditionnel ou cistercien)
- Le modèle cistercien d'autarcie communautaire, de ségrégation et l'éloignement des laïcs ordinaires des terres des moines :
  - construction de patrimoines cohérents par regroupement des parcelles (achats, échanges) et organisation de granges, parfois assez éloignés des abbayes et qui sont des centres d'exploitation, plus que de pouvoir ou de sacralité (avec interdiction en théorie de toute forme d'oratoire dans les granges) ;
  - efforts pour éloigner les voisins laïcs et pour s'en séparer par divers moyens : murs de clôture, mais aussi destruction de villages et hameaux (cf. les critiques de Gautier Map).
- Des communautés qui pourvoient à elles-mêmes par le travail de leurs membres (les moines et convers) sur des terres proches du monastère ou plus éloignées (granges que seuls les convers habitent) ; des évolutions à ce sujet dès le XIIIe siècle avec la location ou acensement des terres les plus éloignées des granges, l'emploi de salariés (parfois intégrés comme *familiares*) et auxiliaires temporaires.
- Mais des établissements fortement intégrés aux circuits économiques locaux qui imposent une interaction constante avec les laïcs et une adaptation aux usages laïcs du marché

- beaucoup de statuts tentent de réguler la manière de se comporter sur les marchés : injonction à moraliser les pratiques commerciales, sur la vente de vin à des laïcs etc.
- la présence sur les marchés est organisée spatialement, avec des évolutions importantes :
  - d'abord, des points de contact ponctuels liés aux fonctions de marché des villes : entrepôts et *fondacchi* monastiques en ville...
  - ces points de contact finissent parfois par se pérenniser et se transformer en prieurés (ordres anciens) ou en maisons d'accueil ou *hospitium* (cf. Cisterciens et leur maison de Dijon, hospice de Valmagne à Montpellier fondé dès 1161 ; à partir de 1180 Clairvaux acquiert des maisons urbaines dans les villes proches de son patrimoine comme Bar-sur-Aube, Troyes, Dijon ; cas particulier au début du XIIIe s. de la maison pour étudiants de Clairvaux à Paris)
  - les abbayes cisterciennes se comportent comme des établissements de crédits (cf. statut de 1183 réglementant les dépôts supérieurs à 100 sous dans les abbayes)
- Dans le contexte de croissance urbaine, on peut signaler le cas particulier des rapports avec les laïcs dans le cadre des rapports entre fabriques monastiques et « fabrique de la ville » :
  - bourgs monastiques aux abords des villes, dont la réussite dépend souvent de plusieurs facteurs : infrastructure et un rattachement aux routes transrégionales ; soutien des seigneurs en place ; un élément spécifique d'attraction (culte des saints, offres funéraires etc.) en direction des donateurs et des laïcs.
    - Exemple du bourg de l'abbaye clunisienne de Montierneuf (Poitiers), érigée à la fin des années 1070 au nord de la cité et dont le statut des *burgenses* est défini par différents privilèges du duc d'Aquitaine Guillaume VIII qui avait décidé de la construction du monastère comme de son monastère-tombeau en accord avec le pape Grégoire VII, l'évêque Isembert de Poitiers et l'abbé Hugues le Grand de Cluny. Inclusion dans la nouvelle enceinte milieu XIIe s.
  - rôle des établissements monastiques comme promoteurs d'une urbanisation organisée, par un système des lotissements caractéristiques des quartiers se développant sur des terrains monastiques :
    - concessions emphytéotiques de lots *ad aedificandum* à des laïcs qui deviennent la plupart du temps paroissiens de l'église monastique, parfois par obligation contractuelle
    - en Italie centrale et septentrionale, les monastères bénédictins (richement dotés dès leur fondation) ont été les premiers et principaux promoteurs de

l'expansion urbaine et suburbaine : cas de Santa Giulia à Brescia ou San Zaccaria à Venise

### 3) Les convers : un modèle d'inclusion du labeur des laïcs

Le refus de la domination seigneuriale sur des paysans dépendants et l'idéal du faire-valoir direct largement partagé par les familles monastiques nées au tournant des XIe et XIIe s. débouche sur la création de nouvelles formes d'association des laïcs, en premier lieu les convers :

- Définition :
  - des laïcs intégrés dans l'enceinte monastique (ou chez les chartreux aux limites du désert), sauf lorsqu'ils doivent résider dans les granges sous l'autorité du *grangiaris* ; mais des laïcs séparés dans les bâtiments et dans l'église et rarement admis en salle capitulaire (chez les Chartreux, ils sont confinés dans la maison basse) ;
  - des laïcs liés par un engagement ritualisé (sorte de *professio*) à l'issue d'une période de probation, mais pas par une profession monastique *stricto sensu* (donc ils restent authentiquement laïcs) ; cette *professio* les soumet à des obligations de type monastique et à des interdits (pas de contact avec les femmes pour les hommes)
  - statut fonctionnel à la mise en valeur en faire-valoir direct des terres en raison du refus de tirer sa subsistance du labeur d'autrui (*labor alienus*)
- Chronologie du développement et rôle des Cisterciens
  - il existe des formes de convers dans de nombreuses autres congrégations précédentes comme Hirsau fin XIe s. ; Vallombrosa ou Camaldoli (début XIe s.) ; mais aussi dans des communautés issues de l'érémisme, comme la Chartreuse ou Grandmont où les frères lais dominent numériquement et, pour un temps limité, gouvernent la communauté.
  - chez les Cisterciens, la chronologie de leur apparition fait débat, mais probablement dès la décennie 1120 (en substitution à d'autres formes d'association de laïcs moins intégrés) ; attestés de façon certaine dans le privilège d'Innocent II en 1132.
  - ce qui distingue les Cisterciens n'est donc pas tant l'invention de cette forme de vie, mais le fait de l'avoir développée à grande échelle et de l'avoir insérée dans un cadre précis tant du point de vue normatif (*Usus conversorum* en 23 chapitres, dont une version primitive est rédigée dans les années 1120), que de la représentation discursive (construction d'un modèle du convers idéal étroitement lié à la construction identitaire de l'ordre par l'hagiographie et les *exempla* notamment).
  - Le succès de la définition normée des convers cisterciens se lit par exemple dans l'adoption des *Usus conversorum* par Sempringham
- Sociologie et fonction des convers :

- recrutement social inférieur à celui des moines, sauf exceptions (par ascèse, humilité voire auto-humiliation d'aristocrates) finalement réglementées par l'ordre cistercien qui interdit les conversions d'aristocrates comme convers en 1188, ce qui contribue à restaurer l'inégalité sociale antérieure à la conversion et la domination sociale du siècle au sein de la clôture monastique ;

- mais souvent des hommes/femmes dotés d'une expertise (artisanale ; échanges etc.) qui les désigne comme des sortes d'agents et de collaborateurs laïcs.

- parfois très nombreux : *Chiaravalle milanese* (1208) 27 moines ; 29 convers. Vaux-de-Cernay. Froimont (près de Beauvais) : 150 religieux, dont une centaine de convers, et 227 domestiques au moins (1224). D'après le « registre des comptes de l'abbaye de Beaulieu, près de Southampton » (1269-70), 150 moines et convers et 180 salariés laïcs présents durant toute l'année dans les granges ou à l'abbaye.

- mais tensions fréquentes entre moines et convers laïcs dans les communautés :

- dans l'ordre cistercien, l'infériorité statutaire est nette et ne cesse d'être accentuée en raison d'une dégradation rapide du statut des convers :

- liturgie réduite;

- exclusion de la participation à l'élection de l'abbé (formalisée en 1181) ;

- pas de passage du statut de convers à moine

- en dépit de l'effort pour promouvoir spirituellement le statut de convers (par exemple protestation de Bernard contre des abbés cisterciens qui traitent en inférieurs les convers; ou valorisation dans *exempla* et hagiographie), inégalité qui débouche sur des tensions, voire des révoltes: exemple à Shönau (diocèse de Worms) en 1182.

- dans les celles associées à Grandmont, tensions récurrentes fin XIIe-début XIIIe s. entre frères-prêtres et frères laïcs du fait de l'accroissement rapide du nombre des clercs (milieu XIIe s.) ; bulle d'Urbain III (1186) rend le pouvoir au prieur (clerc) y compris sur le convers chargé de la gestion temporelle et interdit à un laïc de corriger un clerc.

- Chute du nombre des conversions comme convers à partir de 1230-1250 (avec pour conséquence, l'abandon progressif du faire-valoir direct par les Cisterciens).

## **C) Moines et formes de contrôle ecclésial de la société**

### **1) Moines et lutte contre l'hérésie : un tournant dans la poursuite générale (et pontificale) des hérésies**

- Le fait que des moines de façon très concomitante et cohérente (Pierre le Vénérable / Bernard de Clairvaux, mais aussi chanoines réguliers de Rhénanie, comme Evervin de Steinfeld et Eckbert de Schönau et archevêque d'Arles) soient les acteurs d'une offensive générale contre l'hérésie (qui change radicalement l'échelle et favorise la

prise en charge pontificale et conciliaire de l'offensive v. 1140-1200) contribue à accroître leur rôle d'ordonnateurs de la Chrétienté:

- première étape des traités *Contre les Pétrobrusiens* (Pierre le Vénérable ; 1139-40) et *Sermons sur le Cantique des Cantiques* de Bernard, mais aussi la lettre à Alphonse, comte de Saint-Gilles (1145) en lien avec la poursuite de Pierre de Bruys et la stigmatisation du Midi comme terre d'hérésie : cf. concile de Pise 1135
- les Cisterciens de la génération suivante (Geoffroy d'Auxerre dans la *Vita* de Bernard ; Henry de Marcy légat guidant la pré-croisade de 1178 ; tous les légats envoyés par la papauté notamment sous Innocent III) : contrôle des pratiques religieuses des laïcs ; appel au glaive temporel des recteurs laïcs ; influence sur les conciles de Tours (1163) et Latran III (1179) en matière de définition et de poursuite de l'hérésie.
- importance des abbayes cisterciennes d'Ile-de-France (proche des Capétiens : Vaux-de-Cernay) et de leurs bienfaiteurs dans le soutien à la Croisade albigeoise par la prédication (ils seront substitués par les premiers compagnons de Dominique à Toulouse) : mais une position (qui est celle de Arnaud Amalric, abbé de Cîteaux 1200-1212, puis archevêque de Narbonne) qui ne fait pas l'unanimité dans l'ordre (attentisme des abbayes languedociennes, dont les bienfaiteurs sont souvent les familles accusées d'hérésie)
- De façon générale, les moines continuent à assumer au XIIe et début XIIIe s. le rôle de relais et artisans des principaux combats de la papauté :
  - cas Bernard de Clairvaux, 'gendarme' de la Chrétienté pour les combats ecclésiologiques (Schisme d'Anaclet et soutien à Innocent II ; Eugène III et *De consideratione*, 1149-52), encadrement des pratiques lettrés et du savoir
  - sous Innocent III, multiples légations cisterciennes, mais aussi nominations épiscopales dans des régions sensibles pour la papauté où l'on dépose des évêques "indignes" pour les remplacer par des Cisterciens (Midi de la France, Lombardie)

## **2) Nouveaux moines et encadrement pastoral des populations laïques**

- Sortir du monastère pour réformer la société : les exigences de la réforme poussent des laïcs, des clercs (dont certaines expériences déboucheront sur des communautés monastiques) et quelques moines (Vallombrosains en Italie) à sortir des monastères et de l'isolement pour prêcher aux laïcs, souvent hommes et femmes ; ils suscitent une réaction prudente de la papauté qui entend discipliner ces initiatives : par des *licentiae predicandi* (autorisations de prêcher) ; par des rappels à l'ordre, comme dans le cas d'Alexandre II (1064) contre les Vallombrosains, pour ramener la réforme dans un cadre discipliné par la papauté et qui ne risque pas bouleverser l'ordre ecclésiologique.
- Débat sur l'encadrement paroissial et sur l'investissement pastoral des moines dans le contexte de forte polémique qui accompagne l'explosion de la *diversitas religionum* milieu XIe-fin XIIe siècle:

- la ligne de partage qui se dessine entre moines et nouveaux chanoines dits réguliers se joue autour du ministère pastoral, l'un des arguments touchant précisément au statut clérical des moines qui contiendrait en soi la mission de prêcher.

- mise en place d'une ligne de fracture entre un monachisme attaché aux fonctions sacerdotales, au service paroissial, voire à toute forme de *cura animarum*, ce qui l'autorise à revendiquer des revenus ecclésiastiques notamment ceux liés au service de l'autel et un « nouveau monachisme » opposé à la fonction pastorale des moines et aux conséquences sociales et économiques liées à cette fonction.

- Exemple de Rupert de Deutz († 1129) qui prône la compatibilité entre cléricature et profession monastique et par conséquent la mission de prêcher qui va avec le ministère de l'autel.

- À l'inverse, les Cisterciens refusent d'emblée et les revenus ecclésiastiques et la desserte (indirecte et a fortiori directe) des églises (paroissiales) et, même, ferment l'église abbatiale (ou les quelques oratoires des granges) aux voisins laïcs (le seul sas entre les moines et les laïcs est la porterie). Les Cisterciens manifestent primitivement une certaine réserve à l'égard de l'ouverture de leurs monastères aux pratiques de dévotion laïque envers les reliques et les corps saints.

- Cas particulier des moines en contexte urbain (établissements monastiques en ville) :
  - soit des établissements anciens (fondations mérovingiennes ou lombardes), établis en dehors des murs à l'origine, puis rejoints par la croissance de la ville, souvent réformés à l'initiative des évêques aux XIe-XIIe s.
  - soit des communautés nouvelles installées par des évêques réformateurs (très fréquent dans l'Italie du XIIe s.) avec droits paroissiaux et cimetières.
  - traces de polémiques contre ces moines dits péjorativement *seculares* (par exemple Orderic Vital) et qui renvoient en partie à la question de la fonction pastorale des moines (*supra*); conflits ponctuels avec évêques et/ou détenteurs des droits paroissiaux, mais, en Italie par exemple (Pise ou Florence fin XIe-XIIe s.), les évêques s'appuient sur les nouvelles congrégations (Camaldoli, Vallombrosa) pour restaurer les églises et la vie religieuse autour d'elles dans un contexte de croissance démographique et de multiplication des paroisses urbaines.
  - importance en ville des formes d'associations de laïques sous toutes les formes de la semi-religiosité du XIIe s. avec engagement matériel des moines (assurance du logement, du vêtement et de la nourriture pendant la vieillesse), contre don de biens ou services.

### **3) Moines et institutionnalisation des formes de la *vita religiosa* des laïcs milieu XIIe -début XIIIe s.**

- Face à l'effervescence d'initiatives de laïcs pour dégager une marge de pratique religieuse propre (qui permette de contourner la confiscation cléricale de toute forme de relation au divin induite par la réforme pontificale), les moines ont un rôle dans

l'encadrement spirituel, voire l'institutionnalisation sous des formes variées de ces expériences :

- on a pu reconnaître dans l'ordre cistercien comme une machine à institutionnaliser les petites communautés d'ermites comprenant quelques clercs, mais beaucoup de laïcs : par exemple, de nombreuses communautés cisterciennes provençales ou du sud-ouest français sont issues d'expériences préalables dont l'histoire est souvent (volontairement) oubliée (comme Thoronet qui naît v. 1136 à Florièges d'une communauté préalable mal connue et se transfère au Thoronet au moment de son insertion dans l'ordre cistercien v. 1160) ; cas d'annexion d'ermitages comme moyen d'accroître les patrimoines (v. 1141 Auberive annexe un petit ermitage)

- les *mulieres religiosae* de Flandre encadrées certes par le clergé séculier (Jacques de Vitry † 1240 auteur, entre autres, de la *Vie de Marie d'Oignies* v. 1212, et les évêques en général) ou les chanoines réguliers (exemple de Cantimpré, près de Cambrai, fondée v. 1180), mais surtout par les Cisterciens (qui en rédigent les hagiographies), puis les Dominicains (Thomas de Cantimpré, v. 1200-1270, d'abord chanoine puis dominicain) ; en particulier les hôpitaux notamment gérés par des femmes : exemple de la Champagne, où les moines cisterciens encadrent ces toutes petites communautés laïques, puis en intègrent une partie dans l'ordre comme des monastères de moines ou surtout de moniales au début du XIIIe s.

- Mixité générique et statutaire des mouvements religieux qui débouchent sur le nouveau monachisme : la cléricisation des groupements et surtout la question du devenir des femmes occupe une place essentielle dans le processus d'institutionnalisation :

- communautés mixtes comme Fontevraud fondé par Robert d'Arbrissel v. 1101 (en réalité trois pôles : hommes/femmes/malades), mais aussi les monastères doubles fondés v. 1130-50 par Gilbert de Sempringham (†1189)

- la question du gouvernement constitue un point de débats internes et un facteur de distinction important entre les différentes expériences :

- à Fontevraud cas extrême du choix d'une femme converse (non moniale) pour gouverner l'ensemble

- des femmes gouvernées par des femmes ?

- critiques de Bernard à l'égard de la cohabitation entre les sexes, et même de la présence aux côtés des moniales d'une petite communauté de moines et frères pour sacrements et gestion du temporel : Bernard préfère les communautés de femmes gouvernées par des femmes avec large autonomie d'administration de la communauté et du temporel (comme Héloïse au Paraclet que Bernard visite en 1131) ; au contraire éloignement entre femmes et hommes : à Obazine lors de l'incorporation à l'ordre cistercien (1146)

- fin XIIe s. apparition de monastères de femmes toujours plus proches des Cisterciens : au début du XIIIe s., formalisation d'une procédure d'incorporation pour les moniales selon des critères comme la clôture stricte, la détention d'un temporel suffisant, l'abbatiate féminin dominant le personnel masculin (chapelains, convers), désignation d'un abbé-père chargé de la visite annuelle. Exemple de Villers (Brabant) dont les abbés sont pères de nombreuses communautés féminines dans les Pays-Bas.
- rôle des évêques (selon les régions) et des papes (surtout au cours du XIIIe s.) dans l'agrégation des communautés religieuses féminines à des ordres monastiques (en premier lieu les Cisterciens, avant le relai des ordres mendiants) fournissant quelques garanties comme la clôture et la desserte liturgique et sacramentelle.

### Conclusion

- Les transformations de l'organisation sociale liées au tournant grégorien (et l'accent mis sur l'opposition clercs/laïcs plus que sur toute autre) influencent fortement les relations entre moines et laïcs et induisent leur redéfinition aux XIe-XIIe siècles, tant pour ce qui est des rapports de domination sociale que des échanges économiques, ou de la médiation avec le sacré.
- La pression des laïcs pour conquérir un espace religieux dont la réforme grégorienne les a exclus (*a fortiori* les femmes doublement exclues par leur genre et leur statut laïc) débouche dans les premières années du XIIIe s. sur de multiples issues qui ne parviennent plus à s'intégrer ou à être incorporé dans les cadres du monachisme stricto sensu (traditionnel ou "nouveau") :
  - autonomie croissante des béguines (cf. bulle de Grégoire IX en faveur des béguines allemandes, 1233) jusqu'au retournement brutal de l'institution ecclésiastique à partir de la toute fin du XIIIe s. contre cette forme de vie.
  - *Humiliés* (groupements laïcs en Lombardie) condamnés pour hérésie en 1184 et progressivement réintégrés par Innocent III : travail sur la rédaction d'une règle dans les années 1200 avec l'aide de deux abbés cisterciens ; mais les règles approuvées en 1201 ouvrent une nouvelle voie *hors* du monastère.
  - la double issue de la fraternité de François (où les laïcs dominent en nombre) ou de la fraternité de Dominique (cléricale mais entièrement tournée vers la prédication aux laïcs et acteurs du "tournant pastoral" dont les moines ne sont pas les acteurs)
- Comme beaucoup de groupements laïcs (de plus en plus urbains: au moins sont-ce ceux qui sont le mieux connus), les ordres mendiants (rapidement identifiés, voire construits, par la papauté comme les meilleurs vecteurs de son projet de conversion des comportements des laïcs et comme relai de ses principaux combats, en premier lieu l'hérésie) développent une forte attractivité pour les laïcs (donateurs ou convertis):

nouvelle forme de vie moins dominée par les familles aristocratiques (même la petite et moyenne pour le « nouveau monachisme ») et ouverte aux nouvelles composantes sociales de la société urbaine.

Cette réorganisation du monde des réguliers, mais aussi l'affirmation de nouveaux cadres, notamment en ville (comme le développement massif des confréries), suscitent dans le courant du XIIIe siècle (au fur et à mesure de l'institutionnalisation et de l'implantation capillaire des couvents mendiants) une transformation radicale des rapports entre moines et laïcs englobés dans la question plus vaste du rapport entre réguliers, séculiers et laïcs.

# COMMENTAIRE DE DOCUMENT HISTORIQUE

## HISTOIRE CONTEMPORAINE

### Sujet : Mémoires d'un étudiant africain

Le texte proposé à l'épreuve d'étude de document historique provient des *Mémoires d'un étudiant africain* d'Amady Aly Dieng (vol. II, *De l'Université de Paris à mon retour au Sénégal (1960-1967)*, Dakar, CODESRIA, 2011 ; il s'agit d'un montage d'extraits puisés aux pages 3, 6-10, 13, 15, 17-20, 26-27, 59 et 146).

Ce rapport expose les attentes du jury et signale les qualités et défauts les plus fréquemment rencontrés dans les copies. Ces remarques générales sont suivies d'une proposition de corrigé.

#### Remarques générales

Chronique des voyages et rencontres d'un étudiant africain des années 1960, le texte d'Amady Aly Dieng s'inscrit au cœur du programme consacré aux sociétés africaines envisagées dans leurs connexions mondiales. La richesse du document constituait un premier défi, puisqu'il mentionne un grand nombre de personnalités (Frantz Fanon, Ferhat Abbas, Patrice Lumumba, Félix Houphouët-Boigny, Hassan II, Jeanne Martin Cissé, Kwame Nkrumah, etc.), d'organisations (FEANF, FLN, WASU, PCF), d'événements marquants (guerre d'Algérie, festival de la jeunesse de 1957 à Moscou, conférence des peuples afro-asiatiques, assassinat de Lumumba), d'institutions et de lieux. Les candidats et candidates devaient savoir les présenter en partant du texte et de ses enjeux, sans céder à la tentation de juxtaposer des fiches encyclopédiques, mais en menant de front un travail d'explicitation et de mise en perspective.

Deuxième défi, le texte mentionne de nombreuses étudiantes et étudiants, des syndicalistes, des militants. On n'attendait pas que les candidats puissent les identifier précisément, pas plus qu'ils n'étaient supposés connaître l'auteur et sa trajectoire, si ce n'est à travers ce qu'en font savoir le texte et le paratexte. Il était en revanche possible et utile de formuler des hypothèses (l'usage raisonné du conditionnel rend bien des services) et de saisir, par-delà ces anonymes, les figures qu'ils et elles représentent : des étudiants de diverses origines, des femmes (dont la faible présence méritait d'être commentée), des syndicalistes (et, parmi eux, des cheminots dont on sait qu'ils constituent la pointe avancée du mouvement social en Afrique).

Troisième difficulté, non la moindre, le riche contexte des années 1960, présent à l'arrière-plan du document ou par des allusions précises à des personnalités importantes, à des événements au retentissement international, nécessitait des explications qui ne soient pas un récit général de la période déconnecté du texte. À travers ce témoignage, on retrouve en effet des enjeux géopolitiques majeurs (l'action diplomatique du bloc de l'Est, où la Chine joue sa propre carte ; le poids persistant des anciennes métropoles coloniales ; la quasi-absence des États-Unis et de Cuba, qui méritait d'être relevée) et des évolutions sociales de grande ampleur (la montée de la jeunesse et des milieux étudiants, les transformations des communications et des moyens de transport, etc.). Pour en rendre compte, il fallait pouvoir mobiliser une bonne

culture historique générale de la période, dont on considère qu'elle est légitimement exigible des candidats, futurs enseignants appelés à expliquer souvent l'histoire du XXe siècle.

Enfin, il fallait parvenir à ordonner les nombreuses circulations de l'auteur, dans différentes directions, pour de courts séjours ou des voyages plus longs, qui donnent des aperçus sur le pays visité mais aussi sur des réseaux et des mouvements spécifiques (syndicalisme, jeunesse) à géométrie variable. Ainsi, il était possible d'utiliser les lieux mentionnés pour cartographier des réseaux à différentes échelles (Afrique francophone, organisations internationales comme l'UIE, réseaux panafricains, réseaux mis en place par la diplomatie culturelle de l'URSS ou de la Chine), pour repérer des pôles (lieux attractifs et de rassemblement), des nœuds de connexion, des instances et des événements. On pouvait également relever l'absence des réseaux étudiants et de jeunesse établis sous l'égide du bloc de l'Ouest, autour de l'Assemblée mondiale de la Jeunesse (ou *World Assembly of Youth*). Surtout, il ne fallait pas oublier que les circulations décrites par l'auteur avaient été précédées par une première mobilité décisive : son arrivée en France pour y poursuivre des études. Un développement conséquent sur la présence d'étudiants africains en France était donc attendu : il pouvait prendre la forme d'un tableau d'histoire sociale et politique, rappeler les trajectoires de formation et les politiques éducatives qui les sous-tendent, y compris avant les indépendances (l'auteur est arrivé en France en 1957), et la fonction de creuset jouée par la FEANF qui structure leurs sociabilités et leur acculturation politique.

Comme le prouvent la qualité des meilleures copies et la moyenne globalement honorable de l'épreuve, la méthodologie de l'explication est généralement comprise des candidats et des candidates qui ont rarement cédé au péril de transformer l'analyse de document en dissertation. L'écueil de la paraphrase était hélas plus difficile à esquiver, de même que le risque de laisser de côté certains passages ou aspects. Il faut rappeler qu'une lecture attentive et répétée du texte, crayon en main, doit permettre de faire l'inventaire systématique des thèmes abordés, des personnages et lieux cités, afin de vérifier, au moment où le plan se construit, qu'on n'occulte pas une dimension du sujet. C'est particulièrement important quand le texte multiplie les références à des voyages et à des rencontres et se prête mal à une analyse linéaire. Il exige dans ce cas un travail de comptage et de remise en ordre préalable à l'explication.

Plus encore que la dissertation, le commentaire de document se prête à une multiplicité de plans. Les correcteurs ont valorisé la créativité des candidats en la matière, à condition que les structures proposées soient claires, bien justifiées et permettent de rendre compte de l'ensemble des aspects du texte. On pouvait ainsi imaginer : un plan qui distingue successivement des acteurs (par types) / des réseaux (et leur inscription dans l'espace à différentes échelles) / des nœuds de connexion (lieux ou événements qui rassemblent) ; un plan adoptant une logique d'élargissement progressif, depuis la France où l'on étudie, vers le continent africain d'où l'on vient mais où le temps des indépendances restructure les géopolitiques, jusqu'aux destinations les plus lointaines (Chine, URSS), nouveaux pôles d'attraction d'un anti-impérialisme mondial redessiné par la guerre froide ; un plan reposant sur la distinction des principales fonctions qui structurent l'expérience de l'auteur : être étudiant en France (ou à Londres, ou à l'Est, à titre de comparaison) ; avoir une activité syndicale et s'inscrire dans les réseaux qu'elle anime ; militer dans un (ou plusieurs) parti(s) politique(s) et se définir idéologiquement.

Certains traitements du sujet étaient toutefois rédhibitoires. Un plan de commentaire linéaire calqué sur les déplacements successifs de l'auteur (Conakry, Chine, Paris, Casablanca, Moscou, Londres, Helsinki, puis retour à Paris) aurait peiné à dégager des fils directeurs et à construire des parties équilibrées. Il risquait de passer à côté de thèmes importants comme la vie sociale et matérielle des étudiants africains en France ou dans les pays de l'Est, le durcissement des régimes dans les pays d'origine des étudiants et ses conséquences... L'adoption d'une logique chronologique n'aurait pas donné de meilleurs résultats car la copie risquait d'oublier le texte pour produire un grand récit des indépendances, ou une fiche du type « le moment des indépendances ». De plus, le temps du texte est resserré pour l'essentiel sur deux années, ce qui se prête mal à une périodisation.

Quelle que soit la construction du propos, rappelons une règle méthodologique élémentaire de l'exercice : pas de passage du texte laissé dans l'ombre, pas de paragraphe du plan qui ne cite pas au moins un passage précis du texte. Suivant les recommandations d'un précédent rapport, beaucoup de copies font l'effort, louable, de citer précisément le texte au début de chaque sous-partie. Il ne faut cependant pas y consacrer trop de lignes, ni en faire un exergue systématique ; il suffit parfois de rappeler, entre parenthèses, les lignes auxquelles se rattache le commentaire (et les trop longues citations doivent plutôt être proscrites).

Sur le fond, à la lecture des copies, le jury a constaté une faible exploitation de la guerre d'indépendance algérienne et surtout un traitement très inégal de l'expérience étudiante : soit elle constituait l'unique grille de lecture du texte, soit elle était complètement négligée. Beaucoup de copies, après une introduction de qualité, basculaient dans la paraphrase en construisant le commentaire sur les voyages successifs de l'auteur. Le jury a valorisé la formulation d'hypothèses, à condition qu'elles restent pertinentes au regard du contexte et des connaissances générales sur la question au programme. Enfin, le jury a relevé une tendance assez fréquente à des interprétations réductrices concernant l'auteur. D'une part, on ne pouvait pas déduire de son seul statut d'étudiant en France qu'Amady Aly Dieng appartenait à l'élite sociale de son pays, comme beaucoup l'ont affirmé, oubliant le rôle joué par les bourses d'études dans les parcours d'élèves d'origine modeste. D'autre part, son positionnement vis-à-vis de la France a fait l'objet de simplifications excessives : on ne pouvait pas interpréter son anticolonialisme comme une position « anti-française », le texte mentionnant notamment ses liens avec le PCF ; à l'inverse, son jugement positif sur l'expérience accumulée en France pendant ses études ne permettait pas de le considérer comme naïvement « pro-français ».

Quelques points de méthode restent utiles à rappeler. Dans l'introduction, la présentation du contexte ne doit pas être démesurément gonflée, sous peine d'anticiper sur le cœur du commentaire. Elle gagne toujours à être structurée (par exemple en jouant sur les échelles spatiales, ou sur les niveaux de temporalité) et ne doit pas simplement juxtaposer des faits mal reliés les uns aux autres. Beaucoup de copies s'arrêtent plus ou moins longuement sur l'historiographie, ce qui est louable quand on a de la matière, mais ce qui devient inutile quand on se contente de citer quelques généralités. De la même manière, le résumé du texte a son intérêt, pourvu qu'il reste bref et mène à une problématique dont on souhaite qu'elle ne soit ni trop diluée ni trop bavarde, et à l'annonce du plan, qui doit être la plus claire possible. Quant à la conclusion, si l'on conçoit sans peine que les candidats manquent de temps, on souhaiterait que la récapitulation parfois laborieuse du plan se prolonge par une véritable ouverture : dire quelques mots, quelques lignes même, de la suite de l'histoire, de la portée et

de l'intérêt du document, c'est montrer que l'on sait placer le texte (et le programme du concours) dans un environnement élargi.

### **Proposition de corrigé**

Le texte est tiré du second volume des *Mémoires d'un étudiant africain*, intitulé *De l'Université de Paris à mon retour au Sénégal (1960-1967)*, et publié en 2011, quelques années avant la mort de l'auteur. Il relève du genre autobiographique et pouvait faire l'objet d'un questionnement sur les biais relatifs à la mémoire de son auteur – quoique la précision des souvenirs, des faits, des noms et des dates mentionnés indique que l'auteur a pu s'appuyer sur des archives personnelles au moment de la rédaction, ce dont les meilleures copies ont pu faire l'hypothèse. Ses appréciations sur les événements et les appartenances politiques peuvent en revanche être teintées de reconstructions *a posteriori*.

L'auteur, peu connu, le Sénégalais Amady Aly Dieng (né à Tivaouane en 1932, mort à Dakar en 2015), est arrivé en France en 1957, soit à l'âge de 25 ans, pour y poursuivre ses études. L'âge relativement avancé auquel il arrive indique qu'il a au moins suivi une scolarité secondaire au Sénégal, et probablement entamé un cursus d'études supérieures dans le seul établissement d'enseignement supérieur existant en Afrique subsaharienne française avant 1957 : l'Institut des Hautes Études créé en 1950, qui deviendra l'Université de Dakar en 1957. La mention de sa présence à Prague en 1956 (l. 10) indique qu'il a pris part à des voyages internationaux avant son arrivée en France, ce qui pouvait laisser supposer une activité syndicale entamée alors qu'il était encore étudiant à Dakar. De fait, il était membre de l'Association générale des étudiants de Dakar (l'AGED), et c'est à ce titre qu'il a assisté au congrès de l'Union internationale des étudiants (l'UIE) organisé à Prague en 1956. Le texte n'indique pas quelles études il a suivies en France, mais la durée longue de son séjour laisse supposer des heurts dans sa trajectoire, une reconversion, ou peut-être l'obtention d'un doctorat. Le document n'indique pas non plus quel fut son parcours professionnel après son retour au Sénégal en 1967, mais les dernières lignes du texte suggèrent qu'il a su utiliser le « capital d'expérience » (l. 110) acquis au cours de ce séjour dans sa vie professionnelle.

Le texte relate les déplacements effectués par Amady Aly Dieng, entre 1960 et 1962, avec un rappel de voyages effectués en 1956 et 1957, depuis Paris où il vit et étudie, vers différents pays d'Afrique, d'Europe et d'Asie, à l'occasion de rassemblements, congrès, festivals, délégations. Il y participe au titre de ses activités militantes, et plus particulièrement en tant que président de la principale organisation syndicale qui fédère les étudiants originaires d'Afrique subsaharienne en France, la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), responsabilité qui a été la sienne pendant les années 1961-1962. Ces déplacements sont l'occasion de rencontres, non seulement avec les ressortissants des pays visités, leurs mouvements de jeunesse et leurs responsables politiques, mais aussi avec des étudiants et des militants venus de toute l'Afrique. À ce titre, le texte proposé illustre pleinement la thématique des connexions placée au cœur de la question au programme.

Le texte s'ouvre sur l'année 1960, année de l'indépendance des territoires subsahariens de l'Afrique française. Il couvre surtout la période 1960-1962, avec quelques allusions à des voyages antérieurs (1956-1957), et se referme sur un bilan rétrospectif d'un séjour de onze ans en France (1957-1967). La période 1960-1962, placée au cœur du texte, permet de saisir les répercussions des indépendances dans la reconfiguration des activités et des circulations militantes des étudiants africains. À l'échelle mondiale, il s'inscrit dans un contexte de guerre

froide et d'émergence du Tiers-Monde. La décolonisation se poursuit pour certains territoires, notamment l'Algérie, et des événements liés aux indépendances africaines prennent une portée globale, comme l'assassinat de Patrice Lumumba en janvier 1961 (l. 31).

Le texte déroule dans l'ordre chronologique les différents voyages de l'auteur entrecoupés de séjours en France où il poursuit son activité militante, parfois réprimée. Il conduit le lecteur de Conakry en Chine, de Casablanca à Moscou et à Helsinki, en passant par Londres et en revenant toujours à Paris. Il évoque de grands moments de rassemblement comme le Festival mondial de la Jeunesse et des Étudiants qui s'est tenu à Moscou en 1957 (l. 12), la deuxième conférence de solidarité des peuples afro-asiatiques organisée à Conakry en 1960 (l. 5-10), le premier congrès syndical panafricain à Casablanca en 1961 (l. 58-67), un congrès de la WASU à Londres en 1962 (l. 79-86) ou encore le 8<sup>e</sup> festival de la jeunesse et des étudiants à Helsinki à l'été 1962 (l. 87-91). Il raconte aussi les voyages effectués dans le cadre de délégations de la FEANF à l'invitation de la Chine à l'été 1960 (l. 14-30) ou à Moscou en juillet 1961 (l. 68-75), tandis qu'à Paris, c'est le récit de la répression à l'encontre des étudiants et militants africains qui prévaut (l. 33-45).

Voyages jalonnés de rencontres et activités militantes s'entrecroisent ainsi étroitement tout au long du texte. Ce récit de « la vie itinérante du militant étudiant » (F. Blum), met en évidence les tensions qui la sous-tendent : comment être à la fois étudiant, syndicaliste et militant ? Comment s'ouvrir au monde sans se laisser absorber ? Comment les affiliations politiques, l'adhésion à des idéologies dans un contexte de guerre froide et d'émergence du Tiers-Monde se recomposent-elles ?

Ce corrigé analyse le texte de trois points de vue : les étudiants et leurs engagements ; l'accent mis par le texte sur le moment du basculement du continent africain dans les indépendances ; les lieux du texte au sens des villes, pays, continents. Le plan ci-dessous suit cette organisation selon les acteurs, le moment particulier du récit concernant l'Afrique et les lieux évoqués. Contrairement à l'usage en vigueur dans les copies d'agrégation, nous faisons apparaître ici pour plus de clarté les titres des parties et sous-parties. Notons au passage qu'un trop grand nombre de candidats poussent trop loin l'annonce des subdivisions du plan en début de chaque partie et sous-partie, au détriment du contenu : les correcteurs apprécient l'art de ménager des transitions concises.

## **I. Les étudiants africains en France, une jeunesse engagée**

### **1. Être un étudiant africain en France au début des années 1960**

De nombreux passages du texte évoquent les origines des étudiants africains, leurs lieux d'étude en France, leur nombre, les disciplines étudiées et leurs conditions de vie. Il y avait donc matière à dresser un tableau social des étudiants d'Afrique subsaharienne présents sur le territoire français juste après les indépendances et de leurs trajectoires de formation.

L'auteur donne le nombre de 8 000 « étudiants censés être membres de la FEANF » (l. 50), qui regroupe en réalité les élèves des lycées avec les étudiants. Ce total repose sur des estimations. Il s'est accru au cours des années 1950 du fait d'une politique de bourses volontariste (« new deal scolaire » selon N. Bancel) mobilisant les fonds du FIDES, destinée à rattraper une scolarisation insuffisante pendant la période coloniale et à préparer l'africanisation des cadres. Il s'explique aussi par le caractère tardif de la mise en place

d'universités en Afrique francophone. Les indépendances n'ont pas constitué une rupture majeure dans la présence estudiantine africaine en France.

La diversité des origines des étudiants mentionnés (Sénégal, Haute-Volta, Mali, Guinée, Cameroun, l. 15-18 ; Côte d'Ivoire, l. 40-41) appelait un développement sur les disparités entre les territoires en matière d'investissement éducatif : Côte d'Ivoire, Sénégal et Dahomey ont d'abord fourni les plus forts contingents d'étudiants en raison d'une scolarisation plus précoce. L'absence dans le texte des étudiants originaires de l'AEF ou de Madagascar, pourtant largement présents en France, peut s'expliquer par les affinités aoésiennes de l'auteur. La structuration de la FEANF en associations nationales comme l'AESF (l. 104) rappelle la diversité des territoires d'origine au sein de la FEANF.

La faible part des femmes devait être relevée et analysée à la lumière d'un retard encore plus important dans la scolarisation des filles durant la période coloniale (cf. P. Barthélémy, *Africaines et diplômées*). La présence d'une étudiante malienne et d'une Camerounaise dans la délégation en Chine (l. 15-18) atteste une volonté des instances de la FEANF de rétablir l'équilibre en accordant aux femmes un poids supérieur dans cette délégation à celui qu'elles occupent dans la population étudiante.

La question des bourses, moteur de la mobilité étudiante pour beaucoup d'Africains, pouvait être abordée en relation avec les conditions de vie et de logement (chambres individuelles dans des résidences pour étudiants, l. 51). La plupart des étudiants africains vivent dans des foyers, comme la Maison de la France d'Outre-mer créée à la Cité universitaire de Paris en 1951. Ils ont accès aux restaurants universitaires et aux infrastructures sportives. Le parallèle pouvait être fait avec le foyer d'étudiants africains subventionné par Kwame Nkrumah à Londres (l. 79-80).

Les filières d'études suivies (mathématiques, l. 36 ; médecine, l. 40-41), constituent un enjeu pour les instances qui délivrent les bourses et qui en attendent un retour sur investissement. Or les choix effectués reflètent davantage la hiérarchie du prestige associé à ces filières que leur utilité sociale supposée. Les études de droit, considérées comme un moyen d'accéder aux responsabilités politiques, emportent la première place. L'économie attire de plus en plus d'étudiants après les indépendances. L'auteur lui-même a poursuivi des études d'économie et de droit public après avoir été exclu de l'Ecole nationale de la France d'Outre-mer (ENFOM) en 1958. Les Lettres attirent moins que dans la génération précédente marquée par l'exemple de Léopold Sédar Senghor. Le prestige – hérité de la période coloniale – accordé au droit et à la médecine tend à détourner les étudiants des disciplines appliquées ou techniques, comme l'ingénierie, l'agronomie, le génie civil, pourtant utiles à des États en construction. Les « grandes écoles » (l. 54), pouvaient remplir ce rôle de formation professionnelle spécialisée que n'assumaient pas à l'époque les universités : certaines écoles participaient à la formation des Africains dans le cadre des accords de coopération, dans des domaines aussi variés que l'armée et la gendarmerie, la radio et le cinéma...

La répartition de ces étudiants sur le territoire français pouvait être abordée à partir des villes universitaires françaises mentionnées (Strasbourg, Dijon, Marseille, l. 40-41), qui appelaient à relativiser le poids de Paris par rapport aux périodes antérieures (cf M. Goebel, *Paris, capitale du tiers monde. Comment est née la révolution anti-coloniale, 1919-1939*).

Enfin, en affirmant qu'« à cette époque, les étudiants africains n'avaient d'autre nationalité que la nationalité française » (l. 99), l'auteur pose la question de leur statut national après les indépendances. La continuité avec la période coloniale est certes marquée par les facilités de circulation et d'établissement sur le territoire français accordées aux ressortissants des anciennes colonies françaises d'Afrique jusqu'en 1974, et la nationalité française leur est attribuée sur simple déclaration en préfecture, mais elle fait d'eux, en réalité, des binationaux, puisqu'ils avaient aussi acquis de fait la nationalité de leur territoire d'origine, devenu un État indépendant. L'auteur évoque d'ailleurs des étudiants voltaïques, maliens, guinéens, camerounais, ivoiriens ... et non « français ».

## **2. La FEANF, un creuset**

Omniprésente dans le texte, la FEANF constitue l'instance d'affiliation principale de l'auteur et le centre de gravité de ses activités militantes, en particulier pendant les années où il la préside. Elle pouvait être appréhendée comme un lieu de formation, de sociabilité militante, de socialisation politique, de débats, de rencontres culturelles.

Créée en 1950, elle fédère la plupart des associations fondées antérieurement sur la base des origines territoriales (puis nationales), comme l'Association des étudiants sénégalais en France (AESF, l. 104), dont l'auteur est aussi membre. Elle a structuré le militantisme de toute une génération d'étudiants indépendantistes jusqu'en 1960 (opposés à l'Union française, à la loi-cadre de 1956, partisans du Non au référendum sur la Communauté de 1958), puis anti-impérialistes, opposés aux accords de coopération avec la France (néo-colonialisme), mais aussi panafricanistes et hostiles à la plupart des régimes des nouveaux États africains. La FEANF dispose d'un organe de presse, *L'Étudiant d'Afrique Noire*, et s'associe à d'autres revues (*Présence Africaine*, dossier « Les étudiants noirs parlent », 1953) ou publie des manifestes (*Le Sang de Bandoeng*, 1958, sur la répression en Algérie, saisi par la censure). Elle compte environ 2 500 adhérents en 1962.

L'auteur la présente comme un lieu de rassemblement où coexistent sans heurts des tendances politiques distinctes : les membres de la FEANF qui ont pris part à la délégation invitée en Chine n'adhéraient pas tous au marxisme (l. 21-25) ; ils ont décidé « à l'unanimité » (l. 19) de refuser les distinctions que voulaient opérer entre eux les étudiants chinois sur la base de leur affiliation politique. Certains étaient en effet membres du PAI (l. 7, l. 19, l. 109), Parti Africain de l'Indépendance, créé en 1957 par des militants hostiles au désappareillement du Rassemblement démocratique africain (RDA), qui se sépare du PCF, sur décision d'Houphouët Boigny en 1950, à travers son mouvement de jeunesse, le Mouvement des Élèves et Étudiants du Parti Africain de l'Indépendance (MEPAI, l. 105). Les étudiants membres du MEPAI constituent la majorité au bureau de la FEANF. Ils expriment donc des positions plus radicales que leurs aînés à l'égard de la France, du néocolonialisme et de l'impérialisme en général, et constituent ainsi ce que Nicolas Bancel nomme les « élites de rupture », par opposition aux « élites de transformation » de leur génération ou aux « élites de compromis » de la génération précédente. Résolument marxistes, ils restent proches du PCF (l. 33, l. 103) et s'intéressent aux diverses expériences socialistes menées en URSS, dans les pays de l'Est, en Chine et plus tard à Cuba.

Si tous ses membres de la FEANF ne sont pas marxistes (l. 25), la tendance communiste l'emporte au sein des instances dirigeantes, et la FEANF adhère en 1956 à l'UIE, dont le siège est à Prague (l. 10 et l. 49). Des dissensions internes ont pu apparaître, en particulier après la

dégradation des relations sino-soviétiques, entre prosoviétiques et maoïstes, et même pro-albanais, castristes et trotskystes.

Les « répercussions » des indépendances sur la FEANF qu'évoque l'auteur (l. 3-4), sont à comprendre comme le passage d'un anticolonialisme qui accompagne la lutte pour l'indépendance jusqu'en 1960 à un anti-impérialisme plus large, une fois les indépendances obtenues. Ce contexte de transition incite ses militants à soutenir le combat des peuples encore en lutte pour leur indépendance. En témoignent les contacts clandestins avec les étudiants algériens membres du Front de libération nationale (FLN, l. 55-56). Les militants de la FEANF envisagent leur engagement à une échelle globale. Les indépendances recomposent aussi les relations avec les territoires d'origine et avec la France : les militants de la FEANF dénoncent vigoureusement les accords de coopération conclus entre la France et les États africains (néo-colonialisme), mais ils critiquent aussi certains de ces nouveaux États qu'ils considèrent à la fois comme des « valets de l'impérialisme » et comme des régimes autoritaires anti-démocratiques.

### **3. Modalités d'action**

Outre les rassemblements internationaux de diverses natures et envergures, Amady Aly Dieng évoque deux moyens d'action qui, au-delà des étudiants en France, ont été majeurs dans l'histoire des luttes en Afrique au XX<sup>e</sup> siècle : les manifestations et surtout le boycott. Le fait que les manifestations soient évoquées en lien avec l'assassinat de Lumumba (l. 32-35) s'explique par la portée de cet événement, non seulement sur le moment mais également par la suite, dans les mémoires. C'est un événement de très forte portée et très durable, sur lequel nous reviendrons dans la II<sup>e</sup> partie. Le boycott, quant à lui, a représenté une forme de mobilisation cruciale en raison de son caractère pacifique et il a surtout visé des produits coloniaux. Le boycott des universités peut cependant aussi être considéré comme le pendant universitaire des grèves ouvrières qui ont marqué l'histoire des luttes en Afrique au XX<sup>e</sup> siècle et tout particulièrement dans le secteur des chemins de fer. L'auteur mène une discussion sur le boycott de l'université française (l. 46-47), à partir d'un exemple algérien qui ne serait pas à suivre (l. 55-57) : le syndicat étudiant lié au FLN, l'UGEMA (union générale des étudiants musulmans d'Algérie), a relayé en France le mot d'ordre de grève scolaire lancé en 1956 en Algérie. Cette grève scolaire était applicable en Algérie comme en métropole mais les étudiants algériens étaient surtout présents dans cette dernière : il y avait, en 1954, 589 étudiants « musulmans » à Alger contre 1 200 en métropole, selon Guy Pervillé. Concrètement, en Algérie, la grève scolaire a donc surtout concerné le primaire et le secondaire. Toutefois, les parents algériens, s'ils ont suivi le mot d'ordre en 1956, ont de nouveau massivement envoyé leurs enfants à l'école à la rentrée en 1957. À leur égard, le mot d'ordre servait de test d'adhésion au FLN. Au niveau du secondaire, l'objectif recherché (et atteint) était de renforcer les maquis et les réseaux du FLN, les lycéens libérés des cours étant appelés à s'engager. En France, le mot d'ordre a très vite rencontré critiques et résistances parmi les étudiants, jusque dans les instances dirigeantes de l'UGEMA, au point que, lancé en 1956, il est levé en 1957.

Du point de vue de l'auteur, le boycott des universités paraît contre-productif sur le plan de la légitimité politique (comment un militant syndical étudiant peut-il ne pas être authentiquement étudiant ? l. 102-103). Le boycott renvoie cependant aussi à la perspective des indépendances : les étudiants sont destinés à pourvoir en personnel qualifié les économies et les États en devenir, dans un contexte de déficit général de compétences chez les Africains

sous-scolarisés en situation coloniale. Il s'agit, de ce point de vue, d'anticiper l'africanisation des cadres à conduire pour que les indépendances politiques se traduisent concrètement par un passage de témoin. Les étudiants ne doivent donc pas « sacrifier leurs études » (l. 101).

Les modalités d'action ici mentionnées font donc partie d'une palette ordinaire. La répression qui leur est opposée emprunte de même aux moyens ordinaires des États coloniaux confrontés à des mobilisations, avec en particulier l'arme de l'expulsion qui constituait le moyen ultime de neutralisation des militants (l. 36, l. 39-42). Toutefois, en métropole, la répression des manifestations avait un degré moindre qu'en terrain colonial où le risque légal était plus élevé. Les ruses déployées par Amady Aly Dieng pour éviter l'arrestation et l'expulsion (l. 92-97) témoignent de la marge de manœuvre acquise par des militants disposant de ressources particulières et notamment d'une capacité à déjouer la surveillance coloniale.

## **II. La FEANF et l'Afrique : échos d'Afrique dans la diaspora étudiante africaine**

### **1. De l'année de l'Afrique aux premières désillusions**

Tout en célébrant l'ère nouvelle qui s'ouvre en 1960 (l. 1 à 3), Amady Aly Dieng ne masque pas les difficultés que doivent affronter les Africains dans ce contexte.

Le tournant de 1960 est facilement perceptible par les contemporains, étant donné le nombre de colonies qui accèdent à l'indépendance cette année-là : quatorze territoires de l'Afrique française subsaharienne, ainsi que le Congo belge, la Somalie italienne et le Nigéria britannique. Auparavant, la Tunisie et le Maroc étaient devenus indépendants en 1956, le Ghana en 1957 et la Guinée en 1958. Suivront l'Algérie en 1962 et le Kenya en 1963. Au moment du texte, ces deux colonies ont connu ou connaissent des insurrections qui posent franchement la question de l'indépendance. Amady Aly Dieng fait d'ailleurs référence à plusieurs reprises à la guerre d'Algérie qui sert de modèle de lutte libération sur le continent, y compris hors de l'Empire français (l. 8 avec la prise de parole de Frantz Fanon à Accra, l. 26 à 30 à partir de la présence de Ferhat Abbas en Chine et enfin l. 55 à 58 sur ses contacts avec des « amis algériens » en France).

Dans l'Empire français, qui est celui dans lequel évolue Amady Aly Dieng en tant que membre de la FEANF, ce moment résulte d'une longue évolution réformatrice, juridique et institutionnelle depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : fin de l'indigénat et accès à une citoyenneté d'empire depuis 1946, mise en place d'outils pour le développement (FIDES) et l'« africanisation des cadres » (bourses d'étude en métropole), formation de l'Union française, loi-cadre Defferre en 1956, référendum sur la Communauté en 1958. En 1960, les revendications pressantes de la part des dirigeants des territoires encore sous souveraineté française conduisent à l'indépendance.

Cependant, l'assassinat de Lumumba (l. 32) révèle brutalement et de façon très condensée l'ampleur des risques qui pèsent alors sur les nouveaux États africains. Premier ministre du Congo (Kinshasa) depuis l'indépendance (30 juin 1960), Patrice Lumumba est assassiné le 17 janvier 1961. L'écho de l'événement tient à sa personnalité charismatique car il incarne un anticolonialisme panafricaniste. Il a choisi le non-alignement et ambitionnait de construire un Congo maître de ses riches ressources minières. Son assassinat témoigne du risque d'interventions étrangères, d'autant plus fortes et violentes que les ressources économiques constituent un enjeu majeur. Surveillé par la CIA et lâché par l'ONU, il a été assassiné avec des complicités belges. En interne, il n'avait pas hésité à réprimer les premières contestations et

avait été rapidement destitué par le président du pays. Les risques internes aux nouvelles nations tiennent aussi à l'avènement d'États travaillés par des tendances régionalistes et ethniques.

D'autres risques découlent de divisions politiques qui ne sont pas réglées par la voie démocratique. Elles portent en particulier sur le modèle de développement à suivre. Comme cela a déjà été mentionné en première partie, les positions sur le marxisme divergent ainsi au sein de la FEANF (l. 25). Ses membres réussissent à ne pas en faire un motif de division, au moins au moment du séjour en Chine relaté par l'auteur (l. 18-20). Soucieux de démocratie, celui-ci dénonce par ailleurs les régimes autoritaires d'Houphouët Boigny en Côte d'Ivoire où les militants expulsés ne souhaitent pas atterrir, (l. 44) ou au Maroc, lorsqu'il est témoin du déploiement policier qu'ordonne Hassan II lors de la réunion syndicale à Casablanca (l. 64-65). Tout au long de sa trajectoire politique au sein de l'Union française (député de la Côte d'Ivoire en 1945, rapporteur de la loi abolissant le travail forcé, fondateur du RDA en 1949, ministre d'État sous la IV<sup>e</sup> République, partisan de la loi-cadre et du Oui à la Communauté en 1958), Houphouët Boigny a neutralisé ou exilé ses rivaux. Devenu président en 1960, il met en place un parti unique, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), issu du RDA. L'opposition et la vie intellectuelle sont muselées. Il a en outre créé une organisation concurrente de la FEANF : l'Union nationale des Étudiants de Côte d'Ivoire (UNECI).

Hassan II, de son côté, vient d'être intronisé à la date du texte, après la mort de son père Mohammed V. Formé dans l'appareil d'État (Armée royale, Sûreté nationale et services secrets), il s'est illustré par la répression de ses opposants. Que la conférence syndicaliste se tienne à Casablanca peut dès lors étonner mais le projet était antérieur à son règne.

## **2. Héritages africains, transmission intergénérationnelle des luttes**

Lorsqu'il évoque d'autres militants que les étudiants, Amady Aly Dieng se réfère à des acteurs syndicaux et, souvent, au secteur des chemins de fer. Il mentionne ainsi (l. 6) un militant du PAI qui est directeur des chemins de fer et présente l'un des syndicalistes rencontrés à Casablanca comme un « cheminot » (l. 60). La présence des cheminots ou du personnel administratif des chemins de fer s'explique par l'investissement colonial dans le domaine. L'équipement du continent en réponse à des besoins d'exploitation économique (relier des zones minières ou agricoles aux ports) a généré d'abord du travail forcé mais aussi, celui-ci étant dénoncé puis interdit, la formation d'un milieu ouvrier spécifique. L'histoire des luttes syndicales en Afrique, outre les mines, s'est tout particulièrement inscrite dans ce secteur. Ousmane Sembène a érigé en emblème celle des cheminots de la ligne Dakar-Niger en 1947-1948.

Le premier congrès syndical panafricain auquel participe Amady Aly Dieng à Casablanca (l. 59) s'inscrit dans un « mouvement d'unification syndicale », comme il l'exprime lui-même (l. 66-67). L'histoire du mouvement syndical en Afrique est en effet à cette date celle d'une légalisation et d'une unification encore récentes. En 1945, le syndicalisme vient d'être totalement légalisé dans les territoires de l'Empire français – jusque-là, des décrets datant du Front populaire fixaient des conditions très restrictives – les grandes grèves se sont multipliées. Les syndicats créés sont cependant encore des filiales des centrales françaises : CGT (surtout dans l'Afrique de l'ouest) et CFDT (plutôt en Afrique centrale). Ils s'autonomisent progressivement en formant des confédérations africaines : confédération générale des travailleurs africains (CGTA) et Confédération africaine des travailleurs croyants (CATC)

notamment. En 1957, un seuil décisif est franchi avec la création de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN). Elle était présidée par Sékou Touré (cité l. 35 et 61). Artisan de l'indépendance de la Guinée en 1958, Sékou Touré avait auparavant été secrétaire général de la CGT. De même, Abdoulaye Thiaw, cité l. 60, est l'un des dirigeants de l'UGTAN. Les femmes n'occupent qu'une place marginale dans ces processus mais il faut noter l'importance de Jeanne Martin Cissé, dont l'auteur relève la présence à Casablanca (l. 62). Guinéenne, elle a d'abord joué un rôle à l'Union des femmes françaises (UFF). Elle a ainsi participé au Congrès de l'UFF en région parisienne, en 1954, avant de représenter les femmes africaines à de nombreuses manifestations internationales. Après l'indépendance de la Guinée, proche de Sékou Touré, elle a fondé l'Union des femmes de l'ouest africain (UOA).

La continuité avec les luttes historiques sur le continent africain s'exprime aussi à travers le cas algérien qu'Amady Aly Dieng mobilise fortement dans son texte. Il se réfère en effet, à travers l'allocution de Chou En Lai, aux luttes passées en Algérie (l. 28). L'histoire de l'Algérie coloniale offre en effet un condensé des formes de luttes possibles. Ainsi la réaction des Algériens à la colonisation a pu prendre la forme de migrations collectives, comme lors de l'exode de Tlemcen, en 1911, face aux projets français d'étendre la conscription aux « Français musulmans ». Les deux guerres mondiales ont suscité des insurrections : en 1916 dans la région des Aurès, à la suite d'opérations de recrutement puis en 1945, dans le contexte des manifestations célébrant la fin de la guerre. Enfin, l'entre-deux-guerres a vu se structurer un mouvement nationaliste fort de courants pluriels. Tandis que l'Étoile nord-africaine (ENA) puis le Parti du peuple algérien (PPA) réclament l'indépendance, l'Association des Oulémas se concentre sur l'enseignement de l'arabe et la liberté de culte. Un troisième courant existe autour de Ferhat Abbas qui évolue de l'assimilationnisme vers l'autonomisme, avant de rejoindre le FLN et la lutte pour l'indépendance. À la date du texte, Ferhat Abbas préside le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). C'est d'ailleurs à ce titre qu'il est reçu en Chine au même moment que la délégation de la FEANF (l. 27) et c'est ainsi que Amady Aly Dieng le présente. Tout en connaissant bien l'importance de cet homme, cependant, il fait une erreur : Ferhat Abbas n'est pas « président du conseil ».

### **3. Des pôles créés par les indépendances : des ressources politiques**

Les indépendances font émerger de nouveaux pôles attractifs sur le continent africain, mobilisés à des fins politiques et en particulier pour des rassemblements militants. Il en est ainsi de Conakry (l. 5), capitale de la Guinée de Sékou Touré, le leader syndicaliste devenu président de l'UGTAN. Pionnière pour l'Afrique francophone, en raison de son Non au référendum de 1958 qui a conduit à son indépendance immédiate, la Guinée a vu Sékou Touré devenir le héraut d'une radicalité anti-impérialiste. Comme Conakry, la capitale de l'ex-Gold Coast devenue Ghana, Accra (l. 8) est un des pôles créés par la libération concrète que représentent les indépendances. Le Ghana est en effet devenu indépendant en 1957, sous la conduite de Kwame Nkrumah qui est l'un des acteurs majeurs de la période, cité par Amady Aly Dieng (l. 80). Kwame Nkrumah s'est formé aux États-Unis, où il a étudié pendant dix ans. Il se définit comme panafricain et socialiste. En témoigne son amitié avec George Padmore, dont les engagements s'inscrivent dans ces deux courants et qui devient son conseiller à l'indépendance. La promotion de l'unité africaine par Sékou Touré et Kwame Nkrumah, ainsi que la proximité géographique de leurs pays, les a d'ailleurs conduits à opérer des rapprochements.

Les conférences de Conakry et d'Accra mentionnées par l'auteur s'inscrivent dans un moment d'accélération et de diversification des rencontres. Celles-ci relèvent en effet de plusieurs logiques : elles peuvent s'inscrire dans une logique continentale (rassemblements panafricains) ou dans une logique internationale (non-alignés dans le contexte de guerre froide). Elles peuvent aussi rassembler des États (avec un nombre de participants dépendant des indépendances) ou des militants (auquel cas elles se font au nom des « peuples »). La conférence de Conakry se situe dans le sillage de la conférence de Bandung en 1955 qui a rassemblé les non-alignés en Indonésie et s'est réclamée de la Charte des Nations unies pour condamner le colonialisme. Celle d'Accra ne rassemble pas des États mais des délégués de 25 pays. La délégation algérienne comprend Frantz Fanon dont le discours célébrant les combattants algériens (l. 8) trouve un écho retentissant dont témoigne l'auteur.

Né aux Antilles, psychiatre, Frantz Fanon a dénoncé les logiques du racisme en 1952, dans *Peau noire, masques blancs*, avant d'être affecté en Algérie, en 1953, à l'hôpital psychiatrique de Blida. Soucieux de prendre en compte les savoirs et les pratiques algériennes en matière de psychiatrie et témoin des séquelles laissées par la torture, il y a approfondi ses analyses de la domination coloniale et s'est engagé au FLN. Il occupe alors un rôle prépondérant à *El Moudjahid* ainsi qu'à l'extérieur. Il met au service de la cause anticoloniale une verve puissante, tant à l'écrit qu'à l'oral. Pour cette raison, il frappe l'auditoire à Accra. Fanon est également le défenseur radical du recours à la violence à des fins de libération des colonisés. Pour autant, l'adhésion à la violence suscite aussi des réserves. Amady Aly Dieng en fait part d'ailleurs (l. 10).

Outre Conakry et Accra, Bamako, capitale du Mali, fait figure de refuge, puisque les étudiants ivoiriens expulsés de France parviennent à y débarquer et s'y voient accorder le droit d'asile (l. 45). Le président Modibo Keita (1960-1968) y a en effet instauré un régime socialiste structuré par un parti unique, l'Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain pour le Mali. Il est à la fois un allié et une ressource pour les étudiants militants membres du PAI.

Ainsi, les mobilisations étudiantes connaissent un tournant à l'avènement des indépendances : remisant l'anti-colonialisme devenu en partie caduc, elles trouvent un nouveau souffle en s'inscrivant dans un anti-impérialisme partagé avec des acteurs africains, mais qui se déploie désormais plus largement à l'échelle globale.

### **III. Des connexions redessinées dans un contexte de guerre froide et d'émergence du tiers monde**

#### **1. Anciennes et nouvelles connexions panafricaines**

La visite de représentants de la FEANF à Londres en juillet 1962 témoigne de la place de Londres comme pôle étudiant pour l'Afrique anglophone. L'auteur relate en effet le Congrès de la WASU : West African Students' Union (l. 76-81). Créée en 1925 par des étudiants du Nigeria et de Sierra Leone, elle avait d'abord pour objectif de combattre les discriminations et ségrégations touchant les Africains. Elle a notamment contribué à la création de foyers pour étudiants où des liens se sont tissés entre des militants de diverses obédiences (syndicalistes, socialistes en particulier). Après la Seconde Guerre mondiale, elle s'est engagée dans des revendications d'autonomie. Kwame Nkrumah y joue un rôle prépondérant pendant son séjour sur le territoire britannique où il se fait l'ardent défenseur des idées panafricanistes.

En effet, historiquement, Londres est aussi le lieu de naissance d'un panafricanisme transatlantique avec la première conférence qui s'y est tenue en 1900. L'allusion à Miss Boven,

« une jamaïcaine très attachée à la cause africaine » (l. 85) rappelle cette configuration du premier panafricanisme né dans l'espace Caraïbe et aux États-Unis chez les afro-descendants. En effet, c'est d'abord aux Amériques (Caraïbes et États-Unis), au début du XX<sup>e</sup> siècle, qu'est né le mouvement panafricain, promouvant une conscience collective noire et définissant une identité commune d'afro-descendants. La part des Africains du continent et de la dénonciation de la domination coloniale occupe de plus en plus de place dans les conférences panafricaines de l'entre-deux-guerres, mais c'est le Congrès de Manchester en 1945 qui constitue le véritable tournant : les délégués africains y sont en majorité et y imposent leur agenda anticolonialiste. Les rassemblements suivants ont lieu sur le continent africain et sont animés par des leaders qui appellent de leurs vœux une indépendance dans l'unité du continent, idée promue en particulier par Kwame Nkrumah.

La relation avec l'Afrique sous souveraineté britannique est également présente dans le texte par l'évocation de la Rhodésie du sud à travers l'étudiant Sipalo (l. 9). Cette colonie de peuplement britannique, qui trouve son origine dans une compagnie à charte de Cecil Rhodes, est devenue colonie de la Couronne en 1923. En nommant Sipalo, il semble que l'auteur évoque Munukayumba Sipalo, secrétaire général du parti unifié de l'indépendance nationale en Rhodésie du Nord (et non en Rhodésie du Sud) mais les deux Rhodésies étaient à cette époque intégrées dans la même fédération. Son « discours anti-blanc d'une rare violence » (l. 10), renvoie aux discriminations raciales à l'œuvre dans les colonies britanniques d'Afrique australe : obligation faite aux Noirs de détenir un « pass », limitation de leurs déplacements et couvre-feu dans les quartiers résidentiels occupés par les Blancs dans les villes, etc. À la date du texte, des solidarités internationales se manifestent dans la diaspora africaine et dans l'opinion publique à l'égard de toutes les formes de discrimination raciale et des régimes d'apartheid, même s'ils ont concerné plus particulièrement l'Afrique du Sud, notamment avec la création de l'Anti-Apartheid Movement à Londres en 1959.

## **2. Le monde communiste : le bloc de l'Est**

Le monde communiste apparaît d'abord dans le texte comme un espace politique alternatif, offrant aux militants africains des ressources dans lesquelles puiser. Il s'agit d'abord d'un espace potentiel de circulations échappant aux surveillances et il pourrait *a priori* constituer un espace de repli pour la poursuite d'études en cas d'expulsion. Amady Aly Dieng cite à ce sujet l'exemple de Sékou Traoré qui poursuit ses études de mathématiques à Prague puis à Varsovie (l. 36-37). Pour autant, le repli sur l'Europe de l'est est rejeté par Amady Aly Dieng. Il invoque à ce titre des considérations pratiques mais également un différentiel de formation défavorable (l. 49-55) et le racisme existant aussi dans les sociétés socialistes (l. 75).

Amady Aly Dieng envisage par conséquent la poursuite d'études à l'Est comme une solution individuelle en cas d'expulsion, mais pas comme une perspective d'accueil en masse des étudiants qui s'apprêteraient à quitter les universités françaises dans le cadre d'un éventuel mot d'ordre de boycott. Les pays du bloc communiste ont pourtant développé une politique d'accueil d'étudiants africains dans le cadre d'une diplomatie culturelle. Celle-ci vise d'abord les peuples en lutte pour l'indépendance et les pays indépendants socialistes, à travers des accords de coopération, puis par l'octroi de bourses à grande échelle. En URSS, en cette année 1960, une université spécifiquement dédiée aux étudiants africains est même créée (bientôt renommée l'Université Lumumba). Elle privilégie un cursus complet, comprenant des dispositifs de remise à niveau et l'apprentissage de la langue russe, mais l'effort linguistique aurait été

considérable pour des étudiants ayant déjà commencé leurs études en France. Parmi les cursus non-transposables dans les pays de l'Est figurent les études de Lettres et les formations dans les grandes écoles. Cherchant à attirer des étudiants venus directement d'Afrique, l'université Lumumba devait contribuer à former une intelligentsia africaine socialiste attachée à l'URSS.

Au-delà de cette stratégie visant les étudiants et, à travers eux, les élites futures des nations africaines, l'URSS a déployé une politique de contact avec les jeunes Africains en les faisant venir sur son sol. L'enjeu humain était la traduction concrète de l'enjeu géopolitique : la promotion du communisme dans sa déclinaison soviétique, comme l'auteur en témoigne avec le séminaire auquel participe une délégation de la FEANF (l. 69-72). L'URSS a en effet, en comparaison de l'Europe occidentale, un retard à combler sur le continent africain. Elle y est concrètement absente. Pour cette raison, elle a organisé, dès 1957, le festival mondial de la jeunesse auquel Amady Aly Dieng se réfère (l. 10-13). Organisé à Moscou pendant l'été en vue de correspondre aux congés des étudiants, ce festival a rassemblé plus de 34 000 personnes venant de 131 pays. Concrètement, il a consisté en une série de manifestations artistiques (spectacles, concerts), de débats ainsi que des visites touristiques ou d'usines et de kolkhozes sélectionnés. Il a connu des prolongements dans d'autres républiques soviétiques et pays socialistes. Si la contribution africaine est modeste au regard des effectifs totaux (environ 300 Africains), elle a une portée majeure et pas seulement au plan symbolique. Ces étudiants, parmi les premiers Africains à se rendre en URSS, en reviennent souvent enthousiastes. Ils utilisent ce festival, comme tout autre rassemblement mondial, à des fins tribuniennes et pratiques : ils y nouent des contacts fructueux pour l'internationalisation de leur cause et les relations tissées à l'occasion du festival trouvent des prolongements dans des mobilités postérieures en URSS ou à l'Est.

### **3. La Chine : un pôle émergent**

Amady Aly Dieng consacre un long passage à son séjour en Chine (l. 14-30). Il témoigne d'une Chine projetant sur le continent africain des espoirs de développement d'un communisme empruntant à son expérience (l. 22) et se référant à Mao Tsé Toung (l. 23). Le contexte est celui du raidissement des relations sino-soviétiques qui encourage la Chine à développer ses propres stratégies. Du point de vue du contexte africain, cette politique rencontre ce moment particulier du basculement dans les indépendances qui conduit les acteurs à se projeter dans l'avenir. La Chine, d'ailleurs, était présente à Bandung, avec Chou En Laï (cité l. 27-28).

La Chine soutient en outre le FLN qui est alors en pleine guerre d'indépendance (l. 26-30). Après de premiers échanges, précoces au regard de la chronologie de la guerre (1956), la Chine est le premier État à reconnaître le GPRA formé par le FLN en 1958. Concrètement, l'aide apportée par la Chine, militaire et financière, est conséquente (50 millions de yuans en vertu d'un accord secret de 1960). En échange, alors même que le FLN n'est pas une organisation communiste, les dirigeants du GPRA louent les mérites de la révolution chinoise, admirent ses réalisations économiques et sociales lors de leurs séjours (c'est le cas de Ferhat Abbas cité dans le texte l. 27). La perspective d'une aide cruciale après l'indépendance, promise, motive les indépendantistes algériens tandis que la Chine ménage ses intérêts sur le continent. Joue ici la rivalité avec l'URSS pour l'influence politique dans les nouveaux pays indépendants de l'Afrique. Les dirigeants communistes chinois voient en l'Afrique une terre d'expansion en sa

faveur. Si la Chine est en rivalité avec l'URSS au moment du texte, elle le sera aussi avec Cuba qui émergera dans les années 1960.

Outre le FLN, la Chine soutient aussi les luttes armées sur le continent (à la date du texte : le Sawaba, dirigé par Djibo Bakary, au Niger, après 1958). Comme en témoigne l'exemple algérien, du point de vue des Africains se plaçant dans la perspective de l'indépendance, la Chine fait partie des puissances vers lesquelles se tourner en vue de se défaire des liens avec les anciennes puissances impériales de l'Europe occidentale et de se positionner dans un monde où règne l'affrontement est/ouest. La puissance chinoise permet d'escompter une aide conséquente et de diverses natures. Sur le plan économique, d'abord, la Chine est susceptible d'apporter une aide financière mais aussi de contribuer à la construction d'usines ou d'infrastructures dont le continent est dépourvu en dehors de celles aménagées à des fins d'exploitation coloniale. Dans le domaine militaire, les nations nouvellement indépendantes ont tout à développer (matériel et formation). Bien sûr, enfin, l'enjeu de formation universitaire peut aussi être pris en charge par la Chine, avec l'accueil d'étudiants. Au-delà de relations motivées par cette série d'intérêts majeurs, les relations avec la Chine reposent aussi pour certains sur une sincère adhésion au marxisme, y compris parmi les étudiants de la FEANF (l. 25). Comme ailleurs dans le monde, il peut exister une véritable fascination pour Mao Tsé Toung (cité l. 23) avec tout un mythe autour de ses réalisations (mais ce n'est pas le cas ici, l. 24). À la date du texte, une dimension cruciale du modèle chinois séduit particulièrement les militants africains, par rapport au modèle soviétique : la révolution paysanne qui se prête mieux à une transposition dans des sociétés africaines encore très largement rurales.

### **Conclusion**

Le texte proposé constitue un témoignage d'une grande richesse sur une période de transition, entre décolonisation et émergence d'un anti-impérialisme qui se structure, dans un monde polarisé par la guerre froide et l'avènement du Tiers monde, qu'il permet d'appréhender depuis le point de vue d'un étudiant africain en France. La tonalité du texte traduit bien ce moment d'intense activité politique et d'espairs que viennent ternir les premières désillusions. Militant peu connu, mais cadre très investi dans les structures d'une organisation étudiante active dans les débats et les recompositions politiques qui caractérisent la période, son auteur est assez représentatif des étudiants d'Afrique subsaharienne francophone, qui préparent par leurs études et leur militantisme leur retour au pays et la construction d'une Afrique nouvelle qu'ils appellent de leurs vœux. La conclusion la plus évidente serait alors celle qui repartirait du bilan que dresse l'auteur des onze années passées en France dans le dernier paragraphe du texte. Les principaux apports qu'il retire de ce séjour se situent dans le champ du savoir et dans la sphère du militantisme. Tout le commentaire du texte aura conduit à distinguer l'expérience de l'étudiant et celle du militant syndical et politique tout en montrant combien elles étaient liées. Le « vaste champ de savoir » évoqué par l'auteur (l. 107) n'est pas le seul résultat de ses études : il a aussi été obtenu dans le cadre des activités militantes jalonnées de séminaires, de conférences et de lectures, de rencontres et de débats, parfois structurées au sein de cercles de réflexion. Il s'agit d'un savoir politique, théorique et idéologique, mais dont les applications pratiques lui apparaissent au moment de faire retour dans son pays, le Sénégal : l'expérience acquise constitue « un capital » qu'il peut « mettre au service des peuples africains » (l. 110-112). Il y a là matière à un développement sur les effets des mobilités étudiantes sur les trajectoires des individus, qui occupent souvent à leur retour des postes importants, mais aussi sur la structuration des politiques menées dans

les États africains, où les cultures administratives, l'agenda de modernisation et les modèles économiques s'inscrivent dans la continuité des politiques menées dans les dernières périodes des empires coloniaux (empire colonial tardif, empire du développement), ou se tournent vers les nouveaux modèles que leur présente le monde socialiste.

Marie-Albane de Suremain (Université Paris-Est-Créteil)

Isabelle Surun (Université de Lille)

Sylvie Thénault (CNRS/Centre d'Histoire sociale des mondes contemporains)

# COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

## Sujet : Distance et espace vécu en France

573 copies ont été corrigées, les notes s'échelonnant de 1/20 à 18/20, avec une moyenne de 7,92/20 (pour rappel, la moyenne de la session 2023 était de 8,35/20 et celle de 2022, 7,86/20) et une médiane de 7/20.

### 1. Choix du sujet

Les concepteurs du sujet ont choisi deux termes qui apparaissaient, au premier regard, à forte connotation théorique. Cela pouvait sembler dans un premier temps intimidant. Ces termes renvoient pour autant à des pratiques quotidiennes très concrètes, appelant un regard pragmatique attentif à l'expérience de l'espace et aux conditions de vie. Le sujet était très ouvert et entrainé en résonance avec des questions très actuelles. Ces termes invitaient les candidates et candidats à monter en généralité en s'appuyant sur des modèles d'occupation de l'espace qui traversaient les différents domaines de la question au programme, *Populations, peuplement et territoires en France*.

### 2. Enjeux du sujet

La lettre de cadrage et les programmes scolaires qui y sont présentés insistent sur la nécessaire combinaison entre trois thèmes : les formes et les dynamiques du peuplement, la composition du peuplement et les caractéristiques sociodémographiques des populations. Conjuguer population et peuplement était l'enjeu premier du sujet, sans s'arrêter aux seules caractéristiques sociodémographiques mais en insistant sur les dynamiques et les formes de peuplement, qui permettaient aux candidats de proposer des croquis. Le second enjeu majeur était d'articuler systématiquement ces thèmes avec les termes du sujet, distance et espace vécu, sans cesser de tisser ensemble ces différents fils.

Ce sujet, éminemment géographique dans tous ses termes, pouvait dérouter des candidats historiens qui n'ont pas systématiquement eu, dans leur cursus, l'occasion d'approfondir certains aspects théoriques ou phénoménologiques de la géographie. Le jury en était bien conscient et en a tenu compte dans l'évaluation : une connaissance académique complète des recherches mobilisables, très nombreuses et variées, ne pouvait être attendue. Néanmoins, c'était un sujet qui invitait à un raisonnement de bon sens et d'imagination pratique, qui pouvait se faire sans maîtriser toute la littérature disciplinaire – très abondante. La logique permettait, en déclinant les différentes définitions des termes et leurs combinaisons, de le traiter sans un arsenal complet de références. Mais il est clair que le référencement d'exemples localisés et détaillés, pour peu qu'ils fussent judicieusement choisis, apportait une solidité nécessaire à l'argumentation.

### 3. Difficultés du sujet

C'était un sujet vaste, convoquant une grande diversité de situations imaginables : la principale difficulté était de ne pas s'y perdre tout en montrant qu'on était capable de faire des choix pour traiter sa variété sans oblitérer l'essentiel.

D'autres difficultés se posaient dans la logique de l'analyse des termes de l'intitulé et la délimitation de ce qu'on pouvait inclure ou exclure dans les notions d'espace vécu et de distance. Par exemple, l'espace vécu a souvent été réduit à l'espace résidentiel. La convocation d'un certain nombre de notions connexes pouvait être pertinente lorsque concepts pouvaient s'y rattacher. Mais, à l'inverse, certaines notions ont pu être convoquées en semblant hors-sol ou tendant vers un autre sujet ou encore de façon survalorisée, par exemple certains effets du tourisme sur les transformations de l'espace vécu ou l'évocation des fermetures de maternités sans les relier à la géographie du recours aux soins.

Dans le même ordre de difficultés, certaines copies ont progressivement traité un sujet voisin, comme « centres et périphéries » ou « mobilités et peuplement », oubliant au fur et à mesure de leur rédaction les autres fils qu'il fallait continuer à entretenir. Il était nécessaire de circonscrire et de choisir ses exemples pour éviter une rédaction fourre-tout ou disproportionnée et de faire preuve de précaution dans la combinaison des échelles sans être incantatoire.

Le sujet rappelait la nécessité de tenir compte des effets de contexte pour éviter les généralisations à outrance et de faire preuve de la délicatesse adaptée pour éviter tant le déterminisme que l'essentialisme. Enfin, le sujet invitait à soigner l'illustration en variant les échelles des croquis, et, lorsqu'on reprenait des croquis mémorisés, à les adapter aux deux notions du sujet.

#### **4. Qualités et défauts récurrents dans les copies et attentes du jury**

Le jury a apprécié que de nombreuses copies aient fait l'effort d'articuler des notions qui fonctionnaient ensemble, comme distance et proximité ou distance sociale et éloignement. De même, la prise en compte du numérique comme facteur essentiel pour traiter le sujet a été saluée. Inversement, réduire la distance à l'éloignement et, par syllogisme, à la marginalité ne pouvait que restreindre le traitement du sujet. De même, la tendance à réduire le sujet à la notion d'habiter ou aux mobilités, voire, dans certains cas, aux modes de vies périurbains, a révélé que les copies réussissant à conjuguer une analyse fine des notions et une problématisation rigoureuse étaient finalement assez rares.

Le jury a été sensible au fait que la maturité de raisonnement de certaines copies ait d'emblée inclus les effets des politiques d'aménagement dans les conditions de départ de la réflexion alors même que, inversement, d'autres ont attendu le dernier paragraphe pour invoquer vaguement l'aménagement comme une « solution » possible – ce qui supposait, implicitement, qu'avant de réfléchir à ce sujet, l'espace n'ait pas été transformé ni les conditions de déplacement simplifiées ou complexifiées par les politiques successives d'aménagement des territoires.

La variété des exemples détaillés et contextualisés est bien entendu un prérequis pour une bonne copie. Mais certaines copies ont été desservies, malgré une attention systématique à articuler les exemples à des idées, par un excès inverse, les transformant en une mosaïque d'exemples et perdant de vue leur nécessaire arrimage à des tendances et à des dynamiques générales à l'échelle du pays. On peut mentionner, à titre d'exemple, la maladresse consistant par exemple à présenter un cas précis d'un ménage périurbain sans jamais, à aucun endroit dans la copie, rattacher ce cas aux processus et aux formes de la périurbanisation, ou encore

de développer un exemple de déplacement sans retracer les politiques qui ont joué sur les infrastructures et sur l'offre de transport.

Cependant, la maîtrise des exemples dans le détail s'est souvent révélée insuffisante pour faire en sorte que ces cas d'études détaillés aient une portée argumentative adéquate. Plusieurs exemples sont revenus très souvent, notamment sur la montagne ardéchoise (d'après les travaux de V. Chasles), Saint-Brieuc (I. Le Clec'h) ou Marseille. Mais ils n'ont pas toujours été maîtrisés, donnant même lieu parfois à des simplifications abusives.

Pour ce qui concerne le référencement des exemples, le jury a déploré, pour certaines copies, l'absence totale de références à des recherches publiées sur les thèmes mobilisés par le jury et aux auteurs et auteures qui les ont menées. Inversement, un certain nombre de copies sont tombées dans l'excès inverse : l'enchaînement de noms d'auteurs a pu donner lieu à un vernis bibliographique qui n'a finalement pas eu davantage d'efficacité argumentaire.

La structuration du propos et la hiérarchisation de l'information ont été un critère de différenciation entre les copies, ce qui explique que certaines copies relativement courtes ont pu être mieux évaluées que d'autres très longues mais insuffisamment hiérarchisées. Traiter la totalité des questions soulevées par le sujet était une gageure et le jury ne pouvait sanctionner des approches incomplètes. Mais c'est bien la variété des situations, l'articulation des facteurs et la hiérarchisation qui ont été valorisées. On pouvait à ce titre justifier ses choix pour calibrer le propos et maîtriser l'ampleur du sujet, sans s'égarer dans des considérations perdant de vue le sujet.

Il fallait éviter des paragraphes excluant l'une des deux notions posées par l'intitulé, mais toujours inclure l'espace vécu en analysant la distance, toujours intégrer l'effet distance dans toute réflexion sur l'espace vécu : toutes les sections de la dissertation devaient articuler les deux.

## **5. Le croquis et l'illustration**

Presque toutes les copies ont proposé des croquis, mais de qualité très inégale : nombreux ont été les problèmes formels autour des localisations, du soin, de la nomenclature et plus généralement des règles de sémiologie. Quant aux problèmes de fond, ils ont concerné la cohérence de la légende ou l'interprétation des dynamiques spatiales. Ceci étant posé, le jury a globalement apprécié la généralisation de l'illustration des copies, la variété des représentations choisies et l'effort fait pour le calibrage des légendes.

De nombreux croquis étaient envisageables et bien sûr à différentes échelles. Les croquis de synthèse, sur le fond de carte joint (France métropolitaine + DOM) pouvaient proposer des synthèses avec les principales métropoles, les principaux axes ou nœuds de transport, les principaux contrastes de densité et d'organisation du peuplement, sans se limiter à la seule « diagonale des faibles densités » et une attention aux questions de distance-temps ou d'accessibilité avec, par exemple, l'isochrone de l'espace accessible en deux heures depuis Paris en train (cf. carte réalisée par Kévin Sutton in Martine Candelier-Cabon et Solène Gaudin, *La France des marges*, 2017). Les réseaux de transports et la distance-temps pouvaient inviter à représenter des formes d'archipélisation du territoire français.

On pouvait choisir un croquis de ville dont la morphologie était emblématique, qu'il s'agît d'une grande agglomération (centre-ville avec réseau de transport collectif, métro ou

tramways, faubourgs, grands ensembles, couronnes périurbaines, rocade et échangeurs, lignes de chemin de fer et gares, aéroport, etc.) ou d'une ville petite ou moyenne. Mais il fallait rester attentif à deux travers pour ce type de croquis : ne pas détacher le croquis des enjeux du sujet et ne pas confondre croquis et schéma ou modèle – qui soulèvent d'autres enjeux de représentations.

Il était également possible de produire un croquis inspiré d'un extrait de carte topographique, qu'on pouvait imaginer par exemple dans un espace de faible densité, avec des reliefs limitant les déplacements et montrant la distorsion de la distance-temps, comme à Barcelonnette, Vicedossos, en Corse intérieure, dans le Massif Central ou le Vercors, etc. ou bien dans un espace de peuplement périurbain comme au sud de Rennes, à Nantes, Grenoble, par exemple le sud du massif de la Chartreuse, mettant en valeur les différentes couronnes, la dépendance automobile, les « captifs du périurbain », etc.

On pouvait penser à un croquis de centre-ville – ce dernier type de croquis a été rarement rencontré : des quartiers de Paris, Lyon, Marseille, etc., pouvaient être l'occasion de montrer la coprésence des activités, les fréquentations de l'espace public, les formes de l'habitat dans un tissu urbain varié, la verticalité, la spécialisation et la mixité fonctionnelles, etc.

Enfin, les croquis à très grande échelle étaient envisageables : d'une place, d'un square, d'une école, d'un hall ou de n'importe quelle portion d'espace, permettant de mettre en valeur les évitements, les proximités et les distances symboliques.

## **6. Analyse des termes du sujet**

### **La distance**

#### ***Se déplacer : la mobilité était au cœur du sujet***

La distance se trouve au cœur de la réflexion sur l'espace. C'est un intervalle à franchir pour se rendre d'un lieu à un autre. Son parcours nécessite un effort, une dépense d'énergie, du temps. L'histoire de la mobilité en France a montré qu'au gré des innovations techniques qui ont révolutionné les manières de se déplacer et le périmètre accessible en un temps donné, les rugosités et l'opacité de l'espace se sont atténuées. Les distances étaient auparavant franchies difficilement, mais la majorité des individus se déplaçaient, voire beaucoup, comme l'a montré Paul-André Rosental, mais sur des distances plus courtes et des rythmes moins serrés. Au cours du XIX<sup>e</sup> et plus encore du XX<sup>e</sup> siècle, l'essor de la mobilité des individus, des marchandises, des informations, tant en termes de coût que de temps, a fortement contribué à un changement d'échelle des déplacements, tant en termes d'espace qu'en termes de diffusion au sein des différentes couches sociales (cf. l'ouvrage de synthèse de Vincent Guigueno et Matthieu Flonneau *De l'histoire des transports à l'histoire de la mobilité*, 2019). Il ne faut pas pour autant en déduire l'abolition programmée de toute rugosité : les facteurs temps, distance et coût continuent à peser, mais différemment, dans les processus de localisation des activités et du peuplement : les espaces auxquels on peut accéder rapidement aux biens et aux informations restent gagnants, c'est le principe de l'anisotropie de l'espace.

#### ***Déclinaisons de la distance en géographie***

Il y a plusieurs manières d'envisager la distance. La plus classique, la distance géométrique euclidienne a un intérêt qui n'est que partiel pour l'étude des mobilités. D'autant que la distance à vol d'oiseau est souvent contredite par l'itinéraire réel pour joindre deux points.

Aussi, les entreprises comme les particuliers tendent à mesurer les distances en temps (distance-temps) et aussi en coût (distance-coût). Sans oublier la distance-réseau, qui intègre la structuration des systèmes de transports, des infrastructures et des interconnexions.

Distances-temps et distances-coûts peuvent être représentées dans l'espace par des isolignes de temps ou de coût égal pour accéder à un lieu donné : il s'agit respectivement d'isochrones ou d'isodapanes. L'espace géographique n'étant pas isotrope, les distance-coût et distance-temps ne sont pas similaires, en général, à la distance géométrique. Les dimensions des aires de chalandise d'un commerce ou des aires d'influence d'un service dépendent de sa portée-limite. Pour optimiser leurs déplacements, les clients ou usagers tiennent compte des coûts, des temps, et ne vont guère au-delà de cette portée-limite.

On remarque aussi que la distance est révélée davantage par les comportements plutôt qu'elle n'est établie *a priori* selon une échelle identique pour tous les individus, c'est la distance perçue. La distance perçue fait partie des distances cognitives ou mentales, qui sont des représentations psychologiques, individuelles ou collectives de l'espace : c'est le champ de ce qui relève de la proxémie.

La distance entre les individus est un élément important des interactions sociales. Edward T. Hall (1963) distinguait trois ordres de distances entre les individus : personnelle, sociale et publique. Dans les études de mobilité ou de diffusion, la proximité se mesure moins en termes de distance physique que par les possibilités de contact, d'information ou de familiarité avec les lieux. Jacques Lévy a montré que les personnes gèrent de trois façons différentes la distance : la coprésence, la mobilité et la télécommunication. La coprésence correspond au fait, pour un ensemble d'objets, d'acteurs, etc., d'être localisés au même endroit ou dans un même lieu, la distance est annulée par la co-localisation, la mobilité est le déplacement physique d'un lieu à un autre lieu. La télécommunication correspond à un transfert d'informations à distance. Ces trois façons de gérer la distance en disent beaucoup sur notre rapport à l'espace et en particulier à l'espace vécu.

#### **La distance sociale : une approche constructiviste**

L'apport de la sociologie, de l'anthropologie et de l'histoire, en particulier urbaines, est essentiel pour comprendre comment se combinent les distances géographiques à des distances sociales. Parmi les textes fondateurs, on pouvait retenir l'article, datant de 1970, de Jean-Claude Chamborédon et Madeleine Lemaire intitulé « Proximité spatiale et distance sociale : les grands ensembles et leur peuplement » : les relations de voisinage de ménages qui s'identifient à des groupes sociaux distincts révèlent des mécanismes de mise à distance. De même, Norbert Elias et John L. Scotson ont analysé, dans les *Logiques de l'exclusion* (1965), les relations entre des résidents de longue date (« établis ») et des nouveaux venus déconsidérés (« *outsiders* » ou « exclus ») dans un même quartier. C'est donc par la construction et la perception de la différence ou de la hiérarchie sociale qu'on pouvait entrer dans ce champ, en étant attentif à la construction de l'altérité ou altérisation. Le sujet invitait donc à un constructivisme social. C'était d'autant plus nécessaire que l'articulation entre distance spatiale et distance sociale change avec le temps, en fonction d'une part des mobilités résidentielles (arrivées ou départ de ménages ou de groupes) et d'autre part des structures économiques : installations ou fermetures d'usines, d'équipements, de commerces, amélioration ou érosion du pouvoir d'achat, sentiment d'insécurité sociale et de déconsidération de soi face au chômage où la précarisation de l'emploi, etc. Les distances

subjectives passent donc par des degrés plus ou moins forts de stigmatisation et de discrimination.

Ceci vient affiner la qualification des espaces, selon la manière dont s'y combinent distances sociales et distances géographiques. Proximité sociale et proximité spatiale coïncident dans des espaces à forte homogénéité sociale du peuplement, ce qu'on appelle la spécialisation résidentielle, marquée par un fort entre-soi, en particulier dans les « beaux quartiers ». Le sujet invitait donc à faire état du débat sur la (non-)mixité, qui a été fortement biaisé par de multiples implicites : contrairement aux stéréotypes sur les banlieues populaires, les espaces les moins mixtes sont les plus exclusifs socialement. À l'inverse, la combinaison de la proximité spatiale et de la distance sociale renvoie à des situations d'hétérogénéité du peuplement, qui peuvent donner lieu à des processus de distanciation dans les relations de voisinage (par exemple par le biais de l'évitement scolaire) ou au contraire à des formes de cosmopolitisme local (dans l'esprit des travaux de Pnina Webner). Enfin, lorsque distance spatiale et distance sociale se conjuguent, on peut en lire les effets géographiques à travers des mobilités résidentielles d'évitement ou de relégation.

### **L'espace vécu**

#### ***À la croisée de la phénoménologie et de la géographie sociale***

Le concept d'espace vécu a été introduit par Armand Frémont (1933–2019) au début des années 1970 dans l'ouvrage *La région, espace vécu* et a permis le développement d'une nouvelle approche phénoménologique de la géographie. A. Frémont identifie « l'espace de vie » qui « est l'ensemble des lieux fréquentés par une personne ou par un groupe ». Pour lui, « l'espace social » correspond à l'espace de vie *plus* les « interrelations sociales ». Enfin, « l'espace vécu » est la résultante de l'espace social *plus* « les valeurs psychologiques qui s'attachent aux lieux et qui unissent les hommes à ceux-ci par des liens matériels ». Dans le sujet, « espace vécu » était au singulier, ce qui renvoyait à la perception subjective de chaque individu, mais en accumulant différents individus, ayant des perceptions différentes, on arrivait au pluriel des espaces vécus et à l'appréhension des groupes sociaux.

#### ***Espace vécu par des sujets : par qui ? Corps et propriétés sociales***

Dès les premiers travaux d'A. Frémont, la position sociale des sujets n'était pas envisagée de façon décorrélée de leur rapport subjectif à l'espace. Le sujet invitait donc tout naturellement à s'appuyer sur les caractéristiques socio-démographiques des populations, dans la question de programme, pour explorer la multiplicité des déclinaisons possibles, peu important l'ordre dans lequel on choisissait de les déplier.

Le cycle de vie et le cycle de constitution de la famille étaient un cadre d'analyse incontournable. Les classes d'âge étaient à prendre en compte.

Les travaux de géographie sur l'espace vécu par les enfants et leur rapport à la distance sont certes récents, mais ils sont de plus en plus nombreux (on pouvait se référer, par exemple, à des travaux comme ceux d'Anne-Cécile Ott, Sonia Lehman-Frisch et Jean-Yves Authier, Clément Rivière ou encore Élise Olmédo). Leur apprentissage de l'espace et leur rapport aux distances, réelles ou symboliques, sont fortement liés au rôle joué par la parentalité en géographie, notamment en matière de scolarisation et d'activités extrascolaires (Félicie Roux, Natacha Gourland). Les adolescents construisent également leurs rapports à la distance, entre

autonomisation et contraintes dans leur apprentissage de la mobilité (bus scolaires, deux roues), de la sociabilité (à l'écart) et de l'appropriation de l'espace (en groupe ou en solitaire, selon qu'ils habitent en milieu rural (Julian Devaux), ou urbain (la typologie des adolescents étudiés par Nicolas Oppenchain était particulièrement évocatrice, on pouvait aussi se référer aux travaux de Michel Kokoreff, en particulier son étude intitulée « monter en âge, descendre en ville »). Le cas particulier des mineurs étrangers isolés est très révélateur du rapport entre conditions de logement et espace de vie dans des situations de vulnérabilité accentuée, que ce soit dans les métropoles ou les espaces ruraux (Sarah Przybyl).

À l'opposé, l'espace vécu par les personnes âgées méritait une attention, en particulier aux grands âges (plus de 75 ans), quand distance et perte d'autonomie intéressent tant les mobilités quotidiennes – accès au volant, marche à pied, usage des transports collectifs (Florence Huguenin-Richard) – que les choix résidentiels (Mickaël Blanchet). L'adaptation, la délégation ou l'abandon de certaines pratiques spatiales (démotorisation) révèlent l'importance des solidarités intergénérationnelles, avec une attention aux spécificités urbaines, rurales (Isabelle Mallon) ou périurbaines (Véronique Mondou et Philippe Violier).

Entre ces deux extrêmes, l'espace vécu des étudiants est marqué par la décohabitation, le rapport à la distance du domicile parental, la découverte des villes universitaires, le rapport au train ou au covoiturage, les rythmes hebdomadaires, etc. Quant aux jeunes adultes (25-35 ans), leur premier emploi, notamment dans les métropoles, posent la question du rapport entre logement, distance-temps élevée dans les navettes quotidiennes et conjugalité. Le calendrier de constitution de la famille les différencie des adultes plus âgés (35-60 ans) qui, au travers de leurs arbitrages – lorsqu'ils sont possibles – de localisation de l'emploi et du logement, révèlent des stratégies résidentielles compatibles avec les choix matrimoniaux et parentaux, qui peuvent être fort différents entre les environnements citadins, périurbains et ruraux et selon les revenus. Enfin, on pouvait évoquer les jeunes retraités (60-75 ans), dont une partie non négligeable est concernée par des mobilités résidentielles et des rythmes de vie, quotidiens autant que saisonniers, bien spécifiques – on pouvait par exemple mentionner la saisonnalité des hivernages au Maroc étudiés par Brenda Le Bigot.

L'état de santé conditionne également le rapport à la distance dans l'espace de vie. Combinant restriction de participation et apprentissage des ressources alternatives pour l'autonomisation, le handicap était un thème révélateur des enjeux du sujet, qu'il s'agisse de personnes à mobilité réduite, malvoyants, usagers de la langue des signes, ou encore des personnes touchées par des troubles autistiques. Ainsi, l'habitat inclusif (Noémie Rapegno), les technologies d'accessibilité (Cristina Popescu) ou encore l'attention au cadre architectural (Estelle Demilly) apportaient des éléments sensibles à la notion de distance.

### ***Normes, normativités et vécu de la distance : richesse de l'approche intersectionnelle***

Les normes de genre sont prégnantes dans les pratiques de l'espace et le ressenti de la distance. La critique féministe, qui s'est consolidée depuis les travaux précurseurs des années 1970 en géographie, a opéré un renversement de regard dans le sens des épistémologies situées ou « du point de vue ». Ainsi, les déplacements et la mobilité sont-ils dépendants des normes de genre implicites de l'urbanisme, du sentiment d'insécurité et d'illégitimité dans certains espaces, et plus encore de l'effectivité du harcèlement et des violences à caractère sexiste ou sexuel. Lucile Biarotte montre notamment que les concertations opérées avant la réalisation de projets urbains donnent très majoritairement la parole à des hommes alors que les femmes,

plus encore les femmes des classes populaires, sont rarement entendues. Inversement, les aménagements pour une ville qui se veut « inclusive » peuvent opérer une récupération politique des revendications féministes. Les contributions mobilisables (par exemple celles de Claire Hancock, de Sophie Louargant ou d'autres) étayaient avec précision la dimension générée de la projection cognitive, des accès et du vécu du franchissement des distances.

L'expérience de la minorisation et de la stigmatisation pour les minorités sexuelles LGBTIQ+ et de genre a également fait l'objet de recherches montrant que l'expérience du déplacement, de la distance et de la proximité était marquée par la normativité hétérosexiste et pouvait donner lieu à des pratiques spatiales d'évitement, d'ajustement et d'adaptation ou au contraire de revendication d'espace sûrs (*safe place*). Les exemples à développer ne manquaient pas non plus, qu'on pense aux travaux de Marianne Blidon, Nadine Cattan, Anne Clerval, Sarah Jean-Jacques, etc.

De même, les stéréotypes racistes contribuent à ces sentiments de malaise ou d'insécurité qui invitent à des tactiques dans les pratiques de mobilité. Dans des études inspirées par la notion de « out of place » du géographe britannique Tim Cresswell, on pouvait explorer la notion d'indésirabilité, développée notamment par Muriel Froment-Meurice. De plus, on pouvait tenir compte des effets du statut juridico-administratif dans le vécu de l'espace et la l'intériorisation des distances, en particulier pour les personnes sans papiers ou les demandeurs d'asile, un aspect qui vient s'ajouter aux critères de discrimination et aux stigmatisations évoquées. Sur ce thème encore, les exemples qu'on pouvait citer ne manquaient pas (on pense aux travaux de Sébastien Chauvin, Nicolas Jounin, Florent Chossière, Joanne Le Bars, etc.).

On pouvait donc attendre dans les copies une réflexion attentive à l'intersectionnalité, quand les déplacements et les pratiques de l'espace sont marquées par un renforcement des distances vécues selon la position des sujets dans des rapports sociaux.

Enfin, une prise en compte des expériences de marginalisation pouvait tout à fait enrichir la réflexion sur la manière de vivre avec les distances et les proximités dans l'expérience de l'espace. On pense naturellement aux travaux sur les sans-abris (par exemple ceux de Djemila Zeneidi), les entraves à définir un chez-soi qu'il parviennent parfois à contourner, la manière de construire un territoire et une légitimité dans les déplacements : les distances sociales sont exacerbées alors que les proximités spatiales dans les espaces publics ou de circulation sont évidentes. La réflexion autour des normes et de la marginalisation pouvait concerner également les usagers de drogue, avec par exemple les tentatives de résidents d'éloigner des projets de salle de prévention, comme de nombreuses autres attitudes de mobilisations assimilables aux attitudes NIMBY (*not in my backyard*) observées depuis plusieurs décennies depuis l'Amérique du nord.

### **Peuplement, distance et espace vécu : une entrée par les pratiques**

#### ***Pratiques spatiales : habiter la distance***

La littérature géographique portant sur l'espace vécu fait la part belle à la notion d'habiter et aux pratiques spatiales. L'attachement, identification et l'appropriation de l'espace passent par la mémorisation des lieux et des déplacements, la familiarisation avec les distances, les liens sociaux que ces déplacements permettent d'entretenir ou de créer. C'est ainsi que la notion de capital spatial (Jacques Lévy) pouvait être mobilisée, comme celle « d'habiter polytopique » (Mathis Stock).

On l'a compris, l'essentiel de ces considérations concerne des pratiques récurrentes, habituelles, qu'on peut nommer des pratiques routinisées ou des routines spatiales. De nombreux travaux de géographie se sont ainsi inspirés des théoriciens de la pratique, qu'ils soient francophones (à commencer par Pierre Bourdieu et Bruno Latour) ou anglophones (comme Anthony Giddens). Les pratiques de la distance ont été notamment vues comme des « intelligences du quotidien » (Marie-Hélène Massot).

En parallèle, la représentation de l'attachement ou de la répulsion dans des pratiques spatiales routinisées pouvait amener les copies à mobiliser des travaux de géographie culturelle, notamment dans ses liens avec la littérature. On pense bien sûr aux cartes réalisées par A. Frémont sur l'espace de vie de Madame Bovary en Normandie, mais aussi d'autres textes littéraires fortement ancrés dans des pratiques spatiales et faisant écho aux approches géographiques de l'espace français (Marie-Hélène Lafon, François Bon ou Nicolas Matthieu par exemple). La pratique des espaces et des chemins, la connaissance des lieux, mais aussi la méconnaissance des lieux, faute d'apprentissage ou en raison de stigmatisation territoriale (les « no go areas ») peuvent expliquer, entre autres, le sentiment d'illégitimité dans des situations de proximité spatiale (comme l'a montré par exemple l'enquête de Lydie Launay à propos des habitants de logements sociaux dans les beaux quartiers parisiens).

Vivre l'espace, c'est donc habiter avec la distance, voire habiter la distance. Ceci est condensé par l'expression « tiers espace » ou « troisième espace » dans les études sur les mobilités quotidiennes : il s'agit de l'espace du déplacement qui, au gré de l'allongement des distances à franchir et de l'étirement du temps passé dans les déplacements, est venu constituer un troisième élément de l'espace quotidien, en plus du domicile et du lieu de travail. Avec le développement des outils mobiles et des objets connectés, des technologies numériques, des services en ligne, avec l'aménagement des gares et des espaces d'interconnexion de plus en plus « multiservices », le temps de la mobilité s'avère être aussi un temps de l'action, de l'organisation des autres activités, de l'entretien des relations sociales et surtout, de l'optimisation des déplacements : au lieu de se faire avec un seul objectif (rentrer du travail, aller faire des courses, amener les enfants à l'école), les déplacements en combinent plusieurs et les trajets s'adaptent pour éviter les allers-retours inutiles. Ce chaînage des mobilités s'inscrit dans des grilles d'interprétations attentives à toutes les potentialités que les pratiques de déplacements ouvrent, qu'on peut rattacher aux travaux sur la motilité (Vincent Kaufmann) ou encore sur l'hypermobilité ou la mobilité augmentée.

Il en va de même, à une autre échelle, dans les cas où les mobilités routinières impliquent la grande distance, voire la très grande distance. On pense naturellement à « l'effet TGV » dans certaines villes éloignées de l'agglomération parisienne qui ont permis à de nombreux ménages d'organiser leur vie entre deux villes distantes. On pense également aux superpositions d'échelles, comme dans les enquêtes rassemblées dans le volume *Mobilités et modes de vie métropolitains* (Nadine Cattan, Matthieu Giroud et al.), lorsque ces espaces routinisés impliquent des métropoles dans plusieurs pays.

Bien évidemment, habiter la grande distance peut être illustré par des exemples encore plus emblématiques, en partant d'exemples offerts par des situations diasporiques. Pratiques de mobilité et maintien de liens sociaux sont enrichis par les ancrages transnationaux, en particulier dans le cas des familles transnationales. La « familiarisation de la distance », malgré ses contraintes et ses coûts, est facilitée, surtout dans des contextes de dispersion résidentielle,

par des espaces de ressourcement (travaux d'Anthony Goreau-Ponceaud dans le cas de la diaspora tamoule en Île-de-France), des espaces d'approvisionnement (Marie Chabrol pour le quartier de Château rouge à Paris ou Julie Picard à Toulouse) ou des « ethnoscapes » à fonction essentiellement commerciale et de consommation (pour reprendre l'expression d'Arjun Appadurai), qui sont autant de reconstitutions de proximités spatiales dans des contextes sociaux spatialement éclatés, ou encore des affinités de proximité résidentielle choisie (notamment dans le cas des Japonais de Paris étudiés par Hadrien Dubucs ou son étude conjointe avec Camille Schmoll sur les Italiens diplômés récemment installés à Paris).

Inversement, « habiter la proximité » permet de remettre en question un certain nombre de stéréotypes sur des espaces de résidence vus comme des espaces de relégation, en particulier les espaces de grands ensembles où l'habitat social est bien représenté. La construction sociale et politique de la notion de « quartier » dans la longue histoire de la territorialisation de l'action publique et des politiques sociales, comme l'a montré Sylvie Tissot dans *L'État et les quartiers*, a eu tendance à ne les voir que nécessairement contraints par la distance, pas seulement en tant que distance au centre, mais bien en tant que distance à un modèle d'urbanité, aux services, à l'emploi. Alors qu'au contraire, beaucoup d'études de terrain ont mis en valeur les ressources qu'ils offrent pour les habitants (le « capital d'autochtonie », Fabrice Ripoll, Sylvie Tissot, Sylvie Fol). Les opérations de relogement après démolition ou réhabilitation d'immeubles de logements sociaux ont montré à quel point le « déplacement » de ménages et la dislocation de liens sociaux de proximité révèlent la force des attachements à ces lieux, comme l'ont montré des recherches comme celles de Valérie Sala-Pala, Christine Lelévrier ou Élise Roche. De même, ces ressources de proximité sont entretenues par des commerces populaires de proximité qui jouent un véritable rôle dans l'entretien de proximités sociales pour des populations très diverses, comme l'a illustré par exemple Nabil Zouari à propos de Vaulx-en-Velin, des centralités populaires qui ont tardé à être prises en compte dans les programmes de renouvellement urbain.

### **Le tournant mobilitaire (mobility turn)**

En 1974, Juliette Nicolas et Jean-Claude Bernard étudiaient les inégalités croissantes causées par les mobilités contraintes en région parisienne. Faisant le constat d'une distance toujours plus grande entre domicile et travail, ils analysent le développement de la mobilité motorisée individuelle comme un transfert des coûts de transport vers les classes salariées et le transport public comme un « immense système de ramassage » subventionné par l'État et les collectivités locales au profit du patronat. L'analyse se fait encore selon une grille de lecture marxiste peu tournée vers la nature des mobilités elles-mêmes, mais cela soulève la nécessité d'intégrer la question des déplacements. À partir du début des années 2000, les débats sur l'existence, la nature et la consistance d'un éventuel « tournant mobilitaire » occupent une place croissante sur la scène académique (Faist, 2013). À la suite d'un article de **John Urry** dans le *British Journal of Sociology* (2000), puis d'une série d'élaborations sur cette base (Cresswell, 2018), les mobilités deviennent une clé de lecture privilégiée en sociologie. J. Urry reformule ainsi, en 2008, l'apport théorique qu'il a contribué à synthétiser : les mobilités requièrent une révision complète des manières avec lesquelles les phénomènes sociaux ont été historiquement examinés. Toutes les sciences sociales doivent réfléchir, saisir, simuler et interroger les mouvements représentant sur des distances variables la manière avec laquelle les relations sociales sont mises en œuvre, organisées et mobilisées. (Urry, 2008, p. 13).

La mesure de la mobilité dans les données de l'INSEE repose sur la différenciation des territoires du quotidien, et la connaissance affinée des navettes domicile-travail, pour lesquelles les enquêtes, nationales ou globales, sur les transports sont des sources particulièrement précieuses. Le recensement renseigne également comment les habitants, recensés à leur domicile, organisent leurs déplacements vers les lieux de travail. Ces déplacements ont servi d'ossature à la différenciation territoriale de l'espace dans les typologies fonctionnelles. Par exemple, avec le Zonage en Aire Urbaine, la commune devenait périurbaine à 40 % de navetteurs, dans l'Aire d'Attraction des Villes, c'est le seuil de 15 % qui est retenu. Les analyses de Pierre Pistre ont relativisé ces différents seuils, mais ce qu'on peut retenir, c'est que l'ajustement des zonages fonctionnels est révélateur de l'allongement généralisé des distances du quotidien.

### **Accès et accessibilité : inégalités et poids de la division sociale de l'espace**

L'accessibilité, entendue comme l'ensemble des possibilités effectives pour relier deux lieux par un déplacement, combine à la fois « l'accessibilité de » (services, emplois, équipements) en fonction des conditions de déplacements, et « l'accès à » ces ressources. Cela permet de confronter accessibilité théorique et accès réel. On n'oubliera pas que ces contraintes géographiques conditionnent également l'accès aux droits. On peut se référer aux travaux de Sandrine Wenglenski et au volume collectif dirigé par Emmanuelle Boulineau, dans le sillage du travail d'Emmanuelle Bonerandi, sur les espaces de la pauvreté. L'accès effectif aux droits pour les personnes touchées à des degrés divers par la précarité et la vulnérabilité, en l'occurrence les points d'accès aux minima sociaux (comme le RSA), s'avère extrêmement inégalitaire en fonction des distances à parcourir, comme cela a été montré dans diverses régions, par exemple dans le Libournais, une des campagnes les plus inégalitaires de France (Clara Deville).

Cela peut donner lieu à un élargissement de la réflexion à la notion de justice spatiale : le traitement différencié des personnes peut être lié à la distance entre lieu de résidence et ressources et donner lieu à des situations d'injustice proprement spatiale, qui peuvent prendre la forme de discriminations territoriales sur le critère du lieu de résidence (plusieurs cas de figure se retrouvaient dans l'ouvrage collectif de Claire Hancock, Christine Lelévrier et al.). Voilà qui promettait d'enrichir la réflexion sur les discriminations multifactorielles et le cumul des vulnérabilités (ou, pour prendre le vocabulaire de Cyrille Genre-Grandpierre, le cumul d'indices de « défaveur »). La corrélation entre division sociale de l'espace et densité de l'offre de certains services peut révéler ces hiatus, notamment autour des services bancaires (Laurent Terral), les services de santé (Sophie Baudet-Michel) ou encore les commerces (Matthieu Delage). Bien évidemment les seuils d'apparition et la distance aux centres jouent leur rôle, mais ils sont renforcés par les contrastes, selon les espaces, entre mixité fonctionnelle et spécialisation fonctionnelle (emplois, fonctions de commerce, loisirs, résidence). Lorsque celle-ci est poussée, alors les mobilités sont renforcées, et pas seulement les mobilités pendulaires domicile-travail (navettes) mais aussi les mobilités pour achat, les mobilités occasionnelles, pour motif de santé, ou de recours aux services publics (points d'accès aux droits). Les situations de vacances sont des exemples particulièrement parlants pour illustrer ces situations, comme on pouvait le voir dans le volume collectif *La ville inoccupée* (Nadia Arab, Yoan Miot et al.)

Alors se pose la question du coût de ces mobilités rendues inévitables, avec le thème de la précarité énergétique et la mesure de la part des dépenses de carburant dans le budget des

ménages : la mobilité des personnes précaires, en particulier dans les espaces périurbains souffrant d'une mauvaise desserte, a révélé ces inégalités renforcées autour des « captifs du périurbain », pour les ménages « petits moyens » (Yasmine Siblot) qui ont pu accéder à la propriété au prix d'un éloignement considérablement aux ressources urbaines (Yves Jouffe, Didier Desponds, Martine Berger).

## **Formes du peuplement et déclinaisons de la distance**

### ***Prendre en compte les formes du peuplement***

Entendu comme processus d'occupation d'un espace par un groupe humain, le peuplement est fortement lié à un facteur explicatif : les moyens de déplacement. Avec la baisse des coûts de transport et l'automobilisation des sociétés, on a assisté à un desserrement des territoires urbains donnant lieu à des formes nouvelles comme la métropolisation et la « city region » de Peter Hall. En vingt-cinq ans, la distance moyenne travail-domicile a doublé pour un temps de transport inchangé, selon Hervé le Bras. Les grands centres urbains drainent des travailleurs sur une aire qui va parfois jusqu'à 100 kilomètres. Il suffit de comparer les cartes de l'Insee de 2000, de 2010 en ZAU (zonage en aires urbaines) et de 2020 en AAV (aires d'attraction des villes) pour voir l'augmentation de cet étalement.

On devait bien sûr de tenir compte de situations de distance aux centres et aux ressources particulières : périphéricité, ultrapériphéricité (outre-mers), insularité et îléité (France métropolitaine), hyperinsularité (outre-mers) étaient des notions attendues pour proposer des hiérarchisations du raisonnement géographique.

De même, habitat dispersé (fermes isolées dans les paysages de bocage ou sur les versants de montagne), habitat groupé (openfield, village perché méditerranéen, vallées) permettent de nuancer les gradients de densité, de faible à forte, en particulier dans les espaces ruraux qui sont loin d'être tous similaires ni tous marqués par de faibles densités. Les notions d'enclavement et de désenclavement devaient être mobilisées, en prenant en compte leurs effets sur les mobilités.

Enfin, la hiérarchie des formes de peuplement, de la métropole au bourg rural, invitait à des réflexions nuancées : une politique d'amélioration de l'accessibilité par une intervention sur les mobilités et les transports ne peut pas se penser de la même manière dans les grandes agglomérations, les villes petites ou moyennes et dans les bourgs. De la même manière, une attention à la morphologie urbaine (ville compacte, horizontale, étalée, verticale) était attendue.

### ***Prendre en compte les variations du peuplement***

Il était attendu, bien évidemment, une réflexion sur l'attractivité des territoires ou au contraire sur leur déclin. Il est néanmoins important de rappeler que les variations du peuplement supposent de manier avec précision les indicateurs et la terminologie. La variation démographique combine solde naturel et solde migratoire (les mobilités résidentielles), l'augmentation de la population ne signifie pas nécessairement son rajeunissement, etc. Les situations où on se retrouve loin des équipements en raison de leur fermeture ou de leur abandon (lignes ferroviaires secondaires, écoles, commerces, etc.), en raison d'un déclin démographique, sont particulièrement éloquentes pour le sujet. Inversement, les politiques de maintien d'une activité ou de services là où la vacance résidentielle croît dans les cas de déclin,

sont souvent difficiles à mettre en œuvre, mais bénéficient de cadres incitatifs comme le programme Action cœur de ville, le programme Centres bourgs ou le programme Petites villes de demain, dont les effets sont étudiés dans de nombreux cas (entre autres par Julie Chouraqui, Anton Paumelle ou Elie Gairault).

En corollaire, la modification de la composition du peuplement (mobilités entrantes, sortantes) peut renforcer des spécialisations sociales (paupérisation ou embourgeoisement) ou au contraire aller vers une plus grande hétérogénéité du peuplement ; des groupes sociaux socialement éloignés se retrouvent donc spatialement proches. Les exemples sur la gentrification urbaine (Anne Clerval, Anaïs Collet, Matthieu Giroud, etc.) et rurale (Greta Tommasi sur le Luberon par exemple), sont attendus, de même que sur la périurbanisation des campagnes (Ségolène Darly, Monique Poulot).

### ***Prendre en compte les politiques de peuplement***

Enfin, l'aménagement, qu'il émane de politiques publiques ou de projets de promotion privée, entre en ligne de compte pour comprendre les ajustements de ce couple distance sociale / distance spatiale : soit par la construction, dans le passé, d'espaces de peuplement à distance des centres et des axes ferroviaires, comme les ZUP de plateau ou comme des lotissements, soit par une incitation au renforcement de proximités spatiales et du maintien de l'hétérogénéité du peuplement, à d'autres époques (Loi SRU, objectifs de « mixité »), soit pour défaire les « enclaves » - terme qui recouvre une notion très discutable pour ce qui concerne les quartiers politique de la ville ou prioritaires, selon l'évolution du découpage de l'action publique. Là, deux tendances peuvent se dessiner : inciter les populations à une mobilité quotidienne accrue (« bouger pour s'en sortir », selon Éric Le Breton), soit par des incitations à la mobilité résidentielle (démolitions et relogement dans le cadre de la rénovation urbaine (effets des programmes ANRU étudiés par exemple par Valérie Sala-Pala et de nombreux autres auteurs), ou encore par la création de logements temporaires (résorption des bidonvilles, villages de réinsertion par exemple, cf. Thomas Aguilera et Élise Roche).

On pouvait enfin tenir compte de l'articulation entre politiques de peuplement et politiques migratoires, qui ne manque pas de soulever des paradoxes. Les exemples attendus concernaient bien évidemment les politiques de relocalisation des exilés et des demandeurs d'asile, en particulier dans des villes petites et moyennes ou des espaces ruraux (Bénédicte Michalon, William Berthomière, Julie Fromentin, Camille Gardesse), qui occasionnent des mises à distance parfois fortes, des relations de proximité qui se nouent, des sentiments de relégation par rapport aux services essentiels (préfectures, région parisienne), etc. Inversement, on pouvait évoquer les dispositifs mis en œuvre pour « aller vers » des publics qui sont « loin » des services et des ressources, faute de maîtrise de la langue ou des droits, de domiciliation, de statut, et tout simplement de moyens monétaires pour se déplacer (par exemple l'enquête menée pour le SAMU social par Candy Jangal sur l'accès aux soins des familles sans abri).

Ainsi, de nombreuses notions pouvaient être mobilisées (tournant mobilitaire, bassin de vie, habiter, gradient d'urbanité, peuplement, formes de peuplement, accessibilité, télétravail, e-commerce, etc.) pour évoquer une variété de situations sur un spectre très large. La difficulté était donc de savoir choisir, de justifier son choix et d'éviter des dissertations en kaléidoscope ou en mosaïque.

## 7. Éléments pour le corrigé

### **Problématisation**

La problématisation du devoir pouvait tourner autour de l'articulation des distances spatiales et sociales dans des pratiques spatiales et des expériences subjectives. Les possibilités de formulations étaient multiples.

Comment résider « près » ou « loin » joue sur les espaces vécus ? Vivre avec la distance, vivre avec la proximité : habiter dépend de la distance, mais de la distance à quoi – à l'emploi, aux équipements, aux services, aux liens sociaux, aux voisins (dont on peut se sentir éloigné), ou même à ses « racines » ou à tout autre espace de projection ou d'identification, incluant les imaginaires géographiques. L'espace vécu dépend de la manière dont on se représente « le lointain » et « le proche » dans son espace de vie. Ces représentations reconfigurent des territorialités, depuis les territoires du quotidien jusqu'aux façons d'habiter la distance. La distance est révélatrice des différences sociales, comme l'ont montré les mobilisations des gilets jaunes, les débats sur les SUV, sur les limitations de vitesse, sur les pistes cyclables et les restrictions de circulation automobile en centre-ville. La diversité des pratiques spatiales reflète la diversité des formes et de la composition du peuplement.

### **Proposition de plan**

Il ne saurait y avoir de plan type ni de modèle pour un sujet aussi ample. De nombreuses possibilités d'organisation de l'argumentaire étaient envisageables. Le plan ci-dessous proposé prend le parti d'interroger la distance et l'espace vécu à partir du peuplement, de ses formes, de ses variations dans le temps et de la variété de sa composition. Il associe la distance ou la proximité aux interactions sociales et spatiales.

De nombreux passages renvoient à ce qui a déjà été développé plus haut, dans la section sur l'analyse du sujet, certains paragraphes sont donc réduits.

### **I. Systèmes de peuplement et pratiques de la distance : comment les structures déterminantes sont vécues ou contournées par les pratiques des habitants**

#### **A. La « tyrannie de la distance » (en termes de coût et de temps) à l'épreuve des « tactiques » (ou des « ruses ») habitantes**

Cette entrée dans le sujet, qui fait référence aux formules de Michel de Certeau, propose de prendre d'emblée du recul par rapport au piège écologique du déterminisme spatial.

#### **1. La hiérarchie des unités de peuplement est-elle déterminante dans la maximisation ou, au contraire, la raréfaction des interactions et des ressources ?**

Grande ville, ville moyenne, petite ville, bourg : la distance aux centres et le niveau de rareté et de diversité des services et équipements qu'ils offrent déterminent les espaces de vie. On pouvait soit développer chaque niveau, soit insister sur l'un deux, comme, par exemple, la typologie des bourgs ruraux que propose Anton Paumelle (un collège, une structure de santé de proximité) par rapport aux services dans les mondes ruraux. On pouvait montrer que le rural et le bas de la hiérarchie urbaine, malgré l'importance de la distance dans le quotidien, ont des formes de sociabilités et des interactions sociales qui contredisent certains a priori – avec de multiples exemples. Celui des pratiques de loisir, avec Georgette Zrinscak et son étude sur les lotos des campagnes, ou Nicolas Cahagne sur les cafés ruraux ; celui des solidarités et des

mondes associatifs en particulier là où s'observent des formes de déclin (Quentin Brouard-Sala sur les bourgs de Normandie). On pouvait également montrer que le haut de la hiérarchie urbaine, malgré la coprésence et la maximisation des interactions, mises en lumière par l'anthropologie urbaine (avec des auteurs comme Isaac Joseph), connaît ses formes d'isolement, d'entraves à l'accessibilité, de multiples manières de mettre à distance.

## **2. Desserte et intégration aux réseaux de transports sont-elles des conditions indépassables ?**

La hiérarchie du réseau de communications pouvait être abordée avec précision, évoquant les chemins, pistes, routes communales, routes de montagne aussi bien que les voies rapides, les autoroutes ou les LGV. La vitesse avait sa place dans ce paragraphe. Des notions comme la nodalité, la connectivité et la multimodalité, permettaient de montrer le rôle de « communateurs d'échelles » joués par les carrefours et nœuds (J. Lévy). On pouvait commenter des cartes isochrones sur le « temps d'accès à » par exemple aux services de santé, réfléchir à la notion d'enclavement, aux effets des fermetures de lignes secondaires mais aussi à l'effet tunnel des grands axes rapides. On pouvait mettre en avant la multiplicité des solutions alternatives comme les rurabus, les transports solidaires, les transports à la demande, le covoiturage, les plates-formes collaboratives ou les auto-écoles solidaires). Ainsi, on aura nuancé une idée communément admise : une mauvaise desserte n'est pas systématiquement accompagnée d'une limitation de l'espace vécu.

## **B. Des espaces-temps que la distance rend difficiles à vivre et où l'habiter est fortement contraint par la distance**

### **1. Vivre l'isolement et la périphéricité**

Cette section pouvait traiter des espaces combinant très faible densité et une certaine inaccessibilité dans les pratiques comme dans les représentations. On pouvait l'organiser de plusieurs manières, pour tenir compte des formes de peuplement de haute montagne, des situations d'insularité (îles atlantiques, Antilles par exemple) et la combinaison entre les deux : villages corses montagnards de l'intérieur ou peuplement des mornes et fonds martiniquais.

On pouvait explorer les notions d'ultrapériphéricité (TAAF, intérieur de la Guyane), d'hyperinsularité (St-Pierre et Miquelon, Kerguelen, îles secondaires des COM comme Maré, les îles Marquises etc.) En s'appuyant sur des auteurs comme, entre autres, Célio Sierra-Paycha, Jean-Christophe Gay ou Sarah Bernard on pouvait, à partir des marges insulaires de la Polynésie (Îles australes et Îles Sous le vent, par exemple), montrer comment les habitants vivent avec ces distances et comment les migrations résidentielles transforment les espaces vécus selon des modèles inédits : réseaux de parentèle, complexité de l'organisation des ménages, et mobilités pour la scolarisation, etc.

### **2. Les effets des crises et catastrophes sur le vécu de la distance**

Les coupures temporaires des voies de communication habituelles, liées à catastrophes (on pense aux vallées de la Roya, la Maurienne, les situations post-éruptions ou post-cyclones dans les outre-mers) ou aux duretés du milieu (îles atlantiques isolées pendant les tempêtes hivernales par exemple, fermeture des routes d'accès à des massifs montagneux pendant l'hiver comme pour le col de l'Izoard entre Briançon et le Queyras).

De même, les crises sanitaires et les mesures préventives de confinement et de « distanciation », invitaient à mentionner, entre autres, les deux études de Jean-Christophe

Gay, l'une sur les limites instaurées par la distanciation interpersonnelle et l'autre sur les outre-mers, en particulier à Mayotte, où la précarité des conditions de logement, sanitaires et de vie ont aggravé le quotidien durant l'épidémie de Covid-19.

### **3. Vivre avec l'expatriation, vivre avec le lointain**

Qu'elles soient entrantes ou sortantes, les migrations internationales apportaient un éclairage du sujet. D'abord avec l'impensé de la « diaspora française » (cf. William Berthomière) et les Français résidant à l'étranger (Jordan Pinel, Brenda Le Bigot, Hadrien Dubucs) ainsi que les personnes vivant en globe trotters, faisant le tour du monde, sur des voiliers par exemple (Anne Gaugue) on pouvait explorer les formes d'entre-soi, par exemple à Dubaï (Amélie Le Renard, 2019) ou encore la création d'enclaves « françaises » à l'étranger par des entrepreneurs touristiques issus de l'immigration en France (Anissa Ouamrane pour la Thaïlande).

Inversement, le sujet invitait à explorer des processus comme le « home making » dans les vécus transnationaux d'étrangers ou de Français descendants d'immigrés en France. Le numérique est ici essentiel dans l'espace vécu, permettant de recréer des proximités à distance : la « présence dans l'absence » (Dana Diminescu pour les travailleurs Roumains), l'entretien de réseaux de liens sociaux à distance (Sabrina Marchandise pour les étudiants marocains en France). Inversement, les mobilités transnationales pendulaires physiques traduisent des espaces de vie éclatés autant qu'une intégration de la grande distance dans les paramètres du quotidien. Du côté des étudiants étrangers, on pouvait penser aux entre-soi encapsulés comme aux difficultés d'accès au logement des étudiants latino-américains à Paris étudiés par Carolina Pinto.

## **C. L'espace vécu en tant que pratiques spatiales routinisées : entrer par les mobilités**

### **1. Mobilités pendulaires et routines spatiales : le rôle de l'aménagement**

Ce point a été déjà développé plus haut, dans l'analyse du sujet, autour des « intelligences du quotidien (*op. cit.*). Il était essentiel d'insister sur la notion de spécialisation fonctionnelle, processus qui a accompagné la croissance des villes et la métropolisation, expliquant la dissociation, parfois sur de grandes distances, des espaces de résidence, des lieux d'emplois et de l'offre de certains services et équipements commerciaux ou de loisirs), rendant indispensables des déplacements et résultant des héritages d'un aménagement urbain à la mesure de l'automobilité.

On aura soin bien sûr d'interroger les effets de l'automobilisation sur les rejets de gaz à effet de serre, d'une part par l'histoire des politiques de transport public – par exemple avec la réintroduction des trams et des transports en site propre ou la planification du Grand Paris Express et, d'autre part, par une réflexion sur la mixité fonctionnelle dans l'aménagement de bassins de vie où la proximité vise à limiter la dépendance automobile (Jean-Pierre Orfeuil).

### **2. Les changements de localisation des activités et leurs effets sur la distance aux ressources**

La localisation des activités économiques avait naturellement une place dans le traitement du sujet, dans la mesure où l'apparition, le développement ou la disparition de lieux d'emplois (industries, emplois tertiaires). Selon qu'ils se présentent sous la forme d'un grand pôle de développement, d'une zone d'activités périphérique ou encore d'industries diffuses en milieu rural, ils induisent la construction d'espaces de vie différemment contraints par le franchissement des distances entre domicile et lieu de travail. On pouvait aussi bien aborder

la transformation d'espaces par le développement d'emplois tertiaires et industriels qui se sont accompagnés de la multiplication de mobilités pendulaires, de choix résidentiels et de stratégies d'organisation des distances quotidiennes, ne serait-ce qu'en décrivant, par exemple, un exemple de technopolisation – notamment celui de Sophia-Antipolis qui était un cas d'étude emblématique du sujet.

Inversement, le déclin des activités industrielles, amorcé dans les années 1970 et aggravé dans des nombreuses régions à forte spécialisation industrielle ont bouleversé les espaces de vie des habitants et leur rapport à la distance. Les fermetures d'usines ont entraîné un bouleversement de la distance à l'emploi, à la fois en privant d'emploi de nombreuses personnes, mais aussi en déstructurant une organisation des déplacements qui jouait un rôle crucial dans la cohésion des territoires. On pense bien sûr au célèbre exemple de Moulinex en basse Normandie et à la fin d'un système paternaliste de mobilités domicile/travail à échelle régionale, qui organisait les navettes des ouvriers (principalement des ouvrières) depuis l'habitat dispersé du bocage jusqu'aux unités de production diffuses (les « filles bus »).

### **3. Les changements dans l'offre et les pratiques de consommation**

L'implantation de zones commerciales ou de grandes surfaces commerciales en périphérie des agglomérations a introduit de nouvelles distances pour les ménages tout autant que la dévitalisation des commerces de proximité des centres de villes, qu'elles soient moyennes ou petites en particulier. Des exemples éloquentes pouvaient être pris dans l'agglomération de Toulouse pour entrer dans les espaces vécus périurbains par le biais des mobilités pour achat (Christine Encynas et Yoann Thyssier) ou de Nevers pour illustrer l'articulation entre vacances commerciale et dévitalisation des centres villes (Elie Gairault).

D'autres processus intéressant le sujet sont révélés par les mobilités pour achat : celles-ci sont également fortement modifiées par, d'une part, la spécialisation commerciale dans des espaces touchés par la gentrification et la touristification – entraînant un sentiment de « déplacement » pour les habitants « déjà là » qui subissent la gentrification et la disparition des commerces populaires (avec de nombreuses références pour l'exemplification, entre autres Anne Clerval, Antoine Fleury, Matthieu Delage et al.) – et, d'autre part, par l'essor du e-commerce et l'ubérisation de la société, qui obligent à accorder une place de plus en plus importante dans l'appréhension des espaces vécus par la plateformesation, qu'elle concerne les livraisons de marchandises ou le transport de passagers.

## **II. Variété du peuplement et effets des rapports sociaux sur la distance vécue**

**NB : Pour cette partie, on se reportera aux analyses présentées plus haut, dans la section « analyse des termes du sujet » qui contiennent un certain nombre d'éléments de contenu pour le développement.**

Si on suit l'introduction de la lettre de cadrage, on trouve la centralité de la « variété » du peuplement, en ces termes : « variété démographique » (caractéristiques démographiques : par sexe, genre, âge, état de santé), « variété sociale » (inégalités, divisions sociales de l'espace) et « variété culturelle », qui suppose des références parfois délicates à mobiliser sur les notions de minorité et d'ethnicité, mais qu'on pouvait retravailler de manière constructiviste et dialectique avec une approche intersectionnelle en jouant sur le rôle des rapports sociaux dans les rapports vécus à la distance dans toutes les acceptions du terme (spatiale, sociale et cognitive).

## **A. Vivre l'espace et la distance en tant que personne ou groupe faisant l'objet de discriminations et d'assignations : la minorisation dans le vécu des distances**

### **1. Discriminations et assignations sexistes et de genre**

Les normes de genre ont un effet sur les pratiques spatiales et la participation aux espaces publics, comme cela a été montré par exemple dans des quartiers transformés par des opérations de rénovation urbaine à Gennevilliers (Corine Luxembourg et al.). De même, les rappels à l'ordre sexués et les violences sexistes et de genre (Sarah Jean-Jacques) peuvent être interrogés à l'aune de la production de l'espace et de la pensée de l'aménagement urbain, au-delà du *gender mainstreaming* du projet urbain (Sylvette Denèfle, Lucile Biarotte, Claire Hancock).

### **2. Racisation et altérisation : mise à distance dans l'espace vécu**

Les exemples d'articulation des discriminations multifactorielles aux espaces vécus sont nombreux et permettent d'adopter une approche intersectionnelle. On pouvait partir des travaux de Nacira Guénif-Souilamas interrogeant la manière dont l'espace est perçu en tant qu'on est assigné à des « figures ». Ou encore s'intéresser aux effets du racisme anti-« rom » sur l'espace vécu des groupes et des personnes, que ce soit du point de vue des jeunes adultes et de leurs pratiques spatiales depuis des quartiers urbains (David Gibaud pour les quartiers gitans Perpignan et les paillottes informelles de la plaine du Languedoc), ou les aires d'accueil des petites villes (Céline Bergeon sur le Poitou).

### **3. Statut juridico-administratif et pratiques de l'espace**

Les personnes sans papiers, demandeurs d'asile, etc. et les personnes « encore en train d'arriver » tant qu'ils sont administrativement précaires et porteurs d'une « frontière embarquée » vivent l'espace du quotidien en tenant compte de contraintes et d'une insécurité bien particulière. Les exemples sont nombreux et combinent en général les stigmatisations et les assignations, par exemple ceux développés par Joanne Le Bars pour le logement informel et l'occupation des espaces publics par des femmes africaines sans papiers, ou par Florent Chossière pour des demandeurs d'asile pour orientation sexuelle, ou encore par Camille Gardesse et Christine Lelévrier sur les exilés dans les petites villes.

## **B. Classes d'âge, espace vécu et rapports aux distances**

**NB : cette section, en particulier, reprend la présentation faite dans l'analyse du sujet supra.**

### **1. Enfants et mineurs**

La pratique de l'espace par les enfants a été souvent étudiée par le biais de cartes mentales reflétant la manière dont la mobilité des enfants varie selon des normes éducatives qui changent, de plus libre à plus contrôlée et dont ils se représentent frontières et distances dans l'espace proche.

L'espace des adolescents est marqué par l'articulation entre mobilité, appropriation de l'espace de plus en plus distant et construction de soi. On pouvait bien sûr s'appuyer sur adolescents de ZUS en ville étudiés par Nicolas Oppenheim, ou s'intéresser aux mobylettes et à l'espace de la chambre pour les adolescents dans les espaces ruraux.

### **2. Étudiants et jeunes adultes**

Ce groupe d'âge apporte une déclinaison particulière, entre premières décohabitations, logement étudiant, mobilité pour études, premiers emplois et mise en couple, la construction des espaces de vie et la gestion des budgets des distances-coûts.

### **3. Adultes et jeunes retraités**

La nuptialité, la conjugalité, le calendrier des naissances, la parentalité et la mobilité professionnelle soulèvent des questions différentes en termes de maîtrise des distances, des budgets temps et du chaînage des mobilités. Les cartes peuvent être rebattues à la retraite, lorsque les mobilités résidentielles (migrations d'aménités en particulier) obligent à reconstruire un nouvel espace de vie, avec de nouvelles distances.

### **4. Aux grands âges**

Comme vu précédemment, vieillir en bonne santé et maintenir une autonomie sont des questions clefs pour interroger le sujet – on peut se reporter à l'Atlas des seniors de Mickaël Blanchet.

## **C. Vulnérabilité et distance (NB : nous renvoyons également à la section « analyse du sujet »)**

### **1. État de santé et mobilité : distance vécue et handicap**

Du point de vue des personnes en situation de handicap dont la variété devait être mentionnée – physique, visuel ou auditif, mental - l'espace vécu et la confrontation à la distance sont fortement dépendants à la fois des politiques locales d'aménagement, des lois nationales relatives à l'inclusion, de l'entourage et des moyens mis en œuvre, tant techniques que financiers et humains. On n'omettra pas de mentionner le rôle central des associations et autres dispositifs de solidarité ni l'importance du travail de sensibilisation pour limiter les effets du validisme ou du capacitisme sur la stigmatisation des personnes concernées.

### **2. Sans abris, accès aux services et aux droits**

Les études sur les personnes sans abri révèlent des situations différenciées, tant dans les espaces de vie qui se construisent à la marge que dans les modalités de pratique des distances, parfois très contraignantes, pour accéder aux ressources essentielles, en particulier les ressources de santé. On pense à l'enquête menée par Candy Jangal pour le compte du SAMU social de Paris auprès de familles sans abri, pour comprendre leurs pratiques de mobilité et leur accès à la santé. On pouvait aussi s'appuyer sur les travaux de Gaspard Lion, par exemple pour les personnes vivant dans le Bois de Vincennes.

## **III. Variations du peuplement et reconfiguration des distances sociales et spatiales**

### **A. Les effets de la contrainte d'une implantation**

#### **1. S'installer faute de mieux : précarité, mises à distance et entraves dans l'espace vécu**

Il ne fallait pas oublier de mentionner l'habitat informel, les bidonvilles et la vaste question du mal-logement, qui sont des thèmes sensibles dans la compréhension de ce sujet, en tant qu'il est révélateur de profondes inégalités et de vulnérabilités aiguës qui se traduisent dans la manière de vivre les distances. L'exemple de Kanéwi, « plus grand bidonville de France » (J.-C. Gay) à Mayotte pouvait être mobilisé, autant qu'une référence au problème de la cartographie des bidonvilles, marqué à la fois par un déni et par une temporalité éphémère du fait de leur démantèlement récurrent (Thomas Aguilera). Les bidonvilles en métropoles révèlent des

injonctions contradictoires, entre évacuations pour mettre à distance des populations jugées indésirables, ancrages de proximité à recommencer et à réinventer, mobilités quotidiennes contraintes, comme l'a montré l'enquête d'Emma Peltier auprès de femmes roumaines vivant en bidonvilles en Île-de-France.

## **2. Enfermement et relégation**

Même si les effectifs concernés sont proportionnellement faibles par rapport à la population générale, il était pertinent de décliner les enjeux du sujet pour les personnes vivant la privation de liberté d'aller et de venir. La détention et, dans l'examen de la carte pénitentiaire, la mise à distance des prisons de plus en plus loin des centres permettaient, comme l'a montré Olivier Milhaud, à la fois de mentionner les enjeux des friches pénitentiaires de centre-ville (par exemple à Rennes) et la complexification des visites pour les proches qu'entraîne la relégation en périphérie des villes.

De même, l'espace de vie des personnes assignées à résidence (étudiées par Franck Ollivon) est marqué par une réduction des distances qu'on est autorisé à franchir : dans la durée de la peine, les proximités sociales d'un espace quotidien restreint coexistent avec une distance intériorisée avant la remise de peine.

## **3. Vivre la proximité comme une attente sous contrainte**

Les camps et campements informels, aménagés en attendant un passage de frontière, ont fait l'objet de nombreuses études à partir notamment des jungles de Calais (Camille Guenebeaud) ou de Cherbourg (Olivier Thomas). Ces travaux dévoilent des méthodologies originales de compréhension de l'espace vécu dans des situations de précarité extrême, notamment par la médiation d'objets et de traces. L'attente, l'insécurité et le « transitoire qui dure » permettaient une déclinaison des deux termes du sujet dans des lieux frontiérisés. Les associations, les interactions des exilés avec les habitants et avec les forces de l'ordre révèlent des proximités provisoires que n'empêche pas la fabrique des indésirables.

La rétention administrative pouvait également être mobilisée : des proximités contraintes et invisibilisées, pour préparer des éloignements (reconduites à la frontière, expulsions), qui concernent les déboutés de l'asile, les « dublinés », ou les étrangers illégalisés, encore une fois dans un espace temps d'attente et d'immobilisation incertaine dans les CRA. On pouvait s'appuyer sur les travaux du programme TerreFerme par exemple (Olivier Clochard, Bénédicte Michalon et al.).

## **B. Les espaces en déprise : rétraction des services, vécu de la vacance et accroissement des distances au quotidien**

### **1. Dans les espaces ruraux**

Les communes rurales en déclin démographique sont touchées par la rétraction commerciale, la fermeture de services publics (poste, école), les fusions communales et la réduction des heures d'ouverture des services municipaux. Il est alors difficile d'enrayer l'accroissement de la distance aux ressources. Cela se reporte sur le problème de la dépendance automobile, dans des espaces où la pauvreté peut être importante, donc également sur celui de la précarité énergétique. Les exemples pouvaient mobiliser des services en particulier, par exemple le soin à domicile aux personnes âgées dépendantes, ou encore

l'installation de distributeurs de pain pour faire face aux étirements horaires d'une journée de travail marquée par de longs temps de conduite.

Nombreux sont les bourgs ruraux qui ont subi une disparition du niveau supérieur de services (collège, centre de santé de proximité), comme le montre la thèse, déjà citée, d'Anton Paumelle). En s'appuyant sur un exemple comme celui de Grand-Bourg à Marie-Galante, on pouvait évoquer le problème des friches et autres « dents creuses », qui peut retarder l'efficacité des politiques de réhabilitation ou de reconversion pour une revitalisation.

## **2. Villes petites et moyennes particulièrement touchées**

En plus des effets des surfaces commerciales de périphérie sur la vacance commerciale, on n'oubliera pas d'évoquer les effets de la périurbanisation sur la vacance résidentielle en centre-ville, (Christophe Quéva, Julie Fromentin, Paul Gourdon). La fermeture de services essentiels comme les centres hospitaliers de proximité entraîne l'accroissement de la distance dans les mobilités (ici, de santé), ce qui se traduit par un isolement renforcé des ménages précaires non motorisés et éloignés. Pour y remédier, l'implantation de points d'accès France Service multifonctionnels ou de tiers lieux dans les espaces de faible densité ou encore les initiatives de mobilité solidaire permettent de redonner accès au franchissement de la distance pour des ménages dont l'espace vécu s'est fortement réduit.

Dans les villes moyennes concernées par le déclin, on a pu observer l'aggravation des divisions sociales de l'espace liée à la paupérisation des habitants de centre-ville qui sont restés, tout autant que l'opportunité que représente le prix abordable du logement là où la vacance est forte, pour des mobilités résidentielles entrantes de ménages à faibles revenus.

## **3. Dans les grandes villes : friches industrielles, vacance commerciale et grands projets**

Les enjeux de la vacance prolongée et la perturbation de l'espace vécu des habitants qui restent, subissant un isolement croissant et une mise à distance par rapport au reste de l'agglomération, semble à première vue révéler les mêmes problèmes de précarité et de vulnérabilité économique accrue dans la compréhension du sujet (on pouvait s'appuyer sur les travaux de Yoann Miot sur Roubaix). Mais ce qui fait la spécificité de la taille de la ville, c'est l'ampleur des programmes de réhabilitation, de démolition, de reconversion et de relogement, qui bouleverse le rapport aux distances dans l'espace vécu des habitants : le relogement à distance ainsi que les nouvelles proximités à se réappropriier pouvaient également être appuyés sur l'exemple de Roubaix après la grande opération de régénération urbaine dans le quartier de l'Union.

### **C. Les espaces attractifs : mobilités résidentielles entrantes, transformation des espaces vécus et nouvelles distances**

#### **1. Nouvelles proximités : de nouveaux voisins**

La gentrification rurale permettait d'évoquer des situations éloquentes pour illustrer le sujet. Les études disponibles s'y prêtaient, en particulier sur le plateau de Millevaches, dans le Luberon ou le Perche et ont été largement mobilisées dans les copies. On pouvait également penser à des formes de périurbanisation exclusive dans des espaces ruraux proches des villes (par exemple dans le nord du Vercors près de Grenoble, à Saint-Nizier-du-Moucherotte). Dans les deux cas, l'envolée des prix du foncier, les difficultés pour les enfants des anciens habitants à décohabiter, le changement de vocation économique et la montée en gamme des

commerces de proximité entraînent un fort sentiment de déplacement sans avoir bougé et une coexistence de deux groupes sociaux à niveau de revenu très inégal : une proximité spatiale de groupes socialement distants.

Il n'y avait cependant pas que ces situations emblématiques pour les espaces touchés par un solde migratoire positif à la lisière du rural. On pense notamment à la reconstitution, par de nouveaux installés, de proximités sociales et à l'importation de modes de vie comme stratégie de ressourcement dans la nouvelle commune de résidence. L'exemple du jardin privé dans des espaces de migrations campagne-ville pouvait être illustré, dans les quartiers informels, par les travaux de Jean-Valéry Marc sur le jardin créole à Fort-de-France.

### **2. Gentrification, proximités spatiales et distances symboliques**

La notion du déplacement pour les « déjà là » pouvait être illustrée par des exemples citadins – les copies ont été nombreuses à avoir traité de la gentrification. Le sentiment d'appartenance au quartier est entraîné par une captation des ressources par nouveaux résidents, le déploiement de nouveaux usages dans les espaces publics, de nouveaux styles de vie qui s'accompagnent de nouveaux prix. Nombreuses sont études de cas mobilisables. On pourra par exemple citer Zhipeng Li sur les rues Sedaine et Popincourt dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, articulant proximités spatiales et distances productive d'une centralité textile chinoise, évincée par une gentrification accompagnée par la mairie avec préemption commerciale pour remplacer grossistes par des commerces de proximité.

### **3. Touristification, éviction et relégation**

L'articulation entre combinaison de distances et coexistence d'espaces vécus modifiés méritait d'être approfondie par les effets de la plateformes des locations de courte durée, avec des entreprises comme Airbnb ou Aritel. Dans certains espaces très prisés comme le Pays basque, la confiscation d'un marché du logement de proximité se traduit pour les habitants par une relégation et des mobilités résidentielles contraintes. De façon générale, ce domaine de recherche pouvait donner lieu à des citations de Vincent Piganiol, Didier Vye, Emmanuel Trouillard ou Marianne Guérois sur l'Île-de-France.

De même, la mutation de l'offre commerciale de proximité (restauration à emporter, produits de luxe) perturbe les espaces vécus, et peut être englobée dans certains cas dans une des ZTI (zones touristiques internationales) vient renforcer pour les habitants le sentiment d'une mise à distance subie par la modification de l'environnement – par exemple autour de grands événements touristiques (cf. les Jeux olympiques et les transformations des quartiers proches des gares du Grand Paris Express).

Pour le jury de géographie,  
Loïc Rivault et Serge Weber

## EPREUVES D'ORAL

### Étude de document historique EDH

En premier lieu, les candidats doivent s'attendre à pouvoir être interrogés sur les différents types de sources disponibles pour chaque programme, et sur une source unique comme sur un dossier. Le commentaire de documents iconographiques en particulier (tableau, monnaie, enluminure, sculpture, photographie...) ne présente pas en soi de difficulté plus grande que celui d'une source textuelle comme l'ont montré plusieurs prestations réussies lors de cette session (par exemple en histoire médiévale, un exposé sur deux enluminures illustrant les donations de rois anglo-saxons au New Minster de Winchester au tournant des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle ; en histoire moderne pour la seule épreuve dont le document était seulement une image : un tableau qui était une vue de Smyrne). Mais il faut y être entraîné au moins une fois pendant l'année afin de ne pas être déstabilisé au moment du tirage du sujet. C'est aussi le cas, en histoire ancienne pour les inscriptions : les textes épigraphiques ne sont pas plus difficiles à expliquer que les textes littéraires.

Lorsque les sujets prennent la forme d'un dossier, il est utile de réfléchir au préalable aux raisons qui ont guidé le rapprochement des documents qui le constituent, et il ne faut pas les isoler les uns des autres dans le commentaire ; si un dossier comporte une image, il faut la commenter au même titre que les textes. Il convient d'articuler les deux sources (écrite et iconographique) entre elles.

A été introduite cette année une clé USB pour toutes les épreuves qui contenaient une ou des images de façon à permettre aux candidats de fabriquer leur diaporama dans les meilleures conditions de lisibilité et de liberté d'organisation. Au moment du tirage est remise en même temps que le document sur papier une clé USB contenant la ou les images du sujet. Aucune difficulté n'est apparue dans l'usage et l'utilisation de ce support au cours de cette session. On peut signaler une excellente explication sur la première tétrarchie où les documents du dossier ont tous été utilisés avec une série de détails mis en avant.

En ce qui concerne la méthode, il faut rappeler à nouveau l'importance du travail préliminaire sur le document avant de penser à la bibliographie ou au contenu de ce qui sera l'explication : une lecture attentive à l'ensemble des protagonistes, des lieux et des termes techniques qu'il conviendra d'identifier et une contextualisation précise du document constituent le préalable impératif à tout commentaire réussi. S'il faut évidemment tenir compte du titre éventuellement donné au dossier, dans la mesure où il peut aider à la compréhension de la logique du dossier, il ne donne pas pour autant le plan du commentaire, encore moins le sujet d'une leçon pour laquelle le ou les documents serviraient d'illustration. C'est le document et lui seul qui doit être expliqué mais totalement. S'il s'agit d'un dossier de documents multiples, tous doivent être expliqués.

#### **Sur la gestion du temps**

S'il y a eu majoritairement un bon respect du temps total imparti à l'épreuve (25 mn), il y a eu trop de mauvaises répartitions du temps entre les différentes parties à l'intérieur de l'épreuve. L'écueil le plus fréquent est le déséquilibre décroissant : une introduction très

longue, jusqu'à 7 mn et une deuxième partie qui n'est abordée qu'après la quinzième minute. Il arrive donc que la 3<sup>e</sup> partie et la conclusion soient sacrifiées. Si la plupart des introductions durent 4 à 6 mn, il ne faut pas que sur les 19-20 mn qui restent, la première partie en occupe 15 mn. Il faut veiller à équilibrer le temps des parties et à ne pas négliger la conclusion. À l'inverse une conclusion d'un peu plus de cinq minutes qui tourne en rond après un développement mené au pas de charge qui ne dure que 15 mn, introduction comprise, est le signe d'une insuffisance d'explication en profondeur. L'artifice ne trompe pas. Dans l'équilibre entre les parties, il est arrivé que la division en trois parties ait été subie par le candidat. Peut-être qu'une organisation en deux parties aurait permis un meilleur équilibre et une articulation mieux réfléchie.

### **Méconnaissance de l'espace**

Le jury constate une ignorance de la géographie physique inquiétante, surtout pour des questions qui ont été au programme. Elle est criante sur l'Europe : ne pas savoir situer le Rhin, le Danube etc. est un défaut grave. Elle l'est autant pour l'Asie (Antioche pour une épreuve en histoire moderne) ou l'Afrique pour des épreuves de document en histoire contemporaine (on peut mentionner tel sujet sur l'Égypte avec une incapacité à situer sur une carte pourtant projetée, la mer Rouge ; tel autre sur des questions relatives aux anciennes colonies portugaises où la candidate qui en parle situe Macao et Goa au Brésil...). Il est étonnant et désolant que les candidats qui ont ces lacunes et ignorances n'aient pas pris le temps, au cours de la préparation, de se renseigner dans un atlas ou un dictionnaire. Lorsqu'ils ont fait le choix de montrer une carte, ils doivent s'attendre à être interrogés à son sujet dans la seconde partie de l'épreuve. Cette méconnaissance de la géographie existe aussi en histoire contemporaine, tant pour l'Afrique, qui était l'aire du programme, que pour les autres continents. À l'ignorance de la géographie s'ajoute une erreur de méthode.

Non seulement les cartes doivent être pertinentes, mais elles doivent être lisibles. Rien n'interdit, au besoin, de repasser des contours sur le tableau blanc pour permettre au jury de visualiser l'espace. Il est recommandé, aussi, lorsque la carte n'est pas spécifique au sujet, d'indiquer précisément par le geste ou au feutre ce qui est expliqué. Il a été apprécié, dans une explication de document en histoire moderne, que le candidat ait confectionné pas à pas dans son diaporama les déplacements des individus qui faisaient l'objet du document en utilisant une carte qu'il avait numérisée. Cela participe aussi des qualités pédagogiques. Or on ne répétera jamais assez que le concours est destiné à recruter de futurs enseignants qui seront à la rentrée suivante en classe avec des élèves.

### **Les amorces et les conclusions**

Commencer avec un autre document, citation ou image, que le document ou le dossier lui-même est rarement efficace et donc fortement déconseillé. Cela s'effectue le plus souvent au détriment du dossier à expliquer. Ainsi, amorcer une explication d'un texte littéraire sur l'usurpation de Constance II en Bretagne par le dessin d'une monnaie qui est à peine décrite et n'est pas réutilisée ensuite ni dans le développement ni en conclusion ne sert à rien. En revanche cette monnaie aurait pu être utilisée pour compléter ou nuancer la démonstration au sein de l'explication, apporter un regard critique, réflexif au moment de la conclusion. Dans un dossier comportant six inscriptions lapidaires sur le thème des empereurs et des villes, certaines avec l'image dans le dossier, pourquoi avoir amorcé la présentation avec une autre inscription, celle d'Oristus ? Le candidat a réutilisé cette inscription en conclusion et c'était

mieux venu à cet endroit, d'autant que cela permettait de compléter un des aspects du dossier en montrant de façon concrète la chaîne réciproque de transmission des décisions et d'action.

La conclusion n'est pas un résumé bref et descriptif ou ne doit pas consister simplement après avoir à nouveau affiché la question posée à la fin de l'introduction comme « la problématique » à dire avec satisfaction qu'on a répondu à la question en reprenant les mots des parties. Elle doit mettre en perspective ce qui a été mis en lumière.

### **Sur la forme**

On attend que le document soit commenté : pour cela il faut citer, décrire, montrer. On attend un certain dynamisme qui donne envie en attirant et en tenant l'attention du jury. C'est un signe positif pour l'avenir. Se déplacer, pour écrire au tableau de la manière la plus ordonnée possible, est nécessaire quand les mots n'ont pas été écrits dans les diapositives au fur et à mesure. On attend une posture conforme à la situation : tel candidat commence l'épreuve avec morgue en disant « quand vous serez prêts je pourrai commencer », dans une figure inversée qui augure assez mal de ses relations aux autres dans l'avenir professionnel ; tel autre théâtralise à l'excès son exposé.

On note globalement des progrès dans la conception des diaporamas, la taille des caractères qui tiennent compte de l'éloignement des lecteurs par rapport à l'écran. Il vaut mieux utiliser une police de caractère lisible et une taille qui rende les titres du plan et les citations lisibles. Il ne faut pas hésiter à intercaler des diapositives en pleine page au milieu d'une trame qui reprend le plan.

Dans les diapositives, quelle que soit la place laissée respectivement au plan et aux citations, cartes ou illustrations, il apparaît que ce qui est le plus efficace et utile est le partage de la diapositive avec le rappel en marge, tout au long de l'exposé, du plan, animé par un jeu de couleurs qui permet de savoir où on en est.

### **« Problématique » et titres des parties et des sous parties.**

Si la plupart des candidats terminent leur introduction avec une « problématique », il faut rappeler que celle-ci doit tendre à la brièveté et la clarté. Trop de problématiques s'allongent sur plusieurs lignes. Qu'elles se terminent par un point d'interrogation est bien lorsqu'elles sont écrites. En revanche, il faut apprendre à transformer convenablement à l'oral, cette question en interrogative indirecte et donc à supprimer l'inversion du sujet et l'intonation montante interrogative signifiée à l'écrit par le point d'interrogation.

Une problématique doit être brève, contenir un paradoxe ou une tension et non se contenter d'aligner deux ou trois affirmations. Elle doit donc avoir mis en évidence l'enjeu du sujet constitué par le document, qu'il soit unique ou un dossier composite.

De la même façon, les titres des parties doivent être courts, donner l'idée, l'enjeu en quelques mots : 5 ou 6. Il faut proscrire les plans qui consistent à scinder une phrase qui suspend le sens par des points de suspension : pris séparément, les titres des parties n'ont plus aucun sens.

### **Les bibliographies**

Dans la présentation de la bibliographie, qui est remise par le candidat, lors de son entrée dans la salle, la première règle, qui n'a pas toujours été respectée, consiste bien sûr à séparer

les sources de la bibliographie proprement dite. Les références doivent y être ordonnées, classées, hiérarchisées.

Elles ne doivent pas comprendre des titres d'articles ou de livres qui n'ont pas été lus : c'est prendre le risque, avec de telles bibliographies factices, si des questions précises venaient à être posées, de n'être pas capable de répondre... et de prouver ainsi que la référence n'a pas été lue.

La bibliographie doit être mise au service de la ou des sources à commenter. Cette bibliographie doit être réfléchie et montrer que le document a été lu et que le candidat a pris le temps, avant de la constituer et de s'y plonger de comprendre le document, de le contextualiser, d'utiliser les connaissances acquises au cours de sa formation universitaire. Durant leur année de préparation, les candidats doivent s'être familiarisés avec la bibliographie essentielle pour la convoquer et l'utiliser plus efficacement le moment venu.

Comme les années passées, le jury conseille d'utiliser, en premier lieu, les dictionnaires, encyclopédies, ouvrages de synthèse, grandes collections et manuels en libre accès dans la salle de préparation et rappelle l'importance de la visite, la veille de la première épreuve, de la salle de préparation. Les bibliographies publiées dans *Historiens & Géographes* sont sous-utilisées alors qu'elles constituent souvent une première entrée d'approfondissement. À maintes reprises, le jury a observé qu'en négligeant de faire une recherche par Cairn ou Persée, les candidats se privaient de référence à des ouvrages ou des articles plus pointus qui les auraient beaucoup aidés.

### **Quelques conseils de bon sens**

Pendant la préparation il faut aller regarder dans des dictionnaires et des atlas ce que l'on ne connaît pas ou situe mal. Il est recommandé de commencer par lire plusieurs fois le texte pour s'assurer d'en comprendre la logique d'ensemble et le sens précis, faire la liste des mots (entre autres les mots techniques), concepts, idées, individus, lieux, etc. qui doivent être identifiés, tant pour éviter le flou dans les explications que pour être en mesure de répondre à des questions. Il peut être nécessaire de se faire quelques fiches personnelles à conserver pour la reprise.

Le simple bon sens commande de s'informer sur l'auteur de la source, sur tous les protagonistes mentionnés dans le document, ainsi que sur le genre ou la nature du document.

Les sources (éditions et traductions éventuelles) sont toujours indiquées dans le sujet qui est remis aux candidats au moment du tirage : il est souvent utile de consulter l'édition mentionnée, surtout quand elle est dotée d'une introduction qui peut être utile au commentaire. En histoire ancienne ou médiévale, les éditions scientifiques, surtout récentes, contiennent des informations sur l'auteur, l'ouvrage. Elles permettent aussi de situer l'extrait dans son contexte.

Il faut en effet absolument se renseigner sur le contexte du document : contexte chronologique, géographique, destinataires etc. Par exemple pour un document sur Innocent III et le royaume de France, pourquoi ne pas avoir commencé par consulter une biographie de Philippe-Auguste ?

Ce travail préparatoire est également nécessaire pour choisir, par exemple, les cartes qui seront numérisées pour le diaporama. Ces cartes doivent en effet être adaptées aux

documents : échelle plus petite, cartes régionales ou locales peuvent être préférables à des cartes générales (ainsi, présenter une carte générale de la France au XII<sup>e</sup> siècle pour un sujet qui nécessite une insertion précise dans le contexte régional et ecclésiastique languedocien, n'a aucun intérêt) ; au cours de l'exposé, il convient de bien situer les lieux mentionnés dans les documents ; choisir des cartes thématiques – politiques, religieuses... – si nécessaire ; bien orienter les cartes sur les diaporamas, surtout quand les cartes extraites d'un ouvrage ne sont pas elles-mêmes orientées au nord en haut de la page et ont une légende qui est en plus est conçue avec deux sens de lecture en deux endroits (ce qui était hélas le cas pour une carte de la Méditerranée à l'époque moderne utilisée à plusieurs reprises).

Une bonne explication est celle qui aura précisément expliqué dans leur spécificité et leur singularité les documents ; qui, plutôt que d'aligner des mots clés, des éléments de langage ou des généralités du programme, aura inséré concrètement les documents dans un contexte plus large. Une bonne explication lit, décrit, décode, interprète.

Rendre vivante l'explication d'un document, ce peut être transformer à un moment un passage très descriptif en tableau, graphique ou schéma (cas d'une explication en histoire contemporaine sur la vie domestique d'une femme britannique à Salisbury (Rhodésie du Sud), au début des années 1940, à partir de l'autobiographie de Doris Lessing où le candidat a schématisé les lieux d'habitation des propriétaires, des domestiques et ceux du travail).

### **Culture historique**

Pour ce qui est de la maîtrise des programmes, il est souhaitable de ne pas en amputer la préparation, ni thématiquement ni chronologiquement. Ainsi, les commentaires des documents concernant le dernier siècle du programme d'histoire médiévale ont souvent été particulièrement décevants.

Au-delà de la maîtrise des questions au programme, les exposés et les échanges ont parfois révélé de très préjudiciables lacunes en termes de connaissances historiques générales. Les cadres et les structures institutionnels, les grandes notions économiques, la culture biblique et religieuse, en particulier, doivent être mieux maîtrisés par les candidats à l'agrégation qui ont bénéficié d'un cursus d'histoire d'au moins cinq années. Sur un plan plus méthodologique, le vocabulaire technique du commentaire d'image fait également trop souvent défaut.

### **EDH histoire ancienne**

Pour cette première session avec la nouvelle question au programme, en histoire romaine, le jury a déployé les sujets dans la plus grande amplitude chronologique et la plus grande diversité des sources : textuelles littéraires, juridiques, épigraphiques, papyrologiques, numismatiques, iconographiques. Que le document à expliquer ait consisté en un seul élément ou plusieurs (cela a notamment été le cas avec les inscriptions souvent courtes), il avait un titre qui l'explicitait. Les explications des dossiers composites (plusieurs sources de nature différente, textes et images) n'ont pas été celles qui ont été les moins réussies, loin de là : maîtrise de la méthode du commentaire, maîtrise du vocabulaire descriptif technique, confrontation avec les sources seules (faute d'une abondante bibliographie pour les inscriptions ou les monnaies) associées à une grande rigueur dans l'analyse ont permis de tout commenter là où la plongée dans la bibliographie sur un événement ou l'auteur d'une source littéraire a parfois empêché le candidat de vraiment lire le document soumis à son explication.

Liste des documents donnés à l'EDH en histoire ancienne, session 2024 (Audrey Becker, Nicolas Mathieu)

- 1- **Entrées en villes d'empereurs : Constantin ; Constance II.** Sources : *RIC*, 133 (monnaie, *adventus* de Constantin à Londres) ; *Panegyrique*, VIII (5), 8-9 (*adventus* de Constantin à Autun en 310) ; Ammien Marcellin, *Histoires*, XVI, 10, 13-18 (*adventus* de Constance II à Rome en 357).
- 2- **La prise de pouvoir de Procope (365).** Source : Ammien Marcellin *Res Gestae* XXVI 6, 3-18.
- 3- **Le pouvoir impérial face au christianisme.** Sources : *Code théodosien*, XIV, 10, 2 ; XVI, 10, 3 ; XVI, 10, 4 ; XVI, 10, 5 ; XVI, 10, 6 (la législation de Constance, de Constance à Julien) ; *Code théodosien*, Édît de Thessalonique, 28 février 380 ; Symmaque, rapport du préfet de la Ville à l'empereur Valentinien II en 384, *Relatio* III, 3-4.
- 4- **Constantin, la réforme militaire, la préfecture du prétoire.** Sources : Zosime, *Histoire nouvelle*, II, 33, 3 – 34, 1-2 ; *ILS*, 8938, Adam-Klissi ; *AE*, 1938, 85.
- 5- **La fondation d'une capitale, Constantinople.** Sources : Socrate de Constantinople, *Histoire ecclésiastique* I, 16 ; Zosime, *Histoire romaine* II, 30-32 ; Médaillon d'argent, frappé à Constantinople le 11 mai 330 (Cohen 135.1).
- 6- **Le brigandage dans l'Empire romain, un problème endémique.** Sources : *Panegyrique latin* II (10), IV 1.4 ; Ammien Marcellin, *Res Gestae* XXVIII, II.11-14 *Code théodosien* IX, 29, 2 ; *Code Théodosien* VII, 18, 7.
- 7- **Les événements de 406-407 dans les Gaules.** Source : Zosime, *Histoire nouvelle*, VI, 2-3.
- 8- **Julien et les cités.** Sources : Sozomène, *Histoire ecclésiastique* V, 3.4-7 ; 4.1-5 ; Julien, *À Libanius, sophiste et rhéteur*, Lettre 98, extraits, mars 363 ; Julien, *Aux Edesséniens*, Lettre 115 ; *Code théodosien* XII, 1, 50.
- 9- **L'empereur Julien. Un portrait par Claudius Mamertinus, 1<sup>er</sup> janvier 362.** Source : *Panegyrique latin* XI, III-IV.
- 10- **Hommages aux empereurs de la Tétrarchie.** Sources : Inscriptions *AE* 2018, 1601 ; 1606 ; 1607 (Laodicée en Lycos) ; *AE* 1972, 358 (*Augusta Vindelicorum*) ; *CIL* III, 710 (Sallmone).
- 11- **Dioclétien Maximien : pouvoir collégial et unité.** Sources : *Panegyriques latins*. *Panegyrique de Maximien* II, IX ; II, XI ; inscriptions *AE* 2018, 1601, Laodicée en Lycos ; *AE* 2018, 1606 et 1607, Laodicée en Lycos.
- 12- **Les empereurs et les villes.** Sources : inscriptions *CIL* VIII, 2660, Lambèse, Numidie ; *CIL* VIII, 11772, Mididi, Afrique proconsulaire ; *ILAlg*, I, 1032, Thagura, Numidie ; *AE* 1066, 600, Tipassa, Maurétanie ; *AE* 2018, 834, Mérida, Lusitanie ; *CIL* VI, 31257, Rome, mur d'Aurélien ; texte : Ammien Marcellin, *Histoires*, XVI, 10, 17-18.
- 13- **Le premier règne de Priscus Attalus.** Sources : Zosime, *Histoire nouvelle* VI, 6.1-12.2 ; siliques, 409-410, *RIC* X 1411 *Roma*.
- 14- **Les Goths dans l'Empire.** Source : Jordanès, *Histoire des Goths*, XXVII, 139 – XXX, 156.
- 15- **Application de la réforme fiscale de Dioclétien en Égypte.** Sources : édit d'Aristius Optatus, préfet d'Égypte, *P. Cair. Isid.* 1, 16 mars 297 ; déclaration de patrimoine foncier, *P. Cair. Isid.* 3, 11 septembre 299 ; Déclaration pour un recensement, *P. Cair. Isid.* 8, 14 juin 309.

- 16- Le culte impérial dans la première moitié du IV<sup>e</sup> s.** Sources : *CIL* XI, 5265, Hispellum ; *Code théodosien*, 12, 1, 21 (en 337) ; *Code théodosien*, 16, 10, 3 (sous les fils de Constantin).
- 17- La place d'Hélène dans le gouvernement de l'Empire.** Sources : Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin* III, 41-47 ; follis, 318-319 apr. J.-C., *RIC VII Thessalonica* 50 ; follis, 324-325 apr. J.-C., *RIC VII Cyzicus*.
- 18- Théodorus, un notaire accusé de prétendre à l'Empire (371-372).** Source : Ammien Marcellin, *Res gestae* XXIX, I, 1-21.
- 19- L'arrivée de Maximien au pouvoir.** Source : *Panegyriques latins. Panegyrique de Mamertin en l'honneur de Maximien Auguste*, II, 1-6 ; III ; IV, 1-2 ; V, 1-2 ; VI, 1-2 ; VII, 1-7 ; IX, 1.
- 20- La désertion des curiales.** Sources : *Code Théodosien* XVI, 2, 19 *Code Théodosien* XII, 18, 2 ; Libanios, *Sur les patronages*, 7-10 ; Basile de Césarée, *Lettre* 94.
- 21- Les événements des années 407-410 (Gaules et péninsule Ibérique).** Source : Zosime, *Histoire nouvelle*, VI, 2-3.
- 22- La condamnation du donatisme par Honorius.** Sources : rescrit impérial d'Honorius adressé à Marcellinus convoquant une conférence épiscopale à Carthage, *Actes de la conférence de Carthage* I, 4 ; condamnation du donatisme, *Code théodosien* XVI, 6.4.
- 23- Lucius Aradius Valerius Proculus d'après les inscriptions.** Sources : *CIL* VI, 1690 et 1687, Rome.
- 24- La première tétrarchie.** Sources : Groupe sculpté en porphyre rouge, basilique Saint Marc, Venise ; Eutrope, *Bréviaire*, IX, 26, 28 ; inscriptions *CIL* VIII, 26566 et 26573, Dougga ; *RIC*, 18b, *argenteus*, *Ticinum*.
- 25- Sur l'exemption des charges curiales pour les clercs (de Constantin à Valens).** Sources : *Code théodosien* XVI, 2, 1-3 ; 2, 6-7 ; 2, 9 ; 2, 19 ; 2, 21 ; XII, 1, 50.1 ; 59.
- 26- Julien et les événements de 360 à Lutèce.** Source : Ammien Marcellin, *Res Gestae* XX, 8.4-18.
- 27- Le contrôle du territoire.** Sources : inscriptions *AE* 2017, 335, Polla, Italie ; *IG*, X,2,1 (*AE* 1933, 251), Thessalonique, Macédoine ; *AE*, 2017, 510, Reciago, Italie ; *Code théodosien*, VIII, 15, 1 ; *Lettre d'Honorius sur l'hébergement des soldats*.
- 28- La législation sur les exactions des *Caesariani*.** Sources : édit de Constance Chlore et Galère contre les *Caesariani* (305-306) ; *Code théodosien*, X, 1.5 (31 décembre 326) ; *Code théodosien* X, 7.1 (23 juillet 317).
- 29- Symmaque et la question religieuse.** Source : Symmaque, *Discours, rapports*. Relation III, 3 (juillet/septembre 384), 1-5 ; 9.
- 30- Anullinus, proconsul d'Afrique de Constantin (312-313).** Sources : lettre de Constantin au proconsul d'Afrique Anullinus (fin 312-début 313), Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique* X, V, 15-17 ; lettre de Constantin à l'évêque Caecilianus de Carthage (fin 312-début 313), Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique* X, VI, 1 ; lettre de Constantin au proconsul d'Afrique Anullinus (mars 313), Eusèbe de Césarée, X, VII, 1 ; rapport du proconsul Anullinus à Constantin (15 avril 313), Saint Augustin, *lettre* 88.
- 31- Statut et condition des soldats.** Sources : *Code théodosien*, VII, 20, 4 ; *lettre d'Honorius sur l'hébergement des soldats de la garnison de Pampelune*.
- 32- Stilicon.** Sources : inscriptions *CIL* VI, 1731, Rome ; *CIL* IX, 4051, Carsioli ; dyptique de Stilicon, Monza, Trésor de la cathédrale ; Rutilius Namatianus, *Sur son retour*, livre II, vers 16-60.

- 33- Les affrontements entre païens et chrétiens à Gaza.** Source : Marc le Diacre, *Vie de saint Porphyre de Gaza*, 22 ; 25 ; 26-27 ; 63-65 ; 95 ; 99.
- 34- Délation et espionnage sous Constance II.** Sources : Ammien Marcellin, *Res gestae*, livre XV, III, 3-11 ; livre XVI, VIII, 3-7.
- 35- La mort de Constantin.** Source : Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin IV*, 64.2-71 ; as, Arles, 337-340 apr. J.-C., *RIC VIII, Arles* 42 var.
- 36- L'obélisque de Théodose I<sup>er</sup> à l'hippodrome de Constantinople.** Sources : photo de l'obélisque ; photos des reliefs de quatre faces de la base de l'obélisque dite de Théodose, Istanbul.
- 37- Entrée en ville d'Honorius et de Stilicon (1<sup>er</sup> janvier 403).** Source : Claudien, *Panegyrique du VI<sup>e</sup> consulat d'Honorius*, vers 520-617.
- 38- Le premier édit des persécutions de Dioclétien et Maximien.** Sources : Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique* VIII, II, 4-5 ; Lactance, *De la mort des persécuteurs*, 12-13.1 ; *Papyrus Oxyrhynchus* XXXIII 2673 ; Actes de Munatius Felix, dans *Gesta apud Zenophilum consularem* 3-4.
- 39- Carrières sénatoriales de la fin du III<sup>e</sup> à la fin du IV<sup>e</sup> siècle.** Sources : inscriptions *AE* 1964, 223 (1980, 215), Aversa, Campanie ; *CIL* VI, 1729, Rome ; *AE* 1934, 159, Rome, forum de Trajan ; *CIL* VI, 1751, Rome ; *CIL* VI, 1753, Rome ; Julien, *Lettres*, lettre 14 « Julien à Oribase ».
- 40- Julien, façons de gouverner.** Sources : Julien, *Lettres*, Lettre 73 aux Thraces ; Lettre 84 à Arsace, grand prêtre de la Galatie.
- 41- La révolte des Goths (376).** Source : Ammien Marcellin, *Res Gestae* XXXI, 5, 1-9 ; 6, 1-8.
- 42- Maxence, d'après monnaies et inscriptions.** Sources : monnaies *Aureus*, *RIC*, VI, 147, Rome ; *Aureus*, *RIC*, VI, 47. Atelier de Carthage ; *Aureus*. Atelier de Carthage. 20,90 gr ; *nummus* en bronze de Maxence. *RIC* 113 – Cohen 42 ; *nummus* en bronze de Maxence. *RIC* 121a – Cohen 21 ; *nummus* en cuivre de Maxence, *RIC* 16, Cohen 10 ; tiers de *nummus* en cuivre de Maxence. *RIC* 125 – Cohen 33 ; *nummus* de Maxence. *RIC* 45 ; Cohen 71 ; inscriptions *IRT*, 460, Lepcis Magna ; *CIL* XI, 5967b, Luni.
- 43- Julien par lui-même.** Sources : Julien *Lettres*, Lettre 14, à Oribase ; Lettre 17b à Constance.
- 44- Symmaque, un préfet de la Ville face aux problèmes de ravitaillement.** Sources : Symmaque, *Rapport* XIV (384) ; Symmaque, *Rapport* XVIII (juillet-août 384) ; Symmaque, *Rapport* XXXV (décembre 384/janvier 385).

## EDH histoire médiévale

Liste des documents donnés à l'EDH en histoire médiévale, session 2024 (Cécile Caby, Florian Mazel)

- 1- **Accord entre les dominicains et le chapitre cathédral de Marseille (1235).** Source : *Marseille au Moyen Âge, entre Provence et Méditerranée*, dir. T. Pécout, Marseille, 2012, p. 299-302, traduit du latin
- 2- **Charte de dédicace et de délimitation paroissiale à Sant Cristofor (984).** Source : C. Baraut, *Les actes de consagrations d'églises del bisbat d'Urgell (segles IX-XII)*, coll. Urgellia, 1.1, 1978, n° 41, p. 107-108, traduit du latin.
- 3- **L'évêque du Mans Sigefroid (968/971-997/1004) d'après les Actes des évêques du Mans (vers 1056-1065).** Source : *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, éd. G. Busson et A. Ledru, Le Mans, 1901, p. 352-355, traduit du latin.

- 4- **Images de la royauté anglaise : dossier composé de deux enluminures, le frontispice de la charte par laquelle Edgar réforme le New Minster de Winchester (966) et l'enluminure du *Liber Vitae* du New Minster de Winchester (1031) représentant le roi Knut ("Cnut Rex") et la reine Emma ("Ælfgifu Regina") faisant don d'une croix à l'autel majeur du New Minster.** Sources : British Library, ms Cott. Vesp A. VIII, f. 2v et British Library, MS Stowe 944, f. 6
- 5- **Un miracle de saint Nicaise (1146).** Source : Reims, BM 1411, fol. 5v-7, traduit du latin.
- 6- **Charte de l'évêque Adalbéron de Liège (1124).** Source : BnF, Nouv. acq. lat. 766 (cartulaire D de l'abbaye de Cluny), f. 126rv, traduit du latin.
- 7- **Charte de Gui, évêque du Puy, rapportant les canons du concile de Saint-Paulien (octobre 994).** Source : *Cartulaire de Sauxillanges*, Clermont, 1864, n°15, traduit du latin.
- 8- **Bulles du pape Pascal II en faveur de l'empereur Henri V : dossier composé de deux bulles (12 février et 12 avril 1111).** Source : M.G.H., *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, t. I, 911-1197, Hanovre, 1893, p. 141-142 et 144-145, traduits du latin.
- 9- **Pierre de Vérone selon Gérard de Frachet (v. 1260).** Source : Gérard de Frachet, *Vitae fratrum Ordinis Praedicatorum*, Louvain, 1896, 5ème partie, chap. I., traduit du latin.
- 10- **Constitutions de Clarendon (1164).** Source : William Stubbs, *Select Charters and Other Illustrations of English Constitutional History from the Earliest Times to the Reign of Edward the First*, Cambridge, 2012 (1<sup>ère</sup> éd. 1870), p. 161, traduit du latin.
- 11- **Charte de fondation de l'abbaye Saint-Chaffre par l'évêque du Puy Gotiscalc (937).** Source : U. Chevalier (éd.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier*, Grenoble, 1884, n°53, traduit du latin.
- 12- **Diplômes du roi Jacques II d'Aragon au sujet des musulmans de la région de Valence : dossier composé de deux textes (1241 et 1242).** Source : F. Fernandez y Gonzalez, *Estudio social y político de los Mudejares de Castilla*, Madrid, 1866, n°16, p. 312-314 et n° 17, p. 315-316, traduits du latin.
- 13- **Poèmes politiques provençaux : dossier composé de deux textes : *sirventès* de Tomier et Palaizi (1226) et Bertrand de Lamanon (1249).** Source : M. Aurell, *La vielle et l'épée. Troubadours et politique en Provence au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1989, p. 257-260 et p. 267-270, traduits du provençal
- 14- **Précepte du roi Charles le Simple en faveur de Saint-Germain des Prés (918).** Source : Ph. Lauer, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi des Francs*, t. 1, Paris, 1940, n°92, p.209-212, traduit du latin.
- 15- **Les débuts de la *Pataria* selon Arnolfo de Milan (vers 1072).** Source : Arnulfus, *Gesta archiepiscoporum Mediolanensium*, livres III-V, M.G.H., *Scriptores*, t. VIII, p. 18-21, traduit du latin.
- 16- **Tympan de l'église abbatiale de Conques (vers 1110-1120) :** dossier composé d'une photographie, d'une photographie colorisée et d'une transcription avec traduction française des inscriptions latines.
- 17- **Extrait de la Geste des Danois de Saxo dit Grammaticus (vers 1200) se rapportant aux événements de l'année 1162.** Source : Saxo Grammaticus, *Gesta Danorum*, éd. J. Olrik et H. Raeder, Haunia, 1931, p. 1-8, traduit du latin.
- 18- **Privilège de Frédéric II en faveur du pape Innocent III (12 juillet 1213).** Source : M.G.H., *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, t. II 1198-1272, Hanovre, 1896, p. 57-61, traduit du latin.

- 19- La mort et l'inhumation de Gautier, châtelain de Cambrai (1041) : dossier composé de deux textes : un extrait des Annales « majeures » de l'abbaye de Saint-Amand, et charte d'Ermentrude, veuve de Gautier.** Sources : P. Grierson, *Les Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, Bruxelles, 1937, p. 155-156, traduit du latin ; C. Duvivier, *Actes et documents anciens concernant la Belgique*, t. 1, Bruxelles, 1898, p. 31-33, traduit du latin.
- 20- Translation des reliques de saint Ouen en 989 (vers 1000).** Source : *Translation beati Audoeni anno 941 [BHL 757]*, dans *Patrologiae Cursus Completus, Series Latina*, Paris, 184-1855, t. 162, col. 1160-1163, traduit du latin.
- 21- Testament d'une noble dame de l'Agadès (1174).** Source : *Cartulaire de Gellone*, éd. P. Alaus, L. Cassan et É. Meynial, Montpellier, 1898, acte n° 549, traduit du latin.
- 22- Lettre d'Hugues de Die à la comtesse Mathilde de Canossa (1087).** Source : Lettres et privilèges d'Hugues (de Die) archevêque de Lyon, dans *Patrologiae Cursus Completus, Series Latina*, Paris, 1844-1855, t. 157, n°VIII, traduit du latin.
- 23- Charte de Teodaldo, évêque d'Arezzo, 20 mai 1033.** Source : Archivio di Stato di Firenze, Diplomatico Camaldoli, 1033 ; U. Pasqui, *Documenti per la storia della città di Arezzo nel medio evo*, 4 vol., Florence, 1899-1937 (Documenti di storia italiana pubblicati a cura della Regia Deputazione Toscana sugli Studi di Storia Patria 11, 13-14), n° 153, p. 220-221 ; traduit du latin.
- 24- Lettre de Grégoire VII à Geoffroy, évêque de Paris (25 mars 1077).** Source : *Das Register Gregors VII*, IV 20, éd. E. Caspar, *MGH, Epistolae selectae*, 2, Berlin 1928, p. 326-329 ; traduit du latin.
- 25- Trois exempla du Traité sur les divers matériaux de la prédication du dominicain Étienne de Bourbon.** Source : *Stephani de Borbone Tractatus de diversis materiis predicabilibus, tertia pars*, éd. Jacques Berlioz, Turnhout, Brepols (Corpus christianorum. Continuatio Medievalis, 214 B; *Exempla medii aevi*, 3), 2006, p. 318 ; Etienne de Bourbon, *Tractatus de diversis materiis praedicabilibus, IV*, dans *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIII<sup>e</sup> siècle*, publiés pour la Société de l'histoire de France par A. Lecoy de La Marche, Paris, Renouard, 1877, I, p. 373-375; traduit du latin.
- 26- Extraits de la Vie de Jean de Montmirail († 1212 ou 1216).** Source : Vie latine anonyme éditée d'après le Légendier de Longpont dans *Acta Sanctorum Septembris VIII*, Anvers, 1762, col. 218-235 (prologue et chapitre 1) ; traduit du latin.
- 27- Extraits de la Chronique de l'abbaye d'Evesham de Thomas de Marlborough, Livre III, 1<sup>e</sup> partie, § 173-178.** Source : Éd. et traduction anglaise dans Thomas of Marlborough, *History of the Abbey of Evesham*, éd. Jane E. Sayers and Leslie Watkiss, Oxford, 2003, p. 177-182 ; traduit du latin.
- 28- Jacques de Vitry, Extraits de la lettre 1 (octobre 1216).** Source : Jacques de Vitry, *Lettres de la Cinquième Croisade* ; texte latin établi par R.B. C. Huygens ; traduit et présenté par G. Duchet-Suchaux, Turnhout, Brepols, 1998, p. 20-31.
- 29- Trois actes du prieuré de Saint-Pierre de Chemillé (non datés, mais 1088/1093 - 1107/1109).** Source : Angers, AD Maine-et-Loire, 39 H 2 A27 ; éd. Acte n° 4650, dans *Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, Cédric GIRAUD, Jean-Baptiste RENAULT et Benoît-Michel TOCK, éd., Nancy ; éd. électronique : Orléans, IRHT, 2010 ; traduit du latin.

- 30- Extraits du traité sur la *Résolution des questions concernant la règle des frères mineurs* (3<sup>e</sup> quart du XIII<sup>e</sup> s.), attribué (à tort) à Bonaventure.** Source : *Determinationes questionum circa regulam fratrum minorum*, in Bonaventure, *Opera Omnia*, A. Lauer éd., VIII, Quaracchi, 1898, opusc. XIII, p. 337-374 ; traduit du latin.
- 31- Notices rapportant les élections à l'abbatiate de Saint-Victor de Marseille de Durand (1060) et Bernard (1064 ou 1065).** Source : Durand : Marseille, AD Bouches-du-Rhône, 1 H 39 n° 184 ; éd. GUERARD (Benjamin), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*, 2 vol., Paris, 1857, t. 2, p. 628-631, n° 1133 (traduit du latin). Bernard : Marseille, AD Bouches-du-Rhône 1 H 45 n° 213 [Artem 4238] ; éd. et traduction française de F. Mazel et M. Lauwers (revue ponctuellement par nos soins) dans *Marseille au Moyen Âge, entre Provence et Méditerranée. Les horizons d'une ville portuaire*. Coordonné par Th. Pécourt, Méolans-Revel 2009, p. 133-137.
- 32- Lettre du pape Grégoire VII au roi Olav III de Norvège, 15 décembre 1078.** Source : *Gregorius VII papa, Registrum Epistolarum*, éd. E. Caspar, dans *Monumenta Germaniae Historica, Epp. sel. 2,2, Epist. VI,13*, p. 415-418 ; traduit du latin.
- 33- Trois panneaux du cycle de l'oratoire Saint-Sylvestre des Quatre-Saints-Couronnés à Rome (v. 1246-1247).** Source : Oratoire Saint-Sylvestre des Quatre-Saints-Couronnés, Rome.
- 34- 34. Extraits de la Vie de Romuald de Pierre Damien, concernant la fin de son séjour dans les Pyrénées.** Source : Pierre Damien, *Vita beati Romualdi*, éd. G. Tabacco, Rome, 1957 (Fonti per la Storia d'Italia, 94), chapitres 8, 10-13, p. 29-37 ; traduit du latin.
- 35- Deux chartes de l'abbaye de Morimond (1126).** Source : Original sur parchemin, jadis scellé : Arch. dép. Haute-Marne, 8 H 1 ; éd. H. Flammariion, *Recueil des chartes de l'abbaye de Morimond au XII<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 125-127 ; traduit du latin.
- 36- Lettre Novit Ille d'Innocent III aux archevêques et évêques de France (avril-mai 1204).** Source : *PL* 215, col. 325-328 et *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, XIX, Paris : Imprimerie royale, 1833, p. 458-459 ; traduit du latin.
- 37- Diplôme de Pierre I<sup>er</sup> d'Aragon en faveur de la cathédrale de Huesca (5 avril 1097).** Source : Antonio Ubieto Arteta, *Collection Diplomática de Pedro I de Aragon y Navarra*, Saragosse, 1951, p. 251-253 ; traduit du latin.
- 38- Privilège d'Otton I<sup>er</sup> pour l'Église de Parme (13 mars 962).** Source : *MGH, Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser*, I. *Die Urkunden Konrad I., Henrich I., und Otto I.*, Hanovre 1879-1884 , n° 239, p. 332-334; traduit du latin.
- 39- Début de la lettre circulaire d'Henri de Marcy à tous les Chrétiens (1178).** Source : Henri de Marcy, lettre 29 ; éd. *Patrologia Latina* 204, col. 235-240 : 235-238 ; traduit du latin.
- 40- Testament du marchand siennois Federico Rimperti (1238).** Source : G. Sanesi, « Il testamento di un prestatore senese nella Champagne (1238) », *Bullettino Senese di Storia Patria*, 4, 1897, p. 123-128 ; traduit du latin.
- 41- Raoul Glaber, *Histoires*, V, 23-26.** Source : Raoul Glaber, *Histoires*, texte traduit et présenté par Mathieu Arnoux, Turnhout, Brepols, coll. «Miroir du Moyen Âge», 1996, p. 307-313.
- 42- Lettre du pape Innocent III à tous les fidèles de la ville et du diocèse de Metz (11 juillet 1199).** Source : O. Hageneder, *Die Register Innocenz' III., 2. Pontifikatsjahr*, Rome-Vienne 1979, p. 271-275, d'après Cité du Vatican, Archivio Apostolico Vaticano, *Registres du Vatican* 4, f. 179rv ; traduit du latin.

- 43- Deux lettres d'Yves, évêque de Chartres, à Adèle de Normandie, comtesse de Chartres.**  
Source : *Lettres d'Yves de Chartres*, éd. G. Giordanengo ; éd. électronique TELMA (IRHT), Orléans, 2017 [en ligne], acte n. 21058 (yves-de-chartres-121), <https://telma-chartres.irht.cnrs.fr/yves-de-chartres/notice/21058> ; acte n. 21117 (yves-de-chartres-179), <https://telma-chartres.irht.cnrs.fr/yves-de-chartres/notice/21117>.
- 44- Clément IV confirme l'« association de paix et de foi » de la ville de Crémone (31 mars 1267) : extraits.** Source : Traduit du latin par J. Théry d'après l'éd. de J. F. Böhmer, *Acta imperii selecta. Urkunden deutscher Könige und Kaiser 928-1398 mit einem Anhang von Reichssachen*, II, Innsbruck, 1870, n° 984, p. 686-690.
- 45- Les débuts de la communauté de Saint-Martin de Tournai.** Source : *Liber de Restauratione monasterii Sancti Martini Tornacensis*, vers 1142, § 37-40 ; éd. Hérیمان de Tournai, *Livre de la restauration de Saint-Martin de Tournai*, éd. latine R. B. C. Huygens ; introduction, traduction et notes par P. Selvais, Turnhout : Brepols, 2019 (Corpus Christianorum in translation, 32)

### **EDH, histoire moderne (Jean-François Chauvard, Isabelle Poutrin)**

En 2024, la question d'histoire moderne était au concours pour la seconde fois. Outre les références de la bibliographie *Historiens & Géographes* et les cours des différentes préparations universitaires, les candidats disposaient, cette année, de manuels qui facilitaient la contextualisation des documents. Il est bon de donner quelques chiffres qui illustrent le souci d'équilibre qui a guidé le jury dans le choix des documents. Huit sujets sur 46 ont comporté plusieurs documents, dont un seul iconographique (une vue de Smyrne dont l'analyse s'est avérée d'une grande justesse). La langue originelle des documents se répartit de la manière suivante : français (14), italien (11), espagnol (9), hébreu (6), latin (2), anglais (2), ottoman (1), arabe (1), la moitié des documents en langue étrangère ayant été traduite par le jury. Huit documents proviennent d'archives inédites. Comme l'an passé, ont été proposés des textes d'une grande variété typologique : charte de privilèges, délibération, licence, ordonnance, mémoire, procès, relation, récit de voyage, sauf-conduit, supplique, testament. 14 sujets regardent la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le XVI<sup>e</sup> siècle, 24 le XVII<sup>e</sup> siècle et 16 le premier XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les principaux défauts observés cette année sont les mêmes que l'an passé : un usage intempestif de notions comme « cosmopolitisme communautaire » ou « fabrique communautaire » qui ne sont pas définies, et sont plaquées sur des réalités sociales différentes ; une interprétation passe-partout du texte au lieu de mettre en lumière la ou les questions qu'il soulève ; une difficulté à suivre le fil narratif de certains documents, si bien que l'analyse est fragmentée aux dépens de la restitution de la cohérence du propos ; un manque de précision dans l'analyse du vocabulaire ainsi que des approximations persistantes dans la géographie de la Méditerranée (Tripoli de Barbarie et Tripoli de Syrie ont été confondus, de sorte que les provinces barbaresques de l'Empire ottoman ont été étendues au Levant). Les candidats qui avaient à étudier un document ayant fait l'objet d'une édition se sont souvent perdus dans l'introduction critique qui les a dispensés de prendre de la hauteur à partir de leurs propres connaissances et de leurs capacités d'interprétation. Le jury ne peut que recommander aux agrégatifs de se confronter seuls au document, d'en dégager la problématique, d'esquisser le plan possible d'un commentaire avant de réunir la bibliographie destinée à préciser le contexte et à éclairer des points de détails. Outre les ouvrages sélectionnés dans les armoires de la salle de préparation, l'utilisation systématique de *Persée*,

Cairn et Jstor permet d'accéder aux ressources nécessaires à une bonne étude qui repose sur la maîtrise du temps, un plan solide au service d'une proposition interprétative claire et une aisance rhétorique.

#### Listes des documents en histoire moderne en 2024

1. **L'exil de Shem Tov de Tudela de Navarra** : Traduit de l'hébreu en espagnol par Eliazar Gutwirth, « De Castellnou a Tlemcen, la cronica de Shem Tov de Tudela de Navarra », *Anales de la Universitad de Alicante. Historia Medieval* 12, 1999, p. 171-182. Édition du texte hébreu : Ya'aqov Moshe Toledano, «Mi-Kitve Yad», *HUCA* V, 1928, p. 403-409. Traduit en français par le jury après révision à partir du texte hébreu par G. Corazzol. 12500 signes.
2. **Ahmed Pacha et les juifs du Caire (1523-1524)** : Doc. 1 : Shlomoh Ibn Verga, *Shevet Yehudah*, Azriel Schochat, Yitshaq Baer (éd.), Jérusalem, Mosad Bialiq, 5707 / 1946-1947, p.145-146. Doc. 2 : Benjamin Hary (éd.), *Multiglossia in Judeo-Arabic. With an Edition, Translation and Grammatical Study of the Cairene Purim Scroll*, Leyde-New York, Cologne, Brill, 1992, p. 144-202. Doc. 3 : David Conforte, *Qore' ha-dorot*, David Cassel (éd.), Berlin, R. Avraham b. Asher & co, 1846, p. 32b-33a. Traduits de l'hébreu par Benjamin Lellouch, *Ahmed Pacha et les juifs du Caire (1523-1524)*, Leyde-Boston, Brill, 2023, p. 234-237, 239-240, 251-252. 10968 signes.
3. **L'accueil des juifs portugais et espagnols à Ferrare (1555)** : Doc. 1 : Archivio di Stato di Modena, *CD Registrum Decretorum*, 21. Doc. 2 : Archivio di Stato di Modena, *CD Registrum Decretorum*, 25. Doc. 3, Archivio di Stato di Modena, *Decreti e Chirografi Sciolti*, b. B2, n. n. Publiés par Aron di Leone Leoni (éd.), *La nazione ebraica spagnola e portoghese di Ferrare (1492-1559). I suoi rapporti col governo ducale e la popolazione locale ed i suoi legami con le Nazioni portoghesi di Ancona, Pesaro e Venezia*, Tome II, a cura di Laura Graziani Secchieri, Florence, Leo S. Olschki Editore, 2011, doc. 1128, p. 1016 ; doc. 1170, p. 1033-1035 ; doc. 1172, p. 1036. Traduit de l'italien par le jury. 10324 signes.
4. **Les instances de gouvernement de la Scuola des Grecs de Venise (1563-1575)** : Biblioteca del Museo Civico Correr (Venise), P. D. 2763, Greci, *Stampa a Taglio*, p. 12-19. Traduit de l'italien par le jury. 9906 signes.
5. **Procès de l'Inquisition de Venise contre Abraam Righetto (1570)** : Archivio di Stato di Venezia, *Sant'Uffizio, Processi*, b. 159, f° 102r-116v, édité par Pier Cesare Ioly Zorattini (éd.), *Processi del S. Uffizio di Venezia contro Ebrei e giudaizzanti (1570-1572)*, vol. III, Florence, Leo S. Olschki Editore, 1984, p. 38-42. Traduit de l'italien et du latin (italique) par le jury. 10050 signes.
6. **La tolérance des juifs dans l'État pontifical à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle** : Registres du cardinal camerlingue, Archivio di Stato di Roma, *Diversorum del Carmerlengo, Camerale I*, vol. 407, traduit du latin par le jury. 9023 signes.
7. **L'Anglais Fynes Moryson au Levant (1596)** : *An itinerary written by Fynes Moryson Gent. First in the Latine Tongue, and then translated by him into English: Containing his ten yeere travel through the twelve dominions [...]*, London, John Beale, 1617. Réédition dans Fynes Moryson, *An Itinerary Containing His Ten Yeeres Travell*, James MacLehose and Sons, Glasgow, 1907-1908, vol. I, reprise par Olivier Salmon, *Alep dans la littérature de voyage européenne pendant la période ottomane (1516-1918)*, tome 2, Répertoire des

*voyageurs européens passés à Alep, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècle*, Dar al-Mudarris, Rambouillet, 2011, p. 767-770. Traduit de l'anglais par le jury. 11796 signes.

8. **L'embarquement des morisques du royaume de Valence (1609)** : Jaime Bleda, « De la justa y general expulsión de los Moriscos de España », *Coronica de los moros de España* (Valencia, 1618), Valencia, 2001, p. 1000-1004. Traduit de l'espagnol par le jury. 9394 signes.
9. **Le passage des morisques en France (1610)** : *La Continuation du Mercure françois, ou suite de l'histoire de l'Auguste Régence de la Royne Marie de Médicis, sous le règne de son fils le très-Chrétien Roy de France et de Navarre, Louys XIII*, À Paris, chez Estienne Richer, au Palais, sur le Perron Royal, 1615, Adjonction à l'an 1610, fol. 11r-17r. Orthographe modernisée. 12449 signes.
10. **Les Lumières prophétiques d'Ibn Abd al-Rafi al-Andalusi** : *Les lumières prophétiques au sujet des ancêtres de la plus excellente des créatures (Al-Anuwwar al-nabawiya fi âbâi hayr al-bariya)* d'Ibn Abd al-Rafi al-Andalusi, manuscrit en arabe conservé à la Bibliothèque nationale de Tunis (18 feuillets) et partiellement traduit par Abdemajid Turki, « Documents sur le dernier exode des Andalous vers la Tunisie », dans M. de Epalza et R. Petit, *Recueil d'études sur les Moriscos andalous en Tunisie*, Madrid, Instituto hispano-árabe de cultura, 1973, p. 116-125. 12953 signes.
11. **Religions et gens de Chios par Jean Thévenot (1664)** : Jean Thévenot, *Relation d'un voyage fait au Levant : dans laquelle il est curieusement traité des estats sujets au Grand Seigneur... et des singularitez particulières de l'Archipel, Constantinople, Terre-Sainte, Égypte ...*, Paris, L. Bilaine, 1664, p. 173-176, 187-188-190. Orthographe modernisée. 11693 signes.
12. **Lettre adressée à la reine Marianne d'Autriche par les juifs d'Oran à leur arrivée à Nice en octobre 1669** : Archivo General de Simancas, Estado, liasse 4117, lettre publiée et traduite de l'espagnol par Jean-Frédéric Schaub, *Les juifs du roi d'Espagne. Oran, 1509-1669*, Paris, Hachette Littératures, 1999, appendice 2, p. 225-232. 11534 signes.
13. **Les Vénitiens à Smyrne dans les années 1670** : Doc. 1 : Archivio di Stato di Venezia, *Senato, Bailo a Constantinopoli* [archives du baile de Venise à Constantinople], b. 117, doc. 35, traduit du turc par Elisabetta Borromeo et Nicolas Vatin. Doc. 2 : *Le voyage à Smyrne. Un manuscrit d'Antoine Galland (1678)*, Paris, Chandeigne, 2000, p. 122-126. 8942 signes.
14. **L'encadrement religieux des Arméniens à Livourne (1673)** : Archivio storico diocesano di Pisa, *Pratiche, Livorno-Armeni*, 1631-1759, b. 16, non numéroté. Traduit de l'italien par le jury. 9944 signes.
15. **L'installation des Grecs à Paomia en Corse (1676)** : documents génois édités par Francis Pomponi, « Une colonie grecque en Corse au XVII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, 1974, n. s. 2, p. 125-132. Traduit de l'italien par le jury. 11683 signes.
16. **Les affaires d'Alep selon le consul Laurent d'Arvieux (1681)** : Archives nationales, AE/B/I/76, Alep, reg. 1., f° 120r-123r, 22 mars 1681. 11551 signes.
17. **Histoire du prince Junés, maronite, par Jean de La Roque (fin XVII<sup>e</sup> siècle)** : Jean de La Roque, *Voyage de Syrie et du Mont-Liban...*, tome 2, à Paris, chez André Cailleau, Sorbonne, au coin de la rue des Maçons, à Saint-André, 1722, p. 263-280. Orthographe modernisée. 11003 signes.
18. **Testament d'Abram Isaac Cappon, juif vénitien (1699)** : Archivio di Stato di Venezia, *Inquisitori agli Ebrei*, b. 32, f° 25r-28r. Traduit de l'italien par le jury. 9064 signes.

- 19. Expatriations et nations françaises (1716-1728) :** Doc. 1, 2, 4, 3 et 5 : Pierre Le Ridant (auteur), Armand-Gaston Camus (éditeur scientifique), *Code matrimonial, ou Recueil complet de toutes les loix canoniques et civiles de France... sur les questions de mariage*. Tome 1 / ... Nouvelle édition par M\*\*\* avocat au Parlement, Paris, Hérisant le fils, 1770, p. 153-154, 158-159. Doc. 3 : Pierre Le Ridant (auteur), Armand-Gaston Camus (éditeur scientifique), *Code matrimonial, ou Recueil complet de toutes les loix canoniques et civiles de France... sur les questions de mariage*. Tome 2 / ... Nouvelle édition par M\*\*\* avocat au Parlement, Paris, Hérisant le fils, 1770, p. 759-760. 11943 signes.
- 20. Les nations de Smyrne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle :** Joseph Pitton de Tournefort, *Relation d'un voyage du Levant fait par ordre du Roy, contenant l'histoire ancienne et moderne de plusieurs isles de l'Archipel, de Constantinople, des côtes de la Mer noire, de l'Arménie, de la Géorgie, des frontières de Perse et de l'Asie mineure, avec les plans des villes... enrichie de descriptions... de plantes rares... et de plusieurs observations touchant l'histoire naturelle*, Tome 2, à Paris, à l'Imprimerie royale, 1717, p. 495-500. Orthographe modernisée. 7273 signes.
- 21. Les juifs de Livourne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle :** *Voyages du P. Labat de l'Ordre des FF. Prescheurs, en Espagne et en Italie*, tome II, chez Jean-Baptiste Delespine et Charles J.-B. Delespine, Paris, 1730, p. 130-137, 140-142. Orthographe modernisée. 8871 signes.
- 22. Querelle autour de la protection consulaire des étrangers à Salonique (1719) :** documents provenant des Archives de la Chambre de Commerce de Marseille, publiés par Simon Schwarzfuchs, " The Salonica « Scale » - The Struggle Between the French and the Jewish Merchants", *Sefunot 15. Studies and Sources on the History of the Jewish Communities in East, The Book of Greek Jewry*, vol. 5, 1971-1978, p. 77-102. Orthographe modernisée. 12300 signes.
- 23. La communauté juive de Carpentras dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle :** *Le mémorial de la communauté des juifs de Carpentras au XVIII<sup>e</sup> siècle*, présenté, publié et traduit par Simon Schwarzfuchs, Peeters, Paris-Louvain, 2003 (Collection de la Revue des Études juives), p. 106, 110-112, 129-131. Texte original en hébreu, les termes français ou provençaux étant imprimé en italique. 12800 signes.
- 24. Les nouveaux-chrétiens à Lisbonne au début du XVI<sup>e</sup> siècle.** Doc. 1 : Salamon Ibn Verga, *Shebet Yehubag*, imprimé en hébreu vers 1550, § 60. Doc. 2 : Édit par lequel dom Manuel permet aux nouveaux-chrétiens d'émigrer hors du Portugal, Tomar, 1<sup>er</sup> mars 1507 (original en portugais). Traduits et publiés par Y. H. Yerushalmi, *Sefardica. Essais sur l'histoire des Juifs, des marranes et des nouveaux-chrétiens d'origine hispano-portugaise*, Paris, Chandaigne, 1998, p. 37-39, 167-169.
- 25. Le refuge des juifs ibériques selon la chronique d'Éliahou Capsali :** Éliahou Capsali, *Chronique de l'expulsion*, chapitres V, VI, IX, présentation, traduction et annotation par Simone Sultan-Bohbot, Paris, Les Éditions du Cerf, 1994, p. 107-109, 111, 113, 130. 10596 signes.
- 26. Lois contre les Egyptiens et Gitans dans la Castille des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles :** *Recopilación de las leyes destos Reynos hecha por mandado de la Magestad Católica del Rey don Felipe Segundo nuestro Señor, que se ha mandado imprimir con las leyes que después de la última impresión se han publicado, por la Magestad Católica del Rey don Felipe Quarto el Grande nuestro Señor*, vol. 2, lib. 8, titulo XI "De los ladrones, rufianes,

*vagamundos y Egypcianos*" [Sur les voleurs, rufians, vagabonds et Égyptiens], Madrid, Por Diego Dia de Carrera, 1640, p. 313v-317v. Traduit par le jury. 9410 signes.

27. **Les juifs de Salonique au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle** : Doc. 1 : Samuel Usque, *Consolations aux tribulations Israël* 34. *Salonique, 5305*, traduction de L. L. Mucnik, Paris, Chandaigine, 2014, p. 419-420. Doc. 2 : Moisés Almosnino, *Crónica des los reyes otomanos*, édition critique de Pilar Romeu Ferré, Barcelone, Ediciones Tirocinio, 1998, p. 264-267. Traduit du judéo-espagnol par Nuria Martinez de Castilla dans Elisabetta Borromeo et Nicolas Vatin, *Les Ottomans par eux-mêmes*, Paris, Les Belles Lettres, 2020, texte n°21. 9910 signes.
28. **L'instruction des morisques du royaume de Valence. Conseils de l'inquisiteur Gregorio Miranda après la réunion de Valence de 1564** : Publié par Mercedes Garcia Arenal, *Los moriscos*, Grenade, Universidad de Granada, 1996, p. 110-116. Traduit de l'espagnol par le jury. 7650 signes.
29. **Origine et début de la révolte des morisques de Grenade** : Diego Hurtado de Mendoza, *Guerra de Granada*, éd. Bernardo Blanco-González, Madrid, Clásicos Castalia, 1970, extraits traduits de l'espagnol par le jury. 9367 signes.
30. **Turcs et renégats d'Alger (v. 1580)** : Diego de Haëdo, *Topographie et Histoire générale d'Alger*, trad. de l'espagnol par Dr. Monnereau et A. Berbrugger, Editions Bouchène, 1998, p. 61-64 et p. 177-178. 9933 signes.
31. **Tsiganes et Ottomans dans l'Etat pontifical (1585-1592)** : Registres d'autorisations du cardinal camerlingue : Archivio di Stato di Roma, *Diversorum del Carmerlengo, Camerale I*, vol. 407. Traduit par le jury. 8870 signes.
32. **Thomas Coryat, voyageur anglican, visite le ghetto de Venise en 1604** : Thomas Coryat, *Coryat's Crudities* [Londres, 1611], 1776, vol. 1, p. 296-304. Traduit par le jury. 9151 signes.
33. **Capitulations ottomanes de 1604** : *Relation des voyages de Monsieur de Brèves, tant en Grèce, Terre Sainte, et Aegypte, qu'aux royaumes de Tunis et Alger, ensemble un Traicté fait en l'an 1604 entre le Roy Henry le Grand et l'Empereur des Turcs*, Paris, chez Nicolas Grasse, au mont saint Hilaire, près la court d'Albret, 1628. 9633 signes.
34. **Gitans et gitanes en Espagne (première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle)** : doc. 1 : Miguel de Cervantes, "La petite gitane", dans *Nouvelles exemplaires*, traduction par Jean Cassou, Paris, Gallimard (Folio), 1949, p. 29-31. Doc. 2 : Extraits du procès de foi de Lucero et Malla, gitans, pour bigamie (1626), Archivo Histórico Nacional, *Inquisición*, 26, exp. 20, fol. 6, 8, et 14-15. Traduit de l'espagnol par le jury. 9953 signes.
35. **Un itinéraire de conversions devant l'Inquisition de Venise en 1629** : Archivio di Stato di Venezia, Santo Ufficio, Processi, b. 87, in Pier Cesare Ioly Zorattini (éd.), *Processi del S. Uffizio di Venezia contro ebrei e giudaizzanti (1608-1632) IX*, Florence, Olschki, 1991, p. 99-108. Traduit de l'italien et du latin par le jury. 9082 signes.
36. **La contestation de la Livornina par la Commune de Livourne (1630)** : Archivio di Stato di Firenze, *Auditori delle Riformagioni*, liasse 210, f°69r-70r, f°80r-83v, 87r. Publié par Renzo Toaff, *La nazione ebrea a Livorno e a Pisa (1591-1700)*, Florence, L. Olschki, 1990, p. 646-651. Traduit de l'italien par le jury. 12484 signes.
37. **Les trois khans de Sidon au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle** : *Mémoires du chevalier d'Arvieux, envoyé extraordinaire du Roy à la Porte, consul d'Alep, d'Alger, de Tripoli, et autres échelles du Levant, contenant ses voyages à Constantinople, dans l'Asie, la Syrie, la*

*Palestine, l'Égypte et la Barbarie [...] recueillis de ses mémoires originaux et mis en ordre avec des réflexions par le Père Jean-Baptiste Labat, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Tome premier, à Paris, chez Charles Jean-Baptiste Delespine le fils, libraire, 1735, p. 309-318. 9474 signes.*

- 38. Un Père capucin au Levant (1665-1670) :** *Voyage de Paris à Constantinople, contenant des particularités de l'ambassade de M. de La Haye-Vantelet, ainsi que des moeurs et du caractère du sultan Mahomet IV, avec quelques anecdotes concernant le siège de Candie, etc., an. 1665 et suivantes, par le P. Robert de Dreux, capucin, aumônier de l'ambassadeur, BNF, ms. nouv. acqu. 4962. 9490 signes.*
- 39. Visite du jésuite Michel Nau à Safed (1669) :** Michel Nau, *Voyage de Galilée*, éd. par François Savinien d'Alquié, Paris, 1670, p. 49-66.
- 40. L'installation des Maniotes en Corse dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle :** Doc. 1 : *Histoire des Révolutions de Corse, depuis ses premiers habitans jusqu'à nos jours, par M. L'Abbé de Germanes, Vicaire général de Rennes, tome Second, Paris, chez Hérisant le fils, 1771, p. 301 - 306, 309 (note du jury : la coupure p. 307-308 correspond à la description du costume des hommes et des femmes).* Doc. 2 : *Histoire des Révolutions de Corse, depuis ses premiers habitans jusqu'à nos jours, par M. L'Abbé de Germanes, Vicaire général de Rennes, tome troisième, Paris, chez Demonville, 1771, p. 286-290. 11176 signes.*
- 41. Les nations à Tanger sous occupation anglaise en 1674 :** Anonyme, « Description de Tanger », éd. par Chantal de La Véronne, *Tanger sous l'occupation anglaise d'après une description anonyme de 1674*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1972, p. 70 – 89. Traduit de l'espagnol par le jury. 9851 signes.
- 42. Les affaires du consul de France à Livourne en 1679 :** Archives Nationales, AE/B/I/697, consulat de Livourne, f°61r-68v. 10941 signes.
- 43. Les nations du Caire à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle :** *Voyage en Egypte d'Anthoine Morison, 1697*, présentation et notes de Georges Goyon, Le Caire, IFAO, 1976, p. 129-134, 139-141.
- 44. Les Francs de Galata à la fin XVII<sup>e</sup> siècle selon Aubry de La Motraye :** *Voyages du Sr. A. de la Motraye en Europe, Asie et Afrique. T. 1, où l'on trouve une grande variété de recherches géographiques, historiques et politiques... des remarques instructives sur les moeurs... des peuples... des relations fidèles des événemens considérables arrivées [sic] pendant plus de 26 années... employées dans ses voyages, comme de la révolution en Turquie...*, La Haye, T. Johnson et Jan Duren, 1727, p. 202-205. 12817 signes.
- 45. Mémoire de Jean-Baptiste Estelle, consul de Seyde, sur les maronites (1702) :** Archives Nationales, AE/B/I/1017, consulat de Seyde, f°321-324v. 9548 signes.
- 46. Récriminations de la nation française d'Alep contre les juifs protégés (1742) :** Archives Nationales, AE/B/83, Alep, f°397r-402r. 14586 signes.

#### EDH histoire contemporaine (Marie-Albane de Suremain, Isabelle Surin, Sylvie Thénault).

Liste des documents :

- 1- Causes de l'insurrection de 1904 à Madagascar. Source :** Victor Augagneur, *Erreurs et brutalités coloniales*, Éditions les nuits rouges 2010, [1<sup>re</sup> édition, Montaigne, 1927], chapitre III : « Procédés administratifs ayant exaspéré les indigènes (province de Farafangana) », p. 140-147. 9 800 signes.

- 2- **Le soulèvement des Hereros au Sud-Ouest africain allemand (1904) d'après le Blue Book. Source :** Report on the Natives of South-West Africa and Their Treatment by Germany, Prepared in the Administrator's Office, Windhuk, South-West Africa, January 1918, Presented to both Houses of Parliament by Command of His Majesty, August 1918. Partie I, chapitre 13, "The outbreak of the Herero rising and the humanity of the Herero" ["Le soulèvement des Hereros et l'humanité des Hereros"]. Rapport connu sous le nom de "Blue Book". Édition critique établie par Jeremy Silvester et Jan-Bart Gewald, *Words Cannot be Found. German Colonial Rule in Namibia: An Annotated Reprint of the 1918 Blue Book*, Leiden/Boston, Brill, 2003, p. 99-103. Traduit de l'anglais par les soins du jury. 12 300 signes.
- 3- **Récit de vie. Sud-Ouest africain – Années 1900-1930. Source :** « Xkoou-Goa Xob, un Bochiman du Sud-Ouest africain » in Diedrich Westermann, *Autobiographies d'Africains*, Paris, Payot, 1943, p. 13-24 (1<sup>ère</sup> édition en allemand : Essen, Essener Verlagsanstalt, 1938 ; réédition en français : Lomé/Paris, Éditions Haho/Presses de l'UB/Karthala, 2001). 9 000 signes.
- 4- **L'insurrection algérienne de 1916. Doc. 1 :** Copie de la déposition de Zerouni Belkacem Ben Ali, khodja de la commune mixte d'Aïn Touta – non datée. **Doc. 2 :** Procès-verbal d'interrogatoire de Debbache Ammar ben Ali, par l'administrateur de la commune mixte d'Aïn Touta, 4 janvier 1917 **Source :** dossier d'enquête conservé dans le fonds de la commune mixte d'Aïn Touta, cote : 93202/1, Archives nationales d'Outre-mer (ANOM, Aix-en-Provence). 8 500 signes.
- 5- **Blaise Diagne sur le congrès pan-africain de Bruxelles, 1921. Source :** *La Nation Belge*, 24 septembre 1921, article reproduit et conservé par le SLOTFOM (Service de liaison avec les originaires des territoires français d'Outre-mer), cote : SLOTFOM III 84, Archives nationales d'Outre-mer (ANOM, Aix-en-Provence). 8 200 signes.
- 6- **L'arrivée d'un nouveau commis indigène au poste de Dori (Haute-Volta) en 1923. Source :** Amadou Hampâté Bâ, *Mémoires*, t. II, *Oui mon commandant !*, Arles, Actes Sud, 1994 (édition de poche, Babel, 1996, p. 187-194. 11 600 signes.
- 7- **Adresse et Préface du Code de l'indigénat, code d'esclavage, 1928. Source :** H. Raynaud, Secrétaire de la XX<sup>e</sup> Union régionale et EL DJAZAÏRI, *Code de l'indigénat, code d'esclavage*, brochure de la CGT-U, 1928, in Henri Cartier, *Comment la France « civilise » ses colonies*, suivi par *Code de l'indigénat, code d'esclavage*, Paris, Les nuits rouges, 2006. 6 269 signes.
- 8- **Circulaire du gouverneur général de l'AOF sur les coutumes (1931). Source :** Gouvernement Général de L'Afrique Occidentale Française, *Circulaires de M. le Gouverneur Général J. Brévié sur la politique et l'administration indigènes en Afrique occidentale Française*, Gorée, Imprimerie du Gouvernement Général, 1935, p. 59-68. 10 800 signes.
- 9- **Portraits de rois au Togo, 1933.** Un texte et deux portraits photographiques : le roi Kalipé de Vogan, photographié à la fin de sa vie (s. d.) ; le roi Lawson V et le gouverneur Bonnacarrère (1931). **Sources :** Jean Martet, *Les bâtisseurs de royaumes (Voyage au Togo et au Cameroun)*, Paris, Albin Michel, 1934, extraits publiés dans *Regards français sur le Togo des années 1930*, Lomé, Éditions Haho, N. E. A. Togo / Paris, Karthala, coll. Les chroniques anciennes du Togo, n° 5, 1995, p. 70-78. Photographies reproduites dans Nicoué Gayibor (dir.), *Histoire des Togolais, des origines aux années 1960*, t. 3, *Le Togo*

*sous administration coloniale*, Paris, Karthala, 2011, p. 222 et 232. 9 280 signes et 2 images.

- 10- **L'école dans les mémoires de Mohammed Harbi.** Source : Mohammed Harbi, *Une vie debout. Mémoires politiques*. T. 1 1945-1962, Paris, La Découverte, 2001, p. 25-31. 7 500 signes.
- 11- **Haïlé Sélassié à la SDN – 1938.** Source : « Discours de défenseurs de la Paix à la tribune de Genève », *La Brochure Populaire*, Mai 1938, p. 18-25. 9 500 signes.
- 12- **L'inauguration d'un pont au Zoulouland vue par un anthropologue (1938).** Source : Max Gluckman, « Analysis of a social situation in modern Zoulouland » (1940), traduit de l'anglais par Yann Tholoniât, *Genèses*, 2008/3, n° 72, p. 119-155, ici p. 127-134. 13 000 signes et 2 images.
- 13- **Rapport administratif sur le pèlerinage de 1939.** Source : Rapport sur la mission effectuée par M. l'administrateur principal de la commune mixte de la Séfia, en exécution des prescriptions de M. le gouverneur général l'accréditant en qualité de commissaire du gouvernement auprès des pèlerins nord-africains effectuant le pèlerinage à La Mecque en 1939, cote : GGA 16H 86, fonds du gouvernement général de l'Algérie, Archives nationales d'Outre-mer (ANOM, Aix-en-Provence). 8 400 signes.
- 14- **Témoignage d'une ancienne élève de l'École normale de jeunes filles de l'AOF.** Source : Pascale Barthélémy et Kadidiatou Diallo Telli, « "Les colons étaient plus africains que nous" », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°33, 2011. Témoignage recueilli par Pascale Barthélémy au cours d'un entretien avec Kadidiatou Diallo Telli. 11 500 signes.
- 15- **Rapport sur le travail « indigène » par le gouverneur Latrille (1944).** Source : Rapport sur le régime du travail indigène par le gouverneur Latrille, Cote : GGAEF 1H36, fonds du Gouvernement général de l'AEF, Archives nationales d'Outre-mer (ANOM, Aix-en-Provence). 7 000 signes.
- 16- **La vie domestique d'une femme britannique à Salisbury (Rhodésie du Sud), au début des années 1940.** Source : Doris Lessing, *Dans ma peau. Autobiographie, 1919-1949*, Albin Michel, 1995 [1994], p. 277-281 et 290. 10 300 signes.
- 17- **Suggestions du cadî de Tlemcen, commission Tubert (26 mai 1945, Alger).** Source : Rapport de la Commission d'enquête sur les événements du 8 mai, signé par le général Tubert, l'avocat général Labatut et le cadî Taleb Choïb Benaouda, Fonds du général Paul Tubert, cote : F/DELTA/RES/0192, conservé à la Contemporaine (Nanterre). 7 600 signes.
- 18- **Itinéraire d'un ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale, Ousmane Ndiaye.** Source : Abdoul Sow, *Des tirailleurs sénégalais se racontent*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 103-121. 10 014 signes.
- 19- **Étudiants de l'Afrique portugaise à Lisbonne (fin des années 1940-1954).** Source : Mario de Andrade, Christine Messiant, « Sur la première génération du MPLA : 1948-1960. Mário de Andrade, entretiens avec Christine Messiant (1982) », *Lusotopie*, n°6, 1999, p. 185- 221 : extraits p. 187-199. 13 250 signes.
- 20- **Lettre de Bourguiba à Ferhat Abbas du 29 juillet 1946 (extraits).** Source : Habib Bourguiba, lettre publiée dans *Histoire du mouvement national*, tome X, Tunis, CDN, 1972. 7 453 signes.
- 21- **La formation des professeurs pour la France d'Outre-mer, avec en-tête du journal Condition humaine, n° 32, 15 mars 1949.** Source : Léopold Sedar Senghor, « La formation

des professeurs pour la France d'Outre-mer », *Condition humaine. Au service de la révolution sociale*, n° 32, 15 mars 1949, p. 1. 5 262 signes et une image.

- 22- Les origines de la révolution du 23 juillet 1952 selon Gamal Abdel Nasser. Source :** Gamal Abdel Nasser, *La philosophie de la révolution*, dans Didier Inowlocki, *La philosophie de la révolution de Gamal Abdel Nasser entre questions nationale, sociale et culturelle : édition critique bilingue, Égypte 1953-1956*, Paris, Presses de l'Inalco, 2021, extraits du premier article, p. 42-77. 11 900 signes.
- 23- Ce que veut le peuple camerounais, selon Ruben Um Nyobe (extraits). Source :** Ruben Um Nyobe, Discours devant la 4<sup>e</sup> commission de l'ONU, 17 décembre 1952. 10 356 signes.
- 24- Deux lettres du sultan du Maroc Mohammed ben Youssef en exil à Pierre Mendès France (1954). Source :** Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve, 24QO-21. Lettres en français, reproduites dans Benjamin Badier, « Lier et délier le trône : Mohamed V, dernier sultan et premier roi du Maroc (1909-1961) », thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2023, vol. II, Annexes. p. 978-982. 10 300 signes.
- 25- Témoignage de Karigo Muchai (Kenya, 1956). Source :** *The hardcore. The Story of Karigo Muchai*, Richmond (Canada), Liberation Support Movement Information Center, 1973 (traduit depuis l'anglais). 10 000 signes.
- 26- « Un vent nouveau soufflait sur le pays », extrait du Roi Albert d'Effidi. Source :** Francis Bebey, Textes commentés et présentés par Dominique Hoyet, Paris, Fernand Nathan, Coll. « Littérature africaine », 1979, p. 58 à 62. 10 600 signes.
- 27- N'Krumah à Abidjan, 1957. Doc.1 :** Discours d'Houphouët-Boigny en l'honneur de N'Krumah. **Source :** *Allocution prononcée par M. le Ministre Houphouët-Boigny à la réception donnée à l'Assemblée territoriale de la Côte d'Ivoire*, le samedi 6 avril 1957, en l'honneur de Son Excellence M. Kwame N'Krumah, Premier Ministre de l'État du Ghana, Abidjan, Imprimerie du Gouvernement, 1957. **Doc. 2 :** « Le défi de M. Houphouët-Boigny au Dr N'krumah ». **Source :** *Le Monde*, 17 avril 1957. 7 000 signes.
- 28- Rédactions d'écoliers d'Alger (juin 1957). Doc. 1 :** Présentation des rédactions recueillies par Germaine Tillion. **Doc. 2 :** *Fac simile* d'une rédaction. **Doc. 3 :** Rédactions publiées dans *Les Temps Modernes*. **Sources :** Germaine Tillion, *Combats de guerre et de paix*, Paris, Éditions du Seuil, 2007, p. 651-658 ; « À quoi rêvent les enfants d'Algérie ? », *Les Temps Modernes*, n° 164, octobre 1959, p. 720-724. 10 710 signes et 1 image.
- 29- Deux lettres d'Abdelaziz Boupacha à Gisèle Halimi. 1960. Source :** Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir, *Djamila Boupacha*, Paris, Gallimard, 1962, p. 224-227 et p. 188. 7 200 signes.
- 30- Patrice Lumumba dans la peinture populaire du Zaïre : 8 tableaux de Tshibumba Kanda Matulu. Doc 1 :** *Discours du 4 janvier 1959. Les martyrs de l'indépendance*, huile sur toile, 39,37 x 73,03 cm, collection Bogumil Jewsiewicki. **Doc 2 :** *1<sup>er</sup> arrestation Lumumba en 1959 a Buluo la prison central de Jadotville [sic]*, huile sur toile, 36,83 x 55,88 cm, collection Bogumil Jewsiewicki. **Doc 3 :** *Vive le 30 juin Zaïre indépendant*, Novembre 1973, 44 x 69 cm, KIT Tropenmuseum, Amsterdam. **Doc 4 :** *Lumumba signe le livre d'or*, Novembre 1973, 37 x 73 cm, KIT Tropenmuseum, Amsterdam. **Doc 5 :** *Le conflit Kasavubu – Lumumba*, Mars 1974, 44 x 61 cm, KIT Tropenmuseum, Amsterdam. **Doc 6 :** *Calvaire d'Afrique*, Novembre 1974, 44 x 69 cm, KIT Tropenmuseum, Amsterdam. **Doc 7 :** *La Mort historique de Lumumba, Mpolo et Okito*, c. 1970-73, peinture acrylique sur sac de farine, 44,93 x 71,12 cm, Virginia Museum of Fine Arts, Richmond. **Doc 8 :** *Le*

17 janvier 1961 Bob Denard a tué Lumuba – Mpolo – Okito, Novembre 1974, 40 x 50 cm, KIT Tropenmuseum, Amsterdam. **Sources** : Bogumil Jewsiewicki, « 5. Corps interdits. La représentation christique de Lumumba comme rédempteur du peuple zaïrois », dans Denis-Constant Martin (éd.), *Sur la piste des OPNI*, Karthala, 2002, p. 173-206 (tableaux de la collection de Bogumil Jewsiewicki) ; Okwi Enwezor (ed.), *The Short Century: Independence and Liberation Movements in Africa, 1945-1994*, Munich/Londres/New York, Prestel, Catalogue d'exposition, p. 104-105 (tableaux du Tropenmuseum d'Amsterdam).

- 31- « Hors-la-loi dans mon propre pays », Mandela, 1961. Source** : lettre publiée le 26 juin 1961 dans la clandestinité, in *Liberté, justice et dignité pour tous, déclarations et articles de M. Nelson Mandela, président de l'African National Congress of South Africa*, Nations-Unies, Centre contre l'apartheid, Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de Sécurité, 1978, p. 7-9. 7 000 signes.
- 32- « Un Noir devant un tribunal blanc », Mandela, 1962. Source** : déclaration prononcée en novembre 1962 (extrait), in *Liberté, justice et dignité pour tous, déclarations et articles de M. Nelson Mandela, président de l'African National Congress of South Africa*, Nations-Unies, Centre contre l'apartheid, Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de Sécurité, 1978, p. 12-16. 8 900 signes.
- 33- Discours de présentation du premier gouvernement Senghor, 19 décembre 1962. Source** : Léopold Sédar Senghor, reproduit in Magatte Lô, *L'heure du choix*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 91-99. 10 398 signes.
- 34- Bilan de la guerre révolutionnaire d'Ernesto Che Guevara au Congo (1965). Source** : Ernesto Che Guevara, *Journal du Congo. Souvenirs de la guerre révolutionnaire*, traduit de l'espagnol par Renée Solis, traduction révisée par Martine Thomas, Éditions Au diable vauvert, 2022 [manuscrit terminé en janvier en 1966, 1<sup>re</sup> édition en espagnol 2011]. Extraits de l'Épilogue, p. 325-340. 12 300 signes.
- 35- La déclaration d'Arusha (première, quatrième et cinquième parties) – Tanzanie, 1967. Source** : Julius Nyerere, *Socialisme ; Démocratie ; et Unité africaine ; suivi de la Déclaration d'Arusha* ; textes traduits et présentés par Jean Mfoulou, Paris, Présence Africaine, 1970, p. 79-81 ; p. 106-109. 7 000 signes
- 36- Échos de la guerre du Biafra dans la vie d'un auteur kenyan. Source** : Ali Mazrui, *The Trial of Christopher Okigbo [Le procès de Christopher Okigbo]*, préface à la 2<sup>e</sup> édition, Ebook non paginé, Bloomsbury Publishing, 2024 [Londres/Nairobi/Ibadan, Heinemann, 1<sup>re</sup> édition, 1971, 2<sup>e</sup> édition, 1980]. Traduit de l'anglais par les soins du jury. 11 300 signes.
- 37- Deux auteurs pour une chanson : « Ancien combattant » (Idrissa Soumaroro, 1969, et Zao, vers 1980). Doc. 1** : Interview d'Idrissa Soumaoro (extrait de Solo Soro, « Idrissa Soumaoro, l'enseignant dépouillé », *Agricultures*, 2003/4, p. 190-193). **Doc. 2** : Interview de Zao (extrait de François Bensignor, « Zao, toujours "ancien combattant" », *Hommes et Migrations*, n°1261, Mai-juin 2006, « Accueillir autrement », p. 166-167). **Doc. 3** : Paroles de la chanson d'Idrissa Soumaoro (extrait). **Doc. 4** : Paroles de la chanson de Zao. 11 300 signes
- 38- Une expérience de radio éducative rurale au Sénégal (1969-1971). Source** : Henri Cassirer, *Les moyens d'information dans un contexte africain. Évaluation du projet pilote du Sénégal*, Unesco, Études et documents d'information, n° 69, 1974, p. 12 et p. 40-45. 11 600 signes.

- 39- Madagascar, 1971-1974. Doc. 1 :** tract distribué dans la semaine du 1<sup>er</sup> au 8 avril 1971. **Doc. 2 :** tract diffusé par l'AEOM à Toulouse, avril 1971. **Doc. 3 :** « Pleure ô mon pays », traduction d'un tract distribué à Tananarive dans la semaine du 15 au 22 avril 1971. **Doc. 4 :** « Madagascar, pays de cobaye », dans *Lumière*, 2 juin 1974. **Source :** Françoise Raison-Jourde, *Paysans, intellectuels et populismes à Madagascar*, Paris, Karthala, 2010, p. 451-460. 8 800 signes.
- 40- La coopération économique au Bénin dans les années 1970. Source :** François Pacquement, *Les passeurs du développement. Récits de 80 ans de partenariat entre l'AFD et le Bénin*, Paris, Karthala, 2021, p. 87-95. 11 500 signes.
- 41- Discours de Tahar Cheriaa aux Rencontres internationales pour un nouveau cinéma, Montréal, juin 1974. Source :** Tahar Cheriaa, « Problématique des structures du cinéma en Afrique », *Cahiers des rencontres internationales pour un nouveau cinéma*, Montréal, Comité d'action cinématographique, 1975, p. 37-39. 6 911 signes.
- 42- « Alioune Diop, le cénobite de la culture noire ». Source :** Jacques Rabemananjara, « Alioune Diop, le cénobite de la culture noire », in *Hommage à Alioune Diop, fondateur de Présence africaine, Trentième anniversaire de Présence Africaine, textes réunis par la Société africaine de culture*, Rome, Éditions des amis italiens de Présence Africaine, 1977, p. 17-36. 10 000 signes.
- 43- Témoignage de Steve Biko au procès de la Black People's Convention et de la SASO (1976). Source :** Steve Biko, *Conscience noire. Écrits d'Afrique du Sud, 1969-1977*, Éditions Amsterdam, 2014 [Première parution au Royaume-Uni sous le titre *I Write What I Like*, The Bowerdean Press, 1978], p. 152-154, p. 157-158, p. 161-163, p. 167-171. 13 300 signes.
- 44- Le manifeste du Movement of the People (Nigeria, 1978). Source :** Alexandre Girard-Muscagorry, Mabinuori Kayode Idowu (ID) et Mathilde Thibault-Starzyk (dir.), *Fela (Fela Anikulapo Kuti), Revolution Afrobeat*, catalogue d'exposition, textuel, Philharmonie de Paris, 2022, p. 55-57. Texte : 10 220 signes + 1 image : Fela Kuti au meeting du MOP au Tafawa Balewa Square de Lagos en novembre 1978, photographié par Femi Bankole Osunia. *Ibid.*, p. 51.
- 45- Les archives du Togo d'après un rapport de l'Unesco (1979). Source :** F.-J. Himly, *Réorganisation et développement des archives*, Rapport établi à l'intention du Gouvernement de la République togolaise par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Paris, 1979, Première partie, « Enquête générale sur la situation des archives togolaises », p. 8-35. 13 300 signes.

## Leçon d'histoire LGH

Comme chaque année, la leçon d'histoire générale a permis aux deux jurys d'entendre d'excellentes leçons qui font honneur aux candidats et candidates et rassurent sur la qualité des générations d'enseignants à venir. De manière générale, le temps imparti est strictement respecté et les attendus formels assimilés, même si quelques candidats n'ont pas profité pleinement des trente minutes réglementaires et en ont été pénalisés. Les remarques suivantes, qui pointent les manques, les approximations et les défauts de méthode, ne reflètent donc pas la qualité générale du concours mais sont simplement destinées à prévenir les écueils et à affiner la préparation des candidates et candidats à venir.

La leçon d'histoire générale est une épreuve redoutée, mais il faut rappeler qu'elle couronne un cursus et s'appuie sur une culture historique acquise tout au long des années universitaires. Certains sujets sont de facture classique (l'été 1914 en Europe, Charles Quint, Néron, etc.), ce qui ne les rend pas plus faciles pour autant... D'autres peuvent être intimidants (Les Romains et l'hellénisme (II-Ier s. av. n.è.), La Chine et la mer à l'époque moderne...) et le candidat découvre parfois l'existence d'un personnage historique au moment du tirage, ce qui n'a rien de rédhibitoire s'il fait preuve de méthode. Quelles que soit leur étendue et leur originalité, les sujets proposés doivent en effet être traités avec des réflexes intellectuels et une démarche historienne acquis tout au long de la formation.

En premier lieu, le jury invite les candidats à réfléchir quelques minutes au sujet, en adoptant une grille de lecture classique, avant de se lancer dans la quête bibliographique (le « *Cur, qui, quomodo, quando* » garantit toujours l'efficacité et la rigueur des développements à venir). Ce positionnement initial n'est pas du temps perdu : non seulement il prémunit contre les lectures tronquées du sujet (traiter de l'antisémitisme jusqu'aux années 1940 implique de consacrer une large part de l'exposé au régime de Vichy et à ses conséquences ; aborder la France au lendemain de Waterloo suppose une réflexion sur l'été 1815, et non un tableau général de la Restauration), mais il permet surtout aux candidats de circuler dans les ouvrages avec une feuille de route, afin d'éviter la noyade dans un flot d'informations inutiles tout en passant à côté de l'essentiel. Réfléchir à la mesure du temps au Moyen Âge en dissertant longuement sur les règles pascales du *comput*, sans évoquer la succession des jours et des nuits et l'importance des calendriers, témoigne de ce défaut d'interrogations préliminaires de « bon sens ».

Les sujets sont variés et illustrent la vaste palette des interrogations historiques, en termes de chronologie, d'espaces et de thématiques. L'histoire économique a souvent déçu et le traitement de certains sujets a complètement fait l'impasse sur la dimension matérielle et concrète des thématiques abordées. L'ours au Moyen Âge devient ainsi un strict objet culturel, tandis que la production de sel semble se faire « naturellement » sans aucune technique et hommes pour les maîtriser. Les questions d'histoire rurale attestent d'ailleurs une méconnaissance totale des outillages et des rythmes saisonniers pour toutes les époques abordées. Il faut donc rappeler, car les rapports le soulignent quasiment chaque année, que le concret, la pratique, le vécu, bref le réel, constituent la matière historique socle de toute réflexion. Traiter des Français à table au XVII<sup>e</sup> siècle devrait porter à se demander qui est assis à table et mange, qui est debout et sert, qui ne mange pas à table et, bien entendu, ce qu'il y a dans les assiettes et les verres..., les considérations sur les manières de table et la distinction

étant secondes. Une leçon sur Garibaldi et l'unité italienne ne doit pas surévaluer la propagande construite autour du personnage et les enjeux mémoriels qui s'y rapportent, au détriment des éléments factuels concernant le rôle concret joué par le personnage dans le processus d'unification italienne.

La leçon de 30 mn préparée en 6 heures doit avant tout permettre de présenter les principaux enjeux du sujet proposé, comme le ferait un enseignant désireux de susciter l'intérêt de ses élèves et de les aider à comprendre le sens des événements, les fondements d'une structure, les rapports des sociétés à leur milieu, l'enchaînement des causes et de leurs effets, la place de la contingence et de l'accident dans le déroulement des faits, etc. Pour cela, il faut rassembler l'information, la hiérarchiser, l'illustrer et maîtriser suffisamment de culture historique pour répondre à la curiosité d'une classe. La conclusion gagne à cet égard à élargir la réflexion et à dire quelques mots de prolongements, d'ouverture ou de mise en perspective. Les questions de la reprise permettent de revenir sur des oublis, de clarifier certaines approximations, de corriger des erreurs, et d'estimer la culture historique attendue ; elles gagnent en précision lorsque le socle fondamental a été révélé. Le jury n'a d'ailleurs pas hésité à récompenser la ténacité de candidates et candidats qui, après une leçon médiocre, n'ont pas baissé les bras et ont convenablement répondu aux questions, améliorant sensiblement leur note. À l'inverse, une attitude d'abandon au moment de la reprise ne peut être que préjudiciable.

Durant les six heures de préparation de l'épreuve, les candidats disposent de nombreuses ressources en accès libre : collections de manuels, ressources informatiques, instruments de travail divers, ouvrages sélectionnés et disposés dans les armoires autour de la salle de bibliothèque. La visite préalable est essentielle et permet de se familiariser avec ces outils. Le jury rappelle que la composition de cette bibliographie de départ a été pensée de manière à amorcer la réflexion pour les sujets proposés. La consultation des ouvrages généraux est cruciale de manière à situer le sujet, à le contextualiser et à rafraîchir des connaissances lointaines et pourtant attendues. À ce titre, l'usage d'un simple guide touristique peut permettre de situer des bâtiments essentiels pour une leçon sur Paris par exemple ; le recours aux catalogues d'exposition rend de grands services quand on doit présenter tel ou tel courant artistique ; un atlas historique permet d'éviter d'exposer une grande ignorance des données fondamentales de la géographie de la France. Le rétablissement d'une chronologie, la spatialisation d'un événement, une succession dynastique... permettent de mieux comprendre le sujet et ses enjeux. Il en va ainsi des biographies qui ne peuvent se concevoir sans maîtrise du contexte d'évolution du personnage. Jean Sébastien Bach n'est pas qu'un musicien, il est un homme de son temps qui doit être situé dans ses contextes culturels, politiques et religieux. Évoquer la figure de Cola di Rienzo sans réfléchir à son art de la communication (*Concio, Dictamen...*), c'est forcément passer à côté du sujet. Et faire le portrait d'Alexandre Dumas sans entrer dans l'analyse de l'une ou l'autre de ses œuvres, c'est prendre le risque de décevoir le jury, quelle que soit par ailleurs la qualité de l'étude biographique.

De même se lancer dans une bibliographie spécifique, en ignorant le chemin logique qui conduit du général au particulier peut conduire à un hors-sujet dommageable, ou à une exploitation partielle de la question. Comme le jury le répète chaque année, la lecture des manuels à disposition peut permettre de combler des lacunes fondamentales particulièrement marquées en Histoire médiévale et moderne. Traiter la Florence des Médicis, sans éclairer le jury sur les notions de Renaissance et d'humanisme, s'engager dans le langage des gestes au

Moyen Âge en ignorant les rituels de l'adoubement et de la vassalité étonnent. Le jury invite les futurs candidates et candidats à s'assurer du vocabulaire technique et à la définition juste de notions fondamentales qui relèvent autant des structures économiques, religieuses et juridiques des sociétés observées. L'absolutisme, le pouvoir souverain, la coutume, les rentes, la paroisse... ne sont que quelques exemples des notions qui ont désarçonné les candidates et candidats et qui ont nui à la compréhension des sujets.

La sélection des ouvrages et articles présentés dans une bibliographie ordonnée par catégorie et par ordre alphabétique, n'a pas besoin d'être pléthorique, et l'accumulation de références se révèle même contre-productive. Les sujets sont pensés de manière à être traités grâce à quelques études clefs que la lecture des ouvrages mis à disposition permet de repérer ; l'exploitation des bases de données (notamment Cairn, dont l'utilisation gagnerait à être plus efficace) en facilite grandement le repérage. Une interrogation sur les sources à disposition pour le traitement du sujet, une réflexion sur les courants historiographiques et sur les apports de l'archéologie, essentiellement pour les sujets d'histoire ancienne et médiévale, méritent d'apparaître dans l'introduction de la leçon. Toutefois, ce n'est pas parce qu'un ouvrage date de la première moitié du XXe siècle qu'il n'est plus utile. Il y a des travaux qui ont fait date et qu'il est dommage d'ignorer. De grandes synthèses telles que *l'Histoire de la France rurale*, *l'Histoire de la France urbaine*, *l'Histoire religieuse de la France*, sont loin d'avoir perdu leur pertinence, alors qu'elles semblent inconnues des candidates et des candidats.

Toujours sur le plan général, les documents utilisés dans le diaporama ne doivent pas être considérés comme de simples illustrations : les cartes doivent être commentées, les citations explicitées (et leurs auteurs dûment identifiés, surtout quand ils sont des acteurs des événements étudiés), les images expliquées. D'un point de vue formel, ces documents doivent être légendés correctement et la mention du livre ou du magazine dont ils sont tirés ne sauraient remplacer le nom d'un peintre ou l'auteur de statistiques.

Quelques évidences doivent encore être rappelées : traiter de la biographie d'un peintre sans montrer quelques exemples de son œuvre est surprenant, évoquer une conquête sans appui cartographique est fâcheux, décrire une ville sans proposer de plan ou de vue conduit à l'échec. On ne saurait trop répéter cet appel à une histoire incarnée : exposer une institution ou une organisation politique ne se limite pas à une histoire des idées, mais pose la question des hommes et des femmes qui les portent et dont on veut entendre les voix...

Les candidates et candidats doivent enfin se rappeler que l'agrégation est un concours d'enseignement. Au-delà des questions finales qui portent sur la capacité à se projeter dans la fonction publique de l'enseignement et qui appellent de la nuance et de la réflexion davantage que des connaissances réglementaires (qui ne sont pas exigées des candidats), rappelons que la leçon proposée doit être audible, animée et qu'un enseignant doit « incarner » sa fonction. L'éloquence, la rigueur de la langue, la volonté d'expliquer (y compris par l'usage du tableau quand c'est utile) accompagnent et permettent de transmettre des connaissances maîtrisées sur le fond. Les jurys ont été frappés par un certain nombre de fautes de français qui ne sont pas dignes d'un concours de ce niveau (liaisons hasardeuses, syntaxe fautive, prononciation étrange, inversions qui dénotent un manque de culture à l'instar de « Fra Angelico » devenu « Angelico Fra »). Par ailleurs, les diaporama illisibles (images réduites, polices d'écriture trop petites, diapositives surchargées, contrastes de couleur peu judicieux) nuisent au maintien de l'attention du jury. On apprécie que le plan revienne régulièrement à l'écran, mais on peut le

faire disparaître le temps de commenter précisément telle ou telle illustration qui mérite une présentation en plein écran. Au demeurant, on rappellera que ces aspects techniques ne sont jamais déterminants et qu'un souci informatique – toujours possible, le jour de l'oral comme dans la réalité de la classe – n'empêche pas de réussir son oral, le jury tenant évidemment compte des difficultés rencontrées.

Arnaud Houte et Elodie Lecuppre-Desjardin

### **Sujets d'Histoire ancienne**

Les pratiques funéraires royales au Nouvel Empire égyptien (1550-1070 av. n.è.)

Aménophis III (1400-1350 av. n.è.)

David et la création d'une monarchie

La révolte des Maccabées

La naissance des cités grecques

La colonisation grecque à l'époque archaïque

Terres, dettes et dépendance en Grèce archaïque

Athènes et ses aristocrates de Solon à Nicias

Histoire de la Grèce, histoire des guerres au Ve s. av. n.è.

Grecs et Perses au Ve s. av. n.è.

La démocratie athénienne en débat (508-399 av. n.è.)

Thucydide, historien d'Athènes

Les grands travaux de Périclès

L'expédition de Sicile (415-413 av. n.è.)

Polybe, Rome et la conquête de la Grèce

L'année 146 av. n.è.

L'impérialisme romain en Méditerranée orientale (212-167 av. n.è.)

Plutarque historien des Grecs et des Romains

Les Romains et l'hellénisme (II-Ier s. av. n.è.)

Cléopâtre VII

La dynastie hérodienne et Rome

Paul de Tarse

Pompéi, une cité de Campanie au Ier siècle de notre ère

La Mésopotamie à l'époque d'Hammurabi (1792-1750 avant n. è.)

L'empire hittite (vers 1680 – vers 1190 avant n. è.)

Darius I<sup>er</sup> (522-486 avant n. è.)

Le monde homérique  
La « réforme » hoplitique  
Colonisation et religion dans le monde grec archaïque  
Cyrène à l'époque archaïque  
Sparte à l'époque archaïque  
Le sanctuaire de Delphes à l'époque archaïque et classique  
Clisthène d'Athènes  
La bataille de Marathon (490 avant n. è.)  
La seconde guerre médique (480-478 avant n. è.)  
Hérodote d'Halicarnasse (vers 485-420 avant n. è.)  
La tyrannie des Trente à Athènes (404-403 avant n. è.)  
Théâtre et société à Athènes au <sup>v</sup>e s. avant n. è.  
Hannibal (247-183 avant n. è.)  
Rome et la Macédoine de 215 à 148 avant n. è.  
Le traité d'Apamée (188 avant n. è.)  
Eumène II de Pergame (197-158 avant n. è.)  
Antiochos IV (175-164 avant n. è.)  
Les guerres mithridatiques (89-63 avant n. è.)  
Néron (54-68)

### **Sujets d'histoire médiévale**

Arthur  
Lindisfarne et l'évangélisation de la Northumbrie  
Le cimetière mérovingien  
La vie rurale sous les Carolingiens  
Les armées de Charlemagne  
Le *Domesday Book* (1086)  
La vie intellectuelle à Bagdad sous les califes Al-Mansûr et Al-Ma'mûn.  
Les devoirs du calife abbasside.  
Cordoue et sa mosquée  
L'armée byzantine de Léon VI à Basile II  
Aliénor d'Aquitaine  
Le siège de Château-Gaillard (1203-1204)

Être notaire dans l'Italie communale  
Cola di Rienzo (1313-1354)  
Devenir mère en Occident (XIIIe-XVe siècle)  
Pauvres et miséreux en Europe occidentale (XIIIe-XVe siècle)  
Le langage des gestes dans l'Occident médiéval  
Le sel au Moyen Âge (XIIIe-XVe siècle)  
Mesurer le temps au Moyen Âge (Occident)  
La chapelle des Médicis à Florence  
La vie quotidienne chez les Aztèques  
Le Portugal à la découverte de l'Afrique  
Benoît de Nursie, sa vie, son œuvre  
Les reines mérovingiennes  
Les califes « rashidûn » (632-661)  
Harald à la dent bleue  
Ravenne de 493 à 754  
Les Isauriens restaurateurs de l'Empire byzantin ? (717-802)  
L'art carolingien  
Dhuoda : aristocrate carolingienne (première moitié du IXe siècle)  
Le sacre des souverains carolingiens de Pépin à Charles le Chauve  
Les relations entre l'Empire byzantin, la papauté et le monde carolingien du milieu du VIIIe siècle à la fin du IXe  
Constantin VII Porphyrogénète  
La conquête normande de l'Italie méridionale et de la Sicile (début XIe siècle – 1137)  
L'empire byzantin sous les Comnènes  
Les foires de Champagne, des origines à la fin du XIIIe siècle  
Les grands défrichements  
Le Japon à l'ère Kamakura  
Fra Angelico  
La révolte des Ciompi (Florence, 1378)  
Masculin et féminin dans l'Occident médiéval  
Le voyage de Marco Polo  
Les voyages d'Ibn Battutâ (1325-1354)

L'ours dans l'Occident médiéval

La forêt dans l'occident médiéval

### **Sujets d'histoire moderne**

Mazarin

La France en 1559

L'Espagne et la conquête du Nouveau Monde

Madrid sous les Habsbourg (1516-1700)

Londres au XVIIème siècle

Jean-Sébastien Bach

La république des lettres au XVIIe siècle

Richelieu

La Grande Peur

Charles Quint

Les rencontres princières en Europe (1494-1660)

Philippe d'Orléans, régent de France

La sorcellerie en Europe à l'époque moderne

Les animaux en France (XVIe-XVIIIe)

L'édit de Nantes et son application

Christophe Colomb

Les guerres d'Italie (1494-1530)

Le culte des saints à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles)

Imprimer au XVIe siècle

Maîtresses et favorites royales en France (XVIe-XVIIIe siècle)

Valmy

Florence au temps des Médicis

L'expansion russe, d'Ivan IV à Catherine II.

La Loire, un grand fleuve à l'époque moderne.

Crise et effondrement de la Chine des Ming (fin XVI<sup>e</sup> siècle – 1644).

L'année 1709 en France.

Les Français à table au XVII<sup>e</sup> siècle.

La Bretagne des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, un âge d'or ?

Les Pays-Bas espagnols, d'Alexandre Farnèse à la paix des Pyrénées.

Procès et mort de Louis XVI.

Josef Haydn (1732-1800), un musicien dans l'Europe de son temps.

La Nouvelle-France (années 1660-1763).

Conflits et concorde au village dans la France moderne.

Naviguer vers l'Océan Indien et l'Extrême-Orient au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Anne d'Autriche, Infante d'Espagne et reine de France.

Le hareng et la morue dans l'Europe occidentale moderne.

Saint-Pétersbourg, une nouvelle capitale au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Être noble dans la France révolutionnaire.

La Maison d'Autriche, de 1477 à la fin des années 1550.

La Chine et la mer à l'époque moderne.

Les Provinces-Unies, une expérience politique originale (1579-1688).

Le Concile de Trente (1545-1563).

Habiter à Paris, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le 18 Brumaire an VIII (6 novembre 1799).

### **Sujets d'histoire contemporaine**

Les maquis en France 1942-1944

Le poujadisme

L'autre Chine : Taïwan 1949-2015

Zola témoin et acteur de la société française

Pouvoir et radio-télévision en France de 1958 à 1981

Le marché noir en France 1940-1944

Le football au XX<sup>e</sup> siècle entre sport et nations

Le Maccarthysme

La CGT 1895-1914

Femmes et féminisme en France (1848)

Mao Zedong, une biographie politique

Cuba d'une révolution à l'autre (1898-1959)

Marianne et la République (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)

L'évolution des pratiques agricoles en France au XIX<sup>e</sup> siècle

Roosevelt et le New Deal

Paris sous le second Empire  
Garibaldi et l'unité italienne  
Le travail des animaux en France au XIXe siècle  
L'immigration américaine du XIXe siècle aux années 1920  
Le Chili de Salvador Allende  
Le retour à la terre en France des années 1960 aux années 1980  
Charbon et société en Angleterre du règne de Victoria à la Seconde Guerre mondiale  
La presse en France au XIXe siècle  
Alexandre Dumas  
Les explorateurs européens à la découverte du monde des années 1820 aux années 1880  
La guerre de Corée (1950-1953)  
La peine de mort en France, XIXe-XXe siècles  
Le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte  
Les Beatles et la jeunesse occidentale des années 1960  
La société états-unienne au temps de la prospérité (1919-1929)  
Aller à l'école dans la France du XIXe siècle  
L'antisémitisme en France métropolitaine (années 1880 – années 1940)  
Le 6 juin 1944  
Les Palestiniens, des années 1930 aux années 1990  
L'été 1914 en Europe  
L'avortement en France au 20<sup>e</sup> siècle  
La Russie en révolutions (1917)  
Les impressionnistes (années 1860 - années 1880)  
Comment Hitler arrive au pouvoir  
Les gauches en France, 1899-1939  
Le Soldat Inconnu (France, 20<sup>e</sup> siècle)  
Les loisirs populaires en Europe occidentale (années 1920-années 1930)  
Vivre en Allemagne de l'Ouest après la guerre, 1945-1954  
La France au lendemain de Waterloo (1815)  
Vieillir (France, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)

## Étude de documents de géographie EDG

En 2024, les sujets se sont répartis en 34 sujets cartes et 37 sujets dossiers (30 dossiers sur la question Amérique latine et 7 dossiers sur la question France). La moyenne pour cette épreuve s'établit à 9,67/20 (9,57 en 2023).

### Éléments de satisfaction

De nombreux points positifs ont été observés dans les prestations orales, que le jury tient à souligner. La dimension formelle de l'explication de documents géographiques a été bien maîtrisée par la majorité des candidats : gestion du temps, structuration des exposés, production graphique. Les meilleures prestations ont conjugué à cette maîtrise de l'exposé un temps d'entretien réussi : réponses aux questions avec des réponses concises et appropriées, capacité à préciser/se corriger le cas échéant, maintien de l'attention et de l'engagement durant l'entretien.

Les meilleures prestations ont été le fruit de candidats préparés à la fois sur les programmes et sur l'exercice de l'épreuve, capables de soumettre les documents à une analyse critique tout en étant attentifs à leur source. Les bonnes prestations ont reposé sur une exploitation maîtrisée de l'ensemble des documents (sans omettre de traiter tel ou tel document), et sur la capacité démontrée par le ou le candidat lors de son oral à en sélectionner judicieusement les informations méritant une analyse à tel moment de l'argumentation, à croiser les informations contenues dans ces documents, à construire, à partir de cette sélection croisée, des raisonnements hiérarchisés et cohérents. Le jury souligne à cet égard que les meilleures prestations ont fait de la présentation des documents, en particulier dans le cadre des dossiers, un moment pleinement intégré à l'analyse du sujet et à la construction de la problématique de l'exposé. Il est en effet attendu que les documents soient analysés, mis en relation ou opposés l'un à l'autre, discutés et articulés avec la problématisation pour produire des informations neuves.

Les bonnes présentations ont été en mesure de maîtriser les différents niveaux d'analyse et d'interprétation des documents, allant de la lecture élémentaire des documents (identification du message, interprétation géographique via une analyse de forme ou des localisations) à une interprétation de haut niveau convoquant des connaissances plus générales sur le programme et la culture géographie du candidat.

Les meilleurs exposés ont été capables de mobiliser un vocabulaire précis pour qualifier les dynamiques socio-spatiales : informalité, marges, conflits, inégalités spatiales. La capacité à mobiliser la profondeur historique des phénomènes observés, ou à mobiliser une connaissance élémentaire des grands éléments de la topographie lorsque celle-ci était pertinents, a également été appréciée.

Des explications précises et approfondies de documents, avec une problématique claire, simple et bien adaptée au sujet, évitant de s'appuyer de manière excessive ou hors de propos sur des lectures de manuels ou sur des généralités ont été valorisées. Le jury a apprécié les exposés qui tenaient leur fil directeur jusqu'à la conclusion, qui répond à la problématique au

terme d'un développement bien articulé. Dans le cadre des commentaires de carte topographique, les bonnes prestations ont rendu compte d'une bonne maîtrise de la lecture de carte, d'une capacité à hiérarchiser les éléments d'organisation de l'espace et à qualifier les phénomènes observés, à s'appuyer sur la carte de façon précise et pertinente.

De nombreux candidats ont montré une solide culture générale et géographique qui leur a permis de faire preuve de pondération, de discernement et d'un sens de la mesure dans les interprétations des documents, la hiérarchisation et l'usage adéquat des notions ou concepts. Les bonnes prestations ont été le fait de candidats capables d'insérer au cœur de la démonstration les indices tirés de l'analyse des documents, et de nourrir leur démonstration d'exemples précis.

Le jury a été sensible à la capacité démontrée par certains candidats à produire des productions graphiques pertinentes et de qualité, à partir d'un ou de plusieurs documents du corpus proposé : des croquis de synthèse de l'espace d'étude, à l'évidence, mais aussi, ce fut le cas, de croquis réalisés à partir d'un texte du corpus, judicieusement traduit spatialement pour avancer un point de la démonstration.

Enfin, il a valorisé les exposés clairs, structurés et vivants, la clarté de l'élocution et de l'organisation des idées, des réponses fines, réfléchies et concises lors de l'entretien, une posture d'ensemble tenue et engagée, du début à la fin de l'oral.

#### **Des lacunes et défauts récurrents**

Le jury a regretté, cette année encore, des défauts récurrents. Le principal est sans doute de s'écarter de l'exercice et de proposer, au lieu d'une explication de documents, une leçon reposant sur des connaissances générales et ne mobilisant les documents qu'à titre illustratif. Il s'agit d'un commentaire de documents qu'il faut analyser de manière précise, pour éviter de passer à côté des clefs de compréhension qu'ils contiennent. Même si tous les documents ne sont pas également riches, aucun ne doit être laissé de côté. Il est nécessaire de croiser les documents au cours de l'argumentation. Il convient toujours d'opérer une contextualisation et une analyse critique des documents, de leur contenu, de leur source, de leurs biais et de leurs limites, ce qui ne signifie pas « critiquer le corpus » en soi, mais implique une distance avec les matériaux mis à disposition pour alimenter l'analyse. Les connaissances acquises ne doivent pas être plaquées sans lien avec les documents, voire au mépris de ceux-ci.

Un certain nombre de problématisations ont souvent été trop générales, compliquées, peu adaptées au sujet, et trop longues pour permettre de saisir spécifiquement l'enjeu d'un dossier ou d'une carte. La ou le candidat ne doit pas oublier que l'on recrute un futur enseignant qui doit faire preuve de clarté dans ses énoncés.

La présentation des documents à commenter doit être un moment fort de l'introduction, nourrissant la problématique. Elle est souvent peu précise, consacrant un temps inutile à lire le tableau de synthèse (que le jury a sous les yeux), voire, rarement heureusement, quelques rares (mais problématiques) cas de présentation linéaire et non-problématisée des documents. Le

jury invite à présenter les documents par thèmes et à éviter de lire pendant parfois plus d'une minute tous les intitulés des documents.

Le jury a pu regretter des lacunes, des imprécisions voire des contresens sur les documents, généralement dus à une lecture trop rapide de ceux-ci ou au « placage » d'une problématisation « externe » au dossier. Il y a un risque d'erreur à vouloir s'appuyer, sans le filtre des documents, sur des connaissances extérieures tirées de manuels pour construire une problématique trop peu adaptée. Les connaissances plaquées tirent l'exposé vers le hors sujet, qui est sanctionné. Ainsi, comme chaque année, certains candidats ont plaqué des notions (mondialisation dans un dossier sur les populations) ou des connaissances inadaptées au dossier ou à la carte proposées (ex: organisation centre-périphérie avec riches au centre et pauvres à l'extérieur alors que les documents montraient que cette organisation devait être nuancée). La tendance à substituer une connaissance livresque ou tirée des manuels mis à disposition au détriment d'une interprétation méthodique des documents doit être évitée (exemple: qualification d'un barrage artificiel localisé via un manuel sans que cette affirmation repose sur la mobilisation d'indices tirés de la carte topographique). Le name dropping, ou l'accumulation de connaissances, notions et concepts bibliographiques extérieurs au dossier sans qu'ils soient justifiés ou explicitement rattachés à une analyse des documents ne correspond pas aux attentes de l'exercice.

Le jury rappelle à cet égard que les documents mis à disposition des candidats en salle de travail sont proposés pour servir de supports complémentaires, utiles pour localiser un document (et notamment les cartes) et préciser certains éléments présents sur les documents, le cas échéant. Leur usage est facultatif et ils ne doivent en aucun cas se substituer au dossier documentaire qui reste la source principale du travail.

Le jury apprécie le raisonnement historique, mais dans un exposé de géographie, il est quand même plus utile de commencer par l'analyse spatiale. Le facteur historique peut intervenir dans un deuxième temps et comme un élément d'explication des géographies observées. A l'inverse, et paradoxalement de la part de candidats à l'agrégation d'histoire, le jury s'étonne du manque de connaissances historiques générales de certains candidats, ou à tout le moins de l'incapacité de mobiliser des savoirs historiques lorsqu'il s'agit d'un exercice de géographie, d'historiciser des éléments présents sur les cartes ou dans les documents : Vauban et de la ceinture de fortifications de la France au 17<sup>ème</sup> siècle ; les bastides dans le sud de la France; les grandes étapes de l'aménagement de la France ; les grandes étapes de l'urbanisation (et la capacité à les repérer sur une carte), dont l'habitat social ; la crise du Venezuela etc. Le jury a bien souvent déploré bien souvent un manque d'historicité dans les analyses proposées.

L'exposé ne peut reposer sur une analyse partielle du dossier documentaire : par exemple, une analyse d'un document du dossier complémentaire, abondamment commenté, plutôt que la carte ; ou seulement certains documents d'un dossier documentaire. Le jury rappelle que l'ensemble du dossier documentaire doit être analysé pendant l'exposé. Dans le cas inverse, le jury reviendra inévitablement sur les documents passés sous silence.

Les candidats ont souvent des difficultés à maîtriser les ordres de grandeur : cela concerne à la fois les éléments chiffrés dans les dossiers (nombre de populations, pourcentage de telle

ou telle CSP) et l'analyse de la carte topographie (échelles). Il s'agit aussi de pouvoir hiérarchiser les éléments du dossier : par exemple, Toulouse dans la hiérarchie urbaine française.

Les candidats ont souvent mal utilisé les statistiques à leur disposition.

Parfois il peut être intéressant de faire un calcul. Exemple : si on a la SAU (Surface Agricole Utile) et le nombre d'exploitations, on peut faire une division et on obtient la surface par exploitation ; densité de population dans cartes de très faibles densités. L'entretien n'est pas le moment pour réaliser ces calculs.

Cette année encore, une grande confusion a pu être notée dans le mésusage de termes à la mode comme « marketing territorial », « mobilités triangulaires », « silver economy » , « gentrification rurale ». Ces notions renvoient à des choses précises. Dans le premier cas par exemple, tout document promotionnel ou publicitaire ne relève pas nécessairement du marketing territorial - il peut s'agir tout simplement d'un document promotionnel ! Les cas relevant effectivement du marketing nécessitent une analyse du discours de l'acteur concerné afin de mettre en évidence les représentations et archétypes mobilisés pour ainsi faire des hypothèses sur les stratégies de valorisation du territoire par ces mêmes acteurs (attractivité résidentielle, économique, etc.).

Sur le thème des disparités de peuplement, la référence à Jean François Gravier n'est pas indispensable si elle ne fait pas l'objet d'une mise en contextualisation minimale qui relie ce travail très ancien (1947) au sujet et, surtout, si elle n'est pas confrontée à des éléments de connaissance plus récents expliquant les politiques d'aménagement du territoire depuis sept décennies.

### **Le traitement du sujet et des documents**

Le jury appelle à être vigilant à bien prendre en compte l'intitulé du sujet : la présence d'un concept ou d'une notion au programme, ou celle d'une forme interrogative peut être permettre d'orienter le travail du candidat.

Connaître les grands courants et étapes de l'histoire politique, *a minima* dans le cas des plus grands États de l'espace d'étude (Argentine, Brésil, Mexique, Colombie), constitue un attendu nécessaire et indispensable pour permettre le traitement d'un certain nombre de sujets impliquant l'action du politique (réformes agraires, transitions, etc.).

Un certain nombre d'exposés peu réussis ont eu tendance à survoler les documents pour proposer des analyses très généralistes privilégiant des approches conceptuelles ou abstraites parfois peu adaptées au sujet et conduisant souvent à des surinterprétations de certains aspects du dossier documentaire, voire des contradictions, ou des hors sujets. L'analyse documentaire nécessite de revenir à la matérialité des documents et de procéder préalablement à toute montée en généralité à des analyses élémentaires de lecture du document, analyse des localisations, confrontation des informations avec d'autres documents, analyse externe des sources.

Les notions importantes du programme doivent être maîtrisées : par exemple, l'habitat informel, l'informalité, la périurbanisation, l'étalement urbain, l'extractivisme, l'étagement, la ségrégation, la gentrification, solde migratoire, croissance démographique etc... ; le vocabulaire géographique également, par exemple : terroir, métropole, fleuve, Sud, hiérarchie urbaine, topographie, zone industrielle, paysage agraire ; ainsi que le vocabulaire thématique, par exemple sur les ports, le tourisme, le milieu naturel, les intercommunalités, les politiques de la ville, de l'aménagement du territoire...

L'analyse des documents ne peut se passer de l'identification précise des sources. Certaines sources peuvent faire l'objet d'un traitement spécifique compte tenu de leur caractère particulier et situé. Les documents tirés de sites internet d'acteurs du tourisme, par exemple, peuvent faire l'objet d'une analyse critique identifiant le message et les destinataires (touristes domestiques, occidentaux, plutôt européens ou étatsuniens). Il en va de même pour les documents de presse, d'aménagement, la communication d'acteurs politiques.

### **A propos des illustrations**

En ce qui concerne le diaporama : le jury conseille de laisser le plan et la problématique tout le long de l'exposé, et de faire attention aux fautes d'orthographe !

Le jury a été sensible à la capacité démontrée par certains candidats à produire des productions graphiques pertinentes et de qualité, à partir d'un ou de plusieurs documents du corpus proposé : des croquis de synthèse de l'espace d'étude, à l'évidence, mais aussi, ce fut le cas, de croquis réalisés à partir d'un texte du corpus, judicieusement traduit spatialement pour avancer un point de la démonstration.

En ce qui concerne la réalisation graphique elle-même, il s'agit de soigner particulièrement le croquis, par exemple le coloriage ou la graphie. Le croquis doit être dynamique (flèches pour les flux). Utiliser les codes de la cartographie (code couleur, figuré...). Éviter les trames, sauf si des aplats de couleurs ont déjà été utilisés. Favoriser des couleurs contrastées en raison du passage par le scanner. Les croquis numériques sont souvent trop simplificateurs. Les croquis intermédiaires sont bienvenus dans certains cas seulement : croquis d'acteurs ou croquis paysagers. Ne pas en abuser.

Enfin, il s'agit d'être capable de décrire précisément les photographies éventuelles des dossiers.

### **Les sujets « Dossier »**

Les documents doivent être analysés. Les documents iconographiques notamment (photographies, œuvres picturales, schémas, graphique statistique) ne peuvent être analysés de manière purement illustrative. Les photographies peuvent, par exemple, faire l'objet d'une analyse paysagère (décomposition des premiers plans, interprétations des formes urbaines, par exemple, pour identifier un aménagement, un type d'habitat, d'urbanisme, par exemple).

L'interprétation des formes urbaines a souvent fait l'objet de contresens (bidonville vs. habitat informel, etc.).

Mettre les documents papier sur la table, ou les afficher au tableau grâce à des aimants mis à disposition, peut être utile pour avoir l'ensemble du dossier sous les yeux, pendant l'exposé, et au moment de l'entretien, en plus du diaporama.

### **Les sujets « Carte »**

Le jury rappelle qu'il est indispensable de situer les cartes de façon précise, à différentes échelles, ce qui participe de la problématisation de l'exposé.

Il attire l'attention des candidats sur la nécessité de produire une analyse des formes observées, notamment des formes de peuplement : formes de peuplement rural éventuellement associées à l'analyse des paysages agraires, morphologie urbaine (ville-centre, banlieue, périurbain, et caractérisation des formes architecturales (pavillonnaire, identification es grands ensembles).

Le jury rappelle que la lecture de la carte topographique est le cœur de l'exercice, le point de départ de réflexion et le document sur lequel les candidats fondent leur analyse. Or, lors des prestations moins convaincantes, les candidats ont tendance à plaquer un propos général sur la carte et à délaissier l'analyse du document.

Une connaissance préalable de ce type de document semble fondamentale pour espérer relever les défis de cet exercice : connaissance des principaux figurés, de l'échelle, de la source ayant produit la carte et les données représentées, lecture du carton de localisation, des informations sur la date d'acquisition des données, d'édition, etc.

Les cartes sont souvent mal situées dans l'espace français ou le sous-ensemble régional dans lequel elles se situent. Dans la plupart des cas, une meilleure situation de l'espace d'étude, des distances aux grandes villes et infrastructures les plus proches pouvait constituer un élément d'explication clef des processus identifiés. Une lecture du carton de localisation ou la consultation d'un atlas généraliste constitue donc un point incontournable lors de la préparation.

Une connaissance minimale du maillage administratif et des acteurs politiques impliqués dans l'administration des territoires est attendue (différence entre commune, EPCI, département, région, pouvoirs décentralisés vs. acteurs relevant du pouvoir déconcentré tels que les Préfets, par exemple), tout comme les grandes étapes ayant marqué la transformation de cette gouvernance (grandes réformes territoriales des dernières décennies: réforme de la carte régionale, loi MAPTAM, loi SRU, objectif 0% artificialisation nette, etc.).

Sur le thème du peuplement, en plus de celle des grandes étapes du peuplement (transitions démographique et urbaine, baby-boom), une connaissance des grands cycles économiques et industriels peut être utile pour traiter de nombreux sujets dans lesquels la question des activités et de l'emploi joue un rôle crucial (cas des cartes centrées sur des bassins d'emplois industriels anciens, processus de tertiarisation, résidentialisation, métropolisation, littoralisation, etc.).

Il en va de même pour les grandes étapes de construction du territoire français et ses évolutions (période d'intégration des Flandres au territoire français, fortification des frontières inaugurée par Vauban au 17<sup>ème</sup> siècle, histoire de l'Alsace Moselle, géographie des principaux fronts de la Première et de la Seconde guerre mondiale etc.).

Par ailleurs, le jury souligne son attente d'une capacité de lecture élémentaire d'une carte topographique, comme les grands éléments d'organisation des formes du peuplement, des transports mais aussi du relief le cas échéant. Le jury n'attend pas a priori une analyse géomorphologique de l'espace représenté sur la carte topographique. Les candidats mobilisant ce type de connaissance s'exposent à des questions à ce sujet. En revanche, une analyse - même générale - de la topographie est attendue dans le cadre de cet exercice. Cette étude peut permettre d'identifier les grands ensembles de la carte (régionalisation de l'espace d'étude), qui peuvent parfois recouper des formes de peuplement identifiables (en restant vigilant au déterminisme physique). Elle doit s'effectuer en utilisant un vocabulaire précis et adapté (ex : capacité à déterminer le sens d'écoulement d'un fleuve ; différence entre plaine, plateau, montagne, utilisant des termes adaptés pour identifier les formes: vallée, versant, talweg, ligne de fait, etc.). Les meilleurs exposés ont été en mesure de confronter des définitions parfois différentes d'un même objet (cas des espaces de montagne, pouvant être définis à la fois par des découpages administratifs, des critères d'altitude, de pente, etc.).

Une bonne connaissance des catégories d'analyse utilisées par la statistique publique (aires d'attraction urbaines de l'INSEE, etc.) est attendue. Ces catégories peuvent néanmoins être discutées et articulées à celles du/de la géographe. Par exemple, au-delà des seuils statistiques, comment définir les espaces périurbains et les diverses populations qui les habitent ?

Enfin, maîtriser les points cardinaux, être capable de les utiliser en commentant les cartes (« au nord » plutôt « qu'en haut », par exemple !).

### **Gestion de l'exercice et entretien avec le jury**

L'oral est un exercice de transmission de connaissances et de communication avec un public : le jury, qui sera bientôt la classe. Une attitude physique renfermée, avec un ou une candidate qui ne regarde pas la salle, lit ses notes sans projeter sa voix etc... ne peut convaincre. Le ou la candidate doit être audible. Le débit est important. Il ne faut pas accélérer. Être dynamique, bien accrocher l'auditoire. Dégager les grandes articulations du sujet, aller à l'essentiel, ne pas s'enfermer dans les détails. Gérer son temps avec un chronomètre de façon exacte. Bien voir les grands équilibres de la carte. Regarder le jury.

Lors de l'entretien, certains candidats semblent se démobiliser dès les premières questions. Nous rappelons que le jury cherche à accompagner les candidats dans le développement de leur argumentaire et non à essayer de les piéger. La discussion est ainsi initiée par différentes formes de questions (questions de précision, de synthèse, interprétation d'un document, demandes de nuances, de corrections, de reformulations, questions de connaissance, par exemple).

Le jury invite les candidats à formuler des réponses claires, structurées et intelligibles. La formulation d'hypothèses ou de demandes de précisions sur la formulation de la question sont

évidemment possibles. Les bonnes prestations ont été le fait de candidats qui sont restés mobilisés lors des questions, en réfléchissant avec le jury, en se corrigeant, en développant des analyses à partir de comparaison avec des espaces hors dossier (ex: mobiliser ses connaissances sur les quartiers informels dans d'autres villes pour développer un propos sur les quartiers informels présents sur les documents proposés). Il est tout à fait possible de gagner des points en montrant une réflexion en action, même si on n'a pas la réponse exacte. Ne pas répéter systématiquement les questions du jury pour gagner du temps.

Dans certains cas, des réponses claires sont attendues. Si le jury demande par exemple si l'habitat rural situé sur la carte est un habitat dispersé, la réponse doit être formulée sur un mode affirmatif et ne pas lui laisser le choix entre plusieurs réponses possibles ("ni-ni"). Il est bien entendu possible de formuler les réponses sur un mode hypothétique, en mettant idéalement en lien la réponse avec des éléments de démonstration tirés de l'analyse de document.

Les candidats doivent garder la même posture entre leur exposé et la reprise...Trop de candidats changent de position, de ton, de façon de parler. Il faut être concentré et unitaire, le jury évaluant également la capacité du candidat à répondre à des questions, comme dans une classe.

Attention à ne pas remettre en cause, implicitement, par des mimiques exprimant l'étonnement, la pertinence des questions destinées à préciser le propos développé à l'oral. Cette attitude disconvient aux usages de l'oral et peut même apparaître comme une forme d'agressivité.

#### **Listes des sujets proposés en 2024 (73 sujets)**

##### **Sujets cartes avec documents (les cartes sont au 1/25 000) (36 sujets) :**

- 1) Arras et sa région, vivre au Nord, sur la carte IGN Top 25 (2406 SB)
- 2) En passant par la Lorraine, sur la carte de Nancy IGN Top 25 (3315 ET)
- 3) Habiter Pau et sa région, sur la carte IGN Top 25 (1545 ET)
- 4) La région sétoise, habiter un espace littoral méditerranéen, sur la carte IGN Top 25 (2645 ET)
- 5) Vichy, une petite ville en région rurale, sur la carte IGN Top 25 (2629SB)
- 6) Populations, peuplement et activités sur la carte au 1/25 000 de Belfort-Montbéliard
- 7) Populations, peuplement et territoires sur la carte au 1/25 000 de FIGEAC (2238SB)
- 8) Population, peuplement et territoires sur la carte au 1/25 000 de FORÊT DE MONTMORENCY (2313OT)
- 9) Populations et peuplement : des enjeux multiples sur la carte au 1/25 000 de Saint-Omer (2304SB)
- 10) Les mutations de l'espace rural à Baud-Languidic. Carte de Baud-Languidic 0820 SB (2015)
- 11) Peuplement, populations et territoire sur la carte de Durban Corbières, Carte de Durban-Corbières 2547 OT (2018)

- 12) Aménagement, dynamique socio-spatiale du peuplement et projet urbain dans la métropole nantaise Carte de NANTES, Saint-Herblain 1223 SB (2016)
- 13) Peuplement, populations et territoires entre Montpellier et Nîmes sur la carte de Sommières Vergèze Carte de Sommières Vergèze 2842 OT (2019)
- 14) Peuplement, populations et territoire sur la carte des Gorges du Tarn et de la Jonte. Carte Gorges du Tarn et de la Jonte 2640 OT (2018)
- 15) Peuplement, populations et territoire sur la carte de Les Aix d'Angillon Sancerre. Carte de Les Aix d'Angillon Sancerre 2423 SB (2015)
- 16) Population, peuplement et territoires en Corse sur la carte de Petreto-Bicchisano-Zicavo (4253 OT TOP25 (2017)
- 17) Habiter les rives de l'étang de Berre (Feuille 31440T, Etang de Berre, Istres, Marignane, Martigues). Etude de carte accompagnée d'un dossier documentaire
- 18) Population, peuplement et territoires sur la carte de Nuits-Saint-Georges au 1/25 000e, Feuille 3023OT. Etude de carte accompagnée d'un dossier documentaire
- 19) Population, peuplement et territoires sur la carte de Foix au 1/25 000e, feuille 2147ET : Foix, Tarascon-sur-Ariège, PNR des Pyrénées ariégeoises. Etude de carte accompagnée d'un dossier documentaire
- 20) Population, peuplement et territoires sur la carte de Paimpol au 1/25 000e. Feuille 0814 OT Paimpol-Tréguier-Ile de Bréhat. Etude de carte accompagnée d'un dossier documentaire
- 21) Population, peuplement et territoires sur la carte Orléans, au 1/25 000e. Feuille 2219 SB (Orléans, Forêt d'Orléans, Massif d'Orléans). Etude de carte accompagnée d'un dossier documentaire
- 22) Le Nord du plateau de Millevaches : quelle renaissance rurale ? Feuille de Royère-de-Vassivière Gentioux-Pigerolles au 1:25 000 [2231 SB]
- 23) Le Médoc, à l'ombre de la vigne. Feuille de Lesparre-Médoc Pauillac au 1:25 000 [1434 SB]
- 24) Populations, peuplement et aménités sur la feuille de Sarlat-la-Canéda Souillac Vallée de la Dordogne au 1:25 000 [2036 ET]
- 25) Habiter une agglomération « à taille humaine ». Feuille au 1:25 000 Bourges Mehun-sur-Yèvre [2324 SB]
- 26) Populations et peuplement sur la Feuille de Pointe à Pitre - Sainte Anne au 1:25 000
- 27) Populations, peuplement et économie présentielle sur la feuille de la forêt de Fontainebleau au 1:25 000
- 28) Populations, peuplement et héritages sur la carte de Forbach Sarreguemines au 1:25 000
- 29) Populations, peuplement et centralités sur la feuille d'Autun Le Creusot au 1:25 000
- 30) Métropolisation, populations et peuplement sur la feuille de Rouen au 1:25 000
- 31) Population, peuplement et territoires sur la carte de Samoëns au 1/25 000 (carte)
- 32) Entre Littoral et Lubéron, Population, peuplement et territoires sur la carte Aix-en-Provence, Vitrolles, Lambesc (3143 ET)
- 33) Population, peuplement et territoires sur la carte d'Auch Barran (1843 SB)
- 34) Peuplement, populations et territoire sur la carte d'Embrun (3438 E)
- 35) Population, peuplement et territoires sur la carte de Quimper, Concarneau, Iles de Glénan

36) Peuplement, populations et territoire sur la carte de Toulouse Forêt de Bouconne (2043 ET)

**Sujets dossiers documentaires portant sur la question « Populations, peuplement et territoires en France » (7 dossiers) :**

- 1) Le Grand Est, une région ?
- 2) Le revers de la carte postale : le peuplement en Martinique
- 3) Habiter le Val de Loire
- 4) Les étrangers en France
- 5) Population, peuplement, territoires et élections en France
- 6) Habiter la forêt en Guyane française. Etude de dossier documentaire
- 7) Habiter les Alpes

**Sujets dossiers documentaires portant sur la question « Amérique latine » (30 dossiers) :**

- 1) Les ports d'Amérique latine
- 2) Manaus
- 3) Valparaiso
- 4) Espaces protégés et conflits en Amérique latine
- 5) Le tourisme au Brésil
- 6) Enjeux autour du pétrole au Venezuela
- 7) Bananes en Amérique Latine continentale et en France (Martinique et Guadeloupe)
- 8) Les changements climatiques en Amérique Latine
- 9) L'Essequibo : un conflit frontalier en Amérique Latine ?
- 10) Le lac Titicaca
- 11) Les Malouines : conflit maritime en Amérique Latine
- 12) Risque et urbanisation dans une très grande ville d'Amérique Latine à Quito (Equateur)
- 13) L'Amazone. Etude de dossier documentaire
- 14) Géographie de l'éducation en Amérique latine. Etude de dossier documentaire
- 15) La Bolivie. Etude de dossier documentaire
- 16) Le café en Amérique latine. Etude de dossier documentaire
- 17) Les cultures pour la drogue en Amérique latine. Etude de dossier documentaire
- 18) Le Costa Rica : exception latino-américaine ?
- 19) Le Nord du Mexique : une région périphérique ?
- 20) Ethnicité et territoires en Amérique latine
- 21) Villes et violence en Amérique latine
- 22) Les réformes agraires en Amérique latine
- 23) Brasilia
- 24) La Colombie
- 25) Le Cône sud: une région latino américaine singulière ?
- 26) L'informalité en Amérique latine
- 27) Habiter les Andes
- 28) Lima
- 29) Migrations en Amérique latine
- 30) Les Malouines: conflit maritime en Amérique latine